



Président
du Conseil du Trésor

President
of the Treasury Board



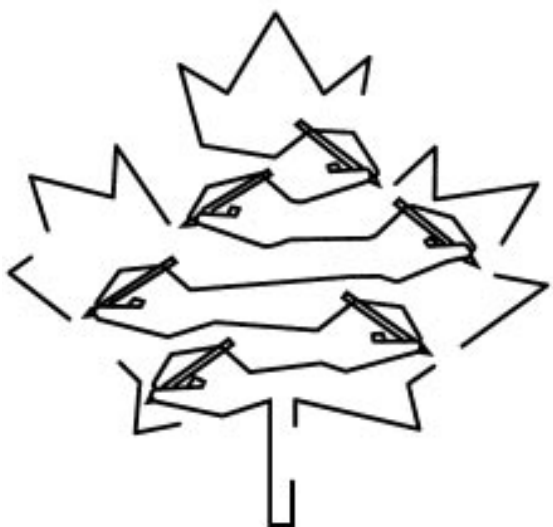
Rapport annuel

au Parlement

1996

**Les sociétés d'État et
autres sociétés dans
lesquelles le Canada
détient des intérêts**

Canada



Rapport annuel

au Parlement

1996

**Les sociétés d'État et
autres sociétés dans
lesquelles le Canada
détient des intérêts**

Pour toute information sur le contenu de ce rapport, veuillez communiquer avec la
Secteur de la diversification de la prestation des services,
de la politique sur les sociétés d'État et de la privatisation
Ministère des Finances et Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
140, rue O'Connor
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5
Téléphone (613) 957-0156
Télécopieur (613) 957-0160
Internet <http://www.tbs-sct.gc.ca>
Publiservice <http://publiservice.tbs-sct.gc.ca>

A English version is also available

©Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada 1996
En vente au Canada chez
votre libraire
ou par la poste auprès du
Groupe Communication Canada - Édition
Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue P51-1/1996-3F
ISBN 0-660-95376-5

President
of the Treasury Board



Président
du Conseil du Trésor

Ottawa, Canada K1A 0R5

J'ai l'honneur de déposer l'édition 1996 du ***Rapport annuel au Parlement sur les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts***. Ce rapport annuel est le principal instrument du gouvernement pour renseigner le Parlement et les Canadiens sur les sociétés dans lesquelles il détient des intérêts.

Le gouvernement du Canada désire fournir ses services aux Canadiens de la manière la plus efficace et la plus rentable possible sans en sacrifier la qualité. Dans cette perspective, nous avons lancé l'Examen des programmes, il y a deux ans, pour recentrer le gouvernement sur ses rôles et responsabilités fondamentaux. Ce processus exige des efforts constants de simplification et de rationalisation. L'exercice est rigoureux et nécessite parfois des choix difficiles.

Repenser de fond en comble le rôle de l'État ne pouvait se faire sans examiner également le rôle que devraient jouer les sociétés d'État.

Dans certains cas, le mandat des sociétés d'État a été revu, notamment la Société canadienne des postes, la Commission canadienne du blé et plusieurs sociétés d'État oeuvrant dans le secteur des affaires culturelles. Dans d'autres cas, nous avons décidé du retrait du gouvernement fédéral de ces activités, ce fut le cas du CN.

Dans d'autres domaines, le gouvernement a l'intention de déléguer de plus en plus de pouvoirs aux organismes les mieux placés pour satisfaire aux besoins de la clientèle. Nous avons offert aux gouvernements provinciaux et territoriaux la gestion des ressources liées au logement social. La Société canadienne d'hypothèques et de logement poursuit les discussions à ce propos.

Enfin, le Secrétariat du Conseil du Trésor, en collaboration avec un groupe consultatif constitué de représentants des secteurs privé et public, a publié en octobre 1996 les *Lignes directrices sur la régie des sociétés d'État et autres entreprises publiques*. Ces lignes directrices présentent divers moyens d'améliorer l'efficacité des conseils d'administration.

Ainsi, le gouvernement fait en sorte que les sociétés d'État continuent de jouer un rôle important dans la vie des Canadiennes et Canadiens.

Marcel Massé

A handwritten signature in cursive script that reads "Marcel Massé".

Le 10 décembre 1996

Ottawa, Canada

Canada

TABLE DES MATIÈRES

<i>Introduction</i>	1
<i>Vue d'ensemble du portefeuille</i>	3
<i>Fiches descriptives</i>	33
Administration de la voie maritime du Saint-Laurent	36
Administration de pilotage de l'Atlantique.....	38
Administration de pilotage des Grands Lacs, Limitée	40
Administration de pilotage des Laurentides	42
Administration de pilotage du Pacifique	44
Banque de développement du Canada.....	46
Banque du Canada	48
Centre de recherches pour le développement international.....	50
Commission canadienne du blé	52
Commission canadienne du lait	54
Commission de la capitale nationale.....	56
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.....	58
Conseil canadien des normes.....	60
Conseil des Arts du Canada.....	62
Construction de défense (1951) Limitée.....	64
Corporation commerciale canadienne.....	66
Corporation de développement des investissements du Canada	68
Énergie atomique du Canada Limitée	70
Marine Atlantique S.C.C.....	72
Monnaie royale canadienne	74
Musée canadien de la nature.....	76
Musée canadien des civilisations	78
Musée des beaux-arts du Canada	80
Musée national des sciences et de la technologie.....	82
Office de commercialisation du poisson d'eau douce	84
Petro-Canada Limitée.....	86
Queens Quay West Land Corporation.....	88
Société canadienne des ports	90
Société canadienne des postes.....	92
Société canadienne d'hypothèques et de logement.....	94
Société d'assurance-dépôts du Canada	96

TABLE DES MATIÈRES (suite)

Fiches descriptives

Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne	98
Société de développement du Cap-Breton	100
Société d'expansion du Cap-Breton.....	102
Société du Centre national des Arts	104
Société du crédit agricole.....	106
Société du port d'Halifax	108
Société du port de Montréal.....	110
Société du port de Prince-Rupert	112
Société du port de Québec.....	114
Société du port de Saint John.....	116
Société du port de St. John's	118
Société du port de Vancouver	120
Société du Vieux-Port de Montréal Inc.	122
Société immobilière du Canada Limitée.....	124
Société pour l'expansion des exportations	126
Société Radio-Canada.....	128
VIA Rail Canada Inc.	130

Portefeuille de sociétés **133**

Autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts **143**

Dépôts des rapports au Parlement **167**

Annexe États financiers vérifiés de chacune
des sociétés d'État mères

INTRODUCTION

Le *Rapport annuel de 1996 au Parlement sur les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts*, présenté par le président du Conseil du Trésor résume les activités de toutes les sociétés d'État mères et celles des autres sociétés dans lesquelles le gouvernement du Canada détient des intérêts. Il comprend les sections et l'annexe suivantes :

- La section **Vue d'ensemble du portefeuille** met en relief les principales activités qui ont été menées au sein du portefeuille des sociétés d'État pendant l'exercice 1995-1996. On y décrit ces activités dans le contexte du milieu des affaires et l'on y indique les initiatives qui se déroulent dans le domaine de la régie des sociétés, les révisions qui ont été apportées aux règlements régissant les sociétés d'État, la tendance de plus en plus marquée à la privatisation et à la commercialisation ainsi que les répercussions des mesures d'austérité en vigueur.
- Cette section décrit les importants faits nouveaux, les principaux événements qui se sont produits et les principales tendances qui se sont manifestées au sein des sociétés d'État, d'après le secteur industriel au sein duquel les sociétés d'État mènent leurs activités. En outre, on y met en relief les faits nouveaux qui se sont produits au sein des autres sociétés dans lesquelles le gouvernement détient des intérêts. Deux tableaux récapitulatifs présentent la situation financière consolidée et les données consolidées sur l'emploi ainsi que les résultats d'exploitation des sociétés d'État par secteur.
- La section **Fiches descriptives** présente un profil de chaque société d'État mère, précisant son mandat, ses antécédents, les faits saillants de ses activités, son rendement et ses résultats financiers.
- La section **Portefeuille des sociétés** présente le répertoire des sociétés d'État mères et de leur portefeuille de sociétés.
- La section **Autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts** est une compilation des autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts et elle présente des renseignements supplémentaires à leur sujet.
- La section **Dépôt des rapports au Parlement** présente un rapport sur le dépôt au Parlement, par les ministres de tutelle, du rapport annuel, du plan d'entreprise et des résumés des budgets.
- L'**Annexe** présente les états financiers vérifiés de chacune des sociétés d'État mères.

Le *Rapport annuel de 1996 au Parlement sur les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts* est rédigé par le secteur de la diversification de la prestation des services, de la politique sur les sociétés d'État et de la privatisation du ministère des Finances et du Secrétariat du Conseil du Trésor, sous la gouverne du président du Conseil du Trésor. Il donne suite aux exigences énoncées aux articles 151 et 152 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), qui prescrivent que les documents ci-après doivent être déposés chaque année au Parlement :

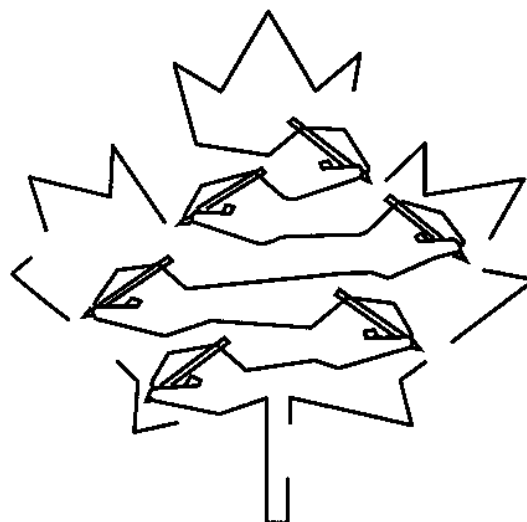
- un rapport consolidé sur les activités des sociétés d'État mères, comprenant des renseignements sur toutes les sociétés d'État et les autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts;
- un rapport indiquant la date à laquelle les rapports annuels et les résumés des plans d'entreprise et des budgets devraient être déposés devant chaque Chambre (pour la période de douze mois se terminant le 31 juillet), ainsi que la date véritable à laquelle les documents ont été déposés devant chacune des chambres.

HISTOIRE ET CONTEXTE

Le portefeuille des sociétés d'État a subi une réduction en 1995-1996, le nombre de sociétés mères ayant été ramené de 48 à 46. Ces sociétés sont de dimension très variable et chacune d'entre elles attend du gouvernement un niveau d'aide financière différent. Chacune a aussi sa propre mission à remplir du point de vue de la politique du gouvernement.

Une société d'État est une entité juridiquement distincte appartenant entièrement à l'État et administrée par un conseil d'administration. La loi constitutive de chaque société d'État, peu importe qu'il s'agisse d'une loi spéciale du Parlement ou d'articles constitutifs découlant de la *Loi régissant les sociétés par actions* détermine son mandat, ses pouvoirs et ses objectifs.

Vue d'ensemble du portefeuille



CONTEXTE DE FONCTIONNEMENT DES SOCIÉTÉS

L'exercice 1995-1996 a encore une fois été marqué au sceau du changement pour le secteur des sociétés d'État. Tous les paliers d'administration sont à la recherche de modes nouveaux d'exécution de leurs programmes. Le gouvernement a poursuivi sa restructuration en fonction du cadre de diversification des modes d'exécution des programmes établi en février 1995. En mars 1996, le gouvernement a publié le document «*Repenser le rôle de l'État : Rapport d'étape*». Ce document a confirmé que le gouvernement abandonnait les modèles de prestation des services qu'il avait toujours utilisés jusqu'à présent pour trouver de nouveaux moyens d'exécution des programmes et de prestation des services, de nature à rentabiliser au maximum les deniers des contribuables.

Le cadre de diversification des modes d'exécution des programmes est partie intégrante de la stratégie visant à repenser le rôle de l'État. Ce cadre favorise la mise en oeuvre des décisions découlant de l'Examen des programmes. Il fournit aux ministères des stratégies, des principes et des critères de nature à favoriser une prestation des services gouvernementaux axée sur la clientèle, abordable et novatrice.

La diversification des modes d'exécution des programmes pourra se réaliser de bien des façons, notamment en établissant des organismes de services spéciaux (OSS) davantage axés sur les services et inspirés du mode de fonctionnement des entreprises ou d'autres modes de prestation; en créant des sociétés d'État; en négociant des ententes de partenariat avec d'autres paliers d'administration, le secteur privé et le secteur bénévole; en commercialisant des services gouvernementaux afin d'en améliorer l'efficacité tout en protégeant l'intérêt du public; et finalement, en privatisant des programmes et services gouvernementaux.

Le Conseil du Trésor, auquel appartient la responsabilité générale d'administrer la

fonction publique fédérale, a publié ce cadre afin de favoriser la connaissance à grande échelle des instruments et des modes d'exécution de programmes dont le gouvernement encourage l'utilisation pour atteindre ses objectifs.

Afin de tenir compte de cette nouvelle orientation, on a restructuré le groupe gouvernemental chargé de la surveillance des sociétés d'État. L'ancien Secteur des sociétés d'État et de la privatisation est devenu le Secteur de la diversification de la prestation des services, de la politique sur les sociétés d'État et de la privatisation, au sein du ministère des Finances et du Conseil du Trésor du Canada.

Publication de lignes directrices sur la régie des sociétés d'État

Au fur et à mesure que les sociétés d'État se sont restructurées afin de continuer à fournir des services de qualité avec des budgets de financement en décroissance, la nécessité d'adopter de saines pratiques de régie des sociétés d'État est devenue plus importante.

En 1995, on a mis sur pied un groupe consultatif chargé de fournir au gouvernement des conseils sur sa façon de recourir aux sociétés d'État et aux entreprises publiques afin de fournir des services aux Canadiens. Sous la direction du Groupe consultatif, on a publié *Les lignes directrices sur la régie des sociétés d'État et autres entreprises publiques*, en octobre 1996.

Ces lignes directrices présentent plusieurs moyens d'améliorer l'efficacité des conseils d'administration, dont dix recommandations réparties en trois grands secteurs de responsabilité, visant à améliorer l'efficacité des pratiques en usage au sein des sociétés d'État. Le secteur «gérance de la société» a pour objet les responsabilités du conseil, les objectifs de la politique du gouvernement et

Au fur et à mesure que les sociétés d'État se sont restructurées afin de continuer à fournir des services de qualité avec un financement en décroissance, la nécessité d'adopter de saines pratiques de régie des sociétés d'État a pris de l'importance.

les communications. Le secteur «collaboration avec la direction» traite des relations avec le conseil d'administration et la direction, de l'indépendance du conseil et du poste de chef de la direction. Le troisième secteur, «fonctionnement du conseil» traite du renouvellement du conseil, de la formation des membres du conseil et de la responsabilité de la régie de la société.

Les Lignes directrices ont été approuvées par le ministre des Finances et par le président du Conseil du Trésor et elles ont en outre été examinées et appuyées par le Bureau du Conseil privé et le Bureau du vérificateur général du Canada.

Les Lignes directrices font pendant aux lignes directrices sur la régie des sociétés du secteur privé, qui ont été adoptées par la Bourse de Toronto et la Bourse de Montréal. Elles devraient servir de document repère pour l'élaboration des pratiques dans les sociétés d'État. De fait, plusieurs d'entre elles procèdent actuellement à un examen minutieux de leurs pratiques de régie.

La question de la régie des sociétés a fortement retenu l'attention au cours des dernières années, tant dans le secteur privé que dans les milieux gouvernementaux. En 1996, le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, présidé par l'honorable Michael Kirby, a publié un rapport sur les questions relatives à la régie des sociétés au Canada. Quelques-unes des recommandations exprimées dans le rapport s'appliquent aux sociétés d'État.

Le thème du Congrès de la Fondation canadienne pour la vérification intégrée de mai 1996 était «La gouverne en transition». Le Congrès a examiné les façons de modifier les responsabilités relatives à la régie, ainsi que la gestion efficace du rendement et la responsabilisation.

Principales initiatives menées dans les domaines de la privatisation et de la commercialisation

La privatisation et la commercialisation ont constitué un important aspect du cadre de diversification des modes de prestation des services dans tous les cas où l'on a pu prouver qu'elles contribuaient à améliorer les services et à réduire les coûts sans porter préjudice à l'intérêt du public.

D'importants progrès ont été accomplis relativement aux initiatives de privatisation et de commercialisation annoncées dans le budget de 1995. Dans le budget de mars 1996, le gouvernement a fait part de son intention de continuer à passer en revue ses portefeuilles d'actions, ainsi que ses biens et services, afin de déterminer tous les éléments susceptibles d'être privatisés ou commercialisés.

Privatisation

La principale initiative menée dans ce domaine en 1995-1996 a été la vente publique des actions détenues dans la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN). La vente du CN a rapporté au gouvernement un montant brut de 2,1 milliards de dollars. La privatisation du CN est devenue le plus important premier appel public à l'épargne de l'histoire canadienne. Une somme de 0,9 milliard de dollars du produit brut de la vente a été utilisée pour réduire la dette du CN, ce qui a laissé au gouvernement un produit net de 1,2 milliard de dollars, lequel a été versé au compte du service et de réduction de la dette du gouvernement.

Le gouvernement, qui possédait 71,5 p. 100 des actions de Petro-Canada, a réduit son

La principale initiative menée dans le domaine de la privatisation en 1995-1996 a été la vente publique des actions du gouvernement dans la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.

portefeuille a lançant une offre publique d'actions qui lui a rapporté un produit net de 1,7 milliard de dollars qu'il touchera en trois versements, le dernier étant dû en mars 1997.

Le produit net de ces deux ventes qui s'est élevé à plus de 2,5 milliards de dollars réduira les besoins financiers du gouvernement en 1995-1996 et en 1996-1997.

Poursuivant sur cette lancée, le gouvernement demeurera à l'affût des possibilités de privatiser des sociétés d'État et de commercialiser d'autres activités gouvernementales. Le gouvernement a annoncé son intention de vendre Theratronics International Limited, entreprise qui fabrique des systèmes de traitement du cancer et des systèmes perfectionnés de planification de traitement informatisé lorsque les activités de Theratronics le justifieront. Il s'agit d'une filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada. En outre, les actions que le gouvernement détient dans la Compagnie nationale des produits de la mer Ltée, l'un des plus gros producteurs de poisson et de fruits de mer du Canada, pourront être vendues, après consultation avec la Compagnie si les conditions du marché le permettent.

Commercialisation

Le gouvernement a accompli des progrès relativement aux autres initiatives visant à privatiser ou à commercialiser ses activités, et annoncées dans le budget de 1995. Ainsi, les activités immobilières et d'entretien de la Commission de la capitale nationale ont été prises en charge par six sociétés créées selon le mode de la prise en charge des services de l'État par des fonctionnaires.

Dans le budget de 1996, le gouvernement a annoncé que la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) commencera à exploiter le Fonds d'assurance hypothécaire et le Fonds de garantie des titres hypothécaires de façon plus

commerciale afin de mieux répondre à l'évolution du marché, d'améliorer l'efficacité et d'assurer un marché plus concurrentiel.

En juin 1996, le ministre des Transports a présenté à la Chambre des communes le projet de loi C-44, *Loi maritime du Canada*. Si elle est adoptée, cette loi mettra en vigueur la politique maritime nationale annoncée en décembre 1995. La Loi vise à moderniser et à simplifier le régime de gestion et de réglementation des services maritimes et à favoriser la poursuite de leur commercialisation et de leur rationalisation. Les principaux ports publics du Canada actuellement exploités en tant que sociétés d'État seront gérés par des administrations portuaires canadiennes autonomes. Les ports régionaux et locaux relevant actuellement de Transports Canada seront cédés à des intérêts privés ou à d'autres paliers d'administration. Le réseau portuaire des Grands Lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent sera commercialisé, tout comme les services de traversiers. Les services de pilotage seront fournis en régime de recouvrement intégral des coûts. S'il est adopté, ce projet de loi aura une importante incidence sur les sociétés d'État menant leurs activités dans le secteur du transport maritime.

Poursuite de la réforme des subventions

Le gouvernement a annoncé dans le budget de 1995 que les subventions aux entreprises seraient réduites entre 1994-1995 et 1997-1998. Dans le budget de 1996, il a annoncé d'autres mesures liées à la réforme des subventions : la structure des subventions aux entreprises allait subir elle aussi d'importantes transformations; les subventions directes à la production allaient être éliminées. Quelques-unes des réductions des subventions ont eu une incidence sur les sociétés d'État.

Dans le budget de 1995, le gouvernement a annoncé une réduction de 15 p. 100 de la subvention à la production laitière, à compter du 1^{er} août 1995, et une seconde réduction de

Le gouvernement a présenté à la Chambre des communes une loi visant à moderniser et à simplifier le secteur du transport

15 p. 100 le 1^{er} août 1996. Le gouvernement éliminera de façon progressive le reste de la subvention à la production laitière sur une période de cinq ans à compter du 1^{er} août 1997.

La subvention postale versée à la Société canadienne des postes par le ministère du Patrimoine canadien, qui permet d'offrir des tarifs postaux préférentiels aux revues canadiennes à tirage payé, aux petits hebdomadaires locaux et aux ouvrages de bibliothèque, sera réduite de 18 p. 100 de 1997-1998 à 1998-1999.

Examen des mandats et rapports

Dans le cadre de la rationalisation générale des programmes et services, les mandats et activités de plusieurs sociétés d'État ont été passés en revue pendant l'exercice.

- Le Comité d'examen des mandats, présidé par Pierre Juneau, a effectué l'examen fondamental du mandat de la Société Radio-Canada (SRC), de l'Office national du film (ONF) et de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (Téléfilm). Le Comité a publié son rapport en janvier 1996. Il y formule plusieurs recommandations visant à modifier les priorités, le mandat et la structure de la SRC, de l'ONF et de Téléfilm.
- Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, présidé par l'honorable Michael Kirby, a publié son rapport sur les «Institutions financières de l'État» en avril 1996. Il y traite du rôle de l'État relativement à la prestation d'un soutien financier aux entreprises grâce au concours de ses intermédiaires financiers. Le Comité a axé son attention sur la Banque de développement du Canada, la Société pour l'expansion des exportations, la Société du crédit agricole et la Corporation commerciale canadienne.

- Le rapport sur l'examen du mandat de la Société canadienne des postes, examen qui avait été lancé en novembre 1995, a été publié par la ministre de tutelle de la Société canadienne des postes, l'honorable Diane Marleau, en octobre 1996. L'examen indépendant a été présidé par George Radwanski, qui a examiné les aspects financiers et politiques cruciaux pour l'avenir de la Société. L'objectif visé était d'assurer aux Canadiens le service postal le plus économique et le plus rentable possible. Le rapport présente des conclusions détaillées et une série de recommandations que le gouvernement examine actuellement.

- L'équipe de commercialisation des grains de l'Ouest a publié son rapport en 1996. L'équipe a été désignée par le ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'honorable Ralph Goodale, à l'automne de 1995, afin d'examiner le système de commercialisation des grains du Canada. Elle a présenté plusieurs recommandations. Le ministre a expliqué que le gouvernement s'inspirera du rapport publié par l'équipe pour analyser les modifications à apporter à la *Loi sur la Commission canadienne du blé*.

En 1995, de nombreuses sociétés d'État ont procédé à l'examen et à la rationalisation de leurs activités, de leurs ressources et de leurs services. Un grand nombre de ces examens ont été menés à terme en 1995-1996. Énergie atomique du Canada Limitée, la Société du Centre national des Arts, la Commission de la capitale nationale, le Musée canadien de la nature et VIA Rail Canada Inc. font partie des sociétés qui ont fait l'objet d'un processus fondamental d'examen et qui ont commencé à restructurer et à consolider leurs opérations. Le genre d'examen entrepris a été différent d'une société à l'autre. On trouvera des renseignements détaillés à ce sujet dans la section suivante, contenant les fiches descriptives des sociétés.

En 1995, de nombreuses sociétés d'État ont procédé à l'examen et à la rationalisation de leurs activités, de leurs ressources et de leurs services. Un grand nombre de ces examens ont été menés à terme en 1995-1996.

Les mesures d'austérité se poursuivent

Dans le budget de février 1996, le gouvernement a annoncé d'autres réductions des crédits parlementaires destinés aux sociétés d'État, découlant du budget de 1995. Il a indiqué que les crédits seront réduits de 24 p. 100 et ramenés de 5 milliards de dollars où ils se situaient en 1994-1995, à 3,8 milliards de dollars en 1998-1999. Les crédits versés aux sociétés d'État ont continué de chuter à un rythme plus rapide que les autres dépenses de programmes du gouvernement.

Modifications concernant la restriction salariale

La restriction salariale demeure une question importante pour les sociétés d'État. En juin 1996, le gouvernement a annoncé qu'il ne prorogerait pas la *Loi sur la rémunération du secteur public*, qui avait gelé les salaires, au-delà de la date prévue pour son expiration en février 1997. En outre, la suspension des augmentations annuelles d'échelon et de la rémunération au rendement, qui avait été décrétée pour une période de deux ans, a été levée en juin 1996. La levée du gel des salaires a touché les sociétés d'État de la même façon que la fonction publique.

La venue à expiration du gel des salaires obligera toutes les sociétés d'État à modifier leur approche pour régler les questions de rémunération. Tous les organismes du secteur public traverseront une difficile période de transition alors qu'ils s'efforceront de trouver des moyens plus efficaces de lier productivité et rendement à la rémunération.

On compte 10 sociétés d'État non commerciales dont les activités dépendent des crédits gouvernementaux et qui sont directement assujetties à la *Loi sur la rémunération du secteur public*, notamment la Commission de la capitale nationale et les sociétés muséales. On compte 11 sociétés d'État commerciales dont les activités dépendent des crédits parlementaires, notamment la Société Radio-Canada et Énergie atomique du Canada Limitée. Les

crédits parlementaires de ces sociétés ont été calculés en fonction de salaires assujettis au gel en vigueur. On compte également 26 sociétés commerciales concurrentielles qui négocient leurs propres conditions d'emploi.

Le gouvernement s'attend à ce que les sociétés d'État s'efforcent de trouver un juste équilibre entre leurs besoins à long terme et les réalités actuelles des marchés financiers et de la main-d'oeuvre ayant une incidence sur le secteur public dans son ensemble.

Questions environnementales ayant une incidence sur les sociétés d'État

En 1996, plusieurs initiatives liées à la politique environnementale du gouvernement fédéral ont eu une incidence sur les sociétés d'État. La *Loi sur les carburants de remplacement* a prescrit aux sociétés d'État d'utiliser des carburants de remplacement pour l'exploitation de leur parc automobile et, à compter d'avril 1997, de veiller à ce qu'une certaine proportion des nouveaux véhicules dont elles feront l'acquisition soient munis de moteurs fonctionnant aux carburants de remplacement. La Société canadienne des postes a organisé, au milieu de 1996, des réunions des sociétés d'État intéressées pour traiter de la mise en application de la Loi.

Les sociétés d'État sont censées se conformer à des normes environnementales exigeantes aux fins de la gestion de leurs bureaux et de l'atteinte des objectifs que leur fixe la politique du gouvernement. Étant donné le caractère autonome et, dans bien des cas, concurrentiel des sociétés d'État, ces dernières ne sont ni assujetties à l'autorité du Commissaire à l'environnement, ni chargées de préparer des plans de développement durable. Par contre, on leur a demandé d'être éveillées aux préoccupations et aux politiques environnementales du gouvernement en collaborant avec lui à l'étude des questions qui se manifestent. En outre, les sociétés d'État sont tenues de respecter ou de dépasser les normes applicables à leurs homologues du secteur privé.

La restriction salariale demeure une importante question pour les sociétés d'État.

On a demandé aux sociétés d'État d'être éveillées aux préoccupations et aux politiques environnementales du gouvernement en collaborant avec lui à l'étude des questions qui se manifestent.

On a constitué en 1995 un comité consultatif des sociétés d'État, chargé de suivre de près les questions environnementales ayant une incidence sur les sociétés d'État. Quelques-uns des membres de ce comité ont collaboré avec Environnement Canada à l'élaboration de lignes directrices sur la protection des espèces menacées. D'autres membres conjuguent leurs efforts à ceux des représentants des milieux environnementaux, de l'industrie et du gouvernement afin de se doter d'un moyen approprié d'assurer l'évaluation environnementale responsable des activités des sociétés d'État. Le Comité a également collaboré avec Environnement Canada à l'étude de questions liées à la protection de l'environnement et il continuera de suivre de près les dossiers environnementaux afin de veiller à ce que les sociétés d'État demeurent conscientes de leurs responsabilités sociales.

L'importance de la présentation des rapports au Parlement

La *Loi sur la gestion des finances publiques* exige que chaque société d'État mentionnée dans une annexe de la Loi présente chaque année un rapport ainsi que le résumé de son plan d'entreprise et de ses budgets qui seront déposés par la suite au Parlement. Le bon fonctionnement de tout cadre de responsabilisation repose sur la réception par le Parlement et le gouvernement de données utiles sur le rendement de la société. Le résumé du plan d'entreprise présente au Parlement les objectifs de la société, qui ont été approuvés par le gouvernement, et les plans que la société entend mettre en oeuvre pour atteindre ses objectifs. Le rapport annuel, contenant les états financiers et le rapport du vérificateur, présente lui aussi des données sur la mesure dans laquelle les objectifs de la société ont été atteints durant la période de rapport.

Le présent rapport comprend une section intitulée «Dépôt des rapports au Parlement» qui fait état des rapports déposés au cours du dernier exercice. Le dépôt des rapports des

sociétés d'État est suivi de près et le président du Conseil du Trésor fait parvenir à tous les ministres de tutelle des sociétés d'État une lettre visant à leur rappeler l'obligation de déposer les rapports au Parlement dans les délais prévus et leur indiquant de façon détaillée l'état des rapports déposés dans les délais prescrits.

Reconnaissance de l'excellence des rapports

Le vérificateur général du Canada a instauré le prix d'excellence des rapports annuels des sociétés d'État en 1994. Le prix vise à mettre en valeur les sociétés d'État qui ont le mieux rendu compte de leurs activités et à inciter les sociétés à améliorer leurs rapports annuels ainsi que les résumés de leur plan d'entreprise et de leurs budgets qu'elles présentent au Parlement.

Les lauréats de 1995 ont été le Centre de recherches pour le développement international et, pour la deuxième fois, la Société pour l'expansion des exportations.

PERFORMANCE DES SOCIÉTÉS

Rendement des sociétés d'État

En 1995-1996, les sociétés d'État ont continué de fixer leur attention sur les restrictions budgétaires et cherché des moyens plus efficaces de fournir des services de grande qualité à leur clientèle et aux Canadiens. La présente section examine les principaux indicateurs de rendement des crédits budgétaires, les créances, les profits et pertes, l'actif et l'emploi.

Dans l'ensemble, les crédits budgétaires continuent de diminuer et l'on prévoit que les ressources de financement subiront d'autres réductions. Les créances ont diminué de 2 p. 100 en 1995-1996 et cette diminution est principalement attribuable à la privatisation du CN. Le bénéfice net des sociétés d'État a augmenté en 1995-1996. La valeur de l'actif des sociétés d'État a diminué. Le niveau d'emploi a continué de diminuer comme il le fait depuis 1987-1988. Cette réduction est le fruit de la privatisation ou de la liquidation de certaines sociétés et des gains d'efficacité réalisés au titre des activités

À la fin de cette section, les tableaux 9 et 10 présentent les données sur l'emploi et la situation financière des sociétés d'État, ainsi

que les résultats d'exploitation des sociétés d'État par secteur.

Le CN a été privatisée en novembre 1995. Par conséquent, le CN apparaîtra pour la dernière fois dans le présent rapport. Afin de tenir compte du fait que le CN a été une société d'État pendant 11 mois, certaines des données financières qui le concernent ont été intégrées. Une fiche descriptive est présentée et les états vérifiés de 1995 de la société ont été intégrés à l'annexe des états financiers vérifiés. Dans les cas où les données financières concernant le CN n'ont pas été présentées, on explique l'incidence de la privatisation de la société sur les divers indicateurs de rendement.

Maintien de l'attention sur les restrictions budgétaires

En 1995-1996, 25 sociétés d'État ont reçu des crédits budgétaires totalisant 4 571,7 millions de dollars, comparativement à 4 588,0 millions de dollars en 1994-1995. Le tableau 1 montre la tendance observée en ce qui concerne les crédits budgétaires versés, qui ont été ramenés de 5,7 milliards de dollars où ils se situaient en 1991-1992, à 4,6 milliards de dollars en 1995-1996.

En 1995-1996, les sociétés d'État ont continué de fixer leur attention sur les restrictions budgétaires et cherché des moyens plus efficaces de fournir des services de grande qualité à leur clientèle et aux Canadiens.

Tableau 1
Totalité des crédits budgétaires versés de 1991-1992 à 1995-1996

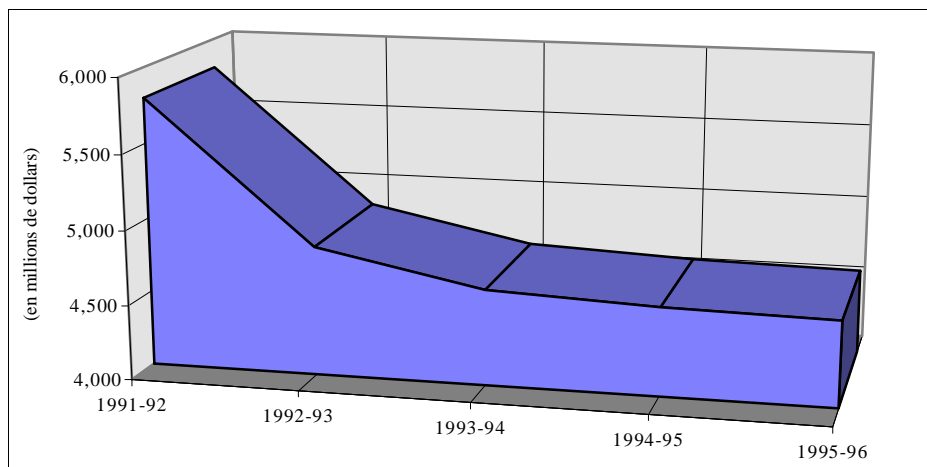
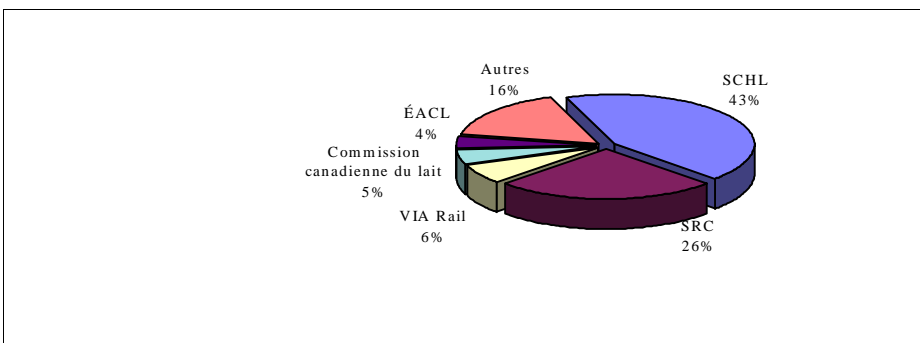


Tableau 2
Principaux bénéficiaires de crédits budgétaires, 1995-1996



Au cours de l'exercice 1995-1996, le nombre de sociétés d'État bénéficiant de crédits budgétaires a continué de diminuer. C'est ainsi que la Société de développement du Cap-Breton, l'Administration de pilotage de l'Atlantique et l'Administration de pilotage des Grands Lacs, Ltée ont cessé de recevoir des crédits. En 1992-1993, 35 sociétés d'État recevaient des crédits budgétaires alors qu'en 1993-1994, ce nombre était ramené à 28, et qu'il diminuait à 25 en 1995-1996.

Le tableau 2 indique que cinq sociétés ont reçu 84 p. 100 des crédits versés aux sociétés d'État. Ces cinq sociétés reçoivent les crédits parlementaires les plus élevés depuis 1988-1989.

En règle générale, les sociétés d'État ont continué de recevoir moins de crédits. De 1994-1995 à 1995-1996, les sociétés qui ont subi les diminutions les plus marquées sont VIA Rail Canada Inc., le Centre de recherches pour le développement international, la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, Marine Atlantique S.C.C., la Commission de la capitale nationale et la Société du Centre national des Arts.

Les crédits versés à deux sociétés, nommément la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Société Radio-Canada, ont été plus élevés en 1995-1996 qu'en 1994-1995.

Autres réductions prévues

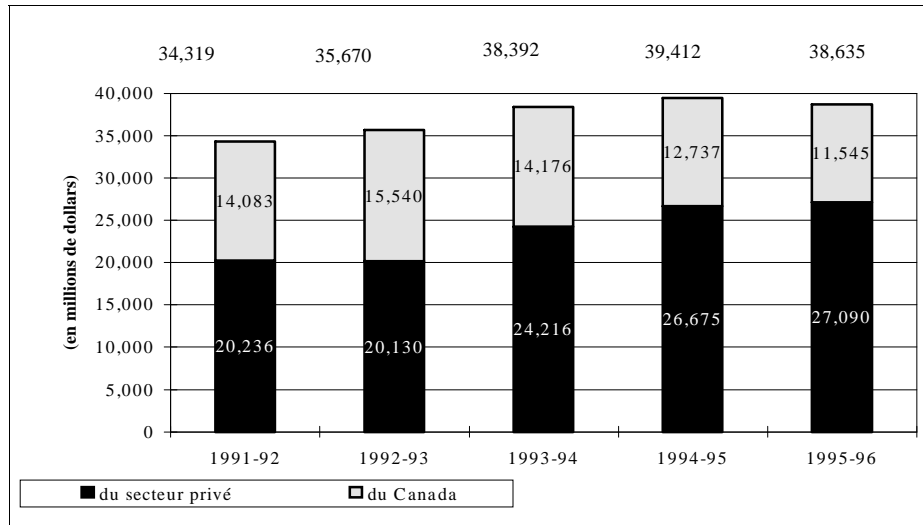
Dans son budget de février 1996, le gouvernement a annoncé d'autres mesures de réduction découlant du budget de 1995 et touchant les crédits qu'il était prévu de verser aux sociétés d'État. Le budget annonçait que les crédits subiraient une diminution de 3,8 milliards de dollars en 1998-1999, c'est-à-dire 3,6 p. 100 de toutes les dépenses de programmes. Les crédits versés aux sociétés d'État ont poursuivi leur chute à un rythme plus rapide que toutes les autres dépenses de programmes du gouvernement.

Parmi les réductions importantes prévues, mentionnons les suivantes : la Société canadienne d'hypothèques et de logement, 180 millions de dollars sur cinq ans; VIA Rail Canada Inc., 63 millions de dollars sur cinq ans et Énergie atomique du Canada Limitée, 74 millions de dollars sur cinq ans. Des réductions s'annoncent également dans le cas de la Société Radio-Canada, mais elles n'ont pas encore été confirmées.

Diminution des créances

La valeur globale des créances des sociétés d'État, exception faite de la Banque du Canada, a diminué de 2 p. 100, pour s'établir à 38,6 milliards de dollars en 1995-1996, alors qu'elle était de 39,4 milliards de dollars 1994-1995. La privatisation du CN a

Tableau 3
Endettement total des sociétés d'État



La valeur globale des créances des sociétés d'État a diminué de 2 p. 100 pour s'établir à 38,6 milliards de dollars en 1995-1996, alors qu'elle était de 39,4 milliards de dollars en 1994-1995.

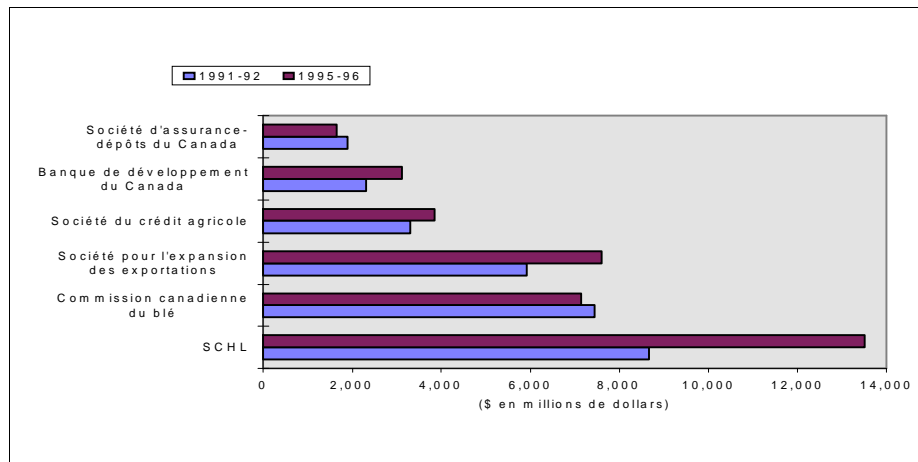
contribué à réduire cette somme de 1,6 milliard de dollars. Depuis 1991-1992, la valeur globale des créances des sociétés d'État s'est accrue de 12,5 p. 100 comme il est indiqué au tableau 3.

La société ayant la dette la plus élevée, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, devait 13,5 milliards de dollars en

1995-1996, alors que cette somme était de 11,4 milliards de dollars en 1994-1995 et de 8,7 milliards de dollars en 1991-1992. Ces augmentations de l'endettement ont été attribuables aux emprunts qui permettent à la Société de se substituer au secteur privé en tant que prêteur direct pour les projets de logements sociaux.

Trois autres principaux débiteurs sont des

Tableau 4
Sociétés ayant les créances les plus élevées en 1994-1995 et comparaison avec leur niveau d'endettement en 1991-1992



intermédiaires financiers, soit la Banque de développement du Canada, la Société pour l'expansion des exportations et la Société du crédit agricole, avec un endettement global de 14,6 milliards de dollars en 1995-1996. Au cours des trois dernières années, le mandat et la possibilité d'accès de ces sociétés à des ressources financières ont été élargis. Dans le budget de 1996, le gouvernement a annoncé que la Banque de développement du Canada et la Société pour l'expansion des exportations recevraient une augmentation de 50 millions de dollars de leur capital-actions. Ces trois sociétés avaient des comptes créditeurs de 14,4 milliards de dollars en 1994-1995 et de 15 milliards de dollars en 1995-1996.

La valeur globale des prêts consentis par le gouvernement aux sociétés d'État a été ramenée de 12,7 milliards de dollars où elle se situait en 1994-1995, à 11,5 milliards de dollars en 1995-1996. Quant aux emprunts que les sociétés d'État ont obtenus du secteur privé grâce à des garanties expresses ou implicites du gouvernement, ils sont passés de 26,7 milliards de dollars où ils se situaient en 1994-1995 à 27,0 milliards de dollars en 1995-1996.

Les sociétés d'État ayant un endettement supérieur à 1 milliard de dollars sont indiquées dans le tableau 4. En 1995-1996, les créances des sociétés suivantes ont

augmenté : la SCHL, la Société pour l'expansion des exportations, la Société du crédit agricole et la Banque de développement du Canada.

Bénéfice net

Dans l'ensemble, le bénéfice net s'est élevé à 594,1 millions de dollars en 1995-1996, alors qu'il se situait à 57,4 millions de dollars en 1994-1995, si l'on exclut les résultats financiers du CN. Si l'on intègre la perte de 1,08 milliard de dollars que le CN a accusée en 1995-1996, le bénéfice net global devient une perte nette de 491 millions de dollars en 1995-1996.

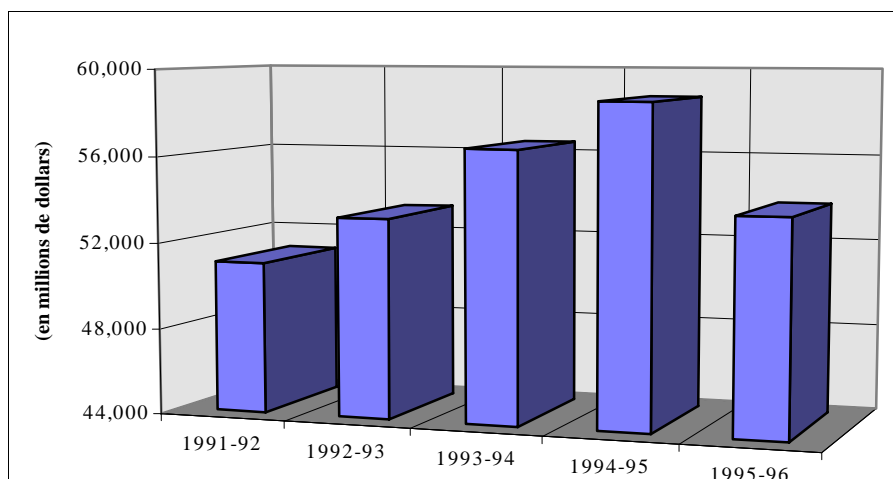
La perte de CN de 1,085 milliard de dollars en 1995 a été attribuable en partie à un amortissement de 1,3 milliard de dollars de l'actif ferroviaire de la société dans ses opérations ferroviaires de l'Est du pays.

Plusieurs sociétés ont fait état d'importantes améliorations de leur bénéfice net comme il est indiqué au tableau 5. Les augmentations les plus marquantes ont été réalisées par la Société d'assurance-dépôts du Canada, une amélioration de 545,7 millions de dollars, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, une amélioration de 177,7 millions de dollars et la Société canadienne des postes, une amélioration de 97,1 millions de dollars.

Tableau 5
Sociétés ayant le plus augmenté leur bénéfice net

Société (en millions de \$)	Bénéfice net 1994-1995	Bénéfice net 1995-1996	Augmen- tation totale
Banque de développement du Canada	9.2	31.6	40.8
Commission de la capitale nationale	(17.5)	10.5	28
Corporation de développement des investissements du Canada	(21.8)	25.7	47.5
Société canadienne des postes	(68.9)	28.2	97.1
Société canadienne d'hypothèques et de logement	(93.5)	84.2	177.7
Société d'assurance-dépôts	(99.5)	446.2	545.7
Société du port de Saint John	(20.4)	0.2	20.6
Société Radio-Canada	(193.7)	(159.8)	33.9

Tableau 6
Actif des sociétés d'État, 1991-1992 à 1995-1996



Ces améliorations ont été annulées par une diminution du bénéfice net de plusieurs sociétés. En effet, le bénéfice net de la Société de développement du Cap-Breton (Devco) a diminué de 186,7 millions de dollars pour se solder par une perte de 207,4 millions de dollars en 1995-1996. Le bénéfice net de la Commission canadienne du blé a chuté de 153,6 millions de dollars pour s'établir à 515,9 millions de dollars. Le bénéfice net de la Société pour l'expansion des exportations a chuté à 44 millions de dollars, soit une diminution de 127 millions de dollars par rapport au bénéfice net inscrit l'année précédente. Le bénéfice net d'Énergie atomique du Canada Limitée a chuté de 17,1 millions de dollars; alors que la société avait inscrit un profit de 7,2 millions de dollars l'année précédente, elle a accusé une perte de 9,9 millions de dollars en 1995-1996.

la Banque du Canada, se situait entre 51 milliards de dollars et 53,8 milliards de dollars de 1991-1992 à 1995-1996. En raison de la privatisation du CN, dont la valeur globale de l'actif était de 6,2 milliards de dollars en 1995, la valeur de l'actif global a diminué de 4,9 milliard de dollars ou de 8,3 p. 100, ayant été ramenée de 58,7 milliards de dollars en 1994-1995, à 53,8 milliards de dollars en 1995-1996.

On a constaté une importante croissance de l'actif dans le secteur de l'aménagement et de la construction, croissance attribuable à la cession de biens immobiliers de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada à la Société immobilière du Canada Limitée.

Diminution de la valeur de l'actif global

Le tableau 6 indique que la valeur de l'actif global des sociétés d'État, exception faite de

Poursuite de la chute des données sur l'emploi

Le niveau d'emploi a chuté de 30 p. 100 en 1995-1996, l'effectif ayant été ramené à 77 614 employés à temps plein, alors qu'il était de 112 353 employés à temps plein l'année précédente. La privatisation du CN a réduit l'effectif de 26 951 employés, et a été responsable de 78 p. 100 de la réduction entre les deux années. Le nombre d'employés a diminué de 36 p. 100 depuis 1991-1992, comme l'indique le tableau 7. Cette réduction est le fruit de la privatisation ou de la liquidation de certaines sociétés et des gains d'efficacité réalisés au sein des sociétés d'État.

En 1995-1996, ce sont VIA Rail Canada Inc., la Société Radio-Canada, la Commission de la capitale nationale et la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui ont connu les diminutions d'emplois les plus fortes.

La rationalisation des ressources et la compression des effectifs des sociétés d'État se poursuivent et devraient se traduire par d'autres diminutions à l'avenir.

Tableau 7
Effectifs des sociétés d'État, 1991-1992 à 1995-1996

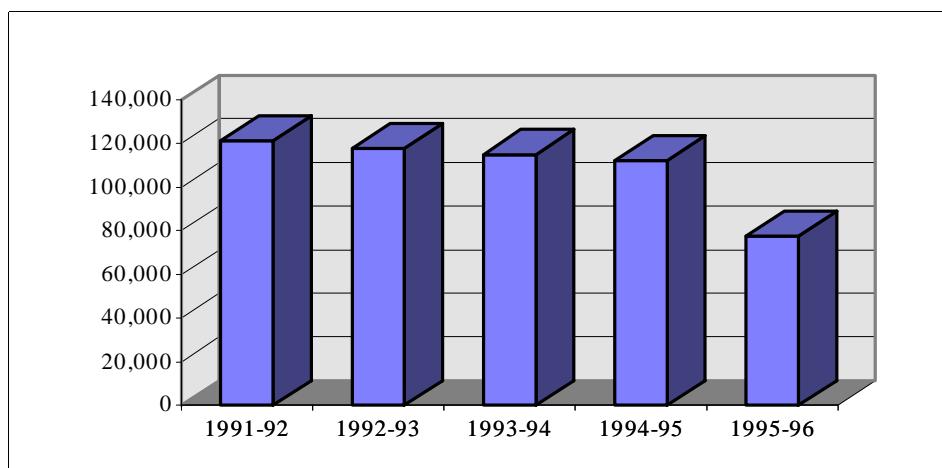


Tableau 8

**PORTEFEUILLE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT MÈRES EN 1996,
REGROUPÉS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉS**

Affaires culturelles

Actif : 2,4 G \$ Emploi : 10 500

Commission de la capital nationale
Conseil des Arts du Canada
Musée canadien des civilisations
Musée canadien de la nature
Musée des beaux-arts du Canada
Musée national des sciences et de la technologie
Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne
Société du Centre national des Arts

Agriculture et pêches

Actif : 8,3 G \$ Emploi : 542

Commission canadienne du blé
Commission canadienne du lait
Office de commercialisation du poisson d'eau douce

Aménagement et construction

Actif : 0,4 G \$ Emploi : 619

Construction de défense (1951) Limitée
Queens Quay West Land Corporation
Société du Vieux-Port de Montréal Inc.*
Société immobilière du Canada Limitée

Énergie et ressources

Actif : 1,8 G \$ Emploi : 5 972

Énergie atomique du Canada Limitée
Petro-Canada Limitée
Société de développement du Cap-Breton

Intermédiaires financiers

Actif : 18,6 G \$ Emploi : 2 479

Banque de développement du Canada
Société d'assurance-dépôts du Canada
Société d'expansion du Cap-Breton
Société du crédit agricole
Société pour l'expansion des exportations

Logement

Actif : 16,2 G \$ Emploi : 2 824

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Recherche et développement

Actif : 0,05 G \$** Emploi : 423

Centre de recherches pour le développement international

Services gouvernementaux

Actif : 0,5 G \$** Emploi : 2 677

Banque du Canada
Conseil canadien des normes
Corporation commerciale canadienne
Corporation de développement des investissements du Canada
Monnaie royale canadienne

Services postaux

Actif : 2,5 G \$ Emploi : 44 107

Société canadienne des postes

Transports

Actif : 3,1 G \$ Emploi : 7 471

Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent
Administrations de pilotage (quatre)
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada***
Marine Atlantique S.C.C.
Sociétés canadiennes des ports (huit)
VIA Rail Canada Inc.

À la fin de l'exercice des sociétés se terminant le 31 juillet 1996 ou avant cette date, G = milliards de dollars

* La société du Vieux-Port de Montréal Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Société immobilière du Canada Limitée, à laquelle on a prescrit de faire rapport à la manière des sociétés d'État mères, conformément au paragraphe 86(2) de la LGFP.

** Les données financières relatives à la Banque du Canada ont été exclues.

*** Le CN a été privatisé en novembre 1995.

ANALYSE SECTORIELLE

QUESTIONS, POINTS SAILLANTS, TENDANCES

Cette partie du Rapport traite des principaux développements survenus dans le portefeuille des sociétés d'État en 1995-1996. Les sociétés d'État mères ont été groupées selon les secteurs de l'économie indiqués dans le tableau 8. Cette partie est plus particulièrement axée sur ces secteurs et présente une analyse des questions, points saillants et tendances ayant une influence sur chaque secteur.

Pour de plus amples renseignements sur les résultats financiers, le profil et les points saillants des activités de chaque société d'État, prière de se reporter aux fiches descriptives présentées dans la section suivante.

Secteur des transports

Le secteur des transports est celui qui englobe le plus grand nombre de sociétés, c'est-à-dire 15 sur 46, dont les sociétés portuaires, les administrations de pilotage et les sociétés de transport ferroviaire et maritime.

L'une des priorités du gouvernement a été de moderniser et de rationaliser le secteur des transports. On a assisté à d'importants changements dans le secteur des transports au cours de l'exercice 1995-1996.

Chemins de fer

La vente publique de toutes les actions que le gouvernement du Canada détenait dans le CN a été menée à terme le 28 novembre 1995. En 1995, le CN a accusé une perte de 1,08 milliard de dollars principalement attribuable à l'amortissement de l'actif de 1,3 milliard de dollars dans ses opérations ferroviaires de l'Est du pays. En

1995, le CN a inauguré le tunnel St. Clair qui réduit de façon marquée les délais d'acheminement entre la côte est et la plaque tournante ferroviaire de Chicago. La première des trois phases de mise en oeuvre des systèmes objectif fiabilité, projet de 100 millions de dollars, a été achevée en juillet 1995. Ce système de gestion des envois de marchandises constitue la base devant permettre au CN de devenir un chemin de fer à horaire fixe. En 1995, le CN a également entamé la dernière étape de son programme de réduction de l'effectif qui lui a permis d'abolir 11 000 postes depuis 1992.

Le CN prévoit acheter 394 nouvelles locomotives plus performantes au cours des 15 prochaines années pour remplacer 543 anciennes unités. À l'automne 1995, le CN a franchi le premier pas de ce remplacement en passant une commande de 105 nouvelles locomotives, livrables au début de juillet 1997. Les actifs non ferroviaires du CN, y compris la Tour du CN, dont la valeur atteint les 248 millions de dollars, ont été transférés à la Société immobilière du Canada Limitée, afin que cette dernière les aliène, exception faite de la Tour du CN, de manière ordonnée pour assurer au gouvernement un profit maximal.

VIA Rail Canada Inc. est la compagnie de transport de voyageurs du Canada. Depuis 1991, VIA Rail s'est lancée dans une série d'initiatives qui lui a permis d'atteindre les objectifs que le gouvernement s'était fixés de réduire les subventions tout en conservant le service trafic-voyageurs. De 1991-1992 à 1995-1996, les crédits budgétaires de VIA ont diminué de 97,4 millions de dollars. Une autre réduction de 45 millions de dollars est prévue pour 1996-1997.

Malgré cette réduction, VIA a maintenu le service ferroviaire en rationalisant sa structure de gestion et sa structure administrative, en modernisant les conventions collectives signées avec ses

employés syndiqués et en améliorant l'entretien du matériel. Le rendement de VIA s'est amélioré en 1995-1996 comme l'indiquent l'accroissement de l'achalandage, les cotes élevées de la satisfaction de la clientèle vis-à-vis du service, la chute des coûts d'exploitation et la diminution de son effectif. En outre, le ratio subvention d'exploitation/passagers est en diminution.

Le transport maritime

En juin 1996, le ministre des Transports, l'honorable David Anderson, a présenté à la Chambre des communes le projet de loi C-44, la *Loi maritime du Canada*. Cette loi vise à mettre en oeuvre la politique maritime nationale annoncée en décembre 1995, afin de moderniser et de simplifier le régime de gestion et de réglementation des services maritimes.

Si elle est adoptée, cette nouvelle loi créera un instrument législatif global destiné à régir le secteur du transport maritime au Canada. Elle améliorera l'efficacité des principaux ports publics du Canada en créant un réseau portuaire national constitué d'administrations portuaires canadiennes (APC) administrées de façon autonome. Elle simplifiera le régime de réglementation des nouvelles APC et des autres ports actuellement administrés par Transports Canada. La Société canadienne des ports sera dissoute afin de réduire les frais généraux afférents aux principaux ports. La *Loi sur les ports et installations portuaires publiques* sera abolie.

La nouvelle loi permettra au gouvernement de poursuivre la commercialisation des services du réseau portuaire des Grands Lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent. Elle lui permettra également de conclure une entente avec les usagers de la Voie maritime ou un autre groupe du secteur privé en vue de la gestion et de l'exploitation futures de la Voie maritime.

La Loi conservera une formule régionale dans le domaine du pilotage et celui-ci continuera de relever de quatre administrations de pilotage (Atlantique, Laurentides, Grands Lacs et Pacifique). Les administrations de pilotage devront réduire leurs coûts et n'auront plus accès aux crédits fédéraux.

Il se peut que des modifications soient apportées à ses dispositions, au fur et à mesure de l'étude du projet de loi C-44 au Parlement.

En 1995-1996, le nombre d'employés oeuvrant dans le secteur des transports maritimes a diminué de 3,7 p. 100 par rapport à l'année précédente. En 1995-1996, les 14 sociétés menant leurs activités dans le secteur du transport maritime employaient 4 293 employés, alors que cet effectif était de 4 460 employés en 1994-1995. Trois sociétés, notamment l'Administration de pilotage des Laurentides, Marine Atlantique S.C.C. et Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc., filiale en propriété exclusive de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, ont reçu des crédits budgétaires en 1995-1996.

Le gouvernement a demandé l'autorisation du Parlement de renoncer à une créance d'une valeur approximative de 23 millions des sociétés d'État à l'égard du gouvernement fédéral. De ce montant, 5 millions de dollars iront à la Société du port de Prince-Rupert, approximativement 18 millions de dollars à la Société du port de Saint John plus un montant de 19 millions de dollars à laquelle la province a renoncé, portant ainsi la valeur globale à 37 millions de dollars, afin d'assurer à la Société la capacité de se financer une fois qu'elle serait convertie en une administration portuaire canadienne.

L'une des priorités du gouvernement a été de moderniser et de rationaliser le secteur des transports; on a assisté à d'importants changements au cours de l'exercice 1995-1996.

Secteur des affaires culturelles

Les sociétés menant leurs activités dans le secteur des affaires culturelles sont le Conseil des Arts du Canada, la Société Radio-Canada (SRC), la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (Téléfilm), le Musée canadien des civilisations, le Musée canadien de la nature, la Société du Centre national des Arts, le Musée des beaux-arts du Canada, la Commission de la capitale nationale et le Musée national des sciences et de la technologie.

La Commission de la capitale nationale est passée du secteur de l'aménagement et de la construction au secteur des affaires culturelles cette année. La CCN a pour principal objet d'assurer le leadership dans le domaine de la promotion de la fierté et de l'unité nationales en mettant en valeur la capitale et sa région. Par conséquent, son mandat correspond davantage à celui des sociétés menant leurs activités dans le secteur des affaires culturelles.

Ce secteur emploie 13,5 p. 100 de l'effectif global des sociétés d'État, son effectif global étant de 10 500 employés.

En excluant les crédits budgétaires de 90 millions de dollars alloués à la CCN, les crédits alloués au secteur totalisaient 1,52 milliard de dollars en 1995-1996, soit une augmentation de 14,9 millions de dollars par rapport à 1994-1995. La Société Radio-Canada a reçu 1,17 milliard de dollars en 1995-1996, soit une augmentation par rapport au 1,13 milliard de dollars qu'elle a reçus en 1994-1995. La valeur globale des crédits budgétaires a diminué dans le cas de toutes les autres sociétés du secteur des affaires culturelles, sauf pour le Musée des beaux-arts qui a reçu le même montant.

Le bénéfice net s'est amélioré en 1995-1996, la perte de 452,8 millions de dollars ayant été ramenée à 390 millions de dollars lorsque les recettes nettes de 10,5 millions de dollars de la CCN sont intégrées aux statistiques de 1995-1996. À l'exception du Musée canadien de la nature, toutes les sociétés menant leurs activités dans le secteur des affaires culturelles ont fait état d'une amélioration de leur bénéfice net. De même, à l'exception de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne et du Centre national des Arts, toutes les sociétés de ce secteur ont fait état d'un accroissement de leur actif. La valeur de l'actif est passée de 1,9 milliard de dollars à 2,4 milliards de dollars, soit une augmentation de 26 p. 100, ce qui comprend l'actif de la CCN.

Le Comité d'examen des mandats, présidé par Pierre Juneau, a effectué l'examen fondamental du mandat de la Société Radio-Canada, de l'Office national du film et de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (Téléfilm). Le Comité a publié son rapport en janvier 1996. Le gouvernement s' servira du rapport du Comité pour analyser les possibilités de rationaliser et de restructurer les trois sociétés.

En 1995, la SRC a procédé à un examen approfondi de ses activités afin de façonner un nouvel organisme. En novembre 1995, la Société a annoncé une nouvelle «Vision pour la Société», approuvée par le conseil d'administration.

Pour parer à la réduction des crédits alloués aux programmes et en prévision de celle qui suivra, les sociétés à vocation culturelle réduisent les frais d'administration et cherchent d'autres moyens de financer leurs activités. Ainsi, le Musée canadien des civilisations a poursuivi son développement en agrandissant ses locaux d'exposition, en

Les crédits budgétaires alloués au secteur des affaires culturelles totalisaient 1,52 milliard de dollars en 1995-1996, soit une augmentation de 14,9 millions de dollars par rapport à 1994-1995.

collaboration avec un nouveau partenaire du secteur privé. Le Musée a produit et mis en marché plusieurs disques compacts et des CD-ROM. Par ailleurs, un groupe de travail du Conseil des Arts du Canada sur les mesures fiscales d'encouragement aux arts a examiné des moyens d'augmenter les crédits de financement des activités artistiques. La réaction de chacune des sociétés aux compressions est aussi différente que la nature même de chaque société. Des précisions sont données à ce sujet dans les fiches descriptives.

Secteur des intermédiaires financiers

Cinq sociétés d'État font partie du secteur : la Société d'assurance-dépôts du Canada, la Société d'expansion du Cap-Breton (SECB), la Société pour l'expansion des exportations (SEE), la Société du crédit agricole (SCA) et la Banque de développement du Canada (BDC).

Au cours des trois dernières années, le mandat et l'accès à des ressources financières ont été élargis pour la Banque de développement du Canada, la Société pour l'expansion des exportations et la Société du crédit agricole. Dans le budget de 1996, le gouvernement a annoncé qu'il injecterait 50 millions de dollars sous forme d'actions privilégiées portant dividendes de la Banque de développement du Canada afin d'augmenter sa capacité de prêter aux entreprises en croissance par exemple, celles axées sur les nouvelles technologies. Cela permettra de prêter jusqu'à 350 millions de dollars de plus aux entreprises en croissance axées sur la connaissance et l'exportation. Le gouvernement a également annoncé dans le budget que le capital-actions de la Société pour l'expansion des exportations serait augmenté de 50 millions de dollars pour aider la Société à trouver de nouveaux modes de financement des exportations.

Deux sociétés menant leurs activités dans le secteur reçoivent des crédits budgétaires, notamment la Banque de développement du Canada pour ses activités de formation et de consultation en gestion, et la Société d'expansion du Cap-Breton. Les crédits qui leur sont alloués sont demeurés stables à 29,1 millions de dollars en 1995-1996 et à 29,7 millions de dollars en 1994-1995. Le niveau d'emploi dans le secteur est également demeuré stable, c'est-à-dire 2 479 employés en 1995-1996 et 2 404 employés en 1994-1995.

On a constaté une amélioration importante du bénéfice net en 1995-1996. La Banque de développement du Canada, la Société d'expansion du Cap-Breton et la Société d'assurance-dépôts du Canada ont fait état d'une amélioration de leur bénéfice net. La perte de 99,5 millions de dollars que la Société d'assurance-dépôts accusait en 1994-1995 s'est transformée en un bénéfice de 446,2 millions de dollars en 1995-1996. Ces améliorations ont été annulées par une diminution du bénéfice net inscrit par la Société pour l'expansion des exportations dont le bénéfice net a chuté de 127 millions de dollars, ayant été ramené de 171,0 millions de dollars à 44,0 millions de dollars en 1995-1996. La Société du crédit agricole a également accusé une diminution de son bénéfice net de 2,3 millions de dollars.

On a constaté une croissance de 5,6 p. 100 de l'actif, ce qui représente une valeur de 987,5 millions de dollars pour les sociétés menant leurs activités dans ce secteur en 1995-1996. La valeur globale de l'actif était de 18,6 milliards de dollars pendant l'exercice en cours.

En avril 1996, le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, présidé par l'honorable Michael Kirby, a publié son rapport sur les *Institutions financières de l'État*. Le Comité a examiné le mode de fonctionnement des institutions financières gouvernementales (la Société pour l'expansion

On a constaté en 1995-1996 une amélioration importante du bénéfice net des sociétés oeuvrant dans le secteur des intermédiaires financiers.

des exportations, la Corporation commerciale canadienne, la Banque de développement du Canada et la Société du crédit agricole) en comparaison des institutions financières du secteur privé. Le Comité a également examiné les activités de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, du Bureau fédéral de développement régional (Québec) et de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien.

En réponse au rapport du Comité sénatorial, le ministre d'Industrie Canada, l'honorable John Manley, a déclaré en juillet 1996 qu'au cours de la dernière année, les institutions avaient effectué toute une gamme de changements destinés à améliorer le service à la clientèle et à réduire les chevauchements et les doublages. Pour faire en sorte que cette initiative se poursuive, le ministre a annoncé la création d'un Conseil des institutions financières de l'État (IFE), constitué des présidents des conseils et des premiers dirigeants des IFE et de leurs sous-ministres. Le Conseil doit se réunir à intervalles réguliers afin de cerner les possibilités de collaboration pour éviter la concurrence, les doublages et les chevauchements.

Secteur de l'énergie et des ressources

Énergie atomique du Canada Limitée (EACL), la Société de développement du Cap-Breton et Petro-Canada Limitée forment ce secteur. En tout, 5 972 personnes y ont travaillé en 1995-1996, alors que l'effectif était de 6 146 l'année précédente. Les crédits budgétaires alloués à ce secteur ont diminué de façon importante, ayant été ramenés des 205,5 millions de dollars où ils se situaient en 1994-1995, à 174,6 millions de dollars en 1995-1996. Cette diminution de 30,9 millions de dollars vise principalement la Société de développement du Cap-Breton. La Société a reçu 25,4 millions de dollars en 1994-1995, mais elle n'a reçu aucun crédit en 1995-1996. En outre, les crédits attribués à EACL ont diminué de 5,4 millions de dollars

en 1995-1996.

Les revenus d'EACL ont chuté à 573 millions de dollars en 1996, alors qu'ils avaient été de 635,7 millions de dollars en 1995. Cette diminution correspond à l'achèvement des projets réalisés en Roumanie et en Corée.

Pour la première fois de son existence, la Société de développement du Cap-Breton a mené ses activités sans recevoir de crédits du gouvernement fédéral en 1995-1996. Cependant, l'exercice a suscité plusieurs importants défis. La ministre des Ressources naturelles, l'honorable Anne McLellan, a parrainé une étude indépendante au sujet de la Société. L'étude avait pour objectif principal d'effectuer une évaluation technique et opérationnelle et de déterminer la capacité de la Société de faire concurrence aux autres entreprises d'exploitation du charbon. Les conclusions de l'étude, publiées en février 1996, indiquent que les activités pourraient être viables, mais que la Société ne pourrait arriver à ce résultat que dans la mesure où elle réussirait à diminuer ses frais généraux et à améliorer quelques-uns des systèmes, politiques et pratiques désignés. La Société a accusé une perte de 207,4 millions de dollars en 1995-1996.

Petro-Canada Limitée conserve le statut de société d'État mère. Petro-Canada Limitée a été établie au moment où Petro-Canada (société pétrolière et gazière) a été privatisée en 1991. À ce moment-là, Petro-Canada a remboursé la totalité de ses créances antérieures qui étaient cautionnées par le gouvernement. Petro-Canada Limitée utilisera les fonds générés par Petro-Canada pour acquitter les obligations à long terme de l'ancienne société d'État au fur et à mesure qu'elles viendront à échéance, après quoi, la société sera liquidée.

Secteur du logement

Par l'intermédiaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le gouvernement aide des Canadiens à se loger adéquatement, à un prix abordable. La SCHL s'acquitte de son mandat en menant des

Les crédits budgétaires alloués au secteur de l'énergie et des ressources ont diminué de façon importante, ayant été ramenés des 205,5 millions de dollars où ils se situaient en 1994-1995, à 174,6 millions de dollars en 1995-1996.

activités dans les trois domaines de l'assurance hypothécaire, des garanties des titres hypothécaires et de la protection des taux hypothécaires.

C'est la SCHL qui a reçu le crédit budgétaire le plus important, c'est-à-dire 1 953 millions de dollars, ou 43 p. 100 des crédits budgétaires alloués à toutes les sociétés d'État. Ce crédit budgétaire est passé de 1,88 milliard de dollars en 1994-1995, à 1,95 milliard de dollars en 1995-1996. Le bénéfice net a affiché une augmentation importante, la Société faisant état d'une perte de 93,5 millions de dollars en 1994-1995 pour déclarer un profit de 84,2 millions de dollars en 1995-1996. La valeur de l'actif est passée de 13,9 milliards de dollars à 16,2 milliards de dollars en 1995-1996. L'effectif a été réduit de 208 personnes, pour se situer à 2 824 employés en 1995-1996.

Dans le budget de 1996, le gouvernement a annoncé une redéfinition de la présence fédérale dans le domaine du logement. Le gouvernement a fait part de son intention de demander à la SCHL d'exploiter le Fonds d'assurance hypothécaire et le Fonds de garantie des titres hypothécaires de façon plus commerciale. Les changements annoncés visent à garantir que les fonds sont administrés en toute efficacité et qu'ils répondent mieux à l'évolution des marchés tout en garantissant un marché plus concurrentiel.

Le gouvernement a également annoncé dans le budget que la SCHL se retirera progressivement du logement social. Le gouvernement est disposé à offrir aux autorités provinciales et territoriales la possibilité de prendre en charge la gestion des ressources existantes en la matière.

Dans le budget de 1995, le gouvernement a réduit le financement accordé à la SCHL. Sur une période de trois ans, la Société réduira le budget alloué au logement social de 270 millions de dollars et les frais de recherches et d'administration des programmes, de 36 millions de dollars.

Au cours de sa deuxième année d'activités sur

les marchés étrangers des capitaux, la Société a réuni 1,9 milliard de dollars en vendant des obligations à moyen terme sur les marchés national et international. Ce programme d'emprunts permet à la SCHL de faire fonction de prêteur sans profit pour les organismes désireux de réaliser des projets à but non lucratif et coopératifs et des projets de logement public financés par des intérêts provinciaux et privés, diminuant ainsi le coût du logement social assumé par le gouvernement fédéral.

Secteur des services postaux

La Société canadienne des postes exploite le service postal du Canada en régime d'autonomie. C'est la société d'État qui possède le plus grand nombre d'employés -- 44 107 employés, tout près de 57 p. 100 de l'effectif de toutes les sociétés d'État.

L'examen du mandat de la Société canadienne des postes a été lancé en novembre 1995. L'examen indépendant a été présidé par George Radwanski, qui a examiné les questions financières et de politique cruciales pour l'avenir de la Société. L'objectif visé était de vérifier que les Canadiens bénéficient du service postal le plus efficace et le plus économique possible. Le rapport, qui comprend des conclusions détaillées et une série de recommandations, a été publié en octobre 1996 par la ministre de tutelle de la Société canadienne des postes, l'honorable Diane Marleau.

La ministre a annoncé quelques mesures immédiates, y compris la prorogation du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste ruraux et le projet de la Société de cesser de livrer la publicité économique expédiée sans adresse. On a également demandé à la Société de songer à la possibilité de cesser de livrer la publicité sans adresse expédiée moyennant des tarifs forfaitaires. Pour le moment, il n'y aura pas d'augmentation des tarifs postaux comme il était recommandé dans le rapport. La ministre a également noté que les décisions ultérieures

Dans le budget de 1996, le gouvernement a annoncé une redéfinition de la présence fédérale dans le domaine du logement. La SCHL se retirera progressivement du logement social.

concernant l'avenir de la Société canadienne des postes devront être précédées d'une évaluation rigoureuse des incidences des recommandations formulées dans le rapport.

La Société canadienne des postes a traité 11,8 milliards d'articles de courrier en 1995-1996, soit une augmentation de près de 190 millions par rapport à l'exercice précédent. Le revenu consolidé d'exploitation a atteint les 4,9 milliards de dollars, une augmentation de 206 millions de dollars par rapport à 1994-1995.

Le bénéfice net consolidé de la Société a été de 28 millions de dollars, ce qui représente une amélioration de 97 millions de dollars par rapport à la perte de 69 millions de dollars accusée l'an dernier. Cet objectif a été atteint grâce à la réduction des dépenses d'administration et de gestion, à des gains de productivité, à l'augmentation du tarif de la lettre de base et à des rajustements concurrentiels apportés aux tarifs applicables à plusieurs produits commerciaux.

Secteur de l'agriculture et des pêches

Trois sociétés composent ce secteur--la Commission canadienne du lait, la Commission canadienne du blé et l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

Chacune de ces sociétés a pour objet la commercialisation de ses produits, qu'il s'agisse de produits laitiers, du blé ou du poisson, afin de permettre aux producteurs d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement.

Deux des trois sociétés mènent leurs activités sans l'aide de crédits budgétaires. La Commission canadienne du lait a reçu un crédit de 224,7 millions de dollars en 1994-1995.

La Commission canadienne du blé et la Commission canadienne du lait ont continué de mettre en oeuvre les changements découlant des modifications apportées à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Entente de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur

l'agriculture. Pour ce qui est de la Commission canadienne du lait, ces ententes ont exigé un remaniement important des modalités précédentes de mise en marché du lait à l'échelle du Canada. Un élément important de l'Entente sur l'agriculture de l'OMC veut qu'à compter du 1^{er} août 1995, le Canada ne soit plus autorisé à exporter des produits laitiers aux États-Unis si ses exportations sont soutenues par les prélèvements auprès des producteurs.

En conséquence, au cours de 1994-1995, la Commission canadienne du lait a continué de jouer un rôle central de facilitateur afin de contribuer aux divers forums traitant de politiques laitières et des changements nécessaires pour fonctionner dans le nouveau contexte commercial. En juillet 1995, on a apporté des modifications à la *Loi sur la Commission canadienne du lait* pour autoriser la Commission à collaborer avec les autorités provinciales en vue de l'administration du nouveau régime de permis pour le lait de classes spéciales et les modalités de mise en commun nationales pour le compte de l'industrie. Ces nouveaux systèmes ont été mis en service le 1^{er} août 1995 et les neuf provinces productrices ont commencé à mettre en commun les revenus de toutes les classes spéciales de lait.

Pendant l'exercice 1994-1995, la Commission canadienne du blé a apporté des changements à ses politiques et à ses méthodes de transport, afin de les adapter aux changements qui s'annonçaient au moment de l'abolition de la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest*, le 1^{er} août 1995.

La Commission canadienne du blé songe à mettre en oeuvre plusieurs changements. Elle a demandé le pouvoir de consentir des primes pour l'exécution intégrale des contrats, à partir des comptes de mise en commun pertinents. La Commission canadienne du blé a également demandé au gouvernement fédéral d'être autorisée à dédommager les agriculteurs pour leur frais de stockage et d'intérêts sur les stocks et de permettre que les ajustements de fin de campagne puissent être émis avant le 1^{er} janvier.

La Société canadienne des postes a connu une importante augmentation de son bénéfice net : alors qu'elle avait accusé une perte de 68,9 millions de dollars en 1994-1995, elle a fait état d'un bénéfice de 28,2 millions de dollars en 1995-1996.

En juillet 1995, on a créé une équipe de commercialisation des grains de l'Ouest, chargée de répondre aux diverses questions sur la commercialisation des grains de l'Ouest. Le rapport de cette équipe a été présenté au ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada en juillet 1996.

Secteur de l'aménagement et de la construction

Ce secteur comprend quatre sociétés en 1995-1996 : la Société immobilière du Canada Limitée, Construction de défense (1951) Limitée, la Société du Vieux-Port de Montréal Inc., et la Queens Quay West Land Corporation. La Société du Vieux-Port de Montréal est une filiale en propriété exclusive de la Société immobilière du Canada Limitée, mais on lui a prescrit de faire rapport de ses activités en tant que société d'État mère, conformément aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La Commission de la capitale nationale (CCN) est passée du secteur de l'aménagement et de la construction au secteur des affaires culturelles au cours de l'exercice.

En 1995-1996, le secteur comptait 619 employés. Exception faite de la Société immobilière du Canada Limitée, des crédits budgétaires d'une valeur globale de 27,9 millions ont été attribués aux trois autres sociétés. À des fins de comparaison, sans tenir compte de la CCN, pendant l'exercice 1994-1995, le secteur comptait 285 employés et ses crédits budgétaires étaient de 30,9 millions de dollars. L'augmentation du nombre d'employés est attribuable à la revitalisation de la Société immobilière du Canada Limitée qui compte maintenant 340 employés. Les crédits attribués à Construction de défense et à Queens Quay West Land Corporation ont diminué de 1,2 million de dollars, soit de 7 p. 100, et de 2,3 millions de dollars, soit de 23 p. 100, respectivement. Les crédits attribués à la Société du Vieux-Port de Montréal ont été portés de 3,0 millions de dollars à 3,5 millions de dollars.

La société Queens Quay West Land Corporation était censée être dissoute au plus tard le 31 janvier 1996, date à laquelle le reste de l'actif et des dettes devait être transféré à la Société immobilière du Canada Limitée. Cependant, on a désigné un facilitateur chargé d'examiner d'autres sources de financement pour le Harbourfront Centre. En conséquence, la liquidation de cette société a été reportée de manière temporaire jusqu'à ce que le rapport du facilitateur ait été déposé.

Construction de défense entreprend actuellement plusieurs initiatives en vue d'adapter l'infrastructure de la Défense nationale (DN) à la compression des effectifs et à la rationalisation qui s'effectuent à l'intérieur des Forces canadiennes. Construction de défense entreprend et supervise de grands projets de construction et d'entretien militaires demandés par la DN. En raison des modifications apportées au rôle du Ministère, on prévoit une chute à long terme des volumes de travail que la société a eu à traiter jusqu'à présent. Afin de compenser cette réduction, Construction de défense offre des services dans des secteurs connexes à ceux qu'elle exploitait. Ces services comprennent des travaux de gestion des installations de la DN, menés en collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, la passation de marchés de gestion énergétique et la prestation d'un soutien à la passation de marchés et à la gestion au Bureau du logement des Forces canadiennes.

La Société immobilière du Canada Limitée a été revitalisée en 1995 afin de s'occuper de l'aliénation ordonnée de l'excédent prévu d'immeubles fédéraux auquel donneront vraisemblablement lieu la restructuration et l'Examen des programmes. En outre, dans le cadre de la commercialisation de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, la Société immobilière du Canada Limitée a acquis la Tour du CN, ainsi que les éléments d'actif immobiliers hors exploitation du CN.

La Société immobilière du Canada Limitée a été revitalisée en 1995 afin de s'occuper de l'aliénation ordonnée de l'excédent prévu d'immeubles fédéraux auquel donneront vraisemblablement lieu la restructuration et l'Examen des programmes.

Secteur des services gouvernementaux

Ce secteur comprend les cinq sociétés suivantes : la Banque du Canada, la Corporation de développement des investissements du Canada, la Corporation commerciale canadienne, la Monnaie royale canadienne et le Conseil canadien des normes.

Le secteur comptait 2 677 employés, soit 109 employés de moins qu'en 1994-1995. C'est la Banque du Canada qui, avec son effectif de 1 968 employés, emploie le plus grand nombre de personnes dans ce secteur.

En raison du caractère unique des activités de l'institution, les données relatives à la Banque du Canada ne sont pas présentées dans la comparaison de la situation financière des autres sociétés qui composent le secteur.

Le bénéfice net du secteur a connu une amélioration importante en 1995-1996. Celui-ci s'est élevé à 23 millions de dollars, alors qu'on accusait une perte de 23,6 millions de dollars en 1994-1995. Cette amélioration est principalement attribuable à la Corporation de développement des investissements du Canada (CDIC) qui a affiché un bénéfice net de 25,7 millions de dollars en 1995-1996, alors qu'elle accusait une perte de 21,8 millions de dollars en 1994-1995. Cette amélioration a été partiellement annulée par la chute du bénéfice net de la Corporation commerciale canadienne qui se situait à 1,3 million de dollars en 1994-1995, par opposition à une perte de 1,7 million de dollars en 1995-1996.

Au cours de l'exercice 1995, la Société Canada Eldor Inc., filiale de la Corporation de développement des investissements du Canada, a vendu le reste des actions qu'elle détenait dans la société Cameco. La vente a rapporté à la Société un produit net de 88,6 millions de dollars. Le bénéfice net de la CDIC reflète le gain de 24,1 millions de dollars réalisé sur cette vente. De plus, la

CDIC a liquidé la Société financière Cartierville Inc.

Contrairement aux profits qu'elle a réalisés au cours des années antérieures, la Monnaie royale canadienne a accusé des pertes importantes au cours des deux dernières années. En 1995, la Monnaie a adopté un plan de redressement qui énonce des stratégies et mesures destinées à produire des recettes, à contrôler les coûts et à réduire les frais généraux.

La valeur de l'actif global du secteur, à l'exclusion de celui de la Banque du Canada, s'établissait à 547,2 millions de dollars en 1995-1996, alors qu'elle était de 596,5 millions de dollars en 1994-1995. Pour ce qui est des deux sociétés du secteur qui reçoivent des crédits budgétaires, la Corporation commerciale canadienne et le Conseil canadien des normes, les crédits ont diminué de 1,5 million de dollars, ayant été ramenés de 18,6 millions de dollars où ils se situaient en 1994-1995, à 17,1 millions de dollars en 1995-1996.

Secteur de la recherche et du développement

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) soutient et effectue des recherches sur les problèmes des régions du monde en développement. Le CRDI a célébré son 25^e anniversaire d'existence en 1995. La subvention du Parlement attribuée au Centre a diminué de 15,8 millions de dollars, c'est-à-dire de 14 p. 100, ayant été ramenée de 111,9 millions de dollars où elle se situait en 1994-1995, à 96,1 millions de dollars en 1995-1996. Le Centre a touché des recettes de sources externes de 19,6 millions de dollars, une augmentation de 3,3 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. En 1995-1996, le CRDI a financé des travaux de recherches sur le développement d'une valeur globale de 77,9 millions de dollars.

Le bénéfice net du secteur des services gouvernementaux a connu une amélioration importante en 1995-1996.

La société CHHC va continuer de gérer la participation du gouvernement dans le projet de développement Hibernia ainsi que des actions de la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia Limitée, de façon commerciale.

Autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts

Le gouvernement du Canada détient des intérêts (sous forme d'actions) dans des sociétés ou organisations autres que les sociétés d'État, et siège à leur conseil d'administration avec d'autres organisations ou gouvernements. Pour les sociétés sans capital-actions, par exemple les entreprises sans but lucratif, le gouvernement peut avoir le droit de nommer une partie ou la totalité des membres du conseil d'administration ou d'approuver leur nomination. Pour ce qui est des organisations formées en vertu d'une entente internationale, il peut avoir le droit de nommer des membres du corps administratif ou d'en approuver la nomination.

En 1995-1996, des développements importants se sont produits dans les sociétés ci-après. Des précisions complémentaires sont données à la rubrique *Autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts* du présent rapport.

Petro-Canada

En 1995, le gouvernement a réduit le portefeuille d'actions qu'il détenait dans Petro-Canada; de 173,3 millions d'actions, celui-ci est passé à 49,4 millions d'actions, soit environ 20 p. 100 des actions de la Société.

En avril 1996, Petro-Canada a annoncé qu'elle avait conclu une entente avec la société Amerada Hess Corporation en vue de faire l'acquisition de toutes les actions de la société Amerada Hess Canada Ltd., pour une somme de 731 millions de dollars. Grâce à cette acquisition, Petro-Canada pourra acquérir des réserves de gaz naturel et de gaz liquide dont le volume à la fin de 1995 était de 592 milliards de pieds cubes et la capacité, de 51 millions de barils.

Petro-Canada a déposé un prospectus au Canada et une déclaration d'enregistrement aux États-Unis afin d'offrir des actions ordinaires de l'entreprise. Le produit net de l'offre d'actions devait atteindre environ 400 millions de dollars. Cette somme était censée être utilisée pour financer l'acquisition des actions de la société Amerada Hess Canada Ltd. Cette offre d'actions a réduit le portefeuille d'actions du gouvernement à environ 18,3 p. 100 des actions en circulation.

Sur la côte est, Petro-Canada participe au grand projet de développement Hibernia. Le champ pétrolifère Hibernia, au large de littoral de Terre-Neuve, est censé produire du pétrole d'ici fin 1997.

Petro-Canada, en collaboration avec d'autres sociétés, a déposé, au printemps de 1996, une demande de plan de développement relative à un deuxième projet de développement sur la côte Est, c'est-à-dire le projet Terra Nova.

Canada Hibernia Holding Corporation

La société Canada Hibernia Holding Corporation (CHHC) gère la participation de 8,5 p. 100 que le gouvernement détient dans le projet Hibernia. La société CHHC est une filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada et son objectif est de gérer les intérêts du Canada. La société Canada Hibernia Holding Corporation va continuer de gérer la participation du gouvernement dans le projet de développement Hibernia ainsi que des actions de la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia Limitée, de façon commerciale. La Corporation de développement des investissements n'envisage pas, à court terme, de vendre sa participation au projet Hibernia.

Theratronics International Limited

Theratronics International Limited dont le siège social se trouve à Kanata (Ontario), est un fabricant de systèmes de traitement du cancer et de systèmes perfectionnés de planification de traitement informatisé. La Société est une filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada. Dans le budget de 1996, le gouvernement a annoncé que la société Theratronics International Ltd. serait vendue lorsque ses activités le justifient.

La Compagnie nationale des produits de la mer Limitée

La Compagnie nationale des produits de la mer Limitée de Lunenburg (Nouvelle-Écosse) est l'un des plus gros producteurs de poisson et de fruits de mer du Canada. Les 10,65 p. 100 des actions que le gouvernement détient dans la Compagnie seront vendues, sous réserve de consultations avec la Compagnie et des conditions du marché, selon l'annonce qui en a été faite dans le budget de 1996.

Compagnie de navigation Canarctic Limitée

La Compagnie de navigation Canarctic Limitée est une société mixte appartenant à 51 p. 100 au gouvernement fédéral et à 49 p. 100 à la société Federal Navigation Limited. La Compagnie possède et exploite son seul élément d'actif, le M.V. *Arctic*, navire de chargement à double coque servant de brise-glace. La Compagnie avait pour objectif de devenir financièrement autonome, mais elle n'a jamais atteint cet objectif. Le gouvernement subventionne les activités de la Compagnie de navigation Canarctic depuis 1978.

Dans le cadre de l'Examen des programmes et des modifications que le gouvernement projette d'apporter à la politique maritime, le gouvernement a examiné la possibilité de se

départir des actions qu'il possède dans la Compagnie, ce qu'il a fait en novembre 1996.

Entente conclue par le gouvernement avec la Société Nordion

En juillet 1996, on est parvenu à un règlement à l'amiable qui stipule que les deux nouveaux réacteurs de production d'isotopes et les installations de traitement connexes appartiendront à la Société Nordion et seront exploités par Énergie atomique du Canada Limitée à Chalk River (Ontario). Les deux réacteurs assureront un approvisionnement sûr d'isotopes médicaux.

Tableau 9

EMPLOI ET SITUATION FINANCIÈRE

Sociétés d'État groupées par secteur

(pour l'exercice clos le 31 juillet 1996 ou avant cette date; en millions de dollars)

Sociétés par secteur	Situation financière			Avoir	Emploi
	Actif total	Passif à court terme	Passif à long terme		
Commission canadienne du lait	189.3	118.1	71.2	0.0	57
Commission canadienne du blé	8,043.3	1,548.6	6,494.8	0.0	452
Office de commercialisation du poisson d'eau douce	20.6	16.4	0.0	4.2	33
Total secteur de l'agriculture et des pêches	8,253.3	1,683.1	6,566.0	4.2	542
Conseil des arts du Canada	168.2	37.3	0.0	186.4	161
Commission de la capitale nationale	407.2	37.7	14.2	355.2	502
Musée canadien de la nature	20.5	12.2	2.7	5.6	216
Musée canadien des civilisations	30.6	10.9	2.2	17.6	534
Musée des beaux-arts du Canada	19.7	5.1	4.1	10.5	276
Musée national des sciences et de la technologie	11.0	2.4	1.5	7.1	220
Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne	47.8	11.3	0.9	35.6	148
Société du Centre national des Arts	19.4	8.2	0.9	10.4	262
Société Radio-Canada	1,696.7	396.8	619.7	680.2	8,181
Total secteur des affaires culturelles	2,421.1	521.9	646.1	1,308.6	10,500
Construction de défense (1951) Limitée	3.6	2.4	1.5	(0.3)	207
Queens Quay West Land Corporation	5.8	2.6	45.8	(42.5)	0
Société du Vieux-Port de Montréal ¹	2.1	1.8	0.3	0.0	72
Société immobilière du Canada Limitée	394.9	31.6	113.2	250.1	340
SIC (Vieux-Port de Québec) Inc. ²	0.5	0.3	0.0	0.2	0
Société de construction des musées du Canada Inc. ²	0.0	0.9	0.0	(0.9)	0
Total secteur de l'aménagement et de la construction	407.0	39.5	160.8	206.7	619
Énergie atomique du Canada, Limitée	993.1	211.1	317.9	464.2	3,881
Société de développement du Cap-Breton	259.5	69.6	124.9	65.0	2,091
Petro-Canada Limitée	524.0	109.0	413.0	2.0	0
Total secteur de l'énergie et des ressources	1,776.6	389.6	855.9	531.2	5,972
Banque de développement du Canada	3,603.4	1,215.3	2,017.8	370.3	1,014
Société d'assurance-dépôts du Canada	1,208.9	900.4	1,609.4	(1,301.0)	86
Société d'expansion du Cap-Breton	4.5	2.7	1.4	0.4	50
Société du crédit agricole	4,371.4	1,002.0	2,949.6	419.8	772
Société pour l'expansion des exportations	9,428.0	2,685.0	5,570.0	1,173.0	557
Total secteur des intermédiaires financiers	18,616.2	5,805.4	12,148.3	662.5	2,479

1. On a prescrit à la Société du Vieux-Port de Montréal Inc., filiale en propriété exclusive de la Société immobilière du Canada Limitée, de faire rapport de ses activités à la manière des sociétés d'État mères.

2. Quatre filiales en propriété exclusive ont été ajoutées aux tableaux parce que leurs affaires financières ne sont pas consolidées à celles de leurs sociétés d'État mères.

Tableau 9

EMPLOI ET SITUATION FINANCIÈRE**Sociétés d'État groupées par secteur**

Sociétés par secteur	Situation financière			Avoir	Emploi
	Actif total	Passif à court terme	Passif à long terme		
Banque du Canada ³	-	-	-	-	1,968
Conseil canadien des normes	3.4	1.1	0.1	2.2	72
Corporation commerciale canadienne	312.8	295.2	1.0	16.6	84
Corporation de développement des investissements du Canada	140.3	26.3	0.0	114.0	3
Monnaie royale canadienne	90.7	25.5	5.9	59.3	550
Total secteur des services gouvernementaux	547.2	348.1	7.0	192.1	2,677
Société canadienne d'hypothèques et de logement					2,824
Compte de société	13,849.4	1,633.4	12,180.9	35.1	
Compte du ministre	0.0	0.0	0.0	0.0	
Fonds administrés	2,317.8	26.1	2,247.7	44.0	
Total secteur du logement	16,167.3	1,659.5	14,428.6	79.1	2,824
Société canadienne des postes	2,515.4	792.4	696.7	1,026.2	44,107
Total secteur des services postaux	2,515.4	792.4	696.7	1,026.2	44,107
Administration de la voie maritime du Saint-Laurent	601.7	12.8	13.6	575.2	730
Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc. ²	16.7	2.8	0.4	13.5	36
Corporation du pont international de la voie maritime Limitée ²	2.6	0.7	1.8	0.0	20
Administration de pilotage de l'Atlantique	1.8	0.7	0.7	0.5	70
Administration de pilotage des Grands Lacs, Ltée	8.3	2.9	2.4	3.0	81
Administration de pilotage des Laurentides	10.6	7.7	2.5	0.5	222
Administration de pilotage du Pacifique	5.6	2.8	0.6	2.2	170
Compagnie des chemins fers nationaux du Canada⁴	6,198.0	1,603.0	2,289.0	2,306.0	26,951
Marine Atlantique S.C.C.	352.4	31.1	333.6	(12.3)	2,019
Société canadienne des ports	264.7	19.7	241.8	3.2	244
Société du port d'Halifax	69.4	3.3	0.7	65.4	63
Société du port de Montréal	243.8	14.2	7.7	221.9	349
Société du port de Prince Rupert	111.7	1.9	14.8	95.0	17
Société du port de Québec	61.6	2.3	7.0	52.3	73
Société du port de Saint John	64.1	2.0	38.2	23.9	36
Société du port de St. John's	16.8	0.5	0.2	16.1	13
Société du port de Vancouver	447.6	37.3	45.5	364.8	150
VIA Rail Canada Inc.	783.4	111.1	31.8	640.5	3,178
Total secteur des transports (EXCLUANT CN)	3,062.7	253.9	743.3	2,065.6	7,471
Centre de recherches pour le développement international	46.3	22.5	3.2	20.5	423
Total secteur de la recherche et du développement	46.3	22.5	3.2	20.5	423
Total général	53,813	11,516	36,256	6,097	77,614

3. Les données financières relatives à la Banque du Canada ont été exclues des tableaux en raison du caractère unique de ses activités. Les données correspondantes sont indiquées dans la fiche descriptive de la société.

4. CN a été privatisé en novembre 1995. Les données financières sont présentées aux seules fins d'information et de comparaison.

Tableau 10

RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET FINANCEMENT

Sociétés d'État groupées par secteur

(pour l'exercice clos le 31 juillet 1996 ou avant cette date; en millions de dollars)

Sociétés par secteur	Résultats d'exploitation		Financement		
	Bénéfices nets	Fonds autogénérés	Changement aux emprunts nets du Secteur privé	Canada	Crédits budgétaires
Commission canadienne du lait	33.3	n/a	11.5	1.2	224.7
Commission canadienne du blé	515.9	n/a	(633.4)	0.0	0.0
Office de commercialisation du poisson d'eau douce	0.0	1.2	3.3	(1.0)	0.0
Total secteur de l'agriculture et des pêches	549.2	1.2	(618.6)	0.2	224.7
Conseil des arts du Canada	12.0	12.8	0.0	0.0	95.9
Commission de la capitale nationale	10.5	8.6	0.0	0.0	90.6
Musée canadien de la nature	(25.1)	(27.1)	0.0	0.0	27.0
Musée canadien des civilisations	(44.2)	(41.4)	0.0	0.0	46.2
Musée des beaux-arts du Canada	(31.8)	(30.6)	0.0	0.0	34.4
Musée national des sciences et de la technologie	(19.0)	(18.0)	0.0	0.0	20.8
Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne	(112.1)	(110.6)	0.0	0.0	109.0
Société du Centre national des Arts	(20.4)	(17.8)	0.3	0.0	15.6
Société Radio-Canada	(159.8)	30.4	(21.7)	0.0	1,170.7
Total secteur des affaires culturelles	(390.0)	(193.6)	(21.4)	0.0	1,610.1
Construction de défense (1951) Limitée	(0.1)	0.9	0.0	0.0	16.9
Queens Quay West Land Corporation	(2.6)	(2.6)	0.0	0.0	7.5
Société du Vieux-Port de Montréal ¹	(2.3)	(2.6)	0.0	0.0	3.5
Société immobilière du Canada Limitée	0.5	26.0	63.5	0.9	0.0
SIC (Vieux-Port de Québec) Inc. ²	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Société de construction des musées du Canada Inc. ²	(1.7)	0.0	0.0	0.0	0.0
Total secteur de l'aménagement et de la construction	(6.3)	21.7	63.5	0.9	27.9
Énergie atomique du Canada, Limitée	(9.9)	19.8	(2.8)	(0.9)	174.6
Société de développement du Cap-Breton	(207.4)	11.0	0.0	10.0	0.0
Petro-Canada Limitée	1.0	1.0	(26.0)	0.0	0.0
Total secteur de l'énergie et des ressources	(216.3)	31.8	(28.8)	9.1	174.6
Banque de développement du Canada	31.6	101.7	349.0	0.0	14.1
Société d'assurance-dépôts du Canada	446.2	413.5	0.0	(534.3)	0.0
Société d'expansion du Cap-Breton	(14.5)	(14.3)	0.0	0.0	15.0
Société du crédit agricole	40.4	13.1	460.6	(136.1)	0.0
Société pour l'expansion des exportations	44.0	423.0	(58.0)	0.0	0.0
Total secteur des intermédiaires financiers	547.6	937.1	751.6	(670.4)	29.1

1. On a prescrit à la Société du Vieux-Port de Montréal Inc., filiale en propriété exclusive de la Société immobilière du Canada Limitée, de faire rapport de ses activités à la manière des sociétés d'État mères.

2. Quatre filiales en propriété exclusive ont été ajoutées aux tableaux parce que leurs affaires financières ne sont pas consolidées à celles de leurs sociétés d'État mères.

Tableau 10

RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET FINANCEMENT**Sociétés d'État groupées par secteur**

	Résultats d'exploitation		Financement		
	Bénéfices nets	Fonds autogénérés	Changement aux emprunts nets du		Crédits budgétaires
			Secteur privé	Canada	
Sociétés par secteur					
Banque du Canada ³	-	-	-	-	-
Conseil canadien des normes	0.2	0.4	0.0	0.0	5.3
Corporation commerciale canadienne	(1.7)	(1.7)	0.0	0.0	11.8
Corporation de développement des investissements du Canada	25.7	2.3	0.0	0.0	0.0
Monnaie royale canadienne	(1.3)	1.7	6.4	(2.7)	0.0
Total secteur des services gouvernementaux	23.0	2.7	6.4	(2.7)	17.1
Société canadienne d'hypothèques et de logement					
Compte de société	(8.6)	(6.8)	2,555.1	(459.5)	0.0
Compte du ministre	0.0	0.0	0.0	0.0	1,952.5
Fonds administrés	92.8	207.4	0.0	13.3	0.0
Total secteur du logement	84.2	200.6	2,555.1	(446.2)	1,952.5
Société canadienne des postes	28.2	277.6	0.0	0.0	14.0
Total secteur des services postaux	28.2	277.6	0.0	0.0	14.0
Administration de la voie maritime du Saint-Laurent	4.6	19.1	0.0	0.0	0.0
Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée ²	(29.6)	(28.4)	0.0	0.0	28.5
Corporation du pont international de la voie maritime Limitée ²	0.0	0.8	(0.3)	0.0	0.0
Administration de pilotage de l'Atlantique	0.1	0.2	(0.1)	0.0	0.0
Administration de pilotage des Grands Lacs, Ltée	1.3	1.5	0.0	0.0	0.0
Administration de pilotage des Laurentides	(4.2)	(4.1)	1.4	0.0	4.5
Administration de pilotage du Pacifique	(1.1)	(0.9)	(0.0)	0.0	0.0
Compagnie des chemins fers nationaux du Canada⁴	(1,085.0)	558.0	(731.0)	(81.0)	0.0
Marine Atlantique S.C.C.	0.9	(2.8)	0.0	0.0	97.1
Société canadienne des ports	9.8	13.8	(6.1)	(0.1)	0.0
Société du port d'Halifax	1.8	4.3	0.0	0.0	0.0
Société du port de Montréal	9.3	20.7	0.0	(0.6)	0.0
Société du port de Prince Rupert	0.7	3.0	0.0	(0.4)	0.0
Société du port de Québec	0.0	3.0	0.0	0.0	0.0
Société du port de Saint John	0.2	1.8	0.0	0.0	0.0
Société du port de St. John's	0.4	1.3	0.0	0.0	0.0
Société du port de Vancouver	12.1	25.3	44.2	(0.3)	0.0
VIA Rail Canada Inc.	(26.1)	12.4	0.0	0.0	295.4
Total secteur des transports (EXCLUANT CN)	(19.9)	71.1	39.1	(1.4)	425.5
Centre de recherches pour le développement international	(5.5)	0.1	0.0	0.0	96.1
Total secteur de la recherche et du développement	(5.5)	0.1	0.0	0.0	96.1
Total général	594.1	1,350.2	2,747.0	(1,110.4)	4,571.7

3. Les données financières relatives à la Banque du Canada ont été exclues des tableaux en raison du caractère unique de ses activités. Les données correspondantes sont indiquées dans la fiche descriptive de la société.

4. CN a été privatisé en novembre 1995. Les données financières sont présentées aux seules fins d'information et de comparaison.

INTRODUCTION

Cette section du rapport annuel présente des renseignements visant à aider le lecteur à connaître le mandat confié à chacune des sociétés d'État par rapport à la politique du gouvernement, ainsi que les antécédents, les principaux dossiers, le rendement et la situation financière de chacune d'entre elles. Le lecteur désireux d'obtenir de plus amples renseignements au sujet d'une société d'État particulière et de ses activités est prié de communiquer avec la société elle-même à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqués.

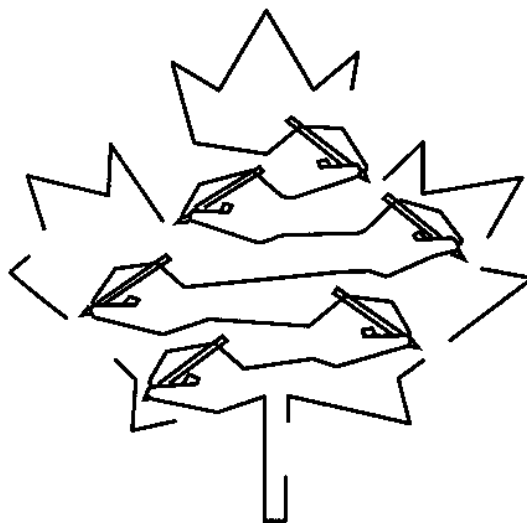
Explication des fiches descriptives

Chaque fiche descriptive contient les renseignements suivants :

Mandat et antécédents

Cette section énonce les grands objectifs stratégiques qui impriment l'orientation de la société, qui ont justifié sa création et qui sous-tendent la poursuite de ses activités.

Fiches Descriptives



Profil de la société

Cette section présente une brève description de la structure et des principales activités de chaque société d'État.

Points saillants des activités de la société

Cette section présente des renseignements normalisés sur le rendement de la société. Les renseignements en question sont extraits du rapport annuel et du résumé du plan d'entreprise de la société.

Fondés de pouvoir

Cette section indique la liste des principales personnes chargées d'administrer la société et de rendre compte de ses activités, ce qui comprend le ministre de tutelle, le président du conseil d'administration, le premier dirigeant et les vérificateurs externes. Elle indique le lieu où se trouve le siège social de la société, de même que la façon dont la société a été juridiquement constituée et son statut juridique actuel. L'expression "Qualité de mandataire" désigne une société créée par la Couronne ou en son nom pour remplir une charge

publique, qui appelle les mêmes immunités, privilèges et prérogatives que la Couronne elle-même et pourrait engager la responsabilité de la Couronne par ses gestes, à l'égard de laquelle la Couronne peut être responsable et qui est tenue de rendre compte de ses activités à un ministre de tutelle.

Sommaire financier

Cette section présente les renseignements financiers comparatifs pour la période quinquennale, qui illustrent la situation financière de la société, son rendement opérationnel et les fonds reçus du Canada et versés au Canada. Elle présente en outre le dossier de l'emploi de la société pour la période quinquennale visée. Un glossaire donnant l'explication des termes utilisés dans cette section est présenté à la page suivante.

GLOSSAIRE DE TERMES FINANCIERS

Situation financière

Actif total : indique tous les éléments d'actif que la société déclare dans ses états financiers vérifiés.

Prêts obtenus du secteur privé : désigne les emprunts à court terme et à long terme, les locations-acquisitions, ainsi que toute autre créance assimilable à un emprunt. Dans le cas des offices de commercialisation (la Commission canadienne du lait, la Commission canadienne du blé et l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce), les emprunts peuvent comprendre les paiements à verser aux fermiers, aux producteurs laitiers et aux pêcheurs.

Prêts obtenus du Canada : désigne les emprunts à court terme et à long terme, les avances reçues du Canada au titre du capital de roulement et autres, ainsi que toute autre créance assimilable à un emprunt.

Avoir de l'actionnaire : désigne la participation du Canada. Dans le cas de certaines sociétés, l'excédent de l'actif sur le passif n'est pas réputé faire partie de l'avoir du Canada, en raison de la nature des activités des entreprises (c'est-à-dire des offices de commercialisation).

Fonctionnement

Revenu : comprend les recettes provenant de toutes sources générées par la société. La valeur indiquée englobe les recettes provenant des activités commerciales, les revenus d'intérêt, d'autres recettes comme les gains réalisés sur les ventes d'éléments d'actif, ainsi que les crédits parlementaires dans les cas où ces derniers sont explicitement inclus dans le revenu par la société.

Bénéfice (perte) net(te) : comprend le revenu après impôt, le cas échéant, et après application des pertes extraordinaires. Sont également compris les crédits parlementaires reçus, dans le cas des sociétés qui les inscrivent dans le calcul de leur bénéfice (perte) net(te). Dans certains cas, le bénéfice (la perte) net(te) est équivalent(e) à «l'excédent des affectations parlementaires reçues sur les dépenses de fonctionnement» ou à «l'excédent des profits sur les dépenses».

Fonds autogénérés : désigne le bénéfice (la perte) net(te) des opérations, plus ou moins les postes ne comportant pas de liquidités, tels que la dépréciation, les amortissements, les gains réalisés sur l'aliénation de biens, la dévaluation de biens immobiliers et autres. Les fonds autogénérés ne comprennent pas les changements apportés au capital de roulement. Cependant, ils comprennent les affectations budgétaires, si la société les englobe dans le calcul de son bénéfice net.

Fonds obtenus du Canada

Les affectations budgétaires (dépenses de fonctionnement et d'immobilisation) : comprennent les crédits parlementaires versés aux sociétés à des fins d'immobilisation et de fonctionnement. Sont exclus de ces données les paiements versés à une classe générale de bénéficiaires. Ces postes budgétaires augmentent les dépenses du Canada et, par conséquent, ils ont des répercussions directes sur la valeur de l'excédent ou du déficit du gouvernement.

Les affectations non budgétaires (prêts et investissements) : comprennent les prêts et/ou le capital (capital d'apport ou capital-actions) investi par le gouvernement du Canada pendant l'année. Ces prêts et investissements n'ont pas de répercussions sur les dépenses du gouvernement, étant donné qu'ils sont comptabilisés en tant qu'éléments d'actif du Canada. À la fin de l'exercice (le 31 mars) une provision générale pour évaluation du portefeuille complet des prêts et investissements est inscrite aux Comptes du Canada afin de tenir compte des pertes estimatives auxquelles pourrait donner lieu la réalisation.

Paiements versés au Canada

Les remboursements de prêts : paiements effectués au cours de l'année par la société au gouvernement du Canada au titre d'emprunts non remboursés.

Les dividendes : comprennent les dividendes déclarés par la société pendant son exercice. Les valeurs indiquées comprennent les sommes recouvrées au comptant par le Canada (le cas échéant), et d'autres genres de paiements ou de contributions versés au Canada. Les dividendes peuvent être versés par la société au gouvernement du Canada avant ou après la fin de l'exercice de la société.

Emploi

Données indiquant le nombre d'employés à temps plein, extraites de divers documents, notamment le rapport annuel, les états financiers ou le plan d'entreprise de la société d'État à la fin de l'exercice. Elles ont pour objet les employés à plein temps et les employés travaillant à l'extérieur du Canada, dans le cas de chaque société mère et de ses filiales en propriété exclusive. Font exception à cette règle, les données concernant la **Corporation de développement des investissements du Canada**, qui se rapportent à la société mère seulement, ainsi que les données concernant les **administrations de pilotage**, qui ont également pour objet les pilotes contractuels.

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

Mandat et antécédents

Fondée en 1954, l'Administration construit, exploite et entretient canaux, ponts, ouvrages et autres biens relatifs à la voie navigable en eau profonde située entre le port de Montréal et le lac Érié et appelée la voie maritime du Saint-Laurent.

Profil de la société

Avec le concours des États-Unis, l'Administration a construit et exploite la voie maritime du Saint-Laurent. Elle est responsable de 13 écluses en territoire canadien et de quatre ponts sur le Saint-Laurent. Deux écluses aux États-Unis sont exploitées par la Saint Lawrence Seaway Development Corporation. Des droits de péage peuvent être imposés avec l'assentiment de l'Office des transports du Canada ou sur entente entre le Canada et les États-Unis.

Filiale en propriété exclusive, la Corporation du pont international de la voie maritime Limitée, établie en 1962, gère le pont international de Cornwall (Ontario). Deux ponts à Montréal sont gérés par une autre filiale en propriété exclusive, les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc. L'Administration gère aussi le segment canadien du pont des Mille-Îles à Lansdowne (Ontario). Une troisième filiale en propriété exclusive, l'Administration de pilotage des Grands Lacs, Ltée, a été désignée comme étant la société d'État mère aux fins de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Points saillants des activités de la société

La saison de navigation de 1995 a permis à l'Administration de réaliser des bénéfices pour une deuxième année consécutive. Le temps doux a permis à l'Administration d'ouvrir le réseau à la navigation plus tôt qu'au cours des 15 dernières années. La section Montréal-Lac Ontario a connu sa plus longue saison d'exploitation depuis l'inauguration de la Voie maritime en 1959. Au total, 3 868 navires transportant plus de 48,1 millions de tonnes de marchandises ont transité dans le réseau, ce qui a engendré des revenus bruts supérieurs à 83 millions de dollars.

Au cours de la dernière année du programme de rabais des péages, les nouveaux navires qui ont emprunté le réseau y ont fait transiter plus de 1,5 million de tonnes et permis à l'administration de toucher des revenus supplémentaires nets de 1,4 million de dollars.

L'Administration a modifié sa Vision 2002 de façon à consolider sa position d'organisme financièrement autonome après les cinq années visées par le Plan d'entreprise. En décembre 1995, le ministre des Transports a annoncé une nouvelle politique maritime nationale du gouvernement fédéral. Le 10 juin 1996, le ministre a présenté au

Parlement la *Loi maritime du Canada* pour étude en première lecture. La nouvelle loi permettrait au ministre de poursuivre la commercialisation de l'exploitation du réseau des Grands Lacs/de la Voie maritime du Saint-Laurent en concluant des ententes avec les usagers de la voie maritime ou avec d'autres groupes du secteur privé en vue de l'exploitation et de l'entretien de la voie maritime. Si la nouvelle *Loi maritime du Canada* est promulguée, elle aura une importante incidence sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent.

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

Président	Glendon R. Stewart
Siège social	Constitution Square 14 ^e étage, suite 1400 360, rue Albert Ottawa (Ontario) K1R 7X7 (613) 598-4600 télécopieur (613) 598-4620 Site Web : http://www.seaway.ca
Loi de constitution et statut	1954; conformément à l'article 3 de la <i>Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent</i> (L.R.C. 1985, ch. S-2); annexe III, partie I de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable David Anderson, c.p., député ministre des Transports
Vérificateur	Vérificateur général du Canada

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 mars.

	1995-96	1994-95	1993-94	1992-93	1991-92
Bilan					
Actif total	601.7	592.9	577.8	593.1	600.1
Prêts obtenus du secteur privé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts obtenus du Canada	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Avoir des actionnaires	575.2	570.6	554.1	558.1	567.0
Fonctionnement					
Revenu	88.3	90.6	76.4	72.0	73.7
Bénéfice net	4.6	17.4	(4.0)	(8.9)	0.7
Fonds autogénérés	19.1	32.3	8.7	3.6	12.3
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	0.0	0.0	0.0	37.4	28.7
Non budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements versés au Canada					
Remboursements des prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dividendes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emploi	730	731	741	821	862

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DE L'ATLANTIQUE

Mandat et antécédents

L'Administration de pilotage de l'Atlantique exploite, maintient et administre, dans l'intérêt de la sécurité, un service de pilotage efficace dans certaines eaux limitrophes et intérieures désignées des provinces de l'Atlantique.

Profil de la société

L'Administration a le pouvoir, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, de prendre des règlements prescrivant les zones de pilotage obligatoires et de prescrire les navires et les catégories de navires assujettis au pilotage obligatoire; les conditions d'exemption du pilotage obligatoire; les tarifs ou les frais de pilotage; ainsi que les catégories de brevet de pilote et les catégories de certificat de pilotage qui peuvent être délivrés. L'Administration est tenue d'établir des tarifs équitables et raisonnables assurant l'autonomie financière de ses opérations.

Points saillants des activités de la société

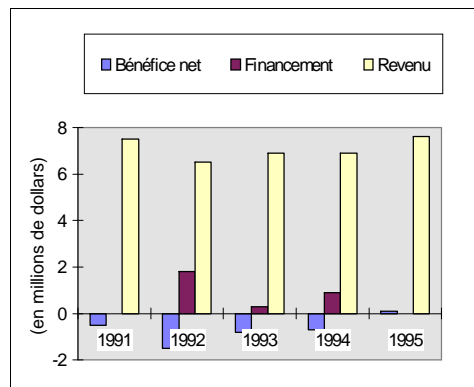
L'Administration a atteint son objectif d'autonomie financière en 1995 et elle a réalisé un petit profit pour l'exercice. En Nouvelle-Écosse, l'opération Halifax de son Administration a réalisé un profit pour la première fois en quatre ans.

En 1995, (voir tableau) les recettes globales ont augmenté de 11 p. 100 et les dépenses globales ont diminué de 0,67 p. 100. L'augmentation des revenus globaux est attribuable en grande partie à l'augmentation de la

taille des navires (en conséquence, le nombre d'unités de pilotage facturées a connu une hausse de 10 p. 100) ou à une augmentation d'activités. Le trafic maritime a connu une légère hausse générale dans tous les secteurs en 1995.

En 1995, le ministre des Transports a dévoilé les grandes lignes de la vision du gouvernement concernant une nouvelle politique maritime nationale touchant tous les secteurs. Il a prescrit à l'Administration de passer minutieusement en revue les secteurs désignés de pilotage obligatoire, les normes de délivrance des brevets, permis et certificats aux pilotes, aux commandants de navire et aux officiers de bord, les critères d'exemption des navires, la nécessité de mécanismes équitables d'établissement des tarifs et l'obligation de réduire les coûts.

En juin 1996, le ministre des Transports a présenté à la Chambre des communes le projet de loi C-44, *Loi maritime du Canada*. Si elle est adoptée, cette loi mettra en vigueur la politique maritime nationale annoncée en décembre 1995. La loi vise à moderniser et à simplifier le régime de gestion et de réglementation des services maritimes et à favoriser la poursuite de leur commercialisation et de leur rationalisation. Les principaux ports publics du Canada actuellement exploités en tant que sociétés d'État seront commercialisés et gérés par des administrations portuaires canadiennes autonomes. Les ports régionaux et locaux relevant actuellement de Transports Canada



Source: Administration de pilotage de l'Atlantique - Rapport annuel 1995.

seront cédés par voie de transfert à des intérêts privés ou à d'autres paliers de gouvernement. Le réseau portuaire des Grands Lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent sera commercialisé, tout comme les services traversiers. Les services de pilotage seront fournis en régime de recouvrement intégral des coûts. S'il est adopté, ce projet de loi aura une importante incidence sur l'Administration.

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DE L'ATLANTIQUE

Président du Conseil et premier dirigeant	R. Anthony McGuinness
Siège social	Purdy's Wharf Pièce 1402, tour 1 1959, rue Upper Water Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3N2 (902) 426-2550 télécopieur : (902) 426-4004
Loi de constitution et statut	1972; en vertu de la <i>Loi sur le pilotage</i> (L.R.C. 1985, ch. P-14); annexe III, partie I de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; non mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable David Anderson, c.p., député ministre des Transports
Vérificateur	Vérificateur général du Canada

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 décembre.

	1995	1994	1993	1992	1991
Bilan					
Actif total	1.8	1.8	1.8	2.4	2.1
Prêts obtenus du secteur privé	0.0	0.1	0.2	0.3	0.6
Prêts obtenus du Canada	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Avoir des actionnaires	0.5	0.4	0.2	0.7	0.4
Fonctionnement					
Revenu	7.6	6.9	6.9	6.5	7.5
Bénéfice net	0.1	(0.7)	(0.8)	(1.5)	(0.5)
Fonds autogénérés	0.2	(0.5)	(0.6)	(1.2)	(0.3)
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	0.0	0.9	0.3	1.8	0.0
Non budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1
Dividendes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emploi	70	77	77	75	74

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS, LTÉE

Mandat et antécédents

L'Administration de pilotage des Grands Lacs, Ltée a pour mission d'exploiter, de maintenir et d'administrer, dans l'intérêt de la sécurité, un service de pilotage efficace dans les eaux canadiennes de l'Ontario, du Manitoba et du Québec au sud de l'entrée nord des écluses de Saint-Lambert.

L'Administration coordonne ses travaux et ses activités avec d'autres organismes, notamment l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et la Saint Lawrence Seaway Development Corporation, la Garde côtière canadienne et la United States Coast Guard.

Profil de la société

L'Administration a le pouvoir, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, de prendre des règlements qui prescrivent l'établissement de zones de pilotage obligatoires; la définition des navires ou des catégories de navires assujettis au pilotage obligatoire; les conditions d'exemption du pilotage obligatoire; les tarifs de pilotage ainsi que les catégories de licences et de certificats de pilotage qui peuvent être délivrés. L'Administration est tenue d'établir des tarifs équitables et raisonnables qui assurent le financement autonome de ses opérations.

Points saillants des activités de la société

Pendant l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 1995, l'Administration a subi une perte de revenu et une diminution de 21 p. 100 du nombre total d'affectations de pilotage. Elle a touché des revenus de 11,3 millions de dollars en 1995, alors que ses revenus avaient été de 13,9 millions de dollars en 1994. Elle a réalisé un bénéfice net de 1,3 million de dollars. Le nombre d'océaniques enregistrés à l'écluse de Saint-Lambert a également diminué de 154 par rapport à 1994. Les températures froides et la formation de glace ont joué un rôle important dans les pertes que l'Administration a subies au cours de l'exercice.

En 1995, le ministre des Transports a dévoilé les grandes lignes de la vision du gouvernement concernant une nouvelle politique maritime nationale touchant tous les secteurs. Il a prescrit à l'Administration de passer minutieusement en revue les secteurs désignés de pilotage obligatoire, les normes de délivrance des brevets, permis et certificats aux pilotes, aux commandants de navire et aux officiers de bord, les critères d'exemption des navires, la nécessité de mécanismes équitables d'établissement des tarifs et

l'obligation de réduire les coûts. En juin 1996, le ministre des Transports a présenté à la Chambre des communes le projet de loi C-44, *Loi maritime du Canada*. Si elle est adoptée, cette loi mettra en vigueur la politique maritime nationale annoncée en décembre 1995. La loi vise à moderniser et à simplifier le régime de gestion et de réglementation des services maritimes et à favoriser la poursuite de leur commercialisation et de leur rationalisation. Les principaux ports publics du Canada actuellement exploités en tant que sociétés d'État seront gérés par des administrations portuaires canadiennes autonomes. Les ports régionaux et locaux relevant actuellement de Transports Canada seront cédés par voie de transfert à des intérêts privés ou à d'autres paliers de gouvernement. Le réseau portuaire des Grands Lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent sera commercialisé, tout comme les services traversiers. Les services de pilotage seront fournis en régime de recouvrement intégral des coûts. S'il est adopté, ce projet de loi aura une importante incidence sur l'Administration.

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES GRANDS LACS, LTÉE

Président du Conseil	Richard G. Armstrong
Siège social	Deuxième étage 202, rue Pitt C.P. 95 Cornwall (Ontario) K6H 5R9 (613) 933-2991 télécopieur : (613) 932-3793
Loi de constitution et statut	1972; conformément à la <i>Loi sur le pilotage</i> (L.R.C. 1985, ch. P-14); constituée en société en vertu de la <i>Loi sur les corporations canadiennes</i> , en mai 1972, en tant que filiale de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent; annexe III, partie I de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; non mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable David Anderson, c.p., député ministre des Transports
Vérificateur	Vérificateur général du Canada

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 décembre.

	1995	1994	1993	1992	1991
Bilan					
Actif total	8.3	7.6	2.3	2.9	2.8
Prêts obtenus du secteur privé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts obtenus du Canada	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Avoir des actionnaires	3.0	1.7	(2.3)	(2.5)	(3.2)
Fonctionnement					
Revenu	11.3	13.9	9.4	8.3	8.0
Bénéfice net	1.3	3.3	0.0	(1.1)	(1.9)
Fonds autogénérés	1.5	3.5	0.3	(0.9)	(1.5)
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	0.0	0.6	0.2	1.9	1.4
Non budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dividendes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emploi	81	80	81	89	90

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES

Mandat et antécédents

L'Administration de pilotage des Laurentides exploite, maintient et administre, dans l'intérêt de la sécurité, un service de pilotage efficace dans les eaux du Saint-Laurent comprises entre Les Escoumins et l'entrée nord des écluses de Saint-Lambert et dans les eaux de la rivière Saguenay et de la baie des Chaleurs.

Profil de la société

Avec l'accord du gouverneur en conseil, l'Administration prend des règlements en ce qui concerne les zones de pilotage obligatoires; les navires ou catégories de navires assujettis au pilotage obligatoire; les conditions d'exemption du pilotage obligatoire; les tarifs de pilotage; et les catégories de brevets et de certificats de pilotage pouvant être délivrés. L'Administration est tenue de fixer des tarifs équitables et raisonnables qui lui permettent d'être financièrement autonome.

Points saillants des activités de la société

En 1995, l'Administration a subi une diminution de 2,6 p. 100 des affectations de pilotage par rapport à l'exercice de 1994, ainsi qu'une perte nette de 4,2 millions de dollars. Comme l'indique le tableau, le revenu de 1995 a atteint 34,4 millions de dollars contre 33,4 millions de dollars en 1994.

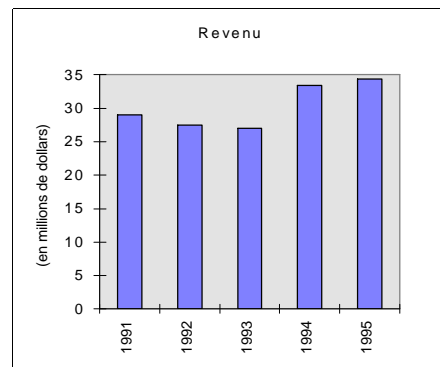
En janvier 1995, le gouvernement a approuvé une modification apportée aux tarifs applicables au pilotage des bateaux pilotes, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1996. Ces tarifs permettent à l'Administration de recouvrer ses frais administratifs et de

percevoir des honoraires de pilotage liés aux services de bateaux pilotes. L'Administration a négocié une entente de prêt d'une valeur maximale de 2,4 millions de dollars avec la Banque nationale du Canada en vue de la construction et de l'acquisition d'un nouveau bateau pilote destiné à assurer le service à Les Escoumins. La durée initiale du prêt est venue à expiration le 31 mai 1996, date à laquelle il devait être renouvelé.

L'Administration a également autorisé l'affectation d'une somme de 854 000 \$ en vue de l'exécution de réparations au quai de L'Anse-aux-Basques (Les Escoumins).

En 1995, le ministre des Transports a entrepris une vaste étude du secteur maritime national. On a demandé à l'Administration de passer minutieusement en revue les secteurs désignés de pilotage obligatoire, les normes de délivrance des brevets permis et certificats aux pilotes, aux commandants de navire et aux officiers de bord, les critères d'exemption des navires, la nécessité de mécanismes équitables et réalistes d'établissement des tarifs et l'obligation de réduire les coûts.

En juin 1996, le ministre des Transports a présenté à la Chambre des communes le projet de loi C-44, *Loi maritime du Canada*. Si elle est adoptée, cette loi mettra en vigueur la politique maritime nationale annoncée en décembre 1995. La loi vise à moderniser et à simplifier le régime de gestion et de réglementation des services maritimes et à favoriser la poursuite



Source : Rapport annuel de l'Administration de pilotage des Laurentides - 1995.

de leur rationalisation. Les principaux ports publics du Canada actuellement exploités en tant que sociétés d'État seront gérés par des administrations portuaires canadiennes autonomes. Les ports régionaux et locaux relevant actuellement de Transports Canada seront cédés par voie de transfert à des intérêts privés ou à d'autres paliers de gouvernement. Le réseau portuaire des Grands Lacs et de la voie maritime du Saint-Laurent sera commercialisé, tout comme les services traversiers. Les services de pilotage seront fournis en régime de recouvrement intégral des coûts. S'il est adopté, ce projet de loi aura une importante incidence sur l'Administration.

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DES LAURENTIDES

Président du Conseil	Jean-Claude Michaud
Siège social	6e étage 715, Place Victoria C.P. 680, Tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1J9 (514) 283-6320 télécopieur : (514) 496-2409
Loi de constitution et statut	1972; en vertu de la <i>Loi sur le pilotage</i> (L.R.C. 1985, ch. P-14); annexe III, partie I de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; non mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable David Anderson, c.p., député ministre des Transports
Vérificateur	Vérificateur général du Canada

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 décembre.

	1995	1994	1993	1992	1991
Bilan					
Actif total	10.6	8.1	6.9	7.1	6.9
Prêts obtenus du secteur privé	1.8	0.4	0.8	1.1	1.4
Prêts obtenus du Canada	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Avoir des actionnaires	0.5	0.1	(0.7)	(0.3)	(1.7)
Fonctionnement					
Revenu	34.4	33.4	27.0	27.5	29.0
Bénéfice net	(4.2)	(3.2)	(6.0)	(4.9)	(5.1)
Fonds autogénérés	(4.1)	(3.0)	(5.9)	(4.8)	(5.0)
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	4.5	0.0	6.2	6.3	4.8
Non budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dividendes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emploi	222	241	245	256	256

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

Mandat et antécédents

Créée en 1972, l'Administration de pilotage du Pacifique exploite, entretient et administre un service de pilotage sûr et efficace dans les eaux intérieures de la Colombie-Britannique.

Profil de la société

L'Administration fournit des services de pilotage en Colombie-Britannique. Avec l'accord du gouverneur en conseil, elle peut prendre des règlements pour atteindre ses objectifs. Ces règlements peuvent établir les zones de pilotage obligatoire, les bateaux ou catégories de bateaux soumis au régime de pilotage obligatoire, les circonstances dans lesquelles le pilotage n'est pas obligatoire, les tarifs ou droits de pilotage et les catégories de licences et de certificats de pilotage que l'on peut délivrer. Elle est tenue d'établir des tarifs justes et raisonnables pour assurer son autofinancement.

Points saillants des activités de la société

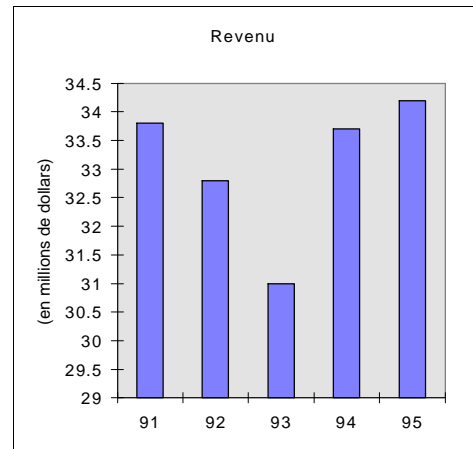
Le 1^{er} février 1996, l'Administration a augmenté ses tarifs de 1,5 p. 100. Malgré la chute des affectations de 6 p. 100, les produits d'exploitation de l'exercice 1995 ont été de 34,2 millions de dollars, soit une augmentation de 1,6 p. 100 par rapport à l'exercice précédent (voir tableau). Cette augmentation est attribuable en grande partie à une majoration des tarifs de 5,5 p. 100 qui était entrée en vigueur le 1^{er} décembre 1994.

Au cours des trois dernières années, le nombre d'affectations sur le fleuve

Fraser a poursuivi la tendance à la baisse amorcée, les pilotes étant affectés à 702 missions en 1995, le niveau le plus bas atteint depuis la création de l'Administration. Ce nombre représente une diminution de 19,9 p. 100 par rapport au niveau atteint en 1994. La zone d'exploitation du fleuve Fraser est actuellement à l'étude.

En 1995, le ministre des Transports a dévoilé des grandes lignes de la vision du gouvernement concernant une nouvelle politique maritime nationale touchant tous les secteurs. Il a prescrit à l'Administration de passer minutieusement en revue les secteurs désignés de pilotage obligatoire, les normes de délivrance des brevets, permis et certificats aux pilotes, aux commandants de navire et aux officiers de bord, les critères d'exemption des navires, la nécessité de mécanismes équitables d'établissement des tarifs et l'obligation de réduire les coûts.

En juin 1996, le ministre des Transports a présenté à la Chambre des communes le projet de loi C-44, *Loi maritime du Canada*. Si elle est adoptée, cette loi mettra en vigueur la politique maritime nationale annoncée en décembre 1995. La loi vise à moderniser et à simplifier le régime de gestion et de réglementation des services maritimes et à favoriser la poursuite de leur rationalisation. Les principaux ports publics du Canada actuellement exploités en tant que sociétés d'État seront commercialisés et gérés par des administrations portuaires canadiennes autonomes.



Source : Administration de pilotage du Pacifique - Rapport annuel 1995.

Les ports régionaux et locaux relevant actuellement de Transports Canada seront cédés par voie de transfert à des intérêts privés ou à d'autres paliers de gouvernement. Le réseau portuaire des Grands Lacs et de la voie maritime du Saint-Laurent sera commercialisé, tout comme les services traversiers. Les services de pilotage seront fournis en régime de recouvrement intégral des coûts. S'il est adopté, ce projet de loi aura une importante incidence sur l'Administration.

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

Président du Conseil	Dennis B. McLennan
Siège social	Pièce 300 1199 ouest, rue Hastings Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 4G9 (604) 666-6771 télécopieur : (604) 666-1647
Loi de constitution et statut	1972; conformément à la <i>Loi sur le pilotage</i> (L.R.C. 1985, ch. P-14); annexe III, partie I de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; non mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable David Anderson, c.p., député ministre des Transports
Vérificateur	Vérificateur général du Canada

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 décembre.

	1995	1994	1993	1992	1991
Bilan					
Actif total	5.6	6.4	7.9	8.0	6.9
Prêts obtenus du secteur privé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts obtenus du Canada	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Avoir des actionnaires	2.2	3.3	4.9	4.8	3.1
Fonctionnement					
Revenu	34.2	33.7	31.0	32.8	33.8
Bénéfice net	(1.1)	(1.6)	0.1	1.7	1.3
Fonds autogénéérés	(0.9)	(1.4)	0.3	1.9	1.4
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Non budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dividendes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emploi	170	168	171	173	168

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

Mandat et antécédents

La Banque de développement du Canada (BDC) favorise l'essor des entreprises canadiennes en offrant des services financiers et de gestion et en émettant des titres ou en réunissant des fonds ou des capitaux à l'appui de ces services. À cette fin, la Banque axe ses efforts sur les besoins des petites et moyennes entreprises.

En juillet 1995, le parlement a adapté la *Loi sur la Banque de développement du Canada*. La nouvelle Loi élargit et accroît le mandat de la Banque, lui permettant ainsi de répondre de façon encore plus efficace aux besoins des petites et moyennes entreprises (PME) canadiennes.

Profil de la société

La Banque fournit une aide financière aux entreprises canadiennes en faisant fonction de prêteur complémentaire et de source de financement par actions. La Banque offre des services financiers, des services de capital de risque et des services de soutien de la gestion.

Points saillants des activités de la société

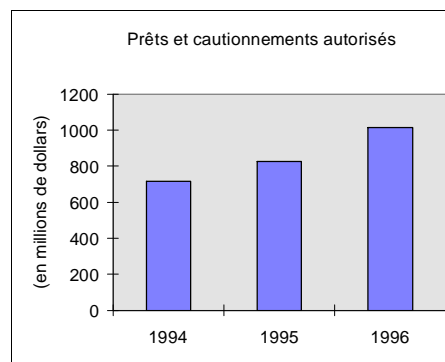
La nouvelle Loi a considérablement haussé le plafond de 3,2 milliards de dollars concernant les prêts accordés par la BDC. La BDC a été dotée d'une nouvelle structure de capital afin qu'elle puisse obtenir de nouveaux capitaux des secteurs public et privé.

Le rôle de la BDC a été redéfini. La Banque n'est plus le «prêteur de dernier ressort». Elle joue maintenant un rôle complémentaire à celui des autres institutions financières à

vocation commerciale. La Loi a redéfini les règles de fonctionnement et le mandat de la Banque. La BDC sera plus visible au fur et à mesure qu'elle continuera de concevoir des services financiers et des services de gestion-conseil novateurs et de qualité supérieure pour les petites entreprises canadiennes. La Banque fournira davantage de financement aux PME qui appartiennent aux industries fondées sur le savoir, axées sur la croissance et exportatrices. La Banque accroîtra son activité en ce qui a trait aux petits prêts et aux petits investissements.

L'exercice 1995-1996 a été une réussite pour la société. Le bénéfice net de la Banque est passé de 9,2 millions de dollars où il se situait en 1994-1995, à 31,6 millions de dollars, la valeur globale de son portefeuille de prêts étant de 3,4 milliards de dollars. En novembre 1995, la société a approuvé un plan quinquennal d'entreprise qui prévoit que la valeur du portefeuille des prêts passera à au moins 5 milliards de dollars d'ici à l'an 2001. La Banque a également émis, pour la première fois, 50 millions de dollars d'actions privilégiées comportant des dividendes en faveur du gouvernement du Canada.

Au cours de l'exercice 1995-1996, (voir tableau), la Banque a autorisé des prêts et des cautionnements d'une valeur globale de plus de 1 milliard de dollars, ce qui représente une augmentation de 22,5 p. 100 par rapport à l'exercice 1994-1995. Ce financement a soutenu la réalisation de projets d'une valeur globale de 1,8 milliard de dollars.



Source : Rapport annuel 1996 Banque de développement du Canada.

En 1995-1996, le Programme micro-entreprises et le Financement par capital patient ont été lancés. Le Programme micro-entreprises fournit du financement et des services de consultation en gestion aux petites entreprises naissantes. Le capital patient fournit du financement par quasi-capitaux propres et il s'adresse aux entreprises fondées sur le savoir qui présentent un grand potentiel de croissance.

La BDC a annoncé une importante nouvelle initiative en matière de services à la clientèle, appelée programme REAC TOTAL (Résolution Efficacité Aide Client) qui comprend l'adoption d'une Charte des droits du client et la nomination d'un ombudsman à plein temps, qui doit veiller à l'application de la charte et superviser le traitement des plaintes des clients.

BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

Président du Conseil Patrick J. Lavelle

Président et premier dirigeant François Beaudoin

Siège social Édifice BDC
5 Place Ville Marie
Suite 400
Montréal (Québec) H3B 5E7
(514) 283-5904
télécopieur : (514) 283-2304

Loi de constitution et statut 1974; *Loi sur la Banque fédérale de développement* (L.R.C. 1985, ch. F-6) et maintenue sous sa nouvelle dénomination en vertu de la *Loi sur la Banque de développement du Canada* (L.C. 1995 chap. 28); annexe III, partie I de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; mandataire de Sa Majesté.

Ministre de tutelle L'honorable John Manley, c.p., député ministre de l'Industrie.

Vérificateurs Raymond, Chabot, Martin, Paré et le Vérificateur général du Canada

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 mars.

	1995-96	1994-95	1993-94	1992-93	1991-92
Bilan					
Actif total	3,603.4	3,145.7	3,022.2	2,763.9	2,645.1
Prêts obtenus du secteur privé	3,119.6	2,770.6	2,665.2	2,430.3	2,316.0
Prêts obtenus du Canada	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Avoir des actionnaires	370.3	288.8	279.6	275.5	300.2
Fonctionnement					
Revenu	376.6	328.7	295.3	322.3	352.8
Bénéfice net	31.6	9.2	4.1	(24.7)	(77.1)
Fonds autogénérés	101.7	59.1	58.8	36.5	3.7
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	14.1	14.2	15.1	15.2	15.2
Non budgétaires	50.0	0.0	0.0	0.0	9.0
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dividendes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emploi	1,014	967	954	989	1,057

BANQUE DU CANADA

Mandat et antécédents

La Banque du Canada a été créée en 1934, à titre de banque centrale du Canada. Elle est chargée de la formulation et de la mise en oeuvre de la politique monétaire du Canada et elle fait fonction de mandataire financier du gouvernement. La Banque est la seule autorité à émettre la monnaie de papier destinée à être mise en circulation au Canada.

Profil de la société

La formulation et la mise en oeuvre de la politique monétaire constituent la fonction première de la Banque. La politique monétaire a pour objet la réalisation d'un rythme d'expansion monétaire compatible avec le maintien de la valeur de la monnaie, et ce par la stabilité du niveau général des prix.

La Banque est chargée d'émettre les billets de banque canadiens. Il lui appartient de gérer les comptes de dépôt que les grandes institutions financières et le gouvernement tiennent chez elles. Elle gère aussi les réserves de change de l'État et exécute diverses activités visant à améliorer l'efficacité et la stabilité du système financier canadien. La Banque conseille le gouvernement sur des questions liées à la dette publique, apporte un soutien à Placements Épargne Canada, connu autrefois sous le nom d'Agence canadienne de placement de titres au détail (ACPTD) et elle est chargée d'émettre des emprunts, de tenir les dossiers des propriétaires d'obligations et d'effectuer, au nom du gouvernement, les paiements d'intérêt et les remboursements de titres. C'est également la Banque qui encaisse et négocie les chèques tirés sur le compte du receveur général.

Points saillants des activités de la société

La Banque du Canada a deux grandes responsabilités à l'égard de la monnaie. La première est d'empêcher l'érosion de sa valeur. La seconde est d'émettre les billets de banque, l'une des principales formes de monnaie. De façon générale, les principales responsabilités dont la Banque du Canada est investie en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada*, peuvent être regroupées en quatre grandes fonctions :

- politique monétaire
- services de banque centrale
- billets de banque
- services liés à la gestion de la dette.

La Banque continue d'accorder la plus haute importance à maintenir l'inflation à un faible niveau. Elle considère une telle maîtrise comme la meilleure contribution que la politique monétaire peut apporter à la prospérité des Canadiens. En 1995, la Banque a maintenu l'inflation à l'intérieur d'une fourchette cible de 1 à 3 p. 100. Soucieuse de faire en sorte que les Canadiens soient mieux renseignés sur l'orientation de la politique monétaire de la Banque, la Banque du Canada a lancé le Rapport sur la politique monétaire qui est publié tous les six mois et elle continue de mettre l'accent sur son programme de liaison externe. Ce programme permet à des cadres supérieurs de la Banque de rencontrer régulièrement différents intervenants.

La production des billets de banque constitue le secteur d'activités au titre duquel la Banque engage le gros de ses dépenses. En 1995, la Banque a dépensé 80 millions de dollars au titre

de la production des billets de banque, soit 21 p. 100 de moins qu'en 1994. En février 1996, la Banque a remplacé l'émission de billets de 2 \$ par une pièce de monnaie de cette valeur. En prévision de ce changement, la Banque a réduit en 1995 la production de billets de cette coupure, afin de réduire le plus possible les dépenses engagées au titre de l'émission des billets de banque.

En 1995, le gouvernement fédéral a mis sur pied Placements Épargne Canada, anciennement l'Agence canadienne de placement de titres au détail. Ainsi, les responsabilités de la Banque relativement aux Obligations d'épargne du Canada et aux placements de titres auprès de particuliers ont été réduites. Cependant, la Banque conserve un rôle dans l'administration des titres d'emprunt détenus par les particuliers et la prestation des services connexes, en sa qualité de mandataire de Placements Épargne Canada.

La Banque s'est engagée dans un programme de réaménagement de ses effectifs. La première phase de ce programme prévoit le départ à la retraite anticipée ou le départ volontaire d'environ 375 employés au cours de 1996. D'ici trois ans, 500 postes en tout devraient avoir été éliminés. Le programme de réaménagement de l'effectif a coûté à la Banque environ 33 millions de dollars en 1995.

BANQUE DU CANADA

Gouverneur	Gordon G. Thiessen
Siège social	234, rue Wellington Ottawa (Ontario) K1A 0G9 (613) 782-8111 télécopieur: (613) 782-8655 Site Web : http://www.bank-banque-canada.ca
Loi de constitution et statut	1934, <i>Loi sur la Banque du Canada</i> (L.R.C. 1985, ch. B-2), mandataire financier du gouvernement du Canada; exempté de l'application des divisions I à IV de la partie X de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> .
Ministre de tutelle	L'honorable Paul Martin, c.p., député ministre des Finances
Vérificateurs	Raymond, Chabot, Martin, Paré et Coopers et Lybrand

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 décembre.

	1995	1994	1993	1992	1991
Bilan					
Actif total	30,200.6	30,049.7	29,045.1	27,441.6	27,045.1
Engagements					
Dépôts	1,164.5	1,286.0	1,602.0	1,739.0	2,332.0
Effets en circulation	28,777.7	28,328.7	27,236.7	25,609.0	24,481.0
Autres	228.4	405.0	176.0	64.0	202.0
Avoir des actionnaires	30.0	30.0	30.0	30.0	30.0
Fonctionnement					
Revenu	2,037.0	1,704.9	1,757.6	2,007.5	2,324.4
Dépenses	187.8	209.2	205.7	201.6	205.6
Revenu net versé au Canada	1,816.2	1,496.0	1,552.0	1,806.0	2,119.0
Emploi	1,968	2,066	2,083	2,128	2,193

CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Mandat et antécédents

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) a pour mission d'entreprendre, d'encourager, de soutenir et de poursuivre des recherches sur les problèmes des régions du monde en développement et sur les moyens d'application et d'adaptation des connaissances scientifiques, techniques et autres au progrès économique et social de ces régions.

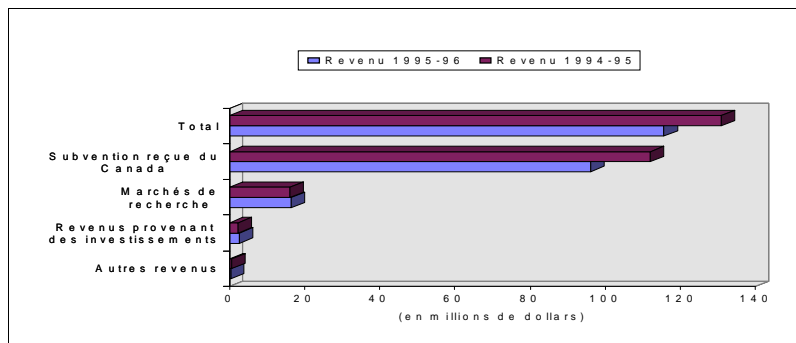
Le Centre a été créé il y a 25 ans pour permettre de résoudre, par la recherche des spécialistes du Tiers-Monde, les problèmes de pauvreté des pays en développement.

Profil de la société

Le Centre a axé ses programmes sur les principaux domaines suivants : la technologie et l'environnement, l'intégration des politiques, les systèmes alimentaires menacés, l'information et la communication, la santé et l'environnement et la biodiversité. À la suite du Sommet de la Terre qui a eu lieu à Rio de Janeiro, en juin 1992, on a élargi les activités du CRDI de façon à mettre l'accent sur les questions de développement durable.

Points saillants des activités de la société

En 1995, le CRDI a célébré son 25^e anniversaire d'existence. Les crédits parlementaires de la société ont diminué de 15,8 millions de dollars. Des 111,9 millions de dollars où ils se situaient en 1994, ils ont été ramenés à 96,1 millions de dollars en 1995, alors que le Centre obtenait des revenus de sources externes de 19,6 millions de dollars, soit une augmentation de 3,3 millions de dollars par rapport à l'an



Source : Centre de recherches pour le développement international - Rapport annuel 1995-1996.

dernier.

Comme l'indique le tableau ci-joint, le Centre a réussi à accroître ses revenus provenant de sources externes, notamment les services de consultation et les services de gestion de marchés, la participation à des coentreprises avec d'autres partenaires et les redevances au titre de l'utilisation de technologies qu'il a mises au point.

En 1995-1996, le CRDI a financé des travaux de recherche pour le développement d'une valeur globale de 77,9 millions de dollars. Le Centre a également été en mesure de réduire ses dépenses de fonctionnement de 3 millions de dollars, mais l'avantage qui en résultera ne se manifestera dans son intégralité qu'en 1997-1998. Le coût de la restructuration qu'on évalue à 5,5 millions de dollars a été imputé sur les crédits de l'exercice en cours.

La première étape de cette restructuration a été la fusion des six anciennes divisions du CRDI pour constituer trois nouvelles directions, changement qui a été accompagné

d'une importante réduction du nombre d'employés.

Le Centre s'apprête à rationaliser ses programmes en ciblant des fonds en vue de l'exécution de travaux de recherche cruciale faisant briller la perspective d'importants avantages en matière de développement et de rentrées de fonds provenant d'autres sources.

Le rapport annuel 1994-1995 du CRDI a mérité le prix d'excellence du vérificateur général du Canada.

CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Présidente du Conseil	L'honorable Flora MacDonald, c.p.
Président et premier dirigeant	Keith A. Bezanson
Siège social	3e étage, 250, rue Albert C.P. 8500 Ottawa (Ontario) K1G 3H9 (613) 236-6163 télécopieur : (613) 238-7230 Site Web : http://www.idrc.ca
Loi de constitution et statut	1970; <i>Loi sur le Centre de recherches pour le développement international</i> (L.R.C. 1985, ch. I-19); exempté de l'application des divisions I à IV de la partie X de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; non mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable Lloyd Axworthy, c.p., député ministre des Affaires étrangères
Vérificateur	Vérificateur général du Canada

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 mars.

	1995-96	1994-95	1993-94	1992-93	1991-92
Bilan					
Actif total	46.3	43.3	41.3	18.1	19.3
Prêts obtenus du secteur privé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts obtenus du Canada	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Avoir des actionnaires	20.5	26.0	24.9	0.1	1.9
Fonctionnement					
Revenu	117.0	132.5	153.7	127.1	123.5
Bénéfice net	(5.5)	1.1	24.9	1.9	(10.4)
Fonds autogénérés	0.1	2.2	26.6	3.4	(4.5)
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	96.1	111.9	142.0	117.1	115.8
Non budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dividendes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emploi	423	470	467	459	563

COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

Mandat et antécédents

La Commission canadienne du blé (CCB) vend le blé et l'orge produits dans l'Ouest canadien, au mieux des intérêts des producteurs de grains de l'Ouest du Canada et elle administre la *Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies*.

Profil de la société

La Commission est responsable de toutes les exportations de blé et d'orge cultivés, pour la consommation par l'homme, dans les provinces des Prairies et quelques secteurs de la Colombie-Britannique. La Commission assure ainsi aux producteurs des Prairies une forte présence sur le marché international des céréales; elle exporte dans plus de 70 pays. En tant que vendeur, banquier et expéditeur, la CCB est activement impliquée dans tous les aspects de l'industrie du grain.

Au moment où elle prend livraison des grains, la Commission verse un paiement initial garanti par le gouvernement. Les recettes sont mises en commun, à la suite de quoi un paiement final, déduction faite des frais de mise en marché, est versé aux producteurs après calcul du rendement pour l'année. Dans le cas des déficits de chaque compte de mise en commun de céréales, la loi prévoit leur imputation au Trésor. La Commission négocie directement les ventes avec les clients ou par le biais des exportateurs accrédités.

Points saillants des activités de la société

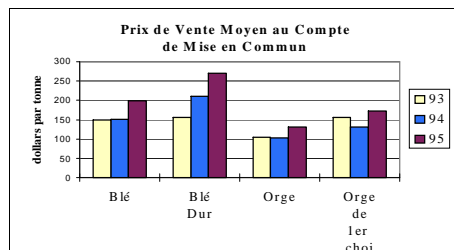
Au cours de l'exercice 1994-95, la CCB a modifié les politiques et les méthodes en matière de transport afin de les adapter aux changements qui s'annonçaient au moment de l'abolition

de la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest*, le 1^{er} août 1995. Les modifications apportées à la loi ont augmenté les coûts du transport des céréales. Les systèmes informatiques ont été modifiés et de nouvelles méthodes de comptabilisation des ventes ont été mises au point. Il a également fallu élaborer des coefficients de frais de transport, les facteurs d'ajustement du fret, pour chaque point de livraison.

En 1995, les prix du blé et de l'orge se sont sensiblement améliorés. Les rendements enregistrés dans les Prairies se sont situés au dessus de la moyenne, comme la qualité du grain d'ailleurs.

La différence de qualité du grain par rapport à l'année précédente a contribué à modifier la répartition de la clientèle de la CCB. La Chine est devenue le principal acheteur de blé. L'Iran et l'Algérie sont venus au deuxième rang. Les ventes de blé aux États-Unis et à l'intérieur du Canada ont diminué en raison du resserrement des stocks de blé fourrager. Les États-Unis ont continué d'être le plus important acheteur d'orge.

La CCB s'est chargée des programmes d'expansion de marchés, au Canada et ailleurs, afin de promouvoir le blé et l'orge de l'Ouest canadien. La CCB a également accueilli des délégations provenant de 30 pays et envoyé des missions commerciales dans 39 pays. Parmi les autres activités entreprises par la CCB pour promouvoir les céréales canadiennes, mentionnons le Asian Research Fellowship Program et une entente conclue avec l'Association des meuniers du Brésil (ABITRIGO) visant la formation technique.



Source : La Commission canadienne du blé - Rapport annuel 1993-1994 et 1994-1995.

À l'échelle interne, la CCB a examiné ou examine actuellement la possibilité de mettre en oeuvre plusieurs changements. Elle a demandé le pouvoir de consentir des primes pour exécution intégrale des contrats, à partir des comptes de mise en commun pertinents. La CCB a également demandé au gouvernement fédéral d'être autorisée à compenser les agriculteurs pour leurs frais de stockage et d'intérêt sur les stocks, et de permettre que les ajustements de fin de campagne puissent être émis avant le 1^{er} janvier.

Dans le plan budgétaire de 1996, le gouvernement fédéral a annoncé son intention de se départir de son parc de wagons-trémies et d'entreprendre de minimiser son rôle dans l'exploitation courante du système. Le ministre des Transports sera autorisé à ajuster les tarifs réglementés à l'expédition des marchandises, à compter du 1^{er} août 1998, de 75 cents la tonne en moyenne afin de couvrir les coûts d'acquisition.

En juillet 1995, on a créé une équipe de commercialisation des grains de l'Ouest chargée de répondre aux diverses questions sur la commercialisation des grains de l'Ouest. Le rapport de cette équipe a été présenté au ministre d'Agriculture et Agroalimentaire en juillet 1996.

COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

Président	Lorne F. Hehn
Siège social	423, rue Main C.P. 816 Winnipeg (Manitoba) R3C 2P5 (204) 983-0239 télécopieur : (204) 983-3841
Loi de constitution et statut	1935; <i>Loi sur la Commission canadienne du blé</i> (L.R.C. 1985, ch. C-24); exempté de l'application des divisions I à IV de la partie X de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable Ralph Goodale, c.p., député ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
Vérificateurs	Deloitte & Touche

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 juillet.

	1994-95	1993-94	1992-93	1991-92	1990-91
Bilan					
Actif total	8,043.3	8,858.6	8,651.1	7,296.4	7,584.2
Prêts obtenus du secteur privé	7,144.0	7,777.4	7,645.7	6,560.8	7,437.7
Prêts obtenus du Canada	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Avoir des actionnaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Fonctionnement					
Revenu	4,525.5	3,873.4	4,428.1	3,503.9	3,478.0
Bénéfice net	515.9	669.5	892.5	678.3	27.0
Fonds autogénérés	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	0.0	0.0	0.0	63.3	784.0
Non Budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dividendes	n/a	n/a	n/a	0.0	0.0
Emploi	452	464	453	446	439

COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

Mandat et antécédents

Créée en 1966, en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, la Commission offre aux producteurs de lait et de crème l'occasion d'obtenir une juste rétribution de leur travail et de leur investissement et elle assure aux consommateurs de produits laitiers un approvisionnement continu et suffisant en produits laitiers de bonne qualité.

La Commission canadienne du lait mène ses activités en fonction d'une «année laitière»; par conséquent, les données utilisées ci-après présentent une vue d'ensemble des activités de la Commission pendant la période allant du 1^{er} août 1994 au 31 juillet 1995.

D'autres informations courantes pour la Commission seront disponibles fin novembre 1996, avec le dépôt de son rapport annuel pour 1995-1996.

Profil de la société

La Commission conseille le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire sur des questions relatives à la politique laitière, détermine les besoins intérieurs de lait de transformation et de crème, afin d'établir les quotas de mise en marché, fixe le prix cible pour le lait de transformation ainsi que les prix de soutien pour le beurre et la poudre de lait écrémé et offre d'acheter les produits à ces prix.

En 1994-1995 la Commission a continué d'administrer le programme gouvernemental de paiements mensuels aux producteurs de lait pour la livraison admissible de lait et de crème, a reçu les fonds liés à la mise en marché de produits laitiers, a exporté les produits laitiers qui ne servaient pas à la consommation intérieure et a administré d'autres programmes de mise en marché et de promotion.

Points saillants des activités de la société

Les changements résultant des ententes de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'agriculture ont exigé un remaniement important des modalités précédentes de mise en marché du lait à l'échelle du Canada. Un élément important de l'Entente sur l'agriculture de l'OMC et des dispositions de l'ALENA veut qu'à compter du 1^{er} août 1995, le Canada ne soit plus autorisé à exporter des produits laitiers aux États-Unis si ses exportations sont soutenues par les retenues des producteurs. De plus, le Canada a dû composer avec le fait que sa capacité d'exporter dans d'autres pays des produits visés par les retenues des producteurs serait grandement réduite en valeur et en volume.

En conséquence, au cours de 1994-1995, la Commission a continué de jouer un rôle central afin de faciliter et de contribuer aux divers forums traitant de politique laitière et des changements nécessaires pour fonctionner dans le nouveau contexte.

En octobre 1994, le Comité de planification stratégique de l'industrie laitière a recommandé la mise en oeuvre d'un système d'établissement de prix en fonction des classes basé sur l'utilisation finale du lait, de la mise en commun nationale des revenus du marché et de mécanismes d'allocation coordonnée du lait.

Le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL), présidé par la Commission, a créé un sous-comité de négociation chargé d'approfondir la discussion sur ces questions entre les provinces.

En juillet 1995, on a apporté des modifications à la *Loi sur la Commission canadienne du lait* pour autoriser la Commission à collaborer avec les autorités provinciales en vue de l'administration du régime de permis pour le lait de classes spéciales et les modalités de mise en commun nationale pour le compte de l'industrie. De nouveaux systèmes ont été mis en service le 1^{er} août 1995.

Avec l'entrée en vigueur de l'Accord de l'OMC, le Canada a délaissé les contrôles quantitatifs sur les importations en faveur de quotas tarifaires. Le nouveau système de quotas tarifaires pour le fromage, la crème glacée, le yogourt et certains autres produits laitiers est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1995. Le quota tarifaire pour les importations de beurre est entré en vigueur le 1^{er} août 1995, et la Commission fait fonction de premier poste de réception de ces importations de beurre.

En 1994-1995, l'augmentation de la production a donné lieu à des paiements de soutien à l'industrie laitière supérieurs aux 217,2 millions de dollars prévus dans le budget. En conséquence, on a accordé à la Commission des crédits supplémentaires de 9,4 millions de dollars pour compenser les paiements à verser aux producteurs pour le reste de l'année.

COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

Président du Conseil et premier dirigeant

Gilles Prigent

Siège social

Parc exécutif Carling
1525, avenue Carling
Pièce 300
Ottawa (Ontario) K1A 0Z2
(613) 998-9490
télécopieur : (613) 998-4492
Site Web : <http://aceis.agr.ca:80/cdc>

Loi de constitution et statut

1966; *Loi sur la Commission canadienne du lait* (L.R.C. 1985, c. C-15), (S.C. 1994 c. 26 and c. 38), (S.C. 1995 c. 23); annexe III, partie I de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; mandataire de Sa Majesté.

Ministre de tutelle

L'honorable Ralph Goodale, c.p., député
ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire

Vérificateur

Vérificateur général du Canada

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 juillet.

	1994-95	1993-94	1992-93	1991-92	1990-91
Bilan					
Actif total	189.3	176.4	171.0	248.9	233.6
Prêts obtenus du secteur privé	68.7	57.2	75.2	30.8	28.1
Prêts obtenus du Canada	69.3	68.1	58.4	150.8	136.6
Avoir des actionnaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Fonctionnement					
Revenu	214.8	186.0	163.9	242.7	193.6
Bénéfice net	33.3	13.5	29.1	13.8	(6.5)
Fonds autogénérés	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	224.7	226.1	242.6	241.9	258.6
Non budgétaires	274.0	226.2	167.3	266.7	234.9
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	272.8	216.5	259.7	252.6	204.5
Dividendes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emploi	57	57	58	62	62

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Mandat et antécédents

La Commission de la capitale nationale (CCN) a pour mission de préparer des plans d'aménagement et d'aider au développement, à la conservation et à l'embellissement de la région de la capitale nationale.

Profil de la société

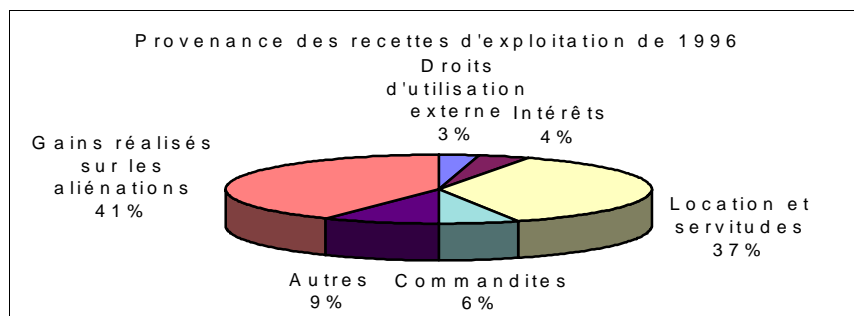
La CCN centre ses efforts sur l'exercice d'un leadership dans le domaine de la promotion de la fierté et de l'unité nationales en mettant en valeur la capitale et sa région, en élaborant des programmes et des messages novateurs et en adoptant une approche commerciale responsable pour les activités de la CCN.

Points saillants des activités de la société

En 1995-1996, la CCN a entrepris une restructuration en profondeur par suite d'une diminution sensible de son financement public. Les crédits parlementaires accordés en 1995-1996 ont été de 90,6 millions de dollars, ce qui constitue une diminution de 11,5 millions par rapport aux 102,1 millions de dollars obtenus en 1994-1995.

L'entrée en scène, en avril 1996, de six entreprises mises sur pied par des employés constitue la première des étapes qui verront en quelques années la taille de la CCN réduite de moitié.

Cette initiative de prise en charge des services par des employés n'est qu'un des mécanismes de changement qui sont définis dans le *Plan d'action stratégique* de 1994. La stratégie adoptée par la CCN dans ce plan et avalisée dans le budget fédéral de 1995 prévoit



Source : Commission de la capitale nationale - Rapport annuel 1995-1996.

également la rationalisation des biens immobiliers en tant qu'important secteur d'activité. Elle fait état de l'élaboration d'un programme d'événements d'importance nationale qui s'échelonne sur toute l'année. Elle signale la mise au point et l'application de solutions technologiques à des situations qui prédominent dans un environnement de gestion transformé. En «travaillant mieux», la CCN pourra réduire ses coûts tout en conservant fermement la maîtrise des opérations nouvellement commercialisées.

En 1995-1996, plusieurs programmes ont découlé du plan d'action stratégique. On a rédigé les ébauches de la version modifiée du *Plan de la capitale du Canada* et l'on est maintenant prêt à en discuter avec les partenaires fédéraux de la CCN. Ce document orientera l'aménagement et l'utilisation des terrains appartenant à la CCN dans l'avenir.

En outre, la société a terminé son Plan directeur de la «Ceinture de verdure».

En 1990, un groupe de travail de la CCN a entrepris de désigner les biens à caractère municipal dont il

convenait de confier la gestion et l'entretien à un autre palier de gouvernement et a entamé le processus de transfert. La CCN a également parrainé la commémoration du 50^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, pendant l'exercice. La CCN s'est vue décerner deux médailles d'or pour la tenue du Grand Hommage, la première de la International Festival Association et la seconde, du *Marketing Magazine*.

La société s'est également engagée dans des activités visant à protéger le Patrimoine canadien de la région. À ce titre, la CCN a rendu son intégrité initiale à l'édifice qui abrite son siège social et elle a restauré l'un des rares jardins victoriens clos que l'on retrouve encore au Canada. La société a mérité des prix d'excellence pour ces deux initiatives. En outre, le Parc de la Gatineau a été reconnu par le Conseil canadien du ski comme étant l'endroit qui offre le meilleur programme de sports d'hiver au pays.

En 1995-1996, les activités de la CCN ont généré 2,4 millions de dollars de commandites, soit le double de l'année précédente. La contribution des bénévoles de la capitale s'est également accrue de 20 p. 100.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Président du Conseil Marcel Beaudry

Directeur général adjoint Roger Légaré

Siège social 202-40, rue Elgin
Ottawa (Ontario) K1P 1C7
(613) 239-5555
télécopieur : (613) 239-5039

Loi de constitution et statut 1958; *Loi sur la capitale nationale* (L.R.C. 1985, ch. N-4); Remplacée en 1988 (S.C. 1988, c. 54); annexe III, partie I de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; mandataire de Sa Majesté.

Ministre de tutelle L'honorable Sheila Copps, c.p., député
ministre du Patrimoine canadien

Vérificateur Vérificateur général du Canada

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 mars.

	1995-96	1994-95	1993-94	1992-93	1991-92
Bilan					
Actif total	407.2	377.7	369.9	362.5	365.9
Prêts obtenus du secteur privé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts obtenus du Canada	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Avoir des actionnaires	355.2	327.9	330.0	330.2	336.3
Fonctionnement					
Revenu	36.1	24.0	21.6	24.0	41.0
Bénéfice net	10.5	(17.5)	(12.8)	(12.7)	8.2
Fonds autogénérés	8.6	(7.6)	(3.1)	(4.0)	(0.1)
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	90.6	102.1	89.5	89.7	89.9
Non budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dividendes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emploi	502	740	802	727	765

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

Mandat et antécédents

La Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) exploite un réseau national de chemins de fer, ainsi que des services de transport et des services connexes.

En 1922, le CN a été créé par le fusionnement de 200 compagnies.

Profil de la société

Le CN exploite le plus grand réseau ferroviaire au Canada, fournissant à ses clients des services de transport, de fret par rail et des prestations connexes. Le CN est constitué du groupe des entreprises du CN et de CN Amérique du Nord qui fournit des systèmes de distribution exclusivement ferroviaire et intermodale au Canada et aux États-Unis.

Points saillants des activités de la société

La vente à des investisseurs de toutes les actions ordinaires qui sont détenues par le Canada dans le CN a été conclue le 28 novembre 1995. Le gouvernement a annoncé son intention de vendre le CN en février 1995, et cette annonce a été suivie par l'adoption de la *Loi sur la commercialisation du CN*, en juillet 1995.

La vente de 80 millions d'actions ordinaires du CN a rapporté au gouvernement un montant brut de 2,1 milliards de dollars. De cette somme, 0,9 milliard de dollars ont été utilisés pour réduire la dette du CN, ce qui laisse au gouvernement un produit net de 1,2 milliard de dollars. Cette somme a été utilisée aux fins du service de la dette et a été versée au compte de réduction de la dette. La privatisation du CN a été le plus important premier appel public à l'épargne de l'histoire canadienne.

Le prix exigé dans le cadre du premier appel public à l'épargne pour les actions ordinaires vendues par le gouvernement a été de 27 \$ l'unité. Les actions ont été vendues par versements échelonnés, le

premier devant être effectué le 28 novembre 1995 (16,25 \$) et le second, le 27 novembre 1996 (10,75 \$). L'offre d'actions initiale a été répartie de la façon suivante : 20 p. 100 offertes à des investisseurs canadiens au détail; 40 p. 100 à des investisseurs institutionnels et 40 p. 100 à des investisseurs étrangers (principalement américains).

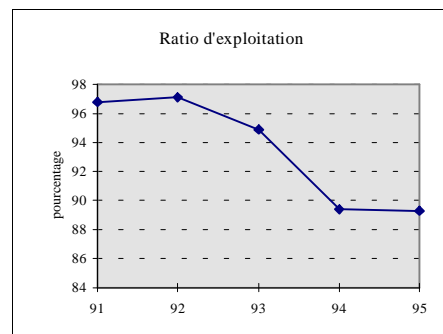
L'actif non ferroviaire du CN, y compris la Tour du CN dont la valeur atteint les 248 millions de dollars, a été cédé au gouvernement dans le cadre de la privatisation du CN. La Société immobilière du Canada Limitée disposera de l'actif, sauf de la Tour du CN, de façon ordonnée pour assurer au gouvernement le meilleur profit possible.

Le revenu de la société pour 1995 a été de 4,1 milliards de dollars, soit une diminution de 5 p. 100 par rapport à 1994.

Le CN a continué de réduire son ratio d'exploitation et l'a ramené de 97,1 p. 100 où il se situait en 1992 à 89,3 p. 100 en 1995, ce qui ne comprend pas les charges spéciales. Le CN vise à ramener son ratio d'exploitation à 85,6 p. 100 en 1996 et à 82 p. 100 au tournant du siècle. Le ratio d'exploitation compare les dépenses engagées aux fins de la production des revenus et les revenus touchés.

En 1995, le CN a inauguré le tunnel St. Clair qui réduit de façon marquée les délais d'acheminement entre la côte est et la plaque tournante ferroviaire de Chicago. En 1995, le CN a également entamé la dernière étape de son programme de réduction de l'effectif qui lui a permis d'abolir 11 000 postes depuis 1992.

La première des trois phases de mise en oeuvre des systèmes Objectif fiabilité (SRS), projet de 100 millions de dollars, a été achevée en juillet 1995. Ce système



Source: Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada - Rapport annuel 1995.

de gestion des envois de marchandises constitue la base devant permettre au CN de devenir un chemin de fer à horaires fixes.

Le CN prévoit acheter 394 nouvelles locomotives plus performantes au cours des 15 prochaines années pour remplacer 543 anciennes unités. À l'automne 1995, le CN a franchi le premier pas de ce remplacement en passant une commande de 105 nouvelles locomotives, livrables au début de 1997.

Il s'agit de la dernière année où le CN fait partie du *Rapport annuel du président sur les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts*.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

Président du Conseil	David G.A. McLean
Président et premier dirigeant	Paul M. Tellier
Siège social	935 ouest, rue de La Gauchetière Montréal (Québec) H3B 2M9 (514) 399-7212 télécopieur : (514) 399-5344
Loi de constitution et statut	1922; <i>Loi sur les Chemins de fer nationaux du Canada</i> , remplacée par la Loi de 1955 ayant le même titre (L.R.C.1985, ch. C-19); annexe III, partie II de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; non mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable David Anderson, c.p., député ministre des Transports
Vérificateurs	Poissant Thibault, KPMG Peat Marwick Thorne et Raymond, Chabot, Martin, Paré

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 décembre.

	1995	1994	1993	1992	1991
Bilan					
Actif total	6,198.0	7,809.0	7,106.0	7,051.6	6,964.7
Prêts obtenus du secteur privé	1,601.0	2,332.0	1,999.0	1,752.5	1,750.7
Prêts obtenus du Canada	0.0	81.0	100.0	117.0	133.0
Avoir des actionnaires	2,306.0	2,657.0	2,412.0	2,491.1	3,531.4
Fonctionnement					
Revenu	4,098.0	4,672.0	4,208.0	4,051.5	4,057.2
Bénéfice net	(1,085.0)	245.0	(79.0)	(1,005.2)	(14.3)
Fonds autogénérés	558.0	490.0	194.0	199.2	214.8
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	0.0	0.0	0.0	5.8	10.0
Non budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	81.0	19.0	17.0	16.0	15.0
Dividendes	248.0	0.0	0.0	35.0	0.0
Emploi	26,951	32,667	34,707	35,281	36,196

CONSEIL CANADIEN DES NORMES

Mandat et antécédents

Le Conseil canadien des normes (CCN) encourage la normalisation volontaire dans les domaines de la construction, la manufacture, la production, la qualité, la performance et la sécurité des bâtiments, des structures, des articles et produits manufacturés et tout autre bien qui n'est pas expressément visé par la loi, afin de développer l'économie nationale, servir le public, protéger les consommateurs et faciliter le commerce, et renforcer la coopération internationale sur le plan des normes.

Profil de la société

Le Conseil coordonne les travaux des organismes qui participent volontairement à la normalisation au Canada, représente les intérêts du Canada en étant membre de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), de la Commission électrotechnique internationale (CEI), du Pacific Area Standards Congress (PASC) et de la Commission panaméricaine des normes techniques (COPANT), et il fait fonction de dépôt et de point de convergence de normes nationales et internationales destinées à être distribuées à l'industrie canadienne.

Points saillants des activités de la société

L'année 1995 a marqué le 25^e anniversaire du Conseil canadien des normes au service du public canadien. Les efforts de la société sont axés sur l'adoption de normes

communes, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale.

En 1995, le CCN a mené des consultations sur son rôle et son mandat auprès d'intervenants de toutes les régions du pays. À la suite de ces consultations, le projet de loi C-4, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil canadien des normes*, a été présenté au Parlement. À la fin de l'exercice, le projet de loi était prêt à être examiné en deuxième lecture. Le CCN a poursuivi sa démarche et il a entrepris la restructuration de son mandat qui va donner lieu à un nouveau système de normes nationales.

Le CCN a contribué à l'atteinte de l'objectif axé sur la reconnaissance réciproque entre les organismes d'accréditation. Le International Accreditation Forum (IAF) a élaboré au cours de l'exercice la version provisoire d'un accord de reconnaissance multilatérale qui sera examiné en vue d'être approuvé par les organismes nationaux d'accréditation en 1996-1997. Le CCN a également fait des progrès en ce qui concerne la négociation de deux accords dans le domaine de la certification, c'est-à-dire une entente de coopération avec l'Occupational Safety and Health Administration des États-Unis et un accord de reconnaissance mutuel (ARM) avec l'American National Standards Institute.

En 1995-1996, les bénévoles du Système national de normes ont déployé un effort global pour

élaborer la série ISO 14000, le tout premier jeu de normes internationales relatives au management environnemental. Les cinq premières normes de la série, ainsi qu'un guide environnemental destinés aux agents chargés de l'élaboration des normes, seront publiées à l'automne 1996. Le CCN a inauguré son site Internet et le Système national de normes sera bientôt accessible au moyen d'une passerelle électronique unique.

CONSEIL CANADIEN DES NORMES

Président du Conseil	Richard Lafontaine
Directeur exécutif	Michael B. McSweeney
Siège social	Suite 1200 Place World Exchange 45, rue O'Connor Ottawa (Ontario) K1P 6N7 (613) 238-3222 télécopieur : (613) 995-4564 Site Web : http://www.scc.ca/
Loi de constitution et statut	1970; <i>Loi sur le Conseil canadien des normes</i> (L.R.C. 1985, ch. S-16); annexe III, partie I de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; non mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable John Manley, c.p., député ministre de l'Industrie
Vérificateurs	Deloitte & Touche et le Vérificateur général du Canada

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 mars.

	1995-96	1994-95	1993-94	1992-93	1991-92
Bilan					
Actif total	3.4	3.3	2.8	2.6	2.6
Prêts obtenus du secteur privé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts obtenus du Canada	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Avoir des actionnaires	2.2	1.9	1.6	1.2	1.1
Fonctionnement					
Revenu	4.6	4.2	3.3	3.1	2.1
Bénéfice net	0.2	0.4	0.3	0.2	0.1
Fonds autogénérés	0.4	0.5	0.5	0.3	0.2
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	5.3	5.4	5.6	5.8	6.0
Non budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dividendes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emploi	72	68	60	63	65

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Mandat et antécédents

Le Conseil des arts du Canada favorise et met en valeur l'étude, l'appréciation ainsi que la production d'oeuvres d'art.

Profil de la société

Le Conseil offre des subventions aux artistes et aux organismes oeuvrant directement dans les domaines de la création, de la production et de la distribution des arts au Canada. En outre, le Conseil des Arts du Canada administre la Banque d'oeuvres d'art et une caisse de dotation, dont la valeur du principal est de 50 millions de dollars, et d'autres fonds créés grâce à des dons faits par des particuliers. Le Conseil coordonne également les activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) au Canada, et la participation du Canada à diverses activités de cette organisation à l'étranger.

Points saillants des activités de la société

En mars 1995, le Conseil a publié son plan stratégique - *le Conseil des Arts du Canada - vers une nouvelle perspective* qui établit les principales priorités et l'orientation générale du Conseil pour l'avenir. Conformément aux dispositions prévues dans le Plan, le Conseil a restructuré et rationalisé son organisation, aboli 30 p. 100 des postes de son effectif, réduit ses dépenses d'administration de 20 à 16,5 p. 100 du budget total et devrait pouvoir réduire, comme prévu, ses frais d'administration de près de 50 p. 100 d'ici 1998.

En 1995-1996, le Conseil a formé le Groupe de travail sur les encouragements fiscaux au profit des arts du Conseil des Arts du Canada, pour obtenir des modifications au traitement fiscal des dons aux arts. En outre, les négociations menées avec le gouvernement du Japon ont donné lieu à un don de 1,4 million de dollars du gouvernement du Japon pour renouveler le Fonds Japon-Canada du Conseil. D'autres nouveaux programmes et critères ont été élaborés pour les artistes des Premiers peuples.

Le Conseil a également reçu des fonds de sociétés et de particuliers canadiens. Ces dotations représentent maintenant plus de 200 millions de dollars. Un comité de placements donne des avis au conseil d'administration pour l'administration de ces fonds. Les revenus servent à financer les 70 prix et bourses accordés chaque année à de distingués artistes et chercheurs.

CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Présidente du Conseil	Donna M. Scott
Président et premier dirigeant	Roch Carrier
Siège social	12e étage 350, rue Albert C.P. 1047 Ottawa (Ontario) K1P 5V8 (613) 237-3400 télécopieur : (613) 566-4390 Site Web : http://www.ffa.ucalgary.ca/cc/index.html
Loi de constitution et statut	1957, <i>Loi sur le Conseil des Arts du Canada</i> (L.R.C. 1985, ch. C-2); exempté de l'application des divisions I à IV de la partie X de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; non mandataire de Sa Majesté. Ouvre de bienfaisance aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu.
Ministre de tutelle	L'honorable Sheila Copps, c.p., député ministre du Patrimoine canadien
Vérificateur	Vérificateur général du Canada

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 mars.

	1995-96	1994-95	1993-94	1992-93	1991-92
Bilan					
Actif - Caisse de dotation	168.2	158.8	155.9	144.9	183.0
- Fonds spéciaux	55.5	52.6	51.0	49.5	47.4
Prêts obtenus du secteur privé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts obtenus du Canada	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Avoir des actionnaires	186.4	174.4	171.7	163.1	153.9
Fonctionnement					
Revenu	121.2	114.9	113.3	121.5	120.5
Dépenses de subventions, services et arts	88.8	91.7	92.2	100.8	99.2
Bénéfice net	12.0	2.1	(1.3)	(0.7)	(0.5)
Fonds autogénérés	12.8	3.0	(1.0)	(0.2)	0.1
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	95.9	98.4	99.3	108.0	105.5
Non budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dividendes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emploi	161	217	230	234	234

CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LIMITÉE

Mandat et antécédents

Construction de Défense (1951) Limitée entreprend et supervise de grands projets de construction et d'entretien militaire demandés par le ministère de la Défense nationale.

Construction de Défense (CDC) est entièrement financée par le ministère de la Défense nationale (MDN) qui puise à cette fin sur son budget d'investissement.

Profil de la société

Le ministère de la Défense nationale, en sa qualité de propriétaire et de responsable de la conception, fournit les terrains et le financement dont la Société a besoin, de même que la totalité des plans et des devis.

La Société fournit actuellement des services dans les quatre domaines suivants : la passation de marchés d'experts-conseils en architecture et en génie et l'administration de marchés d'experts-conseils; la passation de marchés de construction; la gestion de marchés de construction, y compris la supervision et l'inspection des travaux; et la prestation de services de gestion de projets à l'appui du programme environnemental du MDN. Tous les travaux de gestion de marchés sont effectués à partir de bureaux situés sur chacune des bases des Forces

canadiennes.

Points saillants des activités de la société

La valeur des travaux effectués en 1995-1996 a atteint 369 millions de dollars. Construction de Défense traite des volumes semblables depuis de nombreuses années. Cependant, une grande partie de ces travaux sont financés par le Programme de réduction de l'infrastructure du MDN. Ce programme englobe la planification et la mise en oeuvre des modifications qu'il faut apporter à l'infrastructure matérielle du MDN afin de l'adapter à la compression des effectifs et à la rationalisation qui s'effectue à l'intérieur des Forces canadiennes.

Afin de compenser la réduction à long terme prévue des volumes de travail traités jusqu'à présent, à laquelle donneront lieu les modifications apportées au rôle du MDN, CDC offre des services dans des secteurs connexes à ceux qu'elle exploitait avec le ministère. Ces secteurs comprennent des travaux de gestion des installations du MDN, menés en collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, la passation de marchés de gestion énergétique et la prestation d'un soutien à la passation de marchés et à la gestion au Bureau du

logement des Forces canadiennes.

La Société a également entrepris des initiatives à l'appui de ces secteurs d'activités non traditionnels, notamment l'élaboration de nouveaux indicateurs de rendement et de nouvelles méthodes de rapport, l'amélioration des conditions de travail, l'amélioration des communications et l'exécution des dernières mesures de perfectionnement du système de gestion de l'information stratégique.

Construction de Défense a élaboré neuf principaux indicateurs de rendement visant à tenir les gestionnaires au courant des gains d'efficacité et d'efficacité opérationnelles. Les résultats obtenus permettent de croire que la société a atteint ou dépassé tous ses objectifs pour 1995-1996.

La mise en oeuvre d'un système de facturation des services fournis, qui permettra à la société de ne plus être tributaire des crédits parlementaires, constitue l'une des principales initiatives qui ont été entreprises au cours de l'exercice et elle est censée se poursuivre au cours du prochain exercice.

CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LIMITÉE

Président du Conseil	Reginald W. Lewis
Président et premier dirigeant	Ross Nicholls
Siège social	Place de Ville Tour B, 17e étage 112, rue Kent Ottawa (Ontario) K1A 0K3 (613) 998-9548 télécopieur : (613) 998-1061
Loi de constitution et statut	1951; <i>Loi sur la production de défense</i> (L.R.C. 1985, ch. D-1); maintenue en vertu de la <i>Loi sur les sociétés commerciales canadiennes</i> , le 21 novembre 1978; annexe III, partie I de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable Diane Marleau, c.p., député ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
Vérificateur	Vérificateur général du Canada

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 mars.

	1995-96	1994-95	1993-94	1992-93	1991-92
Bilan					
Actif total	3.6	3.2	2.4	2.6	2.3
Prêts obtenus du secteur privé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts obtenus du Canada	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Avoir des actionnaires	(0.3)	(0.2)	(0.8)	(1.8)	(2.0)
Fonctionnement					
Revenu	17.9	18.7	18.2	16.0	15.6
Bénéfice net	(0.1)	0.6	1.0	0.2	0.4
Fonds autogénérés	0.9	1.8	1.4	0.8	0.5
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	16.9	18.1	17.2	14.8	14.8
Non budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dividendes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emploi	207	210	241	240	233

CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE

Mandat et antécédents

La Corporation commerciale canadienne (CCC) favorise l'expansion du commerce entre le Canada et les autres pays, en facilitant les ventes aux gouvernements et aux organismes étrangers pour le compte des fournisseurs canadiens. Dans toutes les transactions qu'elle conclut, la CCC fait fonction de maître d'oeuvre s'engageant à livrer un produit ou un service à un client étranger et concluant un contrat correspondant avec une entreprise canadienne.

Profil de la société

La CCC s'acquitte de son mandat en offrant aux exportateurs canadiens une vaste gamme de services d'aide à l'exportation, en leur assurant un accès particulier aux marchés du gouvernement étranger et en rehaussant leur crédibilité en garantissant l'exécution des marchés. Une partie importante des ventes réalisées découle des obligations annoncées dans l'entente sur le partage de la production de défense et l'Accord sur le partage du développement industriel pour la défense, conclus avec les États-Unis.

Points saillants des activités de la société

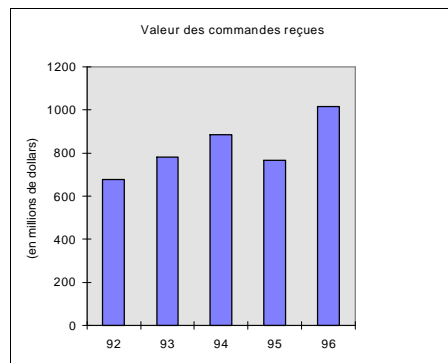
L'exercice 1995-1996 a marqué le 50^e anniversaire de la CCC. Pendant cet exercice, la Corporation a posé des jalons déterminants sur le plan des exportations.

En 1995, elle a reçu le mandat de doubler le volume de ses transactions pour en porter la valeur à 1,5 milliard de dollars en deux ans. En 1995-1996,

la CCC a reçu des demandes de biens et services, d'une valeur record de 1 017 milliards de dollars (voir tableau), en provenance de plus de 100 clients répar deademandes de biens et services, d'une valeur record de 1 017 milliards de dollars, en provenance de plus de 100 clients répartis dans 41 pays et 11 organismes internationaux. Ces statistiques révèlent une augmentation de 46 p. 100 du nombre des acheteurs et de 11 p. 100 du nombre des pays avec lesquels la société a transigé. Au cours des 10 dernières années, la CCC a facilité la vente de biens et services d'une valeur de 8 milliards de dollars dans plus de 90 pays du monde.

En 1995, la CCC a lancé le Programme de paiements progressifs (PPP) afin de permettre aux petites et aux moyennes entreprises d'avoir plus facilement accès au financement offert par les institutions privées avant la livraison du produit. Pendant la première année d'administration du PPP, on a réalisé 27 transactions dans 13 pays, d'une valeur de 48 millions de dollars.

Au cours de 1995-1996, le nombre des contrats et modifications de contrats traités par la CCC est passé à 4 754, soit une augmentation de plus de 40 p. 100.



Source : Corporation commerciale canadienne - Rapport annuel 1995-1996.

CORPORATION COMMERCIALE CANADIENNE

Président du Conseil Robert G. Wright

Siège social Centre de la Métropolitaine
11e étage
50, rue O'Connor
Ottawa (Ontario) K1A 0S6
(613) 996-0034
télécopieur : (613) 992-2121
Web Site : <http://www.ccc.ca>

Loi de constitution et statut 1946; *Loi sur la Corporation commerciale canadienne* (L.R.C. 1985, ch. C-14); annexe III, partie I de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; mandataire de Sa Majesté.

Ministre de tutelle L'honorable Arthur C. Eggleton, c.p., député ministre du Commerce international

Vérificateur Vérificateur général du Canada

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 mars.

	1995-96	1994-95	1993-94	1992-93	1991-92
Bilan					
Actif total	312.8	384.3	390.6	473.2	532.1
Prêts obtenus du secteur privé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts obtenus du Canada	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Avoir des actionnaires	16.6	18.3	17.0	15.8	46.2
Fonctionnement					
Revenu	974.6	879.2	882.1	610.8	761.6
Bénéfice net	(1.7)	1.3	1.2	(0.4)	2.7
Fonds autogénérés	(1.7)	1.3	1.2	(0.4)	2.7
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	11.8	13.2	13.8	13.5	14.1
Non budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dividendes	0.0	0.0	0.0	30.0	1.8
Emploi	84	81	81	81	97

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Mandat et antécédents

La Corporation de développement des investissements du Canada (CDIC) a été constituée en société en 1982. Elle a pour mission de gérer efficacement les sociétés d'État et les investissements qui lui sont dévolus et, le cas échéant, de voir à leur privatisation. Le tableau démontre les actifs vendus par la CDIC depuis le début.

Profil de la société

La Corporation de développement des investissements du Canada (CDIC) gère ses filiales à 100 p. 100, c'est-à-dire Canada Eldor Inc., Theratronics International Limited et la Société de gestion Canada-Hibernia (SGCH). La SGCH gère la participation de 8,5 p. 100 que le gouvernement possède dans le projet de mise en valeur du champ pétrolifère et gazifère extra-

côtier Hibernia.

Points saillants des activités de la société

En janvier 1995, le gouvernement a terminé son évaluation du rôle futur de la CDIC. Comme il est peu probable que sa charge de travail soit accrue dans un proche avenir, celle-ci a continué d'appliquer son plan d'action selon lequel elle prévoit se départir de façon ordonnée du reste de ses éléments d'actif et réduire ses coûts d'exploitation au minimum, dès que possible. Dans le cadre de la réduction des activités, la CDIC a réduit son effectif de plus de 60 p. 100.

En 1995, la CDIC a liquidé la Société financière Cartierville Inc. De plus, Canada Eldor Inc., filiale de la CDIC, a vendu le reste des actions qu'elle détenait dans Cameco contre un

produit net de 88,6 millions de dollars. Le bénéfice net de la CDIC reflète le gain de 24,1 millions de dollars réalisé sur la vente des actions dans Cameco.

En 1995, la CDIC n'a effectué aucun emprunt auprès du gouvernement fédéral et elle n'a reçu de lui aucun crédit. Les états financiers de la CDIC ne tiennent pas compte des activités de ses filiales, la Theratronics International Limitée et la Société de Gestion Canada Hibernia.

Actifs vendus par la CDIC depuis le début

Société	Année	Produits (en millions de dollars)
Canadair Limitée	1986	\$140
The de Havilland Aircraft of Canada, Limited	1986	90
Télélobe Canada	1987	505
Fishery Products International Limited	1987	104
Canada Development Corporation	1986/87	361
Nordion International Inc.	1991	165
Varity Corporation	1987/91	9
Telesat Canada	1992	155
Cameco Corporation	1992/93/94/95	320
Co-enerco Resources Ltd.	1993	74

Source : Rapport annuel 1995 - Corporation de développement des investissements du Canada

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Président du Conseil	Donald McQ. Shaver
Directrice générale adjointe	Benita M. Warmbold
Siège social	Suite 2703 Place Scotia 40 ouest, rue King C.P. 320 Toronto (Ontario) M5H 3Y2 (416) 864-0333 télécopieur : (416) 864-0289
Loi de constitution et statut	1982; par le biais de la Corporation de développement du Canada aux termes de la <i>Loi sur les sociétés commerciales canadiennes</i> ; Lettres patentes, émises le 26 mai 1982; annexe III, partie II de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable Paul Martin, c.p., député ministre des Finances
Vérificateurs	KPMG Peat Marwick Thorne et le Vérificateur général du Canada

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 décembre.

	1995	1994	1993	1992	1991
Bilan					
Actif total	140.3	126.4	181.9	278.4	422.6
Prêts obtenus du secteur prié	0.0	0.0	461.7	584.3	675.5
Prêts obtenus du Canada	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Avoir des actionnaires	114.0	98.3	(318.2)	(357.8)	(344.2)
Fonctionnement					
Revenu	5.6	6.2	14.4	5.3	26.2
Bénéfice net	25.7	(21.8)	(32.7)	(67.2)	(147.7)
Fonds autogénérés	2.3	0.2	11.5	0.9	6.3
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Non budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dividendes	10.0	10.0	7.7	21.5	7.6
Emploi	3	8	9	9	10

ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

Mandat et antécédents

Énergie atomique du Canada Limitée (EACL) a été établie en 1952 afin d'effectuer des recherches dans le domaine de l'énergie atomique et de préparer et de mettre en valeur ses applications à des fins commerciales.

EACL exploite des installations de recherche et de développement à Chalk River (Ontario) et à Pinawa (Manitoba), ainsi que des bureaux d'affaire, d'ingénierie et de conception à Ottawa, Toronto, Montréal, Saskatoon et Fredericton.

Profil de la société

EACL met au point et vend des réacteurs de puissance CANDU et des réacteurs de recherche MAPLE et elle en gère la construction. Le réacteur CANDU fournit le cinquième de l'électricité du Canada et est un élément important des programmes énergétiques de cinq autres pays.

EACL est un grand fournisseur mondial de services nucléaires complets, ce qui lui permet d'occuper, en collaboration avec des partenaires canadiens et internationaux, une part importante du marché mondial de l'industrie nucléaire en pleine expansion en offrant un produit concurrentiel et supérieur.

Points saillants des activités de la société

En 1995-1996, EACL a célébré le cinquantième de la première réaction de fission nucléaire réalisée au Canada, et le 25^e anniversaire de la première électricité commerciale produite par les

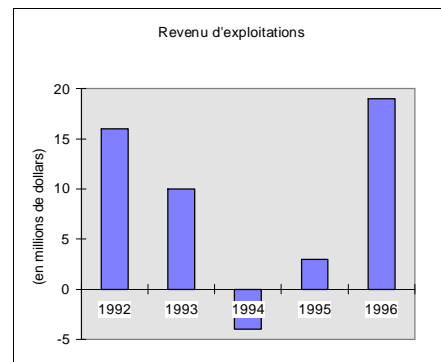
réacteurs CANDU de Pickering. S'étant dotée d'une structure de gestion plus focalisée et moins coûteuse, guidée par une structure administrative intégrée, la société a réalisé un bénéfice d'exploitation de 19,1 millions de dollars, alors que ce dernier se situait à 3,3 millions de dollars au cours de l'exercice 1995 (voir tableau). Les revenus commerciaux ont diminué au cours de l'exercice 1996 ayant été ramenés à 573,0 millions de dollars, alors qu'ils étaient de 635,7 millions de dollars en 1995. Cette diminution indique que les travaux exécutés dans le cadre des projets en Roumanie et en Corée tirent à leur fin.

En 1996, la Société a enregistré une perte de 9,9 millions de dollars, comparativement à un bénéfice net de 7,2 millions de dollars au cours de l'exercice 1995.

Au cours de l'exercice, les travaux menés par EACL relativement aux tranches 2, 3 et 4 du projet Wolsong de la République de Corée ont progressé à bon rythme. Dans l'ensemble, la réalisation du projet Wolsong, qui est administré par la Korea Electric Power Corporation, avait atteint les 70 p. 100 à la fin de l'exercice.

Le réacteur de recherche HANARO de la Corée du Sud est entré en service au début de l'année. Il s'agit du premier réacteur de la famille des réacteurs MAPLE à être mis en service.

Le concept de stockage permanent



Source : Rapport annuel 1995-1996 de l'EACL.

des déchets de combustible nucléaire mis au point par EACL en partenariat avec Ontario Hydro fait actuellement l'objet d'un examen par une commission mandatée à cette fin dans le cadre du Processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement.

Le dernier réacteur CANDU à entrer en service, la tranche 1 de Cernavoda, en Roumanie, était prête à être démarrée le 1^{er} avril 1996. Il s'agit de la première centrale nucléaire de conception occidentale à entrer en service en Europe de l'Est et de la première centrale CANDU dans tous les pays d'Europe. EACL Technologies B.V., constituée aux Pays-Bas en avril 1995, est la fenêtre d'EACL pour les activités nucléaires en Europe.

ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

Président du Conseil Robert F. Nixon

Président et premier dirigeant Reid Morden

Siège social Place Minto
18e étage
344, rue Slater
Ottawa (Ontario) K1A 0S4
(613) 237-3270
télécopieur : (613) 563-9499
Site Web : <http://www.aecl.ca>

Loi de constitution et statut Le 14 février 1952; partie I de la *Loi sur les corporations canadiennes*; et prorogation le 8 juillet 1977 aux termes de la *Loi sur les sociétés commerciales canadiennes*, certificat relatif modifié le 15 juillet 1982; annexe III, partie I de la *Loi sur la gestion des finances publiques*; mandataire de Sa Majesté.

Ministre de tutelle L'honorable Anne McLellan, c.p., député ministre des Ressources naturelles

Vérificateur Vérificateur général du Canada

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 mars.

	1995-96	1994-95	1993-94	1992-93	1991-92
Bilan					
Actif total	993.1	878.2	848.4	1,321.8	1,286.8
Prêts obtenus du secteur privé	5.8	8.6	11.0	13.3	15.4
Prêts obtenus du Canada	13.5	14.4	15.7	446.1	477.2
Avoir des actionnaires	464.2	474.1	466.9	605.7	599.6
Fonctionnement					
Revenu	573.0	635.7	645.2	645.2	560.5
Bénéfice net	(9.9)	7.2	(138.7)	10.1	2.0
Fonds autogénérés	19.8	5.2	(0.7)	21.6	18.2
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	174.6	180.0	173.5	180.3	176.0
Non budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	0.9	1.4	430.3	31.1	35.0
Dividendes	0.0	0.0	0.0	0.0	153.2
Emploi	3,881	3,943	4,287	4,431	4,503

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Mandat et antécédents

Marine Atlantique S.C.C. acquiert, met sur pied, gère et exploite un service de transport maritime, un service d'entretien, de réparation et de radoub, une entreprise de construction navale et les entreprises ou services connexes.

Profil de la société

Marine Atlantique S.C.C. offre des services traversiers dans la région de l'Atlantique grâce à ses 15 navires et à trois navires affrétés, et elle exploite des installations de réparation et de radoub à St. John's (Terre-Neuve).

Points saillants des activités de la société

En 1995, le rendement financier de la société a maintenu sa tendance positive des cinq dernières années, au cours desquelles elle a réduit son niveau de financement de plus de 30 millions de dollars. Les crédits parlementaires au titre de l'exploitation et des dépenses en capital ont été ramenés à 97,1 millions de dollars en 1995.

Au cours de l'exercice, Marine Atlantique a commencé à commercialiser ses activités. Cette initiative faisait suite à une demande formulée vers la fin de 1994 par le gouvernement qui souhaitait obtenir un plan exposant les possibilités de commercialisation ou de privatisation des activités de la société. Ce plan, qui visait principalement à faire en sorte que Marine Atlantique adopte pour ses activités des pratiques, des procédures et des structures semblables à celles d'une société commerciale, a été préparé et soumis au gouvernement du Canada en avril 1995.

Ce plan, conjugué à la nouvelle politique maritime nationale du gouvernement, a été à l'origine de plusieurs changements au sein de la société, notamment la décision de transférer l'exploitation du service cabotage passager et marchandises du

littoral sud-ouest de Terre-Neuve au gouvernement de cette province. En outre, la société s'apprête à donner suite à la possibilité d'une prise en charge de la Compagnie des chantiers maritimes de Terre-Neuve car si cette prise de contrôle ne se matérialise pas, la fermeture du chantier est imminente.

À l'échelle interne, la société a pris des mesures afin d'améliorer le rapport coût-efficacité, y compris la fermeture de ses bureaux et de son service interne du contentieux d'Halifax, par l'offre d'enveloppes de départ volontaire aux cadres et aux employés non syndiqués, ainsi que la réduction du service sur certaines liaisons.

Un certain nombre de changements ont également été effectués à l'échelon de la haute direction. Même si la majorité de ces changements n'ont comporté qu'une simple redistribution des responsabilités des cadres supérieurs, on a créé de nouveaux postes de président à la sécurité et à la réglementation. Cette mesure vise à mettre un accent accru sur la sécurité au sein de Marine Atlantique.

Un changement fondamental est survenu dans la structure du conseil d'administration de la société vers la fin de l'exercice, ce qui a ramené de 15 à 8 le nombre de membres du conseil.

La société a connu de nombreux changements au cours de l'année dans le domaine de la gestion de ses ressources humaines. Les employés en poste dans le service de l'Île-du-Prince-Édouard ont bénéficié de services de counselling professionnel visant à mieux les préparer aux décisions professionnelles qu'ils devront prendre une fois le service fermé. Des indemnités de retraite anticipée ont été accordées aux employés syndiqués des services de Terre-Neuve par suite de l'instauration de mesures d'économie et de rationalisation au cours de l'année.

L'incitation au départ volontaire a également été offerte aux employés. En outre, une nouvelle politique de formation et de perfectionnement a été adoptée et le programme de primes à l'initiative a été maintenu. Au cours des années qui viennent, Marine Atlantique prendra les mesures nécessaires pour aider tous les employés à s'adapter aux effets de la stratégie permanente de commercialisation.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.	
Président du Conseil	Moya N. Cahill
Président et premier dirigeant	Roderick J. Morrison
Siège social	100, rue Cameron Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 5Y6 (506) 851-3600 télécopieur : (506) 851-3786
Loi de constitution et statut	1979; <i>Loi sur les sociétés commerciales canadiennes</i> . Statut et propriété modifiés au 31 décembre 1986 (L.C. 1986, C. 36); annexe III, partie I de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; non mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable David Anderson, c.p., député ministre des Transports
Vérificateurs	KPMG Peat Marwick Thorne et le Vérificateur général du Canada

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 décembre.

	1995	1994	1993	1992	1991
Bilan					
Actif total	352.4	396.1	403.1	414.3	448.5
Prêts obtenus du secteur privé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts obtenus du Canada	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Avoir des actionnaires	(12.3)	(13.2)	(13.4)	(13.1)	(3.3)
Fonctionnement					
Revenu	95.7	88.6	81.2	77.4	75.6
Bénéfice net	0.9	0.2	(0.3)	(0.3)	(0.4)
Fonds autogénérés	(2.8)	2.1	(3.2)	(0.7)	(9.9)
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	97.1	108.7	128.3	122.8	127.2
Non budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dividendes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emploi	2,019	2,110	2,127	2,175	2,240

MONNAIE ROYALE CANADIENNE

Mandat et antécédents

La Monnaie royale canadienne a pour mission de frapper des pièces de monnaie en vue de réaliser des bénéfices, et d'exercer des activités connexes.

Les activités de la Société, qui a été constituée en 1908 à titre de département de la Monnaie du Royaume-Uni, ont été dévolues à la Couronne du Canada en 1931. La Monnaie royale canadienne a été un organisme ministériel jusqu'en 1969, année où elle a été constituée en société en vertu de la loi. En 1989, une structure de capital-actions a été créée pour la Monnaie et des actions ont été émises au Canada.

Profil de la société

La Monnaie royale canadienne est chargée de frapper les pièces de monnaie de circulation pour le pays et elle offre aujourd'hui, à l'échelle internationale, toute une gamme de produits de monnayage et de services spécialisés de haute qualité.

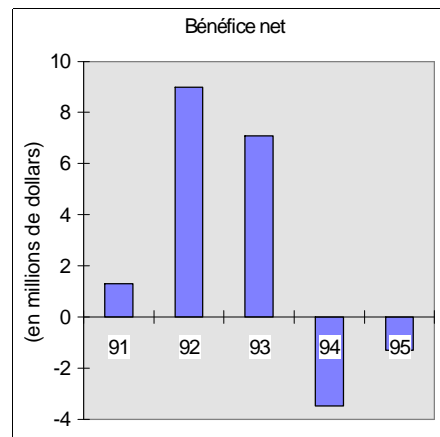
Elle exploite deux usines. L'usine de Winnipeg se consacre à la production à fort volume de pièces de circulation canadiennes et étrangères, de jetons et de dollars de commerce, tandis que l'usine d'Ottawa frappe des pièces numismatiques canadiennes et étrangères, des médailles et des pièces de métaux précieux. L'affinerie d'Ottawa traite une grande partie de la production aurifère canadienne.

Points saillants des activités de la société

En 1995, la Monnaie a adopté un plan de redressement qui énonce des stratégies et mesures destinées à produire des recettes, à contrôler les

coûts, à réduire les frais généraux et à investir dans les gens et les immobilisations. Le plan prévoyait pour l'année une perte avant impôt sur le revenu de 2,6 millions de dollars. En raison des stratégies et mesures adoptées dans le plan, la perte avant impôt de la Monnaie pour 1995, qui a été de 1,2 million de dollars (perte de 3,4 millions de dollars en 1994), a été de 1,4 million moindre que prévu, ce qui représente une amélioration de 55 p. 100 par rapport au plan. Des améliorations au niveau de la productivité ont contribué à faire monter à 9,7 p. 100 le profit brut en pourcentage des revenus (8,4 p. 100 en 1994). Les ventes sur les marchés de l'exportation se sont accrues de 4 p. 100 pour atteindre les 68 p. 100 du chiffre d'affaires global. En raison du plan de redressement, la Monnaie abordait 1996 avec un organisme répondant plus vite aux marchés changeants et mieux axé sur le service à la clientèle.

Le haut fait de 1995 est le développement de la pièce de deux dollars. En accord avec la stratégie de réduction des dépenses du gouvernement et les efforts accomplis pour faire baisser le déficit, la Monnaie a développé une pièce de deux dollars destinée à remplacer le billet. Les contribuables canadiens, sachant que le changement permettrait de réaliser des économies de quelque 250 millions de dollars sur 20 ans, se sont clairement exprimés en faveur du changement, avec un taux d'approbation de 79 p. 100. La Monnaie a par ailleurs renforcé sa réputation d'entreprise novatrice sur le plan technique en mettant au point un mécanisme de sertissage entre les deux métaux de la nouvelle pièce.



Source : Monnaie royale canadienne - Rapport annuel 1995

La Foire numismatique internationale 1995 d'Allemagne a rendu hommage à la Monnaie royale canadienne en consacrant «Pièce de l'année» l'extraordinaire pièce en or de 22 carats de 1994 sur Anne de la maison aux pignons verts. L'Association canadienne de marketing a honoré la Monnaie royale canadienne en lui décernant trois prestigieuses récompenses.

En faisant appel à la participation de ses employés, la société a réussi à créer de nouvelles méthodes de travail plus rentables et plus sûres pour l'environnement. La réorganisation du service des ventes selon différentes régions du monde a permis à l'équipe de vente de nourrir des contacts plus suivis avec sa clientèle et de lui fournir un service meilleur et plus complet. L'équipe de marketing a lancé un nouveau plan d'étude de marché et de tests de produits qui permet désormais de concevoir des produits correspondant de plus près à une demande précise.

MONNAIE ROYALE CANADIENNE

Président du Conseil	José Blanco
Présidente	Danielle V. Wetherup
Siège social	320, promenade Sussex Ottawa (Ontario) K1A 0G8 (613) 993-3500 télécopieur : (613) 952-8342 Site Web : http://www.rcmint.ca
Loi de constitution et statut	1969; <i>Loi sur la Monnaie royale canadienne</i> (L.R.C. 1985, ch. R-9); annexe III, partie II de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable Diane Marleau, c.p., député ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
Vérificateur	Vérificateur général du Canada

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 décembre.

	1995	1994	1993	1992	1991
Bilan					
Actif total	90.7	82.5	92.8	102.7	99.8
Prêts obtenus du secteur privé	6.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts obtenus du Canada	0.2	2.8	5.5	8.2	10.9
Avoir des actionnaires	59.3	60.6	69.1	68.3	60.0
Fonctionnement					
Revenu	310.6	310.4	356.8	378.0	298.2
Bénéfice net	(1.3)	(3.5)	7.1	9.0	1.3
Fonds autogénérés	1.7	(0.6)	9.9	12.0	4.4
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Non budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements versés au Canada					
Remboursements des prêts	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7
Dividendes	0.0	5.0	6.3	0.7	6.3
Emploi	550	563	610	763	667

MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE

Mandat et antécédents

Le Musée canadien de la nature a pour mission d'accroître, dans l'ensemble du Canada et à l'étranger, l'intérêt et le respect à l'égard de la nature, de même que sa connaissance et son degré d'appréciation par tous, par la constitution, l'entretien et le développement, pour la recherche et la postérité, d'une collection d'objets d'histoire naturelle principalement axée sur le Canada.

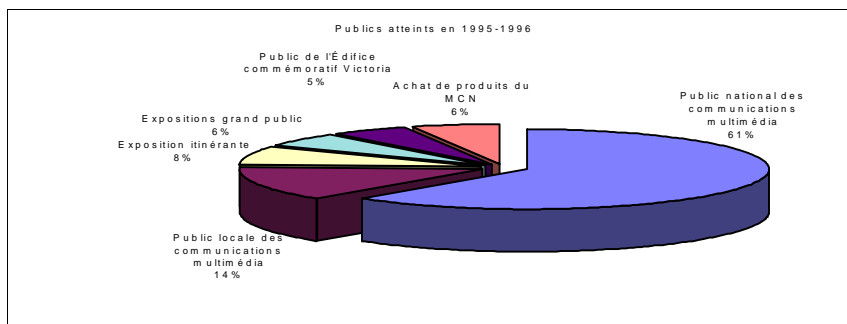
Profil de la société

Une nouvelle structure de programme a été instaurée pendant l'exercice 1995-1996. Cette structure de programme divise les activités du Musée en cinq grands secteurs : la recherche, les collections, les programmes publics, les services ministériels et les locaux.

Points saillants des activités de la société

L'exercice 1995-1996 a été marqué par plusieurs découvertes. On a découvert dans les Territoires du Nord-Ouest plus de poissons fossiles du dévonien par mètre carré que n'importe où ailleurs au monde. Dans la rivière des Outaouais, on a découvert la première population adulte de moules zébrées. On a également découvert la plus grosse structure atomique à ce jour dans le cas d'un minéral.

Le Musée devra faire face à des compressions constantes des crédits parlementaires au cours des trois prochains exercices. Pour compenser le manque à gagner découlant de la diminution constante de ses crédits, le Musée a lancé des initiatives à but lucratif et participé à des coentreprises et à des alliances stratégiques destinées



Source : Musée canadienne de la nature - Rapport annuel 1995-1996.

à lui procurer des revenus. Il a conclu une alliance stratégique avec la société Digital Equipment Corporation. Le Musée a signé un protocole d'entente qui lui permet de travailler avec 12 pays en développement pour les aider à connaître et à gérer leurs ressources naturelles.

Le Musée estime qu'il a atteint un public de 6,6 millions de personnes à l'aide de toute une gamme de techniques, comme l'indique le tableau ci-joint.

En 1995, le Musée a élaboré la version provisoire d'une stratégie nationale de collection pour le Canada. Si cette nouvelle stratégie est mise en oeuvre, elle établira des normes exigeantes et uniformes pour toutes les collections canadiennes d'histoire naturelle.

Les travaux de construction du nouvel édifice d'Aylmer (Québec) sont maintenant commencés. Ce nouvel édifice permettra au Musée de centraliser ses activités et de regrouper ses collections et son personnel sous un même toit.

MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE	
Président du Conseil	Frank Ling
Président intérimaire et premier dirigeant	Colin C. Eades
Siège social	Édifice commémoratif Victoria 240, rue McLeod C.P. 3443, succursale D Ottawa (Ontario) K1P 6P4 (613) 566-4700 télécopieur : (613) 995-3040
Loi de constitution et statut	Le 1 ^{er} juillet 1990, en vertu de la <i>Loi sur les musées</i> (S.C. 1990, ch. 3); annexe III, partie I de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable Sheila Copps, c.p., député ministre du Patrimoine canadien
Vérificateurs	Vérificateur général du Canada

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 mars.

	1995-96	1994-95	1993-94	1992-93	1991-92
Bilan					
Actif total	20.5	19.2	7.9	7.3	8.2
Prêts obtenus du secteur privé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts obtenus du Canada	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Avoir des actionnaires	5.6	4.2	2.3	0.8	0.5
Fonctionnement					
Revenu	2.5	1.9	1.5	1.2	2.1
Bénéfice net	(25.1)	(23.3)	(18.3)	(18.7)	(19.5)
Fonds autogénérés	(27.1)	(22.0)	(16.1)	(17.5)	(18.5)
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	27.0	27.4	19.8	19.1	19.2
Non budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dividendes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emploi	216	242	216	251	244

MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS

Mandat et antécédents

En vertu de la *Loi sur les musées*, le Musée canadien des civilisations (MCC) a pour mission d'accroître, dans l'ensemble du Canada et à l'étranger, l'intérêt, le respect, la connaissance et le degré d'appréciation par tous à l'égard des réalisations culturelles et des comportements de l'humanité par la constitution, pour la recherche et la postérité, d'une collection d'objets à valeur historique ou culturelle, principalement axée sur le Canada.

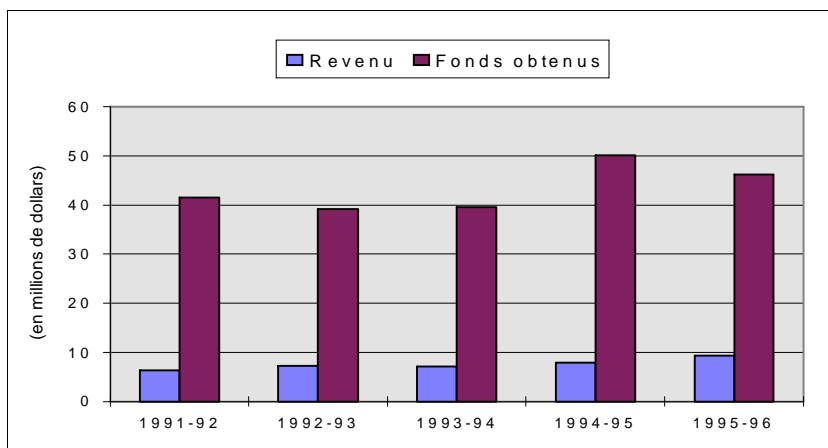
Profil de la société

Le MCC gère et exploite le Musée canadien des civilisations et son musée affilié, le Musée canadien de la guerre (MCG) qui est consacré à l'histoire militaire du Canada et à l'engagement du pays à l'égard du maintien de la paix.

Points saillants des activités de la société

En 1995, le MCC s'est attaqué efficacement à la réalisation de quelques-uns de ses principaux objectifs et les a menés à terme.

Afin de promouvoir chez les Canadiens un sens de leur identité et de leur patrimoine commun, le MCC a achevé les principaux éléments des locaux d'exposition permanente consacrés à l'histoire de l'ouest du Canada. Le MCG a récemment ajouté à ses locaux un nouveau local



Source : Musée canadien des civilisations - Rapport annuel 1995-1996.

d'exposition consacré à la période consécutive à la Deuxième Guerre mondiale.

Pour améliorer encore davantage les services de diffusion externe de la société, le MCC a continué d'apporter des améliorations à ses activités non traditionnelles. Des photodisques professionnels et des disques compacts ont été produits et la fréquentation du site Internet du MCC a atteint le chiffre de 55 000 interventions par mois. Le MCG a participé à la reconstitution historique du siège de Louisbourg, qui a attiré 80 000 visiteurs.

La fréquentation des musées du MCC a dépassé le 1,5 million de visiteurs pour la première fois. Le MCG a contribué à l'atteinte de ce niveau de fréquentation record en attirant 215 000 visiteurs, en raison principalement des célébrations qui

ont entouré le 50^e anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

Les revenus de la société pour l'exercice 1995-1996 ont atteint 9,3 millions de dollars, soit une augmentation de 1,4 million de dollars, ou 18 p. 100, par rapport à 1994-1995 (voir tableau). Il s'agit du plus fort montant de revenus autogénérés que la société ait touché jusqu'à ce jour.

MUSÉE CANADIEN DES CIVILISATIONS

Présidente du Conseil	Adrienne Clarkson
Président et premier dirigeant	George F. MacDonald
Siège social	100, rue Laurier C.P. 3100, succursale B Hull (Québec) J8X 4H2 (819) 776-7116 télécopieur : (819) 776-7122 Site Web : http://www.cmcc.muse.digital.ca
Loi de constitution et statut	Le 1 ^{er} juillet 1990, en vertu de la <i>Loi sur les musées</i> (S.C. 1990, ch. 3); annexe III, partie I de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable Sheila Copps, c.p., député ministre du Patrimoine canadien
Vérificateur	Vérificateur général du Canada

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 mars.

	1995-96	1994-95	1993-94	1992-93	1991-92
Bilan					
Actif total	30.6	30.5	25.2	25.6	26.0
Prêts obtenus du secteur privé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts obtenus du Canada	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Avoir des actionnaires	17.6	15.6	13.7	14.4	13.4
Fonctionnement					
Revenu	9.3	7.9	7.1	7.3	6.4
Bénéfice net	(44.2)	(48.2)	(40.3)	(38.2)	(38.9)
Fonds autogénérés	(41.4)	(45.9)	(36.7)	(35.0)	(35.6)
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	46.2	50.1	39.6	39.2	41.5
Non budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dividendes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emploi	534	466	525	525	503

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA

Mandat et antécédents

Le Musée des beaux-arts du Canada a pour mission de constituer, d'entretenir et de faire connaître, dans l'ensemble du Canada et à l'étranger, une collection d'oeuvres d'art anciennes, modernes et contemporaines, principalement axée sur le Canada, et d'amener tous les Canadiens à mieux connaître, comprendre et apprécier l'art en général.

Le Musée des beaux-arts du Canada a été créé en 1880.

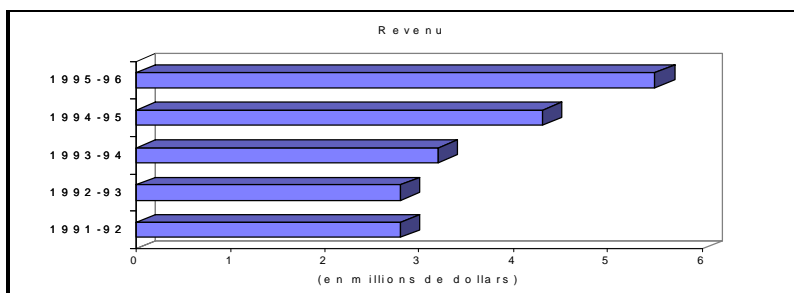
Profil de la société

Le Musée des beaux-arts s'acquitte de sa mission en ayant ses activités sur les quatre grands secteurs suivants : l'enrichissement et la préservation des collections existantes d'oeuvres d'art; l'éducation et la communication; le logement et la protection des collections, des visiteurs et du personnel et la gestion du personnel et des ressources du Musée.

Le Musée des beaux-arts exploite également le Musée canadien de la photographie contemporaine.

Points saillants des activités de la société

Le Musée a accueilli plus de 600 000 visiteurs, soit un record de tous les temps, sauf en 1988, année de la réouverture du musée dans son nouvel immeuble. La fréquentation du Musée canadien de la photographie contemporaine s'est également accrue de 5,6 p. 100 par rapport à l'année



Source : Musée des beaux-arts du Canada - Rapport annuel 1995-1996.

précédente.

Le Musée a réussi à rétablir et à consolider son programme national d'expositions itinérantes. En 1990-1991, le Musée a présenté quatre expositions itinérantes en cinq endroits, et en 1995-1996, il en a présenté 11 à 22 endroits.

Si l'on combine le nombre des personnes qui ont visité le Musée des beaux-arts et le Musée canadien de la photographie contemporaine, et celui des personnes qui ont visité les expositions itinérantes, plus d'un million de personnes ont pu voir les oeuvres provenant des collections publiques d'oeuvres d'art du Canada.

Les revenus du Musée se sont accrus de 29 p. 100, étant passés de 4,3 millions de dollars où ils se situaient en 1994-1995, à 5,5 millions de dollars en 1995-1996, tel qu'indiqué dans le tableau.

En janvier 1996, la société a inauguré son propre site Internet et elle a accueilli 15 000 visiteurs. En raison de problèmes techniques

externes, les travaux de publication du catalogue de toutes les oeuvres d'art canadiennes sur disque CD-ROM ont été interrompus temporairement, ce qui a obligé à reporter la date d'achèvement du projet en 1997.

Les acquisitions se font par voie de don et d'achat et c'est sur elles que reposent les expositions et les prêts du Musée. 90 oeuvres d'art ont été acquises par voie de don, ce qui représente une valeur approximative de 11 millions de dollars, et 278 oeuvres d'art d'une valeur de près de 4 millions de dollars ont été acquises par voie d'achat.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA

Président du Conseil	Jean-Claude Delorme
Première dirigeante	Shirley L. Thomson
Siège social	380, promenade Sussex C.P. 427, succursale A Ottawa (Ontario) K1N 9N4 (613) 990-1985 télécopieur : (613) 990-9810 Site Web : http://national.gallery.ca
Loi de constitution et statut	Le 1 ^{er} juillet 1990; en vertu de la <i>Loi sur les musées</i> (L.C. 1990, ch. 3); annexe III, partie I de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable Sheila Copps, c.p., député ministre du Patrimoine canadien
Vérificateur	Vérificateur général du Canada

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 mars.

	1995-96	1994-95	1993-94	1992-93	1991-92
Bilan					
Actif total	19.7	19.0	17.4	18.4	20.7
Prêts obtenus du secteur privé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts obtenus du Canada	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Avoir des actionnaires	10.5	7.9	8.5	9.4	9.9
Fonctionnement					
Revenu	5.5	4.3	3.2	2.8	2.8
Bénéfice net	(31.8)	(34.4)	(29.6)	(29.8)	(31.3)
Fonds autogénérés	(30.6)	(32.7)	(27.9)	(27.7)	(29.0)
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	34.4	34.4	28.7	29.3	31.4
Non budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements versés au Canada					
Remboursement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dividendes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emploi	276	285	284	286	213

MUSÉE NATIONAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Mandat et antécédents

En vertu de la *Loi sur les musées*, le Musée national des sciences et de la technologie (MNST) favorise la culture scientifique et technique au Canada par la constitution, l'entretien et le développement d'une collection d'objets scientifiques et technologiques principalement mais non exclusivement axés sur le Canada, et par la présentation des procédés et productions de l'activité scientifique et technique et des rapports de ces derniers avec la société sur les plans économique, social et culturel.

Le Musée national des sciences et de la technologie a été créé en 1967.

Profil de la société

Le Musée a pour mission de préserver et de faire connaître le patrimoine scientifique et technologique du Canada. La société gère ses deux grands établissements - le Musée national des sciences et de la technologie et le Musée national de l'aviation, en tant qu'entités distinctes. En outre, le Musée gère le Musée national de l'agriculture situé à la Ferme expérimentale centrale d'Ottawa.

Points saillants des activités de la société

En février 1995, le gouvernement a annoncé son plan budgétaire, y compris les résultats de l'Examen des programmes mené à l'échelle de l'administration fédérale. À la suite de cet examen, la société a dû faire face à une importante réduction de ses crédits parlementaires, qui sera échelonnée sur une période de trois ans. Afin de minimiser les conséquences générales de ces réductions, la société a lancé un plan visant à restructurer son organisation en tenant compte des réductions que comportait le cadre budgétaire. La mise en oeuvre du plan se déroule selon l'échéancier prévu, mais on

modifiera le plan au début de 1996-1997, de façon à tenir compte de la réduction ultérieure qui a été annoncée pour 1998-1999 dans le budget de 1996.

Pour faire contrepois à ces mesures d'austérité, la société a redoublé d'efforts pour toucher des recettes accrues grâce aux droits d'entrée, à la vente de produits et services, à des commandites et à des dons, et en sollicitant activement l'apport de bénévoles et l'adhésion de membres.

Les objectifs correspondant à chaque secteur de production de recettes ont été atteints ou dépassés, sauf dans le cas des commandites, en 1996. La fréquentation globale des musées de la société est demeurée stable pendant le premier exercice, ayant attiré 657 540 visiteurs.

La société a enrichi sa collection d'artefacts au moyen d'éléments cédés par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, la Compagnie Marconi et la Gendarmerie royale du Canada. Le Conseil national de recherches du Canada lui a cédé le Panthéon de la science et de l'ingénierie canadienne. La remise en état de la locomotive Shay a été achevée et le prototype de l'avion DHC-6 «Twin Otter» a été assemblé pour fin d'exposition. La planification de l'amélioration de l'entreposage des artefacts s'est poursuivie avec la mise en oeuvre d'une nouvelle série de normes environnementales.

Le renouvellement des expositions étant demeuré une préoccupation primordiale, on aura bientôt terminé la préparation d'une nouvelle exposition de longue durée intitulée «Amours, délices et ménage» et l'on a inauguré la galerie du mur sud. En outre, 12 petites expositions temporaires ont été présentées. Le Musée national de

l'aviation a présenté trois nouvelles expositions et autorisé un accès partiel régulier à l'aire d'entreposage des avions.

La société a également signé avec Agriculture et Agroalimentaire Canada une entente de trois ans qui l'autorise à gérer quatre immeubles, cinq âcres de terrain et les troupeaux d'exposition de la Ferme expérimentale centrale faisant partie du Musée de l'agriculture.

La société a inauguré un site Internet pour chaque musée au début de 1996 et le Musée national de l'aviation a lancé son nouveau CD-ROM, *Flypast*.

MUSÉE NATIONAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président du Conseil	David W. Strangway
Directrice	Geneviève Sainte-Marie
Siège social	2380, chemin Lancaster C.P. 9724, succursale T Ottawa (Ontario) K1G 5A3 (613) 991-3044 télécopieur : (613) 990-3636
Loi de constitution et statut	1990, en vertu de la <i>Loi sur les musées</i> (S.C. 1990, c. 3); annexe III, partie I de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable Sheila Copps, c.p., député ministre du Patrimoine canadien
Vérificateur	Vérificateur général du Canada

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 mars.

	1995-96	1994-95	1993-94	1992-93	1991-92
Bilan					
Actif total	11.0	9.7	9.3	9.4	10.1
Prêts obtenus du secteur privé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts obtenus du Canada	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Avoir actionnaires	7.1	5.3	6.1	5.4	5.5
Fonctionnement					
Revenu	3.3	3.0	2.2	1.6	1.0
Bénéfice net	(19.0)	(21.7)	(15.5)	(16.2)	(16.6)
Fonds autogénérés	(18.0)	(20.6)	(14.6)	(15.0)	(15.5)
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	20.8	20.9	16.2	16.1	17.1
Non budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dividendes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emploi	220	225	218	227	184

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

Mandat et antécédents

L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce a pour objectifs de structurer la commercialisation du poisson en vue d'augmenter les revenus des pêcheurs, ainsi que de promouvoir les marchés internationaux du poisson et d'augmenter le commerce interprovincial et le commerce d'exportation du poisson d'eau douce.

L'Office a été créé en vue d'améliorer la situation économique de la pêche commerciale dans l'Ouest canadien.

Profil de la société

L'Office bénéficie du droit exclusif de commercialiser les produits de la pêche commerciale dans la région qu'il dessert, et la loi régissant l'Office stipule qu'il doit mener ses opérations de façon financièrement autonome. Il vend ses produits en concurrence directe avec les producteurs de la région des Grands Lacs et il concurrence également la vente d'autres poissons et

fruits de mer sur le marché libre.

Points saillants des activités de la société

La Société achète le poisson à un prix initial qui est établi par le conseil d'administration, en fonction des prévisions opérationnelles préparées par la Société et le coût des achats en question est inclus dans le coût des ventes. Les paiements de fin d'exercice versés aux pêcheurs, le cas échéant, sont approuvés par le conseil d'administration, après la fin de l'exercice, en fonction des résultats de l'exploitation de l'exercice.

La Société ne reçoit pas de crédits parlementaires. En 1995-1996, ses revenus ont atteint les 47,1 millions de dollars, alors qu'ils s'étaient établis à 43,7 millions de dollars en 1994-1995.

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

Président du Conseil	Sam Murdock
Président et directeur général	Tom Dunn
Siège social	1199, chemin Plessis Winnipeg (Manitoba) R3C 3L4 (204) 983-6600 télécopieur : (204) 983-6497
Loi de constitution et statut	1969; <i>Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce</i> (L.R.C. 1985, ch. F-13); annexe III, partie I de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable Fred Mifflin, c.p., député ministre des Pêches et des Océans
Vérificateur	Vérificateur général du Canada

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 30 avril.

	1995-96	1994-95	1993-94	1992-93	1991-92
Bilan					
Actif total	20.6	17.5	15.9	19.2	22.3
Prêts obtenus du secteur privé	13.8	10.5	9.4	12.6	10.3
Prêts obtenus du Canada	0.0	1.0	0.5	0.8	5.4
Avoir des actionnaires	4.2	4.2	4.2	4.0	3.8
Fonctionnement					
Revenu	47.1	43.7	38.8	45.8	51.5
Bénéfice net	0.0	0.0	0.2	0.2	0.4
Fonds autogénérés	1.2	1.2	1.5	1.7	2.0
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Non budgétaires	0.0	0.5	0.0	0.0	0.0
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	1.0	0.0	0.3	4.6	4.5
Dividendes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emploi	33	38	38	40	42

PETRO-CANADA LIMITÉE

Mandat et antécédents

Petro-Canada Limitée (PCL) était la société d'État mère de Petro-Canada qui a été privatisée en juillet 1991. Au moment de sa privatisation, Petro-Canada a refinancé sa dette que le gouvernement avait jusque là garantie, à l'aide du produit versé à PCL. La société est maintenue en existence afin de rembourser les obligations de Petro-Canada en circulation, au fur et à mesure qu'elles viendront à échéance.

de titres des gouvernements provinciaux. Les activités de la société ont également englobé le respect des engagements de la société concernant ses obligations en circulation s'élevant à 351 469 000 \$ US.

En 1995, PCL a enregistré un bénéfice net de 1 million de dollars. L'encaisse et les dépôts à terme atteignaient 3 millions de dollars le 31 décembre 1995.

Profil de la société

PCL détient un portefeuille de titres de grande qualité dont les remboursements du principal et des intérêts sont à peu près l'équivalent des engagements de la société au titre des obligations en circulation.

Points saillants des activités de la société

En 1995, les activités de PCL ont eu une envergure limitée, portant principalement sur la gestion de son portefeuille de placements composé de titres du gouvernement américain et de ses mandataires, et de billets de la Société pour l'expansion des exportations. Ces titres constituent environ 99 p. 100 du portefeuille de placements et sont considérés sans risque. Le solde de 1 p. 100 se compose

PETRO-CANADA LIMITÉE	
Président du Conseil	Bob Hamilton
Présidente	Joy F. Kane
Siège social	A/S Ministère des Finances L'Esplanade Laurier 140, rue O'Connor Ottawa (Ontario) K1A 0G5
Loi de constitution et statue	1975; en vertu de la <i>Loi sur Petro-Canada</i> (L.R.C. 1985 : c. p-11); renommée Petro-Canada Limitée, le 1 ^{er} février 1991 en vertu de la <i>Loi sur la participation publique au capital de Petro-Canada</i> ; annexe III, partie II de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable Paul Martin, c.p., député ministre des Finances
Vérificateur	Arthur Andersen & Co. et le Vérificateur général du Canada

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 décembre.

	1995	1994	1993	1992	1991
Bilan					
Actif total	524.0	554.0	526.0	519.0	989.0
Prêts obtenus du secteur privé	479.0	505.0	479.0	460.0	952.0
Prêts obtenus du Canada	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Avoir des actionnaires	2.0	1.0	0.0	7.0	4.0
Fonctionnement					
Revenu	43.0	45.0	42.0	146.0	160.0
Bénéfice net	1.0	1.0	1.0	3.0	4.0
Fonds autogénérés	1.0	1.0	1.0	3.0	4.0
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Non budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dividendes	0.0	0.0	8.0	0.0	0.0
Emploi	0	0	0	0	0

QUEENS QUAY WEST LAND CORPORATION

Mandat et antécédents

Queens Quay West Land Corporation exploite, gère, entretient et met en valeur le secteur riverain du port de Toronto. Depuis 1994-1995, la mission de la société consistait à assurer l'aliénation ordonnée de son actif résiduel et à s'acquitter de toutes ses obligations de sorte qu'elle puisse être liquidée au plus tard le 31 mars 1996.

Profil de la société

Queens Quay West Land Corporation a procédé à une transition ordonnée de ses activités et elle est prête à transférer tout le reste de ses actifs, de ses dettes, de ses obligations et de ses activités à la Société immobilière du Canada Limitée.

Points saillants des activités de la société

La Société était censée être dissoute au plus tard le 31 janvier 1996, date à laquelle le reste de son actif et de ses dettes devait être transféré à la Société immobilière du Canada Limitée. Cependant, on a désigné un facilitateur qui est chargé d'examiner d'autres sources de financement pour le Harbourfront Centre. Par conséquent, la liquidation de la société a été reportée temporairement jusqu'à ce que le rapport du facilitateur ait été déposé.

QUEENS QUAY WEST LAND CORPORATION

Président du Conseil	Daivd Ellis
Siège social	200 rue King ouest Suite 1509 Toronto (Ontario) M5H 3T4 (416) 974-9700 télécopieur : (416) 974-9275
Loi de constitution et statut	1936; sous le nom de Terminal Warehouses Ltd. en vertu de la <i>Loi sur les compagnies de l'Ontario</i> ; le 14 juillet 1978, sous le nom de Harbourfront Corporation, en vertu de la <i>Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario</i> ; reconduite en vertu de la <i>Loi régissant les sociétés par actions de régime fédéral</i> , le 21 décembre 1984; annexe III, partie I de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; non mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable Diane Marleau, c.p., député ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
Vérificateurs	KPMG Peat Marwick Thorne et le Vérificateur général du Canada

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 mars.

	1995-96	1994-95	1993-94	1992-93	1991-92
Bilan					
Actif total	5.8	8.5	23.5	23.6	24.0
Prêts obtenus du secteur privé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts obtenus du Canada	45.8	45.8	45.8	25.1	14.7
Avoir des actionnaires	(42.5)	(39.9)	(26.0)	(8.5)	5.9
Fonctionnement					
Revenu	3.0	3.6	3.8	4.4	6.1
Bénéfice net	(2.6)	(14.9)	(8.2)	(2.3)	1.4
Fonds autogénérés	(2.6)	(14.9)	(8.2)	(2.3)	1.5
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	7.5	9.8	0.0	0.0	0.0
Non budgétaires	0.0	0.0	20.7	10.4	12.5
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dividendes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emploi	0	6	5	6	6

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PORTS

Mandat et antécédents

Fondée en 1983, la Société canadienne des ports administre, gère et contrôle les ports canadiens ainsi que tous les autres ports, ouvrages ou biens du Canada cédés par voie de transfert par le gouverneur en conseil.

Profil de la société

La Société canadienne des ports coordonne les activités portuaires nationales de sept sociétés portuaires locales autonomes, dont il est fait rapport séparément dans le présent document. La Société est directement chargée de l'exploitation de sept ports divisionnaires et elle possède une filiale en propriété exclusive, la Ridley Terminal Inc. En outre, la Société administre le Fonds de prêts interportuaires pour offrir une solution de rechange pour le financement de projets d'immobilisation financièrement viables.

Points saillants des activités de la société

Le trafic manutentionné par les installations de la Société a enregistré une augmentation de 214 000 tonnes par rapport au trafic de l'exercice précédent, ce qui porte le volume global de fret manutentionné par la Société à 184,9 millions de tonnes.

Depuis le gel des tarifs de 1995, tous les ports divisionnaires ont déployé des efforts marqués afin d'accroître leur efficacité, de diversifier leur trafic et de maintenir leur rôle au sein du réseau de transport. En 1995, six des huit ports divisionnaires ont fait état d'une augmentation des activités de manutention de fret.

Le port de Belledune s'est fait le chef de file des ports divisionnaires en augmentant de 45 p. 100 son trafic portuaire, dont le volume a atteint 1,6 million de tonnes. Les expéditions de charbon, dont le volume était de 740 000 tonnes en 1994, sont passées à 1,2 million de tonnes en 1995, la Centrale électrique d'Énergie N.-B. fonctionnant à pleine capacité. Le port de Trois-Rivières a également enregistré un de ses meilleurs rendements de la décennie, son volume de trafic ayant augmenté de 46 p. 100 par rapport à 1994.

Le gouvernement fédéral a annoncé la formation de l'Agence de marketing de la porte d'entrée du Nord en vue de promouvoir activement l'utilisation accrue du port de Churchill, de sorte qu'il devienne éventuellement autosuffisant.

En août 1995, le Conseil du Trésor a approuvé la demande faite par la Société canadienne des ports afin que soient triplés les montants pour lesquels la Société et les sociétés portuaires locales peuvent conclure des marchés de travaux et de services sans l'autorisation du gouverneur en conseil.

En juin 1996, le ministre des Transports a présenté à la Chambre des communes le projet de loi C-44, *Loi maritime du Canada*. Si elle est adoptée, cette loi mettra en vigueur la politique maritime nationale annoncée en décembre 1995. La loi vise à moderniser et à simplifier le régime de gestion et de réglementation des services maritimes et à favoriser la poursuite de leur commercialisation et de leur rationalisation. Les principaux ports

Réseau portuaire du Canada

Ports divisionnaires :

Port de Belledune
Port de Churchill
Port Colborne
Port de Prescott
Port Saguenay/Baie des Ha! Ha!
Port de Sept-Îles
Port de Trois-Rivières

Filiale

Ridley Terminals Inc.

Sociétés portuaires locales :

Société du port de Halifax
Société du port de Montréal
Société du port de Prince Rupert
Société du port de Québec
Société du port de Saint John
Société du port de St. John's
Société du port de Vancouver

publics du Canada actuellement exploités en tant que sociétés d'État seront gérés par des administrations portuaires canadiennes autonomes. Les ports régionaux et locaux relevant actuellement de Transports Canada seront cédés par voie de transfert à des intérêts privés ou à d'autres paliers de gouvernement. Le réseau portuaire des Grands Lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent sera commercialisé, tout comme les services traversiers. Les services de pilotage seront fournis en régime de recouvrement intégral des coûts. S'il est adopté, ce projet de loi aura une importante incidence sur la Société.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES PORTS

Président intérimaire	James B. Powers
Président intérimaire et premier dirigeant	Don Morrison
Siège social	8e étage 99, rue Metcalfe Ottawa (Ontario) K1A 0N6 (613) 957-6787 télécopieur : (613) 996-9629
Loi de constitution et statut	1983; <i>Loi sur le Conseil des ports nationaux</i> (L.R.C. 1970, N-8, s.3); reconstituée en vertu de la <i>Loi sur la Société canadiennes des ports</i> (L.R.C. 1985, ch. C-9); annexe III, partie II de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable David Anderson, c.p., député ministre des Transports
Vérificateur	Arthur Andersen et Cie.

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 décembre.

	1995	1994	1993	1992	1991
Bilan					
Actif total	264.7	249.6	247.0	217.9	185.2
Prêts obtenus du secteur privé	179.4	185.5	196.0	191.5	208.8
Prêts obtenus du Canada	0.4	0.5	0.5	0.6	1.2
Avoir des actionnaires	3.2	(9.0)	(16.1)	(51.8)	(86.9)
Fonctionnement					
Revenu	62.6	64.3	58.0	56.3	30.8
Bénéfice net	9.8	5.3	10.5	11.8	(255.9)
Fonds autogénérés	13.8	18.3	15.7	19.4	4.2
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	0.0	0.0	0.0	12.8	90.9
Non budgétaires	0.0	0.0	0.0	20.0	10.0
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	0.1	0.1	0.1	0.6	0.1
Dividendes	0.2	0.2	0.1	0.0	0.2
Emploi	244	280	281	218	183

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Mandat et antécédents

La Société canadienne des postes a pour mandat d'exploiter un service postal qui soit financièrement autonome et dont le niveau de qualité réponde aux besoins des Canadiens.

En vertu de la *Loi sur la Société canadienne des postes*, la Société est tenue de remplir son mandat tout en améliorant, qualitativement ou quantitativement, ses prestations et ses produits et en veillant à l'autofinancement de son exploitation. La Société ne reçoit pas de subventions de fonctionnement du gouvernement.

Profil de la société

La Société canadienne des postes livre le courrier à 12 millions d'adresses au Canada et fournit des services postaux à l'aide d'un réseau postal regroupant environ 18 500 points de vente au détail et environ 844 000 points où ses clients peuvent déposer leur courrier. Elle opère 23 grands établissements de traitement du courrier. Elle est l'un des principaux utilisateurs des services de transport aérien, terrestre et maritime au Canada.

Le gouvernement du Canada fournit une aide à l'industrie de l'édition, de l'envoi de colis postaux dans le Nord, du courrier parlementaire et du courrier des aveugles par l'entremise de paiements à la Société.

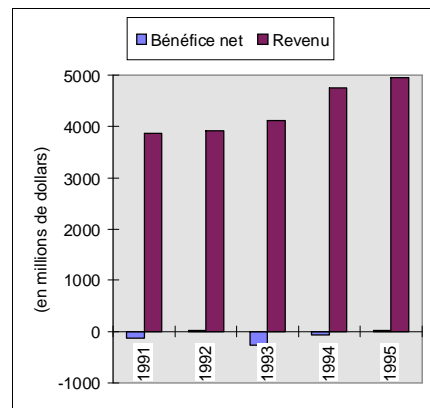
La Société détient une participation de 75 p. 100 dans PCL Courier Holdings Inc., qui possède toutes les actions de Purolator Courier.

Points saillants des activités de la société

La Société canadienne des postes a traité 11,8 milliards d'articles de courrier en 1995-1996, ce qui constitue une hausse de près de 190 millions par rapport à l'exercice précédent. Les produits d'exploitation consolidés ont atteint les 4,9 milliards de dollars, soit une augmentation de 206 millions de dollars par rapport à 1994-1995.

Le bénéfice net consolidé de la Société a été de 28 millions de dollars, ce qui représente une amélioration de 97 millions de dollars en regard de la perte de 69 millions de dollars de l'exercice précédent. Cet objectif a été atteint grâce à la réduction des frais d'administration et de gestion, à l'amélioration de la productivité et à l'augmentation des tarifs postaux, tant pour le tarif d'affranchissement de base que pour les produits commerciaux.

En novembre 1995, le ministre de tutelle de la Société canadienne des postes a officiellement lancé l'examen du mandat de la Société canadienne des postes afin d'examiner les questions financières et les questions de politique cruciales pour l'avenir de la Société. Le rapport de l'examen indépendant du mandat qui a été présenté au gouvernement a été rendu public en octobre 1996. Le gouvernement procède actuellement à l'examen et à l'évaluation des recommandations du rapport avant de présenter la version définitive de sa



Source : Rapport annuel 1995-1996

réponse au rapport.

La Société canadienne des postes a lancé de nouveaux services, notamment les services d'Intercommunication de données hybrides (IDH) pour permettre aux entreprises de faire affaire avec tous leurs partenaires par voie électronique, et le service DocuPost qui permet aux organismes de stocker des documents et de les récupérer de la base de données pour les distribuer aux demandeurs par courrier, par télécopie ou par courrier électronique sur Internet.

La Société canadienne des postes a également réalisé une première mondiale en lançant sur Internet sa série de timbres sur la haute technologie, en février 1996.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	
Président du Conseil	L'honorable André Ouellet, c.p.
Président et premier dirigeant	Georges C. Clermont
Siège social	Place des Postes 2701, promenade Riverside Ottawa (Ontario) K1A 0B1 (613) 734-8440 télécopieur : (613) 734-6022 Web Site : http://www.mailposte.ca
Loi de constitution et statut	1981; <i>Loi sur la Société canadienne des postes</i> (L.R.C. 1985, ch. C-10); annexe III, partie II de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable Diane Marleau, c.p., député ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
Vérificateur	Deloitte & Touche

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 mars.

	1995-96	1994-95	1993-94	1992-93	1991-92
Bilan					
Actif total	2,515.4	2,564.6	2,612.8	2,494.1	2,461.9
Prêts obtenus du secteur privé	199.0	199.0	199.0	55.0	55.0
Prêts obtenus du Canada	80.0	80.0	80.0	80.0	80.0
Avoir des actionnaires	1,026.2	998.0	1,066.9	1,337.3	1,311.7
Fonctionnement					
Revenu	4,953.5	4,748.0	4,115.6	3,920.7	3,872.8
Bénéfice net	28.2	(68.9)	(270.4)	25.6	(127.5)
Fonds autogénérés	277.6	169.9	185.8	230.9	27.5
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	14.0	14.0	14.0	14.0	115.3
Non budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dividendes	0.0	0.0	0.0	0.0	5.7
Emploi	44,107	43,871	43,699	44,683	46,666

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Mandat et antécédents

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a pour mission de promouvoir la construction de nouvelles habitations, la réparation et la rénovation des habitations existantes ainsi que l'amélioration des conditions de vie et de logement.

Profil de la société

La SCHL s'acquitte de son mandat en menant des activités réparties en trois catégories de la façon suivante:

En vertu du **Compte corporatif**, la Société gère un portefeuille de prêts et de dotations, ressortissant à diverses dispositions de la *Loi nationale sur le logement*, elle aménage et vend des terrains, et fournit des services liés au logement. Le financement est assuré à l'aide d'ententes contractées auprès du secteur privé et, dans le passé, auprès du gouvernement du Canada.

Le **Compte du Ministre** administre les programmes de logement subventionné en vertu des dispositions de la *Loi nationale sur le logement*. Les contributions versées et les dépenses de fonctionnement connexes sont remboursées à la SCHL par l'intermédiaire de crédits du Parlement d'une valeur de près de 1,9 milliards de dollars par an. Environ 90 p. 100 des contributions sont engagées pour une durée de près de 35 ans au titre du subventionnement des programmes de logement social.

Les **Fonds gérés** englobent les fonds d'assurance et de garantie administrés par la SCHL en vertu de la *Loi nationale sur le logement*. Le Fonds d'assurance hypothécaire offre une assurance contre le non-respect des engagements de l'emprunteur relativement aux prêts hypothécaires résidentiels. Le Fonds de garantie des titres hypothécaires garantit le paiement ponctuel du principal et des intérêts aux détenteurs de titres fondés sur des prêts hypothécaires assurés.

Points saillants des activités de la société

Le budget de février 1995 annonçait une réduction de l'ensemble des dépenses de fonctionnement de la SCHL ainsi que des mesures précises concernant la Société. En conséquence, la SCHL a diminué son budget de fonctionnement, ses programmes et son personnel. Sur une période de trois ans, elle réduira le budget alloué au logement social de 270 millions de dollars et les frais de recherche et d'administration des programmes, de 36 millions de dollars.

Pour la deuxième année d'affilée, la Société a subi une perte dont la valeur s'est établie à 8,6 millions de dollars (6,3 millions de dollars en 1994). Cette perte, tout comme celle qu'elle a accusée en 1994, est principalement attribuable à une réduction des revenus d'intérêt d'une valeur de 28,8 millions de dollars, découlant du fait que certains clients ont renégoциé leurs prêts à des taux moindres en 1993 et 1994. Par suite de la renégociation de ces prêts, la SCHL touche un revenu d'intérêt moindre pour rembourser ses emprunts à long terme à taux fixe.

En 1995, 97 837 des 274 834 prêts hypothécaires consentis par la SCHL, soit 35,6 p. 100, ont été fournis en vertu du Programme d'assurance-prêt pour accédants à la propriété.

Au cours de sa deuxième année d'activités sur les marchés étrangers des capitaux, la Société a réuni 1,9 milliard de dollars en vendant des obligations à moyen terme sur le marché national et international afin de financer le Programme de prêt direct.

Grâce au rendement exceptionnel des investissements effectués sur le marché des obligations, le Fonds de caisse d'assurance et de garantie a produit un excédent de 44 millions de dollars alors que l'exercice 1994 s'était soldé par une perte de 49 millions de dollars.

Dans le plan budgétaire de 1996, le gouvernement a annoncé son intention de demander à la SCHL d'exploiter le Fonds d'assurance hypothécaire et le Fonds de garantie des titres hypothécaires de façon plus commerciale afin de mieux répondre à l'évolution du marché, d'améliorer l'efficacité et d'assurer un marché plus concurrentiel.

Dans le budget de 1996, le gouvernement fédéral a également annoncé que la SCHL se retirera progressivement de son rôle dans le logement social, à l'exception des logements dans les réserves indiennes. Le gouvernement continuera de fournir des subventions fédérales aux logements sociaux existants, mais la gestion des ressources existantes sera entièrement confiée aux gouvernements provinciaux.

Le programme de réparation d'urgence qui a été rétabli et doté d'un budget de 100 million de dollars, de même que le volet locatif et maisons de chambres du PAREL, doté d'un budget de 16 millions de dollars, instauré en 1995, ont été prolongés jusqu'au 31 mars 1997. Ces deux programmes sont financés à l'aide de crédits de 50 millions de dollars provenant des économies découlant des gains d'efficacité réalisés dans le domaine du logement social. Ils ont aidé les propriétaires-occupants à faible revenu ou handicapés à rendre leur logement conforme aux normes de salubrité et de sécurité.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Président du Conseil	Peter R. Smith
Président et premier dirigeant	Marc W. Rochon
Siège social	700, chemin Montréal Ottawa (Ontario) K1A 0P7 (613) 748-2000, télécopieur : (613) 748-2067 Site Web : http://www.cmhc-schl.gc.ca
Loi de constitution et statut	1946; <i>Loi sur la Société d'hypothèques et de logement</i> ; (L.R.C. 1985, ch. C-7). Modifiée le 16 mars 1979 en tant que la <i>Loi sur la Société d'hypothèques et de logement</i> ; annexe III, partie I de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; mandataire de Sa Majesté, sauf en ce qui concerne l'art. 14 de sa loi constitutive.
Ministre de tutelle	L'honorable Diane Marleau, c.p., député ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
Vérificateurs	Deloitte & Touche et le Vérificateur général du Canada

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 décembre.

	1995	1994	1993	1992	1991
Bilan					
Actif total	13,849.4	11,768.9	10,013.6	8,741.4	8,855.3
Prêts obtenus du secteur privé	5,999.8	3,444.7	1,345.2	37.2	38.0
Prêts obtenus du Canada	7,512.7	7,972.2	8,306.1	8,496.3	8,633.0
Avoir des actionnaires	35.1	43.7	50.0	50.0	43.1
Fonctionnement					
Revenu	1,035.6	877.5	800.2	743.0	781.1
Bénéfice net	(8.6)	(6.3)	5.6	11.8	17.5
Fonds autogénérés	(6.8)	(2.4)	10.3	14.1	(93.6)
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Non budgétaires	0.0	0.0	263.4	306.5	283.5
Paievements versés au Canada					
Remboursement des prêts	447.4	334.2	453.6	439.5	360.3
Dividendes	0.0	0.0	5.6	4.9	18.3
COMPTE DU MINISTRE					
Fonctionnement					
Dépenses	2,002	1,868	1,935	1,950	1,962
Crédits budgétaires	1,953	1,880	1,900	1,907	1,981
À recevoir du Ministre	302	252	264	228	16
FONDS GÉRÉS					
Bilan					
Actif total	2,317.8	2,093.1	1,844.2	1,599.4	1,377.0
Avoir des actionnaires	44.0	(48.8)	38.4	106.8	174.0
Fonctionnement					
Revenu	544.9	432.0	436.5	366.4	302.1
Bénéfice net	92.8	(87.2)	(56.9)	(12.1)	(11.8)
Fonds autogénérés	207.4	213.0	261.5	188.6	237.8
Emploi	2,824	3,032	2,975	2,955	2,931

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

Mandat et antécédents

La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) assure, dans une certaine mesure, les dépôts dans les institutions membres, c'est-à-dire les banques, les compagnies de prêt fédérales et dans les sociétés de fiducie et compagnies de prêt provinciales approuvées.

La SADC encourage le respect de normes et de saines pratiques commerciales et financières par les institutions membres et elle favorise la stabilité et la compétitivité du système financier canadien.

Profil de la société

Les deux principales fonctions de la SADC sont l'assurance et la gestion des risques et les réclamations et recouvrements.

L'assurance et la gestion des risques englobent l'élaboration des politiques, la liaison avec les institutions membres et les organismes de réglementation, la gestion des risques, le rendement des dépôts assurés, les règlements administratifs et les interventions des institutions membres.

La Société s'occupe de ses obligations concernant les réclamations et les recouvrements en menant divers genres d'interventions, notamment la gestion d'actifs, la gestion de réclamations et de paiements, la communication et la correspondance avec les déposants, les poursuites judiciaires et la supervision des mandataires et des liquidateurs.

La Caisse d'assurance-dépôts de la SADC est financée à l'aide des primes annuelles versées par les institutions

membres.

Points saillants des activités de la société

En février 1995, le ministère des Finances a publié un Livre blanc intitulé *Renforcer et assainir le secteur des services financiers canadien*. Le document proposait une série de modifications à apporter à la *Loi sur la SADC*. Une loi (projet de loi C-15) a maintenant été adoptée aux fins de la mise à exécution des propositions contenues dans le Livre blanc, qui a procuré des résultats positifs à la SADC.

En premier lieu, le mandat de la SADC ne comportera plus l'obligation d'encourager la *compétitivité* du système financier canadien. En second lieu, la SADC est maintenant autorisée à mettre au point un barème selon lequel chaque institution membre versera des primes correspondant à son degré de risque. En troisième lieu, la SADC jouit maintenant d'une marge de manoeuvre accrue dans le domaine de la restructuration des institutions financières, ce qui l'autorise à effectuer des opérations de restructuration à l'aide des actions, mais aussi au moyen des éléments d'actif. En quatrième lieu, la SADC, qui est déjà autorisée à emprunter auprès du Trésor, peut également le faire directement sur les marchés financiers.

Parmi les autres changements législatifs ayant des incidences directes sur la SADC, mentionnons la *Loi sur les banques*, la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêts* et la

Loi sur les liquidations et les restructurations. Ces changements ont pour effet d'autoriser la SADC à mettre fin aux activités d'une institution en difficulté plus tôt qu'elle ne le peut à l'heure actuelle, de prescrire la divulgation de certains renseignements nécessaires à l'analyse de la situation financière d'une institution et d'accroître le nombre de motifs justifiant l'obtention d'une ordonnance de liquidation à l'égard d'une institution financière.

En 1995-1996, la SADC a réduit de 446 millions de dollars son déficit cumulé pour le ramener à 1,3 milliard de dollars, et elle a réduit ses emprunts auprès du Trésor de 600 millions de dollars, pour les ramener à 1,6 milliard de dollars. Elle a réussi à réduire son déficit et ses emprunts malgré la faillite d'une institution membre -- la compagnie Trust nord-américain -- qui a nécessité l'intervention de la SADC.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

Président du Conseil	Grant L. Reuber
Président et premier dirigeant	Jean-Pierre Sabourin
Siège social	50, rue O'Connor 17 ^e étage C.P. 2340, succursale D Ottawa (Ontario) K1P 5W5 (613) 996-2081 télécopieur : (613) 996-6095
Loi de constitution et statut	1967; <i>Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada</i> (L.R.C. 1985, ch. C-3); (L.R.C., 1985, C-18); (S.C., 1992, C-26); annexe III, partie I de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable Paul Martin, c.p., député ministre des Finances
Vérificateur	Vérificateur général du Canada

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 mars.

	1995-96	1994-95	1993-94	1992-93	1991-92
Bilan					
Actif total	1,208.9	1,117.2	2,387.6	2,885.2	1,329.0
Prêts obtenus du secteur privé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts obtenus du Canada	1,640.1	2,174.4	3,177.1	3,715.2	1,903.9
Avoir des actionnaires	(1,301.0)	(1,747.1)	(1,647.7)	(1,450.7)	(590.0)
Fonctionnement					
Revenu	552.6	531.7	409.3	307.9	308.8
Bénéfice net	446.2	(99.5)	3.0	(860.7)	52.6
Fonds autogénérés	413.5	323.9	111.6	35.4	160.9
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Non budgétaires	250.0	350.0	1,230.0	2,105.0	1,375.0
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	783.0	1,341.0	1,729.0	270.0	785.0
Dividendes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emploi	86	87	90	94	92

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE CANADIENNE

Mandat et antécédents

La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (Téléfilm Canada) favorise et encourage le développement au Canada d'une industrie cinématographique et de production télévisuelle indépendante.

Profil de la société

Téléfilm Canada appuie l'industrie cinématographique et de production télévisuelle canadienne en offrant une aide financière au développement, à la production et à la distribution de films et d'émissions de télévision et en offrant d'autres modes d'aide à l'industrie.

Points saillants des activités de la société

En 1995-1996, le comité désigné par le gouvernement pour examiner les mandats de la Société Radio-Canada, de l'Office national du film Canada et de Téléfilm Canada a déposé son rapport. Ayant eu la possibilité de contribuer à l'examen de son mandat, Téléfilm a été amenée à repenser ses propres objectifs et son approche.

Dans le contexte de crédits parlementaires progressivement réduits, Téléfilm Canada a été amenée à redéfinir ses exigences par rapport au positionnement de ses investissements, ce qui s'est traduit par une augmentation de ses revenus. Ceux-ci ont été réinjectés dans les activités de production et de distribution. De plus, la Société a réduit sa contribution aux programmes complémentaires et elle a sabré dans les coûts administratifs.

Étant donné que les crédits parlementaires de Téléfilm seront encore réduits, la Société s'est engagée à poursuivre le processus de planification stratégique entrepris l'année dernière pour faciliter l'élaboration des stratégies nécessaires afin de s'adapter à un environnement exigeant et en mutation. Dans le domaine de l'administration,

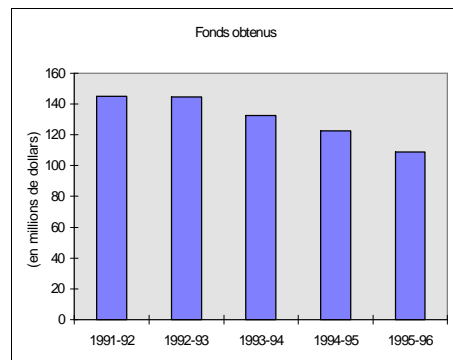
Téléfilm a pris les mesures nécessaires pour stabiliser les ressources en production et en distribution, créé le Programme de cautionnements de prêts, rationalisé ses activités à l'étranger et effectué une importante restructuration de ses opérations.

En ce qui a trait à la production et au développement, la Société a contribué à l'affirmation de l'industrie, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique. En 1995-1996, elle a réparti équitablement des fonds de 111,3 millions de dollars entre la production de langue anglaise et la production de langue française et consacré ses investissements à des projets issus de la région du centre du Canada, de l'Ouest, des provinces de l'Atlantique et d'autres régions de l'Ontario et du Québec.

Au cours de l'exercice, la Société a consacré 31,3 millions de dollars à la distribution et à la promotion de l'industrie. Les secteurs d'activité qui ont bénéficié de cette aide sont la distribution des longs métrages, le doublage et le sous-titrage, le marketing national et international, la participation aux festivals étrangers, la participation aux marchés internationaux et les festivals et autres événements cinématographiques canadiens, de même que le développement industriel et professionnel.

La Société a également mené des activités sur la scène internationale en fournissant une aide aux producteurs canadiens dans le domaine de la coproduction. En outre, elle a aidé l'industrie canadienne à rehausser son profil en Europe et en Asie.

En 1995-1996, Téléfilm Canada a déboursé 159 millions de dollars pour soutenir l'industrie canadienne du cinéma et de la télévision, soit 10 millions de dollars de plus qu'au cours de l'exercice précédent. Une



Source : Rapport annuel 1995-1996 de Téléfilm Canada

somme de 133,4 millions de dollars a été affectée à des engagements de l'exercice 1995-1996, et 25,6 millions de dollars ont été affectés à des projets des exercices antérieurs. Les dépenses administratives sont incluses dans ces résultats. Les recettes sur les investissements et les remboursements de prêts se sont élevés à 36,6 millions de dollars, soit 20 p. 100 de plus qu'en 1994-1995.

En 1995-1996, les contrats signés par Téléfilm à l'égard de nouveaux projets ou de modifications apportées à des engagements des exercices antérieurs ont atteint une valeur globale de 158,8 millions de dollars. Les dépenses administratives sont incluses dans ces résultats. Cette somme représente une augmentation de 11,4 p. 100 par rapport à l'exercice précédent.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE CANADIENNE

Président du Conseil	Robert Dinan
Directeur exécutif	François N. Macerola
Siège social	Tour de la Banque Nationale 14e étage 600 ouest, rue de La Gauchetière Montréal (Québec) H3B 4L2 (514) 283-6363 télécopieur : (514) 283-8212
Loi de constitution et statut	1967; <i>Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne</i> (L.R.C. 1985, ch. C-16); exempte de la division I à IV de la partie X de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable Sheila Copps, c.p., député ministre du Patrimoine canadien
Vérificateur	Vérificateur général du Canada

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 mars.

	1995-96	1994-95	1993-94	1992-93	1991-92
Bilan					
Actif total	47.8	49.0	39.2	33.0	31.5
Prêts obtenus du secteur privé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts obtenus du Canada	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Avoir des actionnaires	35.6	38.8	28.4	22.7	19.3
Fonctionnement					
Revenu	0.7	0.6	0.9	0.9	0.9
Bénéfice net	(112.1)	(112.0)	(118.3)	(133.6)	(140.8)
Fonds autogénérés	(110.6)	(110.9)	(116.3)	(131.9)	(139.8)
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	109.0	122.3	132.4	144.5	145.1
Non budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dividendes	0.0	0.0	8.5	7.5	0.0
Emploi	148	166	178	182	187

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

Mandat et antécédents

La Société de développement du Cap-Breton (SDCB) a pour mandat d'exploiter des houillères sécuritaires et rentables capables de fournir des approvisionnements fiables de houille et de dérivés énergétiques de grande qualité.

Profil de la société

La SDCB est le plus gros producteur de houille de l'Est du Canada et l'un des plus gros employeurs industriels du Canada Atlantique. Elle exploite deux houillères et des installations de soutien entièrement intégrées pour le traitement et la distribution du charbon, qui est vendu sur les marchés canadiens et étrangers.

Points saillants des activités de la société

L'exercice 1995-1996 a été le premier au cours duquel la Société de développement du Cap-Breton a mené ses activités sans dépendre des crédits annuels que lui fournissait le gouvernement fédéral. Cependant, elle a dû relever plusieurs défis importants au cours de l'exercice.

Le ministre des Ressources naturelles a commandé une étude indépendante sur la société. Cette étude avait pour objectif principal d'effectuer une évaluation technique et opérationnelle et de déterminer la capacité générale de la société de faire concurrence aux autres entreprises d'exploitation houillère. Les conclusions, publiées en février 1996, indiquent que l'exploitation de la Société pourrait être commercialement viable. Cependant,

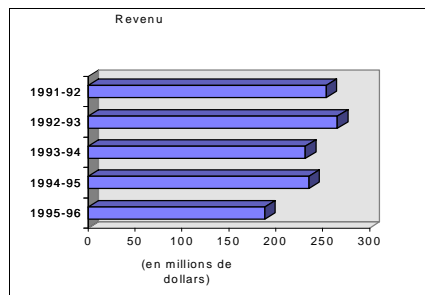
l'efficacité de l'exploitation reposerait sur la diminution des frais généraux et l'amélioration de certains systèmes et de certaines politiques et pratiques de la Société.

En juillet 1995, on a adapté le mandat de la Société à sa nouvelle situation. Selon sa mission révisée, il est clair que la Société doit «devenir une entreprise rentable d'extraction de la houille».

En septembre 1995, la Société a conclu avec son principal client, Nova Scotia Power Inc., une entente portant sur la livraison de charbon et fixant le prix du produit fourni. Cette entente, prendra fin le 1er janvier 2000.

La houillère Phalen a subi un important éboulement de toit en novembre. On a prévu que cet éboulement entraînerait un déficit de caisse additionnel de 10 millions de dollars; il a, de plus, amené la mise à pied de 1 200 employés pendant dix semaines.

L'une des tâches prioritaires de la Société a été l'élaboration d'un plan général. La Société a mis en oeuvre une procédure de consultation pour donner la possibilité aux employés, aux syndicats et à la collectivité de participer à la création d'un plan quinquennal, qui a été conçu et approuvé. Il prévoit le ralentissement de certaines activités et le retranchement de 658 employés. La plus grande partie de cette réduction de l'effectif, c'est-à-dire 400 employés, avait été effectuée au printemps 1996, le reste devant se concrétiser au cours des quatre



Source : Rapport d'activités, fin d'exercice 31 mars 1996, Société de développement du Cap-Breton.

exercices suivants.

Les ventes de charbon en 1995-1996 ont atteint les 2,58 millions de tonnes, soit 689 000 tonnes de moins que l'exercice précédent. Les revenus qui se situaient à 235,4 millions de dollars en 1994-1995, ont chuté à 188,4 millions de dollars en 1995-1996 (voir tableau).

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

Président du Conseil	Joseph P. Shannon
Président et premier dirigeant	George White
Siège social	95, rue Union C.P. 2500 Sydney (Nouvelle-Écosse) B1P 6K9 (902) 564-2848 télécopieur : (902) 842-2589
Loi de constitution et statut	1967; <i>Loi sur la Société de développement du Cap-Breton</i> (L.R.C. 1985, ch. C-25); annexe III, partie I de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable Anne McLellan, c.p., député ministre des Ressources naturelles
Vérificateur	Vérificateur général du Canada

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 mars.

	1995-96	1994-95	1993-94	1992-93	1991-92
Bilan					
Actif total	259.5	367.0	379.9	356.8	393.9
Prêts obtenus du secteur privé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts obtenus du Canada	15.0	5.0	5.0	0.0	30.0
Avoir des actionnaires	65.0	272.4	267.7	250.6	262.6
Fonctionnement					
Revenu	188.4	235.4	231.8	266.0	253.9
Bénéfice net	(207.4)	(20.7)	(19.3)	(43.0)	(110.9)
Fonds autogénérés	11.0	14.0	11.7	2.6	(8.9)
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	0.0	25.4	38.5	31.0	31.0
Non budgétaires	10.0	0.0	5.0	0.0	0.0
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	0.0	0.0	0.0	30.0	1.0
Dividendes	0.0	0.0	0.0	0.0	4.3
Emploi	2,091	2,203	2,279	2,335	2,554

SOCIÉTÉ D'EXPANSION DU CAP-BRETON

Mandat et antécédents

La Société d'expansion du Cap-Breton (SECB) a pour mission de promouvoir et d'encourager le financement et le développement industriel de l'île du Cap-Breton.

Profil de la société

La Société est le principal artisan de la culture d'un milieu d'affaires qui favorise une création d'emplois et une croissance économique durables sur l'île du Cap-Breton et dans la région de Mulgrove, Nouvelle-Écosse, grâce au leadership proactif et novateur qu'elle exerce en partenariat avec le secteur privé et le secteur public et avec d'autres organisations pertinentes.

Points saillants des activités de la société

L'exercice 1995-1996 a été une période de changement et de restructuration pour la Société. Un nouveau plan d'activités stratégique a été mis en oeuvre, ce qui représente un changement important par rapport au mode d'exploitation de la Société dans le passé.

La création d'emplois et le développement des entreprises sont au coeur des préoccupations de la Société. Pendant l'exercice 1995-1996, la SECB a contribué à la création de 68 nouvelles entreprises et de 929 emplois par le biais de ses divers programmes d'activités. Le Programme Carrières

Cap-Breton a permis la création de 211 emplois saisonniers pour les étudiants.

L'industrie touristique a été ciblée comme un secteur d'intervention important pour la réussite économique de l'île. En 1995, les secteurs du tourisme représentaient 15 p. 100 du total des emplois et plus de 12 p. 100 du produit intérieur brut estimatif de l'île, ayant produit des recettes de l'ordre de 200 millions de dollars.

Pendant les célébrations qui ont entouré «Louisbourg 95» auxquelles la Société a participé, le nombre de touristes s'est accru de 22 p. 100 et ils ont dépensé plus de 17 millions de dollars.

L'économie de la région visée par le mandat de la Société évolue également. La SECB axe actuellement ses efforts sur la diversification de l'économie, qui dépend actuellement des pêches, pour en faire une économie axée sur les services et les industries à forte concentration du savoir, le secteur touristique étant l'une de ses priorités.

Le développement de l'infrastructure a également été entrepris au cours de l'exercice 1995-1996. Le plus grand projet a été l'aide financière versée au Collège universitaire du Cap-Breton en vue de la construction d'un nouveau centre d'enseignement du patrimoine et de la culture. Parmi les autres activités dans le domaine de

l'infrastructure, signalons l'exécution de l'entente Canada-Nouvelle-Écosse relative au Programme d'infrastructure qui a donné lieu à des projets liés à des réseaux d'égouts et d'aqueduc, au transport et à la technologie.

Le Plan a établi des secteurs prioritaires de l'économie. Des objectifs précis ont été fixés en matière de création d'emplois et de nouvelles entreprises. La Société a effectué un examen de fond en comble de ses programmes et activités. Elle a adopté une nouvelle série de programmes et l'aide consentie au titre des coûts d'immobilisation des entreprises est déjà remboursable.

SOCIÉTÉ D'EXPANSION DU CAP-BRETON

Président intérimaire et premier dirigeant	J. David Nicholson
Siège social	C.P. 1750 15, rue Dorchester 4e étage Sydney (Nouvelle-Écosse) B1P 6T7 (902) 564-3600 télécopieur : (902) 564-3825
Loi de constitution et statut	1988; <i>Loi organique de 1987 sur le Canada atlantique</i> (S.C. 1988, ch. 50); annexe III, partie I de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable John Manley, c.p., député ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, du Bureau fédéral de développement régional (Québec) et de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien
Vérificateur	Vérificateur général du Canada

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 mars.

	1995-96	1994-95	1993-94	1992-93	1991-92
Bilan					
Actif total	4.5	4.5	4.4	5.2	7.4
Prêts obtenus du secteur privé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts obtenus du Canada	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Avoir des actionnaires		2.2	2.4	2.5	4.7
Fonctionnement					
Revenu	0.9	0.9	1.1	1.1	1.2
Bénéfice net	(14.5)	(15.7)	(9.9)	(12.4)	(18.0)
Fonds autogénérés	(14.3)	(15.1)	(9.9)	(10.1)	(9.4)
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	15.0	15.6	9.8	10.1	10.4
Non budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dividendes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emploi	50	41	45	45	50

SOCIÉTÉ DU CENTRE NATIONAL DES ARTS

Mandat et antécédents

Le Centre national des Arts (CNA) exploite et administre le Centre, développe les arts d'interprétation dans la région de la capitale nationale et aide le Conseil des Arts du Canada à promouvoir les arts d'interprétation dans les autres régions du Canada.

Profil de la société

Le CNA est un centre canadien des arts d'interprétation qui aide à stimuler la création artistique dans tous les arts d'interprétation. Le CNA offre une programmation multidisciplinaire en anglais et en français. En outre, il administre et dirige l'Orchestre du Centre national des Arts.

Points saillants des activités de la société

L'exercice 1994-1995 a été une année de transition importante pour le Centre national des Arts (CNA). La société y a amorcé un processus de réévaluation et de renouveau qui vise à faire correspondre son mandat et ses idéaux aux besoins et aux perspectives des années à venir.

L'un des points tournants de ce processus a été la parution en juin 1995 de l'énoncé de l'objectif et de l'orientation stratégique du CNA. Ce document confirme la pertinence des idéaux que le Centre poursuit depuis toujours, suggère des façons originales de remplir le mandat qui lui a été confié en vertu de la loi et propose de recourir davantage au partenariat pour maintenir et enrichir les activités du CNA. La stratégie qui en découle comprend des engagements à accroître le soutien et la participation du Centre dans la collectivité locale, à renouveler

les relations qu'il entretient avec les artistes et les spectateurs, à maintenir l'excellence artistique des productions qu'il présente, et à élargir les activités du CNA à l'échelle du pays.

Au cours de l'exercice, la société a continué de s'acquitter de son mandat concernant le développement de la musique, du théâtre et de la danse, la coproduction et la commande de nouvelles oeuvres et la présentation des activités éducatives au Centre et dans les écoles.

Le fait marquant de l'année a été une tournée en Europe de l'Orchestre du Centre national des Arts, qui a connu un très vif succès dans 15 villes de sept pays européens. En outre, plusieurs nouvelles séries musicales ont été offertes au Canada, notamment une série de concerts classiques légers, une série baroque et une série pops. Les concerts ont rempli les salles à 81 p. 100 de leur capacité et permis au CNA de toucher des revenus de 3,1 millions de dollars.

Dans le domaine de la danse et des projets spéciaux, le CNA a continué d'offrir un large éventail de styles et de compagnies de danse, allant de la danse classique à la danse contemporaine. Dans le domaine de la danse classique, la société a présenté le Royal Winnipeg Ballet et le Ballet national du Canada qui ont interprété leurs oeuvres devant des salles presque combles. Des compagnies des États-Unis et de l'Europe se sont également produites. Le programme de danse et de projets spéciaux a rempli les salles à 78 p. 100 de leur capacité et permis au CNA de toucher des revenus de 1,7 million de dollars.

La saison du Théâtre anglais s'est distinguée en présentant des comédies et des pièces de théâtre sérieuses de même que plusieurs spectacles solo. L'assistance moyenne aux spectacles a rempli les salles à 73 p. 100 de leur capacité et permis au CNA de toucher des revenus de 1,5 million de dollars.

Conformément aux traditions du CNA, trois séries par abonnement ont été présentées en 1994-1995.

Le CNA a également été l'hôte des Rendez-vous de l'Association nationale des théâtres francophones hors-Québec. Trois séries par abonnement ont également été présentées aux jeunes de quatre ans et plus. Les spectacles ont attiré une assistance moyenne qui a rempli les salles à 71 p. 100 de leur capacité et permis au CNA de toucher des revenus de 460 268 \$.

De nombreux spectacles à succès ont été présentés sur les scènes du CNA par des compagnies ou artistes qui ont loué les installations du Centre. Les spectacles ont attiré une assistance moyenne qui a rempli les salles à 70 p. 100 de leur capacité, et permis de toucher des revenus de 1,9 million de dollars.

Au cours de l'exercice 1995, les revenus du CNA sont passés à 17,7 millions de dollars, alors qu'ils se situaient à 15,2 millions de dollars en 1994. Les dépenses ont dépassé les revenus de 20,4 millions de dollars.

SOCIÉTÉ DU CENTRE NATIONAL DES ARTS

Présidente du Conseil	Jean-Thérèse Riley
Premier dirigeant	John Cripton
Siège social	53, rue Elgin C.P. 1534, succursale B Ottawa (Ontario) K1P 5W1 (613) 996-5051 télécopieur : (613) 996-9578
Loi de constitution et statut	1966; <i>Loi sur le Centre national des Arts</i> (L.R.C. 1985, ch. N-3); exempté de l'application des divisions I à IV de la partie X de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; non mandataire de Sa Majesté. Oeuvre de bienfaisance aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu.
Ministre de tutelle	L'honorable Sheila Copps, c.p., député ministre du Patrimoine canadien
Vérificateur	Vérificateur général du Canada

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 août.

	1994-95	1993-94	1992-93	1991-92	1990-91
Bilan					
Actif total	19.4	20.0	17.6	16.5	17.5
Prêts obtenus du secteur privé	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts obtenus du Canada	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Avoir des actionnaires	10.4	10.1	9.8	9.2	8.4
Fonctionnement					
Revenu	17.7	15.2	14.8	18.7	16.7
Bénéfice net	(20.4)	(21.7)	(21.5)	(21.0)	(20.0)
Fonds autogénérés	(17.8)	(19.1)	(18.9)	(18.3)	(17.6)
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	15.6	24.2	21.5	19.7	24.2
Non budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dividendes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emploi	262	285	281	307	310

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

Mandat et antécédents

La Société du crédit agricole (SCA) aide les agriculteurs canadiens à établir et à mettre en valeur des entreprises agricoles viables, en leur fournissant des crédits à long terme et d'autres services financiers.

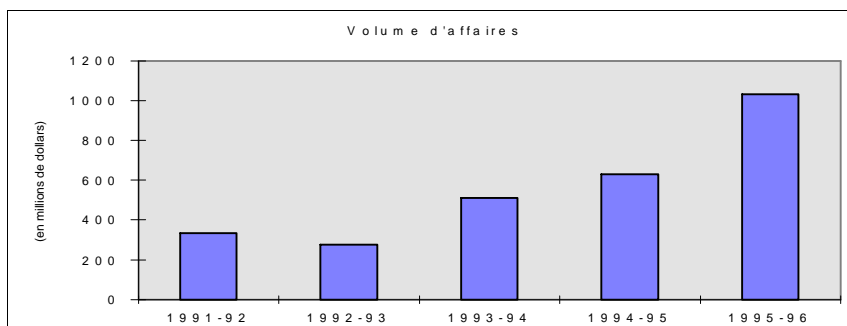
Le mandat conféré par la loi à la SCA a été élargi en 1993 et ses activités englobent à présent l'aquaculture et l'agroforesterie.

Profil de la société

La SCA accorde des prêts hypothécaires aux agriculteurs pour l'achat de terres agricoles, de bétail et de machinerie agricole, pour l'amélioration permanente de leurs fermes et pour le refinancement de leurs dettes. La SCA consent également des prêts à des agriculteurs en vue de l'acquisition d'installations et de matériel agricole. La SCA participe à des initiatives conjointes avec les provinces et d'autres institutions. La Société exploite un bureau central, 3 bureaux régionaux, 2 bureaux de service, et 100 bureaux de district et bureaux satellites.

Points saillants des activités de la société

En 1995-1996, la SCA a consenti 10 193 nouveaux prêts au secteur agricole, portant ainsi son portefeuille de prêts à 1 milliard de dollars, soit une augmentation de 63 p. 100 par rapport à l'année dernière et de 200 p. 100 par rapport à 1991-1992. La valeur nette des sommes engagées au titre des prêts a atteint le niveau record de



Source : Société du crédit agricole - Rapport annuel 1995-1996

932,4 millions de dollars, soit une augmentation de 47 p. 100 par rapport à l'exercice 1994-1995, et bien au-delà de l'objectif de 689,5 millions de dollars que la Société s'était fixé pour 1995-1996.

La Société a enregistré un bénéfice net de 40,4 millions de dollars pour l'exercice 1995-1996, soit un peu moins que le bénéfice net de 42,7 millions de dollars enregistré à l'exercice précédent. La Société a déclaré le 29 mai 1996 un dividende de 2,7 millions de dollars, qu'elle a versé le 30 septembre 1996. C'est la deuxième année d'affilée que la SCA déclare un dividende. Un dividende de 4 millions de dollars avait été versé à l'actionnaire le 30 septembre 1995.

En juillet 1995, la Société a lancé son programme Euro-obligations à moyen terme, pour diversifier son financement et accéder à une source rentable de fonds internationaux. D'autres émissions de titres sont prévues en 1996-1997. La SCA a également entrepris la reconception

de ses processus d'affaire afin de simplifier et d'améliorer ses processus de prêts pour les adapter à l'évolution de la demande de la nouvelle clientèle. La démarche en trois volets comprend les étapes suivantes : a) la normalisation des processus, la mise en place de l'assise des nouvelles technologies et de la formation du personnel; b) l'automatisation des processus et en particulier l'utilisation des technologies; et c) la mise en service des nouvelles technologies et l'achèvement de la formation des employés.

En 1995-1996, la SCA a pris part à plusieurs initiatives avec le gouvernement fédéral, certains gouvernements provinciaux et d'autres établissements financiers. En mars 1996, la SCA a été autorisée par le ministre à faire partie des établissements financiers qui reçoivent le placement aux Comptes de stabilisation du revenu net (CSRN). En investissant dans les CSRN de la SCA, les agriculteurs ont l'occasion de réinvestir leur argent dans l'agriculture tout en profitant d'un placement garanti dans sa totalité.

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

Président du Conseil	Donald W. Black
Premier dirigeant	C. Gerald Penney
Siège social	1800, rue Hamilton C.P. 4320 Regina (Saskatchewan) S4P 4L3 (306) 780-8100 télécopieur : (306) 780-5875
Loi de constitution et statut	1959; <i>Loi sur le crédit agricole</i> (L.R.C. 1993, ch. C-95); annexe III, partie I de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable Ralph Goodale, c.p., député ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
Vérificateur	Vérificateur général du Canada

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 mars.

	1995-96	1994-95	1993-94	1992-93	1991-92
Bilan					
Actif total	4,371.4	3,986.3	3,773.6	3,623.0	3,687.0
Prêts obtenus du secteur privé	1,730.9	1,270.3	1,049.9	798.1	813.0
Prêts obtenus du Canada	2,115.0	2,251.1	2,303.1	2,417.9	2,486.7
Avoir des actionnaires	419.8	359.6	316.9	288.6	268.1
Fonctionnement					
Revenu	412.4	385.9	373.1	391.9	405.8
Bénéfice net	40.4	42.7	28.3	20.4	21.6
Fonds autogénérés	13.1	63.1	39.1	53.4	42.6
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Non budgétaires	220.0	302.0	643.1	265.0	515.5
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	356.1	354.0	760.0	335.7	338.5
Dividendes	4.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emploi	772	760	760	718	727

SOCIÉTÉ DU PORT DE HALIFAX

Mandat et antécédents

La Société du Port de Halifax administre, gère et contrôle le port de Halifax ainsi que les biens et ouvrages qui s'y trouvent.

Profil de la société

La Société est une société portuaire locale autonome chargée de fournir de façon économique et équitable les services nécessaires au commerce maritime international du Canada dans le port de Halifax.

Points saillants des activités de la société

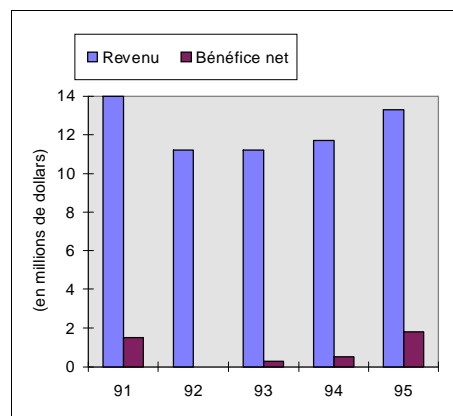
Le tonnage des marchandises manutentionnées aux installations de la Société a augmenté pour la troisième année de suite. Le tonnage manutentionné par les installations de la Société a augmenté de 15,5 p. 100 par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est attribuable à l'important accroissement du trafic du Midwest américain à la suite de l'ouverture du tunnel St. Clair en avril 1995. Ce dernier raccourcit d'au moins 12 heures le transit des marchandises entre Halifax et le Midwest américain.

En outre, les deux nouveaux services qui ont été inaugurés l'an passé ont contribué à l'augmentation de 22,2 p. 100 du volume des marchandises conteneurisées pour le porter à 3,1 millions de tonnes. Le nouveau service d'exportation vers l'Extrême-Orient a contribué à augmenter de 44,5 p. 100 le volume des marchandises dégroupées, en 1995. La Société a ainsi ajouté un élément de diversification au revenu du port et le rend moins dépendant du très volatile

trafic des marchandises en conteneurs.

En 1995, la Société a porté son bénéfice net à 1,8 million de dollars alors qu'il était de 0,5 million de dollars l'année précédente. En raison de l'augmentation des volumes de fret et des activités des navires, la Société a enregistré une augmentation de ses produits d'exploitation, qui sont passés à 13,3 millions de dollars en 1995, alors qu'ils se situaient à 11,7 millions l'année précédente (voir tableau).

En juin 1996, le ministre des Transports a présenté à la Chambre des communes le projet de loi C-44, *Loi maritime du Canada*. Si elle est adoptée, cette loi mettra en vigueur la politique maritime nationale annoncée en décembre 1995. La loi vise à moderniser et à simplifier le régime de gestion et de réglementation des services maritimes et à favoriser la poursuite de leur commercialisation et de leur rationalisation. Les principaux ports publics du Canada actuellement exploités en tant que sociétés d'État seront gérés par des administrations portuaires canadiennes autonomes. Les ports régionaux et locaux relevant actuellement de Transports Canada seront cédés par voie de transfert à des intérêts privés ou à d'autres paliers d'administration. Le réseau portuaire des Grands Lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent sera commercialisé, tout comme les services traversiers. Les services de pilotage seront fournis en régime de recouvrement intégral des coûts. S'il est adopté, ce projet de loi aura une importante incidence sur la Société.



Source : Rapport annuel de la Société du Port de Halifax - 1995.

SOCIÉTÉ DU PORT DE HALIFAX

Président du Conseil	Mervyn C. Russell
Président et premier dirigeant	David F. Bellefontaine
Siège social	Quai 19, 1215, chemin Marginal Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2P6 (902) 426-3643 télécopieur : (902) 426-7335 Site Web : http://fox.nstn.ca/mrktng
Loi de constitution et statut	1984; lettres patentes en vertu du paragraphe 25 (1) de la <i>Loi sur la Société canadienne des ports</i> (L.R.C. 1985, ch. C-9); annexe III, partie II de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable David Anderson, c.p., député ministre des Transports
Vérificateur	Doane Raymond

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 décembre.

	1995	1994	1993	1992	1991
Bilan					
Actif total	69.4	67.5	66.3	65.9	68.9
Prêts obtenus du secteur privé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts obtenus du Canada	0.0	0.0	0.0	0.0	2.7
Avoir des actionnaires	65.4	63.6	63.1	62.8	62.8
Fonctionnement					
Revenu	13.3	11.7	11.2	11.2	14.0
Bénéfice net	1.8	0.5	0.3	0.0	1.5
Fonds autogénérés	4.3	2.7	2.4	2.3	3.7
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Non budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	0.0	0.0	0.0	2.7	0.4
Dividendes	0.2	0.0	0.0	0.1	2.2
Emploi	63	68	63	88	93

SOCIÉTÉ DU PORT DE MONTRÉAL

Mandat et antécédents

La Société du port de Montréal administre, gère et contrôle le port de Montréal ainsi que les biens et ouvrages qui s'y trouvent.

Profil de la société

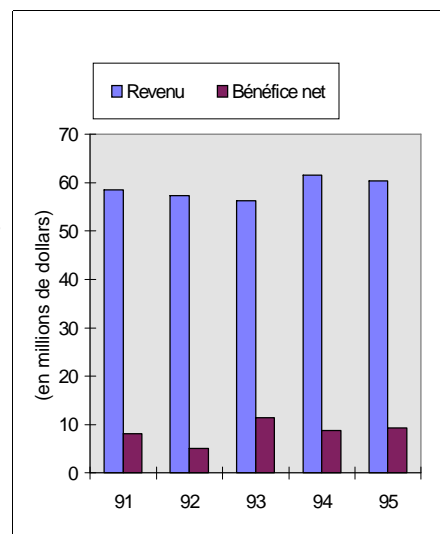
La Société est une société portuaire locale autonome chargée d'offrir de façon économique et équitable les services nécessaires au commerce maritime international du Canada dans le port de Montréal.

Points saillants des activités de la société

Pour la seizième année consécutive, la Société enregistrait un bénéfice net. Ce bénéfice net en 1995 s'élève à 9,3 millions de dollars, comparativement à 8,7 millions de dollars l'année précédente. En raison de la chute de 22,9 p. 100 du volume des produits pétroliers, qui s'est établi à 4,5 millions de tonnes en 1995, le trafic de l'ensemble des marchandises manutentionnées au port de Montréal a baissé de 4,3 p. 100 par rapport à l'exercice précédent. Cependant, le trafic des marchandises en conteneur s'est accru pour atteindre 7,1 millions de tonnes cette année, ce qui établit un nouveau record.

En décembre 1995, la Société s'est jointe à l'Association des employeurs maritimes pour créer un centre de formation pour les débardeurs.

En juin 1996, le ministre des Transports a présenté à la Chambre des communes le projet de loi C-44, *Loi maritime du Canada*. Si elle est adoptée, cette loi mettra en vigueur la politique maritime nationale annoncée en décembre 1995. La loi vise à moderniser et à simplifier le régime de gestion et de réglementation des services maritimes et à favoriser la poursuite de leur commercialisation et de leur rationalisation. Les principaux ports publics du Canada actuellement exploités en tant que sociétés d'État seront gérés par des administrations portuaires canadiennes autonomes. Les ports régionaux et locaux relevant actuellement de Transports Canada seront cédés par voie de transfert à des intérêts privés ou à d'autres paliers d'administration. Le réseau portuaire des Grands Lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent sera commercialisé, tout comme les services traversiers. Les services de pilotage seront fournis en régime de recouvrement intégral des coûts. S'il est adopté, ce projet de loi aura une importante incidence sur la Société.



Source : Rapport annuel de la Société du port de Montréal - 1995.

SOCIÉTÉ DU PORT DE MONTRÉAL

Président du Conseil	Raymond Lemay
Président et premier dirigeant	Dominic J. Taddeo
Siège social	Édifice du Port de Montreal Cité du Havre, Aile no 1 Montréal (Québec) H3C 3R5 (514) 283-7042 télécopieur : (514) 283-0829 Site Web : http://www.port-montreal.com
Loi de constitution et statut	1983; lettres patentes en vertu du paragraphe 25(1) de la <i>Loi sur la Société canadienne des ports</i> (L.R.C. 1985, ch. C-9); annexe III, partie II de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable David Anderson, c.p., député ministre des Transports
Vérificateurs	Samson Bélair et Deloitte & Touche

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 décembre.

	1995	1994	1993	1992	1991
Bilan					
Actif total	243.8	235.4	226.6	222.9	218.3
Prêts obtenus du secteur privé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts obtenus du Canada	3.5	4.1	4.7	5.2	5.7
Avoir des actionnaires	221.9	214.9	209.3	204.6	201.0
Fonctionnement					
Revenu	60.4	61.5	56.3	57.4	58.6
Bénéfice net	9.3	8.7	11.4	5.0	8.1
Fonds autogénérés	20.7	20.4	16.5	15.1	18.4
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaire	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Non budgétaire	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paielements					
Remboursement des prêts	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5
Dividendes	2.3	3.1	6.8	1.3	15.0
Emploi	349	349	349	401	475

SOCIÉTÉ DU PORT DE PRINCE-RUPERT

Mandat et antécédents

La Société du port de Prince Rupert administre, gère et contrôle le port de Prince Rupert ainsi que les biens et ouvrages qui s'y trouvent.

Profil de la société

La Société est une société portuaire locale autonome chargée de fournir de façon économique et équitable les services nécessaires au commerce maritime international du Canada dans le port de Prince Rupert.

Points saillants des activités de la société

L'élimination, le 1er août 1995, des subventions à l'expédition de céréales en vertu de la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest*, constitue un événement marquant pour le port. Cette décision a entraîné la perte de la parité portuaire sur la Côte ouest et dorénavant le port de Prince Rupert est perçu, d'après les structures tarifaires existantes, comme étant l'itinéraire canadien le plus onéreux pour l'exportation de grains de la Côte ouest.

Le trafic portuaire manutentionné au port de Prince Rupert en 1995 a atteint 11,5 millions de tonnes, soit une baisse de 17,6 p. 100 par rapport à 1994.

Le trafic des produits forestiers a augmenté de 20 p. 100 comparativement à 1994, atteignant les 345 000 tonnes. Le trafic de la pâte manutentionné dans les installations du port a augmenté de 42 p. 100 par

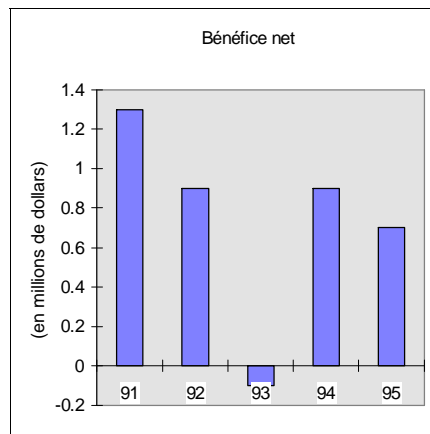
rapport à 1994, pour atteindre 59 000 tonnes.

Le trafic des passagers des traversiers et des navires de croisière a augmenté de 1 p. 100 pour s'établir à 187 000 passagers.

Les résultats financiers de la Société affichent des produits d'exploitation de 13,7 millions de dollars, soit une faible hausse par rapport aux 13,2 millions de dollars de l'exercice précédent. Le bénéfice d'exploitation a chuté légèrement à 657 000 \$ (voir tableau).

Le gouvernement a demandé au Parlement l'autorisation de renoncer à percevoir une créance d'environ 5 millions de dollars de la Société à l'égard du gouvernement fédéral.

En juin 1996, le ministre des Transports a présenté à la Chambre des communes le projet de loi C-44, *Loi maritime du Canada*. Si elle est adoptée, cette loi mettra en vigueur la politique maritime nationale annoncée en décembre 1995. La loi vise à moderniser et à simplifier le régime de gestion et de réglementation des services maritimes et à favoriser la poursuite de leur commercialisation et de leur rationalisation. Les principaux ports publics du Canada actuellement exploités en tant que sociétés d'État seront gérés par des administrations portuaires canadiennes autonomes. Les ports régionaux et locaux relevant actuellement de Transports Canada seront cédés par voie de transfert à des intérêts privés ou à



Source : Rapport annuel de la Société du port de Prince-Rupert - 1995.

d'autres paliers d'administration. Le réseau portuaire des Grands Lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent sera commercialisé, tout comme les services traversiers. Les services de pilotage seront fournis en régime de recouvrement intégral des coûts. S'il est adopté, ce projet de loi aura une importante incidence sur la Société.

SOCIÉTÉ DU PORT DE PRINCE-RUPERT	
Président du Conseil	Peter J. Lester
Président et premier dirigeant	Donald H. Krusel
Siège social	110 ouest, avenue Third Prince Rupert (Colombie-Britannique) V8J 1K8 (604) 627-7545 télécopieur : (604) 627-7101
Loi de constitution et statut	1984; lettres patentes en vertu du paragraphe 25(1) de la <i>Loi sur la Société canadienne des ports</i> (L.R.C. 1985, ch. C-9); annexe III, partie II de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable David Anderson, c.p., député ministre des Transports
Vérificateur	KPMG Peat Marwick Thorne

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 mars.

	1995	1994	1993	1992	1991
Bilan					
Actif total	111.7	111.6	111.7	111.5	114.4
Prêts obtenus du secteur privé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts obtenus du Canada	15.3	15.8	16.2	16.5	68.7
Avoir des actionnaires	95.0	94.4	93.5	93.6	44.5
Fonctionnement					
Revenu	13.7	13.2	13.5	14.3	15.4
Bénéfice net	0.7	0.9	(0.1)	0.9	1.3
Fonds autogénérés	3.0	3.3	2.3	3.4	3.7
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Non budgétaires	0.0	0.0	0.0	48.3	0.0
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	0.4	0.4	0.4	53.2	0.3
Dividendes	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2
Emploi	17	17	17	16	19

SOCIÉTÉ DU PORT DE QUÉBEC

Mandat et antécédents

La Société du port de Québec administre, gère et contrôle le port de Québec ainsi que les biens et ouvrages qui s'y trouvent.

Profil de la société

La Société est une société portuaire locale autonome chargée de fournir de façon économique et équitable les services nécessaires au commerce maritime international du Canada dans le port de Québec, qui est le plus ancien port sur le marché nord-américain.

Points saillants des activités de la société

1995 constitue une année record pour l'expédition de rebuts de métal, ce secteur d'activités affichant une hausse de 26 p. 100 par rapport à 1994. Le Port de Québec est le leader sur le Saint-Laurent et dans l'est du Canada pour ce type de fret.

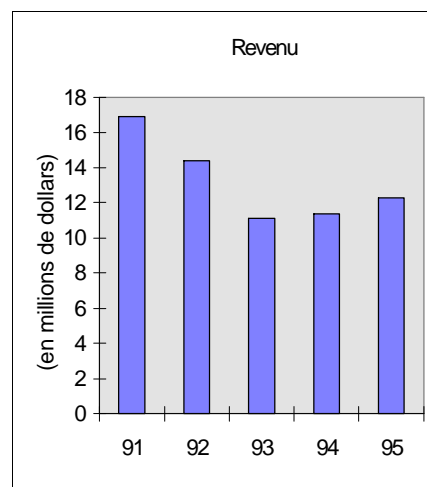
Le tonnage total transbordé au Port s'est accru de 10,5 p. 100 par rapport à 1994, pour atteindre 17,6 millions de tonnes métriques. Il s'agit du plus haut volume annuel enregistré depuis 1991. Les quantités de céréales manutentionnées ont également augmenté de 25 p. 100 pour atteindre 3,7 millions de tonnes, malgré l'émergence des marchés asiatiques et les problèmes financiers de la Russie, qui ont eu une incidence négative sur l'expédition des céréales.

Le nombre total de croisiéristes ayant transité par le Port en 1995 a été de 38 991, soit une augmentation de

7 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Au cours de l'exercice 1995, les produits d'exploitation se sont élevés à 12,3 millions de dollars, comparativement à 11,4 millions de dollars en 1994 (voir tableau). Le bénéfice net d'exploitation a atteint 35 000 \$, comparativement à une perte nette de 2 millions de dollars l'année précédente.

En juin 1996, le ministre des Transports a présenté le projet de loi C-44, *Loi maritime du Canada*, à la Chambre des communes. Si elle est adoptée, cette loi mettra en vigueur la politique maritime nationale du gouvernement, qui a été annoncée en décembre 1995. Le projet de loi vise à moderniser et à simplifier le régime de gestion et de réglementation des services maritimes et à favoriser la poursuite de leur commercialisation et de leur rationalisation. Les principaux ports publics du Canada actuellement exploités en tant que sociétés d'État seront administrés par les administrations portuaires canadiennes. Les ports régionaux et locaux, relevant actuellement de Transports Canada, seront cédés par voie de transfert à des intérêts privés ou à d'autres paliers d'administration. Le réseau portuaire des Grands Lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent sera commercialisé, de même que les services traversiers. Les services de pilotage seront fournis en régime de recouvrement intégral des coûts. S'il est adopté, le projet de loi aura une importante incidence sur la Société.



Source : Rapport annuel de la Société du port de Québec - 1995.

SOCIÉTÉ DU PORT DE QUÉBEC

Président du Conseil	René Paquet
Président et premier dirigeant	Ross Gaudreault
Siège social	150, rue Dalhousie C.P. 2268 Québec (Québec) G1K 7P7 (418) 648-3558 télécopieur : (418) 648-4160
Loi de constitution et statut	1984; lettres patentes en vertu du paragraphe 25(1) de la <i>Loi sur la Société canadienne des ports</i> (L.R.C. 1985, ch. C-9); annexe III, partie II de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable David Anderson, c.p., député ministre des Transports
Vérificateur	KPMG Peat Marwick Thorne

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 décembre.

	1995	1994	1993	1992	1991
Bilan					
Actif total	61.6	61.8	64.1	64.8	62.4
Prêts obtenus du secteur privé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts obtenus du Canada	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Avoir des actionnaires	52.3	52.3	54.3	57.1	58.1
Fonctionnement					
Revenu	12.7	11.7	11.1	14.4	16.9
Bénéfice net	0.0	(2.0)	(2.9)	1.0	1.5
Fonds autogénérés	3.0	1.2	0.4	2.0	4.6
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Non budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements versé au Canada					
Remboursement des prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dividendes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emploi	73	88	88	96	94

SOCIÉTÉ DU PORT DE SAINT JOHN

Mandat et antécédents

La Société du port de Saint John administre, gère et contrôle le port de Saint John ainsi que les biens et ouvrages qui s'y trouvent.

Profil de la société

La Société est une société portuaire locale autonome chargée de fournir de façon économique et équitable les services nécessaires au commerce maritime international du Canada dans le port de Saint John.

Points saillants des activités de la société

L'ensemble du trafic portuaire manutentionné par les installations de la Société a atteint 18,7 millions de tonnes, ce qui représente une baisse de 11 p. 100, principalement attribuable à la diminution des expéditions de pétrole brut et de pétrole.

Le trafic des produits forestiers a connu une hausse importante de 18 p. 100 pour s'établir à 525 000 tonnes.

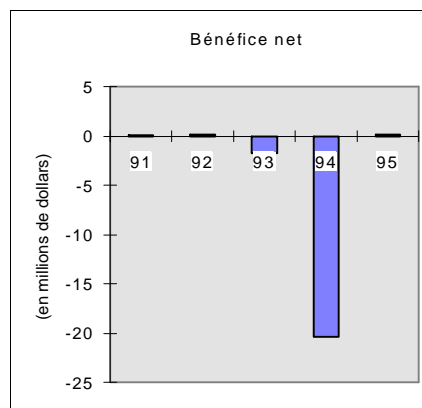
En 1995-1996, la Société a réalisé plusieurs projets pour améliorer la position concurrentielle du port, notamment l'installation d'un équipement de télévision en circuit fermé en vue d'améliorer la sûreté et la sécurité du port, ainsi que d'importants projets d'entretien.

La Société a enregistré son meilleur bénéfice net depuis plusieurs années (voir tableau). De plus, le revenu de placement de 465 000 \$ a contrebalancé en partie les intérêts débiteurs de 2,1 millions de dollars liés à la dette

fédérale de la Société.

Le gouvernement a demandé au Parlement l'autorisation de renoncer à percevoir une créance de 18 millions de dollars, à laquelle s'ajoutera une créance de 19 millions de dollars que la province renoncera à percevoir, ce qui portera à 37 millions la valeur de la créance à laquelle le gouvernement renoncera pour assurer à la Société la possibilité de se financer lorsqu'elle sera convertie en une administration portuaire canadienne (APC).

En juin 1996, le ministre des Transports a présenté à la Chambre des communes le projet de loi C-44, *Loi maritime du Canada*. Si elle est adoptée, cette loi mettra en vigueur la politique maritime nationale annoncée en décembre 1995. La loi vise à moderniser et à simplifier le régime de gestion et de réglementation des services maritimes et à favoriser la poursuite de leur commercialisation et de leur rationalisation. Les principaux ports publics du Canada actuellement exploités en tant que sociétés d'État seront gérés par des administrations portuaires canadiennes autonomes. Les ports régionaux et locaux relevant actuellement de Transports Canada seront cédés par voie de transfert à des intérêts privés ou à d'autres paliers d'administration. Le réseau portuaire des Grands Lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent sera commercialisé, tout comme les services traversiers. Les services de pilotage seront fournis en régime de recouvrement intégral des coûts. S'il est adopté, ce projet de loi aura une importante incidence sur la Société.



Source : Rapport annuel de la Société du port de Saint John - 1995.

SOCIÉTÉ DU PORT DE SAINT JOHN

Président du Conseil	Peter S. Glennie
Directeur général et premier dirigeant	Capitaine Alwyn Soppitt
Siège social	133, rue Prince William C.P. 6429, succursale A Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 4R8 (506) 636-4869 télécopieur : (506) 636-4443 Site Web : http://www.mi.net/port/port.html
Loi de constitution et statut	1986; lettres patentes en vertu du paragraphe 25(1) de la <i>Loi sur la Société canadienne des ports</i> (L.R.C. 1985, c. C-9); annexe III, partie II de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable David Anderson, c.p., député ministre des Transports
Vérificateur	Ernst & Young

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 décembre.

	1995	1994	1993	1992	1991
Bilan					
Actif total	64.1	64.1	84.5	88.5	89.2
Prêts obtenus du secteur privé	19.7	19.7	19.7	19.7	19.7
Prêts obtenus du Canada	18.1	18.1	18.1	20.1	20.8
Avoir des actionnaires	24.0	23.9	44.2	45.9	45.8
Fonctionnement					
Revenu	12.6	12.5	12.1	12.0	12.4
Bénéfice net	0.2	(20.4)	(1.7)	0.2	0.1
Fonds autogénérés	1.8	1.8	1.3	3.0	3.0
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.5	0.5
Non budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	0.0	0.0	2.0	0.0	0.0
Dividendes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emploi	36	36	36	48	55

SOCIÉTÉ DU PORT DE ST. JOHN'S

Mandat et antécédents

La Société du port de St. John's administre, gère et contrôle le port de St. John's ainsi que les biens et ouvrages qui s'y trouvent.

Profil de la société

La Société est une société portuaire locale autonome chargée de fournir de façon économique et équitable les services nécessaires au commerce maritime international du Canada dans le port de St. John's.

Points saillants des activités de la société

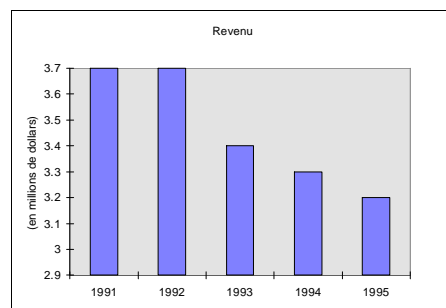
La Société a accusé une baisse de 8,1 p. 100 du volume total de fret manutentionné en 1995. Le trafic portuaire local s'est chiffré à 866 191 tonnes en 1995 par rapport à 942 397 tonnes en 1994. Les marchandises diverses conteneurisées ont diminué de 5,9 p. 100 comparativement à l'année précédente.

Le bénéfice net de 1995 a été de 354 000 \$, soit un peu moindre que celui de l'exercice précédent.

Deux grandes annonces ont été faites en 1995 relativement au développement et à l'exploration off-shore. La Société d'exploitation et de développement d'Hibernia a adjugé un marché de cinq ans au coût de 20 millions de dollars à la Société du port de St. John's pour la prestation de services de ravitaillement off-shore du projet de développement Hibernia. La base devrait être entièrement en service d'ici 1997.

En deuxième lieu, Petro-Canada et ses associés du projet Terra Nova viennent d'annoncer la préparation d'un plan d'aménagement qu'ils présenteront à l'Office Canada - Terre-Neuve des hydrocarbures extra-côtiers. Le champ pétrolifère Terra-Nova est situé à environ 350 kilomètres de St. John's. La ville de St. John's figure parmi les endroits retenus pour les activités reliées à ce projet.

En juin 1996, le ministre des Transports a présenté à la Chambre des communes le projet de loi C-44, *Loi maritime du Canada*. Si elle est adoptée, cette loi mettra en vigueur la politique maritime nationale annoncée en décembre 1995. La loi vise à moderniser et à simplifier le régime de gestion et de réglementation des services maritimes et à favoriser la poursuite de leur commercialisation et de leur rationalisation. Les principaux ports publics du Canada actuellement exploités en tant que sociétés d'État seront gérés par des administrations portuaires canadiennes autonomes. Les ports régionaux et locaux relevant actuellement de Transports Canada seront cédés par voie de transfert à des intérêts privés ou à d'autres paliers d'administration. Le réseau portuaire des Grands Lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent sera commercialisé, tout comme les services traversiers. Les services de pilotage seront fournis en régime de recouvrement intégral des coûts. S'il est adopté, ce projet de loi aura une importante incidence sur la Société.



Source : Rapport annuel de la Société du port de St. John's - 1995.

SOCIÉTÉ DU PORT DE ST. JOHN'S	
Président du Conseil	Melvin Woodward
Directeur général et premier dirigeant	David J. Fox
Siège social	3, rue Water C.P. 6178 St. John's (Terre-Neuve) A1C 5X8 (709) 772-4582 télécopieur : (709) 772-4689
Loi de constitution et statut	1985; lettres patentes en vertu du paragraphe 25(1) de la <i>Loi sur la Société canadienne des ports</i> (L.R.C. 1985, c. C-9); annexe III, partie II de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable David Anderson, c.p., député ministre des Transports
Vérificateur	Doane Raymond

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 décembre.

	1995	1994	1993	1992	1991
Bilan					
Actif total	16.8	16.5	16.3	16.9	17.8
Prêts obtenus du secteur privé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts obtenus du Canada	0.0	0.0	0.0	1.1	2.7
Avoir des actionnaires	16.1	15.7	15.4	14.9	14.3
Fonctionnement					
Revenu	3.2	3.3	3.4	3.7	3.7
Bénéfice net	0.4	0.4	0.5	0.7	0.8
Fonds autogénérés	1.3	1.3	1.4	1.5	1.7
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Non budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	0.0	0.0	1.0	1.6	0.2
Dividendes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emploi	13	13	13	14	17

SOCIÉTÉ DU PORT DE VANCOUVER

Mandat et antécédents

La Société du port de Vancouver administre, gère et contrôle le port de Vancouver ainsi que les biens et ouvrages qui s'y trouvent.

Profil de la société

La Société est une société portuaire locale autonome chargée de fournir de façon économique et équitable les services nécessaires au commerce maritime international du Canada dans le port de Vancouver.

Points saillants des activités de la société

La Société du port de Vancouver exploite le plus gros port du Canada. Le volume global du fret manutentionné par la Société a atteint 71,5 millions de tonnes en 1995 par rapport à 67,6 millions de tonnes en 1994.

Le fret transitant par le port de Vancouver se compose à environ 83 p. 100 de vrac. Les exportations de charbon se sont accrues de 15 p. 100 pour atteindre 26,5 millions de tonnes, le volume de la potasse a grimpé de 8 p. 100, s'établissant à 4,4 millions de tonnes. Les céréales ont chuté de 16 p. 100, pour se situer à 12,1 millions de tonnes, en raison de la diminution de l'approvisionnement des Prairies.

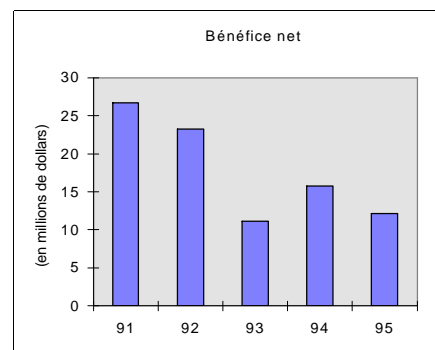
Les marchandises diverses représentent 11 p. 100 du tonnage portuaire. Les exportations de bois d'oeuvre se sont élevées à 12 p. 100, atteignant 2,3 millions de tonnes et celles de la pâte de bois se chiffraient à 2,6 millions de tonnes, une hausse de 3 p. 100.

Le marché de la croisière Vancouver-Alaska a continué son ascension pour la treizième année d'affilée, après avoir effectué un nombre record de 283 traversées, comptant 597 000 voyageurs payants.

En 1995, la Société a terminé, fait avancer ou entrepris plusieurs importants projets visant l'atteinte de ses buts commerciaux. Elle a ouvert le quai Ballantyne en mai après y avoir effectué des travaux de réaménagement de 49 millions de dollars. Cette installation moderne a deux postes qui accueillent dorénavant les navires de croisière et leurs passagers et sert d'entrepôt à produits forestiers. Le projet a mérité le prix du patrimoine décerné par la Ville de Vancouver.

Les travaux se sont poursuivis au nouveau terminal à conteneurs Deltaport, construit au coût de 224 millions de dollars, à Roberts Bank, qui est censé entrer en service au début de 1997. Deltaport permettra à Vancouver de doubler sa capacité globale de traitement de conteneurs.

Soucieuse de continuer à administrer la procédure d'évaluation environnementale, la Société a obtenu la permission de placer des matériaux de dragage dans certains secteurs de surdragage du port. Cette approche novatrice s'est avérée bénéfique pour l'environnement et a permis de réaliser d'importantes économies.



Source : Rapport annuel de la Société du port de Vancouver - 1995.

En juin 1996, le ministre des Transports a présenté à la Chambre des communes le projet de loi C-44, *Loi maritime du Canada*. Si elle est adoptée, cette loi mettra en vigueur la politique maritime nationale annoncée en décembre 1995. La loi vise à moderniser et à simplifier le régime de gestion et de réglementation des services maritimes et à favoriser la poursuite de leur commercialisation et de leur rationalisation. Les principaux ports publics du Canada actuellement exploités en tant que sociétés d'État seront gérés par des administrations portuaires canadiennes autonomes. Les ports régionaux et locaux relevant actuellement de Transports Canada seront cédés par voie de transfert à des intérêts privés ou à d'autres paliers d'administration. Le réseau portuaire des Grands Lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent sera commercialisé, tout comme les services traversiers. Les services de pilotage seront fournis en régime de recouvrement intégral des coûts. S'il est adopté, ce projet de loi aura une importante incidence sur la Société.

SOCIÉTÉ DU PORT DE VANCOUVER

Président du Conseil	J. Ron Longstaffe
Président et premier dirigeant	Captain Norman C. Stark
Siège social	1900, Place Granville 200, rue Granville Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 2P9 (604) 666-8966 télécopieur : (604) 666-8239
Loi de constitution et statut	1983; lettres patentes en vertu du paragraphe 25(1) de la <i>Loi sur la Société canadienne des ports</i> (L.R.C. 1985, ch. C-9); annexe III, partie II de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable David Anderson, c.p., député ministre des Transports
Vérificateur	KPMG Peat Marwick Thorne

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 décembre.

	1995	1994	1993	1992	1991
Bilan					
Actif total	447.6	382.9	366.9	328.4	317.1
Prêts obtenus du secteur privé	44.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts obtenus du Canada	2.1	2.4	2.7	3.0	3.3
Avoir des actionnaires	364.8	357.1	344.2	307.8	292.2
Fonctionnement					
Revenu	66.6	66.3	60.2	64.5	69.3
Bénéfice net	12.1	15.8	11.1	23.3	26.7
Fonds autogénérés	25.3	27.0	23.3	30.9	35.2
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Non budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2
Dividendes	4.4	3.0	6.6	7.7	8.7
Emploi	150	145	145	220	229

SOCIÉTÉ DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL INC.

Mandat et antécédents

La Société du Vieux-Port de Montréal Inc. a pour mission de promouvoir le site du Vieux-Port de Montréal et d'aménager, d'administrer, de gérer et d'entretenir les biens immobiliers de l'État à cet emplacement.

La Société est une filiale en propriété exclusive de la Société immobilière du Canada Limitée, mais on lui a prescrit de faire rapport de ses activités à la manière des sociétés d'État-mères.

Profil de la société

La Société, en consultation avec le public et d'autres paliers de gouvernement, planifie l'aménagement du Vieux-Port. La restauration de l'édifice historique de l'entrepôt frigorifique donnerait l'impulsion nécessaire pour amorcer l'aménagement du secteur est qui est situé en face du Faubourg Québec. La Société du Vieux-Port de Montréal Inc. cherche encore à conclure de nouvelles ententes de partenariat avec le secteur privé. Parmi les activités que la Société a organisées ou dont elle a été l'hôte, il y a le cinéma Imax, le Festival Juste pour rire, le Cirque du Soleil, le quai de la Tour de l'horloge et le parc de la Cité-du-Havre.

Le Vieux-Port est un important élément de l'industrie touristique de la région.

Points saillants des activités de la société

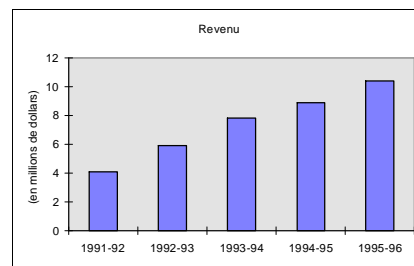
En janvier 1995, la Société a lancé son projet Vision 2002 ayant pour objet la réorganisation de sa structure et la redéfinition de sa mission.

La Société s'est faite organisatrice d'une première en art contemporain à Montréal : Skulptura Montréal 95. Le public a alors eu un accès libre et gratuit à quelques oeuvres majeures de sculpteurs contemporains internationaux.

Parmi les autres projets-clés qu'envisage la Société, mentionnons la construction d'une vitrine technologique permanente qui serait désignée Expotec-Canada. Celle-ci, qui serait réalisée en régime de partenariat avec l'entreprise privée, vise à présenter à la population une exposition de la haute technologie canadienne, et plus particulièrement montréalaise.

L'année 1995-1996 a été pour la Société du Vieux-Port de Montréal l'année du plus fort achalandage depuis l'existence du cinéma Imax, qui a connu une hausse de 32 p. 100. Le taux d'autofinancement de la société a donc atteint le niveau de pointe de 85 p. 100, soit une première depuis l'existence de la Société. L'achalandage général du site du Vieux-Port a connu une hausse de 11 p. 100, le nombre de visiteurs étant passé de 4,45 millions en 1994-1995 à 5 millions de personnes pour la période allant de mai à octobre.

Le présent exercice a permis à la Société et à ses partenaires promoteurs de réaliser une augmentation de 5,1 p. 100 de leur chiffre d'affaires. Les dépenses de fonctionnement ont également augmenté, en raison de l'achalandage exceptionnel au cinéma Imax et de



Source : Rapport annuel 1994-1995 de la Société du Vieux-Port de Montréal Inc.

l'ajout de l'événement Skulptura Montréal 95.

Au cours des cinq dernières années, les recettes de la Société ont régulièrement augmenté (voir tableau). En 1995-1996, les recettes sont passées de 8,9 millions de dollars en 1994-1995 à 10,4 millions de dollars.

SOCIÉTÉ DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL INC.

Président du Conseil	Bernard Lamarre
Président et chef de la direction	Pierre Émond
Siège social	333 ouest, rue de la Commune Montréal (Québec) H2Y 2E2 (514) 283-5256 télécopieur : (514) 283-8423 Site Web : http://www.svpm.ca
Loi de constitution et statut	1981; en vertu de la <i>Loi régissant les sociétés par actions de régime fédéral</i> . Filiale à cent pour cent de la Société immobilière du Canada Limitée; en vertu du décret C.P. 1987-86, la Société doit faire rapport à titre de société d'État mère; mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable Diane Marleau, c.p., député ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
Vérificateur	Vérificateur général du Canada

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 mars.

	1995-96	1994-95	1993-94	1992-93	1991-92
Bilan					
Actif total	2.1	2.0	4.0	8.0	16.5
Prêts obtenus du secteur privé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts obtenus du Canada	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Avoir des actionnaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Fonctionnement					
Revenu	10.4	8.9	7.8	5.9	4.1
Bénéfice net	(2.3)	(3.6)	(5.0)	(22.3)	(42.5)
Fonds autogénérés	(2.6)	(2.3)	(3.2)	(3.8)	(3.9)
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	3.5	3.0	9.7	21.5	40.5
Non budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dividendes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emploi	72	69	67	74	64

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE

Mandat et antécédents

La Société immobilière du Canada Limitée (la Société immobilière du Canada) a été constituée en société en 1956 et elle a pour mission d'acquérir, d'acheter, de louer à bail, de détenir, d'améliorer, de vendre ou autrement de céder en échange ou d'aliéner des biens immobiliers ou personnels de l'État ou toute autre action dans lesdits biens.

Profil de la société

La Société immobilière du Canada est chargée de mettre en oeuvre directement ou indirectement par ses filiales, grâce à une gestion ordonnée et axée sur les pratiques commerciales, le programme de liquidation de biens immobiliers fédéraux excédentaires pour afin d'en maximiser la valeur pour le contribuable canadien.

Les activités commerciales de la Société immobilière du Canada sont exercées principalement par deux filiales en propriété exclusive : la société immobilière du Canada (CLC) Limitée et la Tour CN Limitée. L'autre filiale active est la Société du Vieux-Port de Montréal Inc.

Points saillants des activités de la société

En juillet 1995, la *Loi sur la commercialisation du CN* est entrée en vigueur et, en août, la Société immobilière du Canada a acquis la Tour CN, installation de tourisme et de divertissement de première valeur au Canada, ainsi que les éléments d'actif immobiliers hors exploitation de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.

La Société a également été désignée pour le déclassement de la base militaire de Downsview, d'une superficie de 600 acres, dans la ville de North York. En outre, la Société immobilière du Canada a acquis de la base des Forces canadiennes à Saint-Hubert (Québec), d'une superficie de 300 acres. On prévoit que d'autres bases militaires déclassées seront progressivement cédées à la Société immobilière du Canada au cours des prochaines années.

Pour la période de sept mois qui a pris fin le 31 mars 1996, les produits de la Société immobilière du Canada s'élevaient à 78,8 millions de dollars, son bénéfice net était de 1,4 million de dollars avant impôt et le solde de son encaisse de clôture était de 8,5 millions de dollars.

La Société continuera de mettre en oeuvre son programme de gestion, de commercialisation et, s'il y a lieu, de mise en valeur des biens immobiliers pour atteindre son objectif d'accroissement de la valeur des biens immobiliers.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA LIMITÉE

Président du Conseil	Jon K. Grant
Président et premier dirigeant	Erhard Buchholz
Siège social	Suite 1500 200 King Street West Toronto (Ontario) M5H 3T4 (416) 974-9700 télécopieur : (613) 974-9661 Site Web : http://www.clc.ca
Loi de constitution et statut	1956; lettres patentes; réorganisation en vertu de la <i>Loi sur les corporations canadiennes</i> , le 19 septembre 1977 (certificat de continuation le 7 juillet 1981 en vertu de la <i>Loi sur les sociétés commerciales canadiennes</i>); annexe III, partie I de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; non mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable Diane Marleau, c.p., député ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
Vérificateur	Vérificateur général du Canada

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 mars.

	1995-96	1994-95	1993-94	1992-93	1991-92
Bilan					
Actif total	394.9	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts obtenus du secteur privé	63.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts obtenus du Canada	0.9	0.0	0.0	0.0	0.0
Avoir des actionnaires	250.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Fonctionnement					
Revenu	78.8	0.0	0.0	0.0	0.0
Bénéfice net	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Fonds autogénérés	26.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Non budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dividendes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emploi	340	0	0	0	0

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

Mandat et antécédents

En sa qualité d'agence officielle du Canada en matière de crédit à l'exportation, la Société pour l'expansion des exportations (SEE) aide les exportateurs canadiens à défier plus efficacement la concurrence sur les marchés internationaux, en réduisant les risques financiers inhérents au soutien du commerce extérieur au moyen de l'assurance-crédit, de prêts, de garanties et d'autres services financiers.

La SEE bénéficie de la participation du Canada au Club de Paris, groupe international chargé de régler, sur le plan multilatéral, les difficultés de paiements des entités souveraines. Des accords de rééchelonnement s'ajoutent aux mesures imposées par le Fonds monétaire international pour alléger ces problèmes de remboursement. Le Canada indemnise la SEE pour toutes les conséquences financières qu'elle pourrait subir du fait de la participation du pays à des activités multilatérales visant à réduire la dette et le service de la dette.

Des modifications ont été apportées à la *Loi sur l'expansion des exportations* afin d'élargir les pouvoirs conférés à la Société, de façon à lui permettre de fournir une aide aux exportateurs. Ces modifications ont reçu la sanction royale le 10 juin 1993. En conséquence, Exinvest Inc., société de portefeuille affiliée, a été créée en 1995. Cette filiale offre un financement de capital-actions et permet d'augmenter les capitaux privés et de soutenir davantage les exportations en établissant des ententes de partenariat fondées sur le partage des risques entre la SEE et les exportateurs canadiens.

Profil de la société

Le SEE encourage la croissance des petites et moyennes entreprises canadiennes en fournissant des services financiers pour les aider à défier la concurrence sur les

marchés mondiaux. Ces services de gestion des risques comprennent des services d'assurance, des services de financement et des services de garanties.

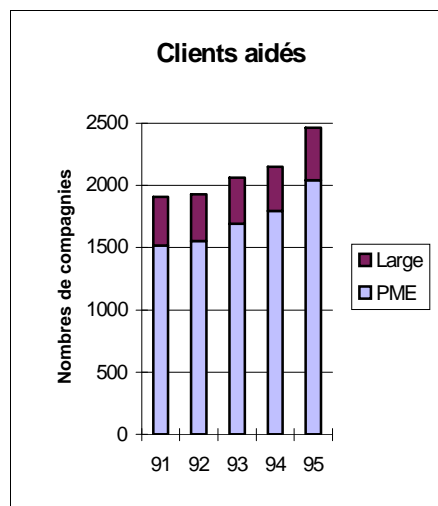
En outre, la SEE administre le Compte du Canada -- notamment certains programmes d'assurance et de prêts à l'appui des marchés d'exportation jugés favorables aux intérêts du Canada, mais estimés non judicieux pour le compte de la SEE.

Points saillants des activités de la société

Afin de s'adapter à la diminution constante des prêts souverains, à l'augmentation des prêts commerciaux et à la complexité des modalités de financement qui ont modifié de façon marquée les risques associés à l'assurance et au financement des exportations canadiennes, la SEE a établi un nouveau bureau de gestion des risques qui évalue les portefeuilles de prêts en fonction d'industries, de régions ou de transactions données.

Dans le cadre du Plan budgétaire de 1996, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il ajouterait 50 millions de dollars au capital de la SEE de façon ponctuelle. En outre, le gouvernement a réaffecté une partie des ressources consacrées dans les niveaux de référence budgétaires du Compte du Canada aux prêts à des conditions de faveur offerts aux emprunteurs étrangers pour financer un plus grand nombre de prêts non assortis de telles conditions, comme il est annoncé dans le budget fédéral de mars 1996, mesure qui augmentera les crédits de financement à la disposition des exportateurs canadiens.

En 1995, comme l'indique le tableau ci-joint, la SEE a servi 2 462 exportateurs canadiens, ce qui



Source : Société pour l'expansion des exportations - Rapport annuel 1995

constitue un record, 85 p. 100 environ de ces clients étant des petites et moyennes entreprises.

Le bénéfice net de 171 millions de dollars que la SEE a réalisé en 1994 était en grande partie attribuable à la décision du gouvernement du Canada de renoncer à recouvrer une partie des dettes de la Pologne et de l'Égypte à l'égard de la SEE. Cette entente est intervenue dans le cadre des efforts déployés par le G-7 afin de réduire les problèmes liés à la dette de certains pays. Si l'on ne tient pas compte des revenus provenant de l'allègement des dettes, le bénéfice net de la Société pour 1995 a été de 33 millions de dollars, alors qu'il se situait à 20 millions de dollars en 1994.

SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

Président du Conseil	Alexander K. Stuart
Président et premier dirigeant	Paul E. Labbé
Siège social	Place Export Canada 14e étage, 151, rue O'Connor C.P. 655 Ottawa (Ontario) K1P 5T9 (613) 598-2500 télécopieur : (613) 237-2690 Site Web : http://www.edc.ca
Loi de constitution et statut	1969; <i>Loi sur l'expansion des exportations</i> (L.R.C. 1985, ch. E-20) (S.C. 1993, c.26, en vigueur le 10 juin 1993); annexe III, partie I de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable Arthur Eggleton, c.p., député ministre du Commerce international
Vérificateur	Vérificateur général du Canada

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 décembre.

	1995	1994	1993	1992	1991
Bilan					
Actif total	9,428.0	9,375.0	9,154.0	8,107.2	7,167.7
Prêts obtenus du secteur privé	7,602.0	7,660.0	7,624.0	6,746.2	5,913.5
Prêts obtenus du Canada	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Avoir des actionnaires	1,173.0	1,091.0	895.0	879.2	835.1
Fonctionnement					
Revenu	965.0	844.0	699.0	660.3	609.8
Bénéfice net	44.0	171.0	41.0	44.2	32.7
Fonds autogénérés	423.0	298.0	250.0	145.1	190.5
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Non budgétaires	148.0	25.0	0.0	0.0	16.2
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dividendes	0.0	0.0	25.0	0.0	0.0
Compte du Canada					
Bilan					
Actif administré pour le Canada	2,812	2,641	2,333	1,906	1,537
Crédits budgétaires	152	139	162	185	158
Emploi	557	549	541	512	513

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

Mandat et antécédents

La Société Radio-Canada (SRC) est le radiodiffuseur public du Canada. Elle produit, acquiert et distribue une programmation principalement canadienne, en français, en anglais et dans un certain nombre d'autres langues.

Elle a pour mission de renseigner, d'éclairer et de divertir des auditoires généraux et spécialisés, de contribuer au développement et au partage d'une conscience et d'une identité nationales, de refléter la diversité régionale et culturelle du Canada et de contribuer au développement de la culture et du talent au Canada.

Profil de la société

La Société exploite des réseaux de télévision et de radiodiffusion de langue française et de langue anglaise ainsi que des services régionaux de radiodiffusion et de télévision. Elle offre en outre des services spécialisés, notamment Newsworld, chaîne d'information de langue anglaise diffusant 24 heures sur 24, le Réseau de l'information (RDI), contrepartie de langue française, et Radio-Canada International, qui diffuse des émissions en huit langues. La SRC est également partenaire du canal spécialisé Showcase.

Le 20 décembre 1995, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a accordé à la Société une licence d'exploitation pour un service audionumérique payant appelé Galaxie. Au départ, Galaxie offrira 30 canaux diffusant de la musique 24 heures sur 24, sept jours sur sept, sans aucune publicité.

Dans le cadre de l'Alliance de la SRC avec Power Broadcasting, la Société exploite deux services spécialisés, Newsworld International et TRIO, chaîne offrant des divertissements pour toute la famille. Ces deux services sont diffusés par satellite partout aux États-Unis.

Les émissions de la SRC sont diffusées par l'intermédiaire des satellites de la série Anik de Telesat. Alliés à un réseau d'ondes hertziennes et de lignes terrestres s'étendant sur 100 000 kilomètres, ces satellites alimentent 88 stations de radio et de télévision appartenant à la SRC, 1 159 réémetteurs de la SRC et 35 stations privées affiliées ainsi que 290 réémetteurs affiliés ou communautaires. Le financement de la Société provient principalement des fonds publics, auxquels

s'ajoutent les recettes publicitaires à la télévision et diverses autres sources de revenu.

Points saillants des activités de la société

En janvier 1996, à la suite de l'examen général du mandat de la SRC, de l'Office national du film et de Téléfilm Canada, le comité désigné par le gouvernement fédéral pour effectuer l'examen a déposé son rapport. Certes, le comité a formulé quelques importantes modifications à apporter au mode de fonctionnement de la SRC, mais il a laissé le mandat de la SRC pratiquement intouché.

Le Comité permanent du Patrimoine canadien de la Chambre des communes a déposé son rapport sur l'avenir de la SRC dans l'univers multichaine.

La SRC a procédé à un examen approfondi de ses activités afin de façonner un nouvel organisme. En novembre 1995, la Société a annoncé une nouvelle « Vision pour la Société », approuvée par le conseil d'administration. Le CRTC a renouvelé les licences des stations de télévision régionales de la SRC à l'été de 1995, pour une durée de cinq ans dans la plupart des cas.

Après plus de 17 mois de négociation, la Société et ses syndicats du dossier anglais ont conclu des ententes de principe le 23 mai 1996. Les négociations avec les syndicats du dossier français en vue de la signature des nouvelles conventions collectives ont été amorcées récemment.

La télévision anglaise a lancé plusieurs nouvelles séries canadiennes pendant la saison 1995-1996. La Société a également annoncé que la télévision française continuait de fournir aux auditoires francophones une mosaïque diversifiée d'émissions de grande qualité, y compris plusieurs nouvelles séries.

CBC Newsworld est actuellement le réseau spécialisé dont la pénétration est la plus élevée au Canada, étant actuellement capté par 7,4 millions de foyers câblés. Le RDI est actuellement accessible à 6,7 millions de foyers câblés au Canada : 1,8 millions au Québec et 4,9 millions hors Québec.

La radio anglaise et la radio française diffusent actuellement 24 heures sur 24 et présentent des bulletins de nouvelles toutes

les heures. Cette nouvelle ère a été inaugurée avec l'arrivée de CBC Radio Overnight sur le réseau radio et stéréo de langue anglaise.

Le contexte dans lequel la SRC mène ses activités a beaucoup évolué au cours des dernières années et un grand nombre des changements survenus ont directement touché les services offerts par la SRC ainsi que la place qu'elle occupait au sein du système de radiodiffusion. En outre, la Société a dû composer avec des déficits majeurs, tout en respectant son mandat de radiodiffuseur public.

L'un des points saillants des activités du dernier exercice est le lancement de l'écran d'accueil de la SRC sur Internet.

La SRC participe activement, avec le gouvernement fédéral et les radiodiffuseurs privés, à La Digital Radio Research Inc.

Les crédits budgétaires de 1 170,7 millions de dollars englobent les 106 millions de dollars alloués au titre de la compression de l'effectif. Les revenus de 1 258,4 millions de dollars dont la Société fait état comprennent des crédits budgétaires de 963,2 millions de dollars.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA	
Présidente du Conseil	Guylaine Saucier
Président	L'honorable Perrin Beatty, c.p.
Siège social	1500, avenue Bronson C.P. 8478 Ottawa (Ontario) K1G 3J5 (613) 724-1200 télécopieur : (613) 738-6925 Site Web : http://www.cbc.ca
Loi de constitution et statut	1991, <i>Loi sur la radiodiffusion</i> (L.R.C. 1991, ch. 11); exempté de l'application des divisions I à IV de la partie X de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable Sheila Copps, c.p., député ministre du Patrimoine canadien
Vérificateur	Vérificateur général du Canada

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 mars.

	1995-96	1994-95	1993-94	1992-93	1991-92
Bilan					
Actif total	1,696.7	1,613.0	1,582.0	1,582.8	1,072.8
Prêts obtenus du secteur privé	411.9	433.6	435.3	436.1	0.8
Prêts obtenus du Canada	0.0	0.0	33.0	33.0	33.0
Avoir des actionnaires					
Fonctionnement					
Revenu	1,258.4	1,362.6	1,329.1	1,330.9	1,278.7
Bénéfice net	(159.8)	(193.7)	(152.4)	(76.4)	(81.9)
Fonds autogénérés	30.4	(32.1)	13.7	26.6	10.8
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	1,170.7	1,126.9	1,089.5	1,109.7	1,031.0
Non budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	0.0	33.0	0.0	0.0	0.0
Dividendes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emploi	8,181	9,015	9,117	9,337	9,551

VIA RAIL CANADA INC.

Mandat et antécédents

VIA Rail gère et fournit un service de transport ferroviaire pour passagers sûr et efficace.

Profil de la société

VIA Rail, compagnie de chemin de fer nationale, offre des services de transport interurbain et transcontinental pour passagers au Canada. Elle exploite 421 trains par semaine sur un réseau de 14 000 km et dessert plus de 400 agglomérations dans l'ensemble du Canada.

Point saillants des activités de la société

Depuis 1991, les crédits budgétaires de VIA Rail ont été réduits de 97,4 millions de dollars, ayant été ramenés de 392,8 millions de dollars à 295,4 millions de dollars. VIA prévoit encore retrancher 45 millions de dollars de la subvention totale de l'État fédéral en 1996. La société a effectué ces réductions tout en conservant le réseau actuel de services ferroviaires.

Au cours des trois dernières années, VIA a essayé de transformer ses opérations. Entreprise axée sur le produit et centrée sur l'exploitation, VIA est devenue une société de transport de voyageurs qui est à l'écoute de ses clients et qui est sensible à ses coûts. Une grande partie des économies qui ont été réalisées sont attribuables à la rationalisation. Depuis 1992, VIA a réduit son personnel de gestion de plus de 60 p. 100 et son effectif global de 29 p. 100.

En 1995, VIA a entrepris le remplacement de ses voitures bleues et jaunes, chauffées à la vapeur et desservant le sud-ouest de l'Ontario,

par de nouveaux trains entièrement remis à neuf. Les nouveaux trains vont améliorer la qualité du service offert dans le corridor Québec-Windsor d'où proviennent les deux tiers des recettes du service de passagers de VIA.

En mars 1995, VIA a fait face à une grève de neuf jours qui s'est terminée par la désignation d'une commission spéciale de médiation-arbitrage. VIA considère la convention collective qui a été imposée par l'arbitrage obligatoire comme une étape positive vers l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de ses opérations.

VIA est persuadée que pour arriver à ses fins elle doit améliorer la constance et la qualité du service à sa clientèle. À cette fin, VIA s'est engagée à dispenser à ses employés une formation continue. VIA a ajouté aux cours de formation qu'elle dispense à ses employés, qui comprennent déjà un programme d'amélioration du rendement et d'autres programmes de service à la clientèle, un programme de formation intitulé «mesures d'urgence».

En 1996, VIA projetait de lancer un programme de récompense à la clientèle ainsi que d'autres nouveaux produits et services. La société avait l'intention de poursuivre ses efforts de développement et de commercialisation des services existants, notamment la liaison Toronto-Vancouver et les liaisons en régions éloignées afin de développer le potentiel touristique de ces destinations.

Le projet de privatisation du CN aurait pu constituer un obstacle pour

VIA, puisque 97 p. 100 des trains de VIA empruntent les voies ferrées de cette entreprise. Dans cette perspective, VIA a négocié une nouvelle entente et un nouveau mécanisme de règlement des litiges, dont le renouvellement, pour dix ans jusqu'en 2008, de l'Accord de service concernant l'utilisation des voies ferrées du CN.

VIA RAIL CANADA INC.	
Président du Conseil	Marc LeFrançois
Président et premier dirigeant	Terry W. Ivany
Siège social	2, Place Ville Marie 6e étage C.P. 8116, succursale Centre-Ville Montréal (Québec) H3B 2C9 (514) 871-6000 télécopieur : (514) 871-6619 Site Web : http://www.viarail.ca
Loi de constitution et statut	1977; <i>Loi sur les corporations canadiennes</i> ; annexe III, partie I de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> ; non mandataire de Sa Majesté.
Ministre de tutelle	L'honorable David Anderson, c.p., député ministre des Transports
Vérificateurs	Raymond, Chabot, Martin, Paré et le Vérificateur général du Canada

Sommaire financier en millions de dollars; exercice clos le 31 décembre.

	1995	1994	1993	1992	1991
Bilan					
Actif total	783.4	790.4	812.5	866.4	914.2
Prêts obtenus du secteur privé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts obtenus du Canada	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Avoir des actionnaires	640.5	626.9	640.9	676.6	665.0
Fonctionnement					
Revenu	175.0	176.4	164.2	155.8	150.2
Bénéfice net	(26.1)	(39.3)	(47.5)	(33.0)	(38.6)
Fonds autogénérés	12.4	10.1	0.9	12.2	6.4
Fonds obtenus du Canada					
Budgétaires	295.4	318.2	348.1	388.9	392.8
Non budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Paiements versés au Canada					
Remboursement des prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dividendes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Emploi	3,178	3,718	4,131	4,478	4,402

INTRODUCTION

Cette section présente les données relatives aux Sociétés d'État et à leur portefeuille de sociétés au 31 août 1996. Dans le passé, la période d'application des données se terminait le 31 juillet. En raison de la multiplicité des changements et par souci de présenter les renseignements les plus à jour possibles, la période de rapport de cette section a été prolongée cette année au 31 août 1996.

Les données présentées sont réparties sous les trois rubriques suivantes:

Répertoire des sociétés d'État mères et de leurs filiales en propriété exclusive

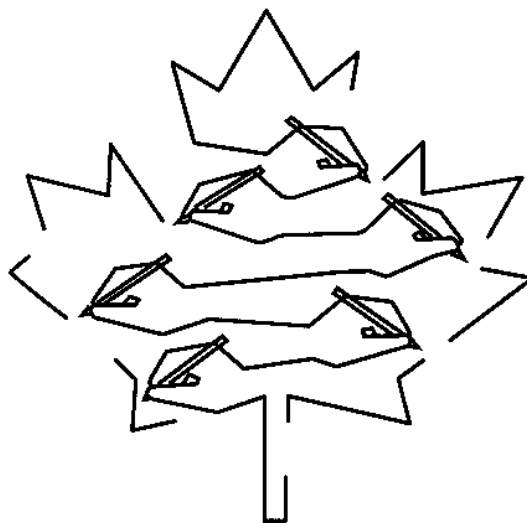
Fait la comparaison avec le nombre de sociétés d'État mères, de filiales et de sociétés affiliées qui existaient à la fin de l'exercice précédent.

Changements apportés au répertoire au cours de l'année

Fait état des changements survenus au sein du portefeuille de chaque société d'État mère depuis la publication du dernier rapport annuel.

Répertoire des sociétés d'État mères et de leurs filiales et sociétés affiliées.

Portefeuille des sociétés



RÉPERTOIRE

des sociétés d'État mères et de leurs filiales en propriété exclusive¹

(à la fin de leur exercice financier clos le 31 août 1996)

Sociétés d'État	1996	1995
Sociétés d'État mères	46	48
Filiales en propriété exclusive	38	63

¹ La Compagnie des chemins de fer nationaux (CN) a été privatisée en novembre 1995. CN ayant été une société d'État durant 11 mois, l'information concernant ses filiales et ses sociétés affiliées est présentée. Cependant dans le répertoire, CN a été radiée.

CHANGEMENTS APPORTÉS AU RÉPERTOIRE

Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada

La Tour CN Limitée

Supprimée

Transférée à la
Société immobilière
du Canada Limitée

Société immobilière du Canada (SLC) Limitée

Transférée à la
Société immobilière
du Canada Limitée

Corporation de développement des investissements du Canada

Eldorado Aviation Limitée

Eldorado Nucléaire (1989) Limitée

La Société financière de Cartierville Inc.

Supprimée

Supprimée

Supprimée

Office canadien du poisson salé

Supprimée

Société canadienne des postes

Distribution Management Services Inc.

Canadian Teleservices Corporation

2875047 Canada Limited

2875039 Canada Limited

3106900 Canada Inc.

Ajoutée

Ajoutée

Ajoutée

Ajoutée

Ajoutée

Société d'expansion du Cap-Breton

Lynwood Inn Limited (préablement désignée Magi Corporation)

Changement de nom

Société immobilière du Canada Limitée

Société immobilière du Canada (SLC) Limitée

La Tour CN Limitée

Transférée

Transférée

Société pour l'expansion des exportations

Exinvest Inc.

Ajoutée

Société Radio-Canada

Bramalea

Supprimée

RÉPERTOIRE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT MÈRES

et de leurs filiales et sociétés affiliées
(à la fin de leur exercice financier clos le 31 août 1996 ou avant cette date)

1. Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent

Filiales en propriété exclusive (100 %)

- Administration de pilotage des Grands Lacs, Ltée.¹
 - La Corporation du Pont international de la Voie maritime, Ltée.
 - La Société des Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée
-

2. Administration de pilotage de l'Atlantique

3. Administration de pilotage des Grands Lacs Ltée

4. Administration de pilotage des Laurentides

5. Administration de pilotage du Pacifique

6. Banque du Canada

7. Banque de développement du Canada

Société affiliée en propriété minoritaire (moins de 50 %)

- Cominco Ltd²
-

8. Centre de recherches pour le développement international

9. Commission canadienne du blé

10. Commission canadienne du lait

11. Commission de la capitale nationale

12. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada

Filiales en propriété exclusive (100 %)

- AMF Techno Transport Limitée
- The Canada and Gulf Terminal Railway Company
- Le Trust des titres des Chemins de fer nationaux du Canada Inc.
- Ecorail Inc. et sa filiale ECORAIL Entreprises
- Les transports nationaux du Canada, Limitée
- CN (France) S.A.
- CN Transactions Inc. et ses filiales
 - Autoport Limitée (50 %)
 - Canac International Inc. et sa filiale Canac International Ltd.
 - CN Exploration Inc.
- Grand Trunk Corporation et ses filiales/sociétés affiliées
 - Domestic Four Leasing Corporation
 - C.V. Properties Inc. et sa filiale Domestic Two Leasing Corporation et sa filiale Relco Financial Corp.
 - Duluth, Winnipeg and Pacific Railway Company Inc.
 - Grand Trunk Finance et sa filiale Domestic Three Leasing Corporation
 - Grand Trunk Technologies, Inc. et sa société affiliées TTX (1.3%)
 - The Belt Railway Company of Chicago (8.3 %)
 - Grand Trunk Western Railroad Inc.
 - Société du port ferroviaire de Baie Comeau - Hauterive (12.5%)
 - Société de construction du tunnel Ste-Clair
 - Compagnie du tunnel Ste-Clair
- Compagnie du tunnel et du complexe ferroviaire Mont-Royal, Limitée

Filiales en propriété majoritaire (50-99 %)

- Autoport Limitée (50%)
- CNCP Niagara Detroit et ses filiales
 - Compagnie de chemin de fer du sud du Canada (50 %)
 - The Niagara River Bridge Co.
 - Detroit River Tunnel Company (50 %)
- Compagnie de holding du Nord, Limitée (53.9 %)
- Compagnie du chemin de fer de Québec au Lac St-Jean (73.25 %)
- Compagnie du complexe ferroviaire de Shawinigan (50 %)
- Lakespan Marine Inc. (50 %)La
- Halterm Limited (50 %)
- Compagnie du complexe ferroviaire de Toronto (50 %)
- Gestion AMF TechnoTransport Inc. (50%)
- Railease Associates (50 %)
- Canaprev Inc. (50 %)
- Compagnie du grand télégraphe du Nord-Ouest du Canada (94.54 %)

Sociétés affiliées en propriété minoritaire (moins de 50 %)

- Compagnie de gestion de Matane Inc. (49 %)
- Consortium d'investissement Dome Inc. (6.7 %)
- Les armateurs eurocanadiens Limitée (18 %)
- Railroad Association Insurance, Ltd. (7.5 %)
- The Canadian Northern Quebec Railway Company (20.9 %)
- Société de construction du tunnel Ste-Clair (25 %)
- Innotermodal Inc. (33.3 %)

Les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts

13. Conseil canadien des normes

14. Conseil des Arts du Canada

15. Construction de défense (1951) Limitée

16. Corporation commerciale canadienne

17. Corporation de développement des investissements du Canada

Filiales en propriété exclusive (100 %)

- Canada Eldor Inc.
- Canada Hibernia Holding Corporation et sa société affiliée
 - Hibernia Management and Development Company Ltd. (8.5%)
- Theratronics International Limitée et sa société affiliée
 - Meicor Inc. (65 %)

Société affiliée en propriété minoritaire (moins de 50 %)

- Varity Corporation²

18. Énergie atomique du Canada Limitée

Filiale en propriété exclusive (100 %)

- AECL Technologies B.V. (préalablement désignée AECL Inc.)
- AECL Technologies Inc.

19. Marine Atlantique S.C.C.

Filiales en propriété exclusive (100 %)

- Compagnie des chantiers maritimes de Terre-Neuve
- Transports côtiers limitée

20. Monnaie royale canadienne

21. Musée canadien de la nature

22. Musée canadien des civilisations

23. Musée des beaux-arts du Canada

24. Musée national des sciences et de la technologie

25. Office de commercialisation du poisson d'eau douce

26. Petro-Canada Limitée

27. Queens Quay West Land Corporation

28. Société canadienne des ports

**Filiale en propriété exclusive
(100 %)**

- Ridley Terminals Inc.

29. Société canadienne des postes

**Filiales en propriété exclusive
(100%)**

- Postes Canada Gestion de systèmes Limitée
- 2875047 Canada Limited
- 2875039 Canada Limited
- 3106900 Canada Inc.
- CINA Holdings B.V. et sa société affiliée
- G.D. Net B.V. (12 %) et sa filiale G.D. Express Worlwide N.V. (50 %)
- Canada Post Holdings Limited et sa filiale
 - PCL Courier Holdings Inc. (75 %) et sa filiale
 - Purolator Courier Ltd. (100 %) et ses filiales
 - Distribution Management Services Inc. (100%)
 - Canadian Teleservices Corporation (100%)

**Sociétés affiliées en propriété
minoritaire (moins de 50 %)**

- Cooperative Vereniging International Post Corporation U. A. (6.8 %) et ses filiales
 - IPC technolgy S.C. (96 %) (préalablement désignée EMS International Post Corporation S.A.)
 - IPC Unipost S.C. (96 %)(préalablement désignée International Post S.A.)

30. Société canadienne d'hypothèques et de logement

31. Société d'assurance-dépôts du Canada

32. Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne

33. Société de développement du Cap-Breton

**Filiale en propriété exclusive
(100 %)**

- Cape Breton Carbofuels Limited³
-

34. Société d'expansions du Cap-Breton

**Filiale en propriété exclusive
(100 %)**

- Cape Breton Marine Farming Limited³
- DARR (Cape Breton) limitée³
- Gulf Bras d'Or Estates Limited³

**Sociétés affiliées en propriété
minoritaire (moins de 50 %)**

- Canadian Tennis Technology Limited
 - General Mining Building Limited
 - Lynwood Inn Limited (préablement Magi Corporation)
 - Silver Screen Star Limited
-

35. Société du Centre national des Arts

36. Société du crédit agricole

37. Société du port de Halifax

38. Société du port de Montréal

**Filiale en propriété exclusive
(100 %)**

- 176422 Canada Inc.
-

39. Société du port de Prince Rupert

40. Société du port de Québec

41. Société du port de Saint John

42. Société du port de St. John's

43. Société du port de Vancouver

**Filiale en propriété exclusive
(100 %)**

- Corporation Place du Havre
Canada
-

44. Société immobilière du Canada Limitée

**Filiales en propriété exclusive
(100 %)**

- Société immobilière du Canada (SLC) Limitée
 - La tour CN Limitée
 - Société de construction des musées du Canada Inc.
 - Société du Vieux-Port de Montréal Inc.⁴
 - Société immobilière du Canada (Vieux-Port de Québec) Inc.⁵
 - 318131 Canada Limitée
-

45. Société pour l'expansion des exportations

**Filiale en propriété exclusive
(100 %)**

- Exinvest Inc.
-

46. Société Radio-Canada

**Sociétés affiliées en propriété
minoritaire (moins de 50 %)**

- Cable North Microwave Limited (1 action)
 - Master FM Limited (20 %)
 - Visnews Limitée (1 action)
 - Showcase (20%)
-

47. VIA Rail Canada Inc.

**Société affiliée en propriété
minoritaire (moins de 50 %)**

- Railroad Association Insurance, Ltd. (4%)
-

NOTES

afférentes au répertoire des sociétés d'État mères et de leurs filiales et sociétés affiliées

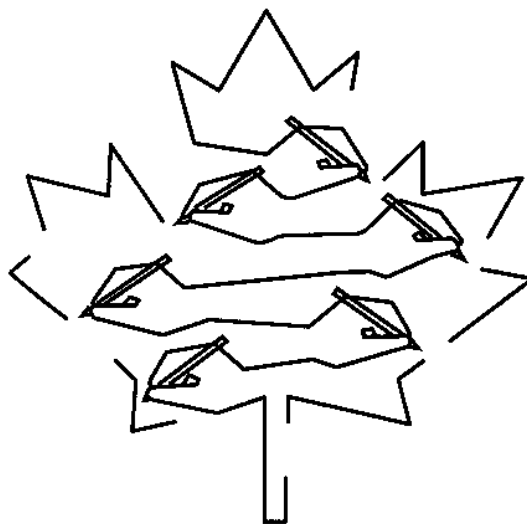
- 1 Ne figure pas dans le Résumé statistique des filiales en propriété exclusive, ressortissant à une annexe de la LGFP en tant que société d'État mère, en vertu de la Loi sur le pilotage.
- 2 La société ne détient que des actions sans droit de vote.
- 3 Société inactive.
- 4 Il a été prescrit à la Société du Vieux-port de Montréal Inc., filiale en propriété exclusive de la Société immobilière du Canada Limitée, de faire rapport de ses activités en tant que société d'État mère.
- 5 La Société immobilière du Canada (Vieux-port de Québec) Inc. a mis fin à ses activités le 31 mars 1988. Il reste à prendre une décision au sujet de sa dissolution officielle, dès que certaines questions juridiques auront été réglées.

INTRODUCTION

La section Autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts fournit des renseignements sur ce qui suit :

- les sociétés à capital-actions détenus exclusivement ou conjointement par le Canada par l'entremise du capital-actions ou par une participation au conseil d'administration avec d'autres organismes ou gouvernements;
- les sociétés n'ayant pas de capital-actions (ex. les sociétés à but non lucratif) à l'égard desquelles le gouvernement est habilité à nommer ou à approuver la nomination de membres du conseil d'administration; et
- les organismes créés conformément à une entente internationale, à l'égard desquels le gouvernement est habilité à nommer ou à approuver la nomination de membres du conseil d'administration, ou au sein desquels le Canada détient des actions.

Autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts



Nous avons groupé l'information sous les rubriques suivantes :

Entreprises mixtes

Celles dont le capital-actions appartient en partie au Canada, par l'intermédiaire d'un ministre, le reste des actions appartenant à des intervenants du secteur privé.

Entreprises en coparticipation

Celles dont le capital-actions appartient en partie au Canada, par l'intermédiaire d'un ministre, le reste du capital-actions appartenant à un autre palier de gouvernement.

Organismes internationaux

Sociétés créées en vertu d'accords internationaux qui confèrent au Canada le droit de nommer ou d'élire des membres d'un organe de direction.

Autres entités

Sociétés dans lesquelles le gouvernement du Canada ne possède pas d'actions, mais pour lesquelles il a, directement ou par l'intermédiaire d'une société d'État, en vertu d'une loi, d'un article de constitution, de lettres patentes ou

de règlements, le droit de nommer un ou plusieurs membres de conseil de direction ou d'un organe de direction du même genre.

Sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Actions de sociétés reçues par le Canada et tenant lieu de redevances.

On trouve également dans cette section les données suivantes :

Résumé statistique des autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts

Indique le nombre des entreprises mixtes, des entreprises en coparticipation, des organismes internationaux, des autres entités et des sociétés dans lesquelles le Canada détenait des intérêts en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, au 31 mars 1996, en comparaison avec les statistiques en vigueur au 31 mars 1995.

Changements apportés au répertoire au cours de l'exercice

Section qui indique les raisons sociales des autres sociétés dans lesquelles le Canada détenait des intérêts et qui avaient été supprimées du répertoire ou ajoutées au répertoire depuis la publication du dernier rapport annuel, au 31 mars 1996.

RÉSUMÉ STATISTIQUE

Autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts

<i>Résumé statistique</i>	<i>1996</i>	<i>1995</i>
<i>Entreprises mixtes</i>	4	4
<i>Entreprises en coparticipation</i>	3	3
<i>Organismes internationaux</i>	19	18
<i>Autres entités</i>	66	53
<i>Sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i>	6	6

CHANGEMENTS APPORTÉS AU RÉPERTOIRE

Entreprises mixtes

Aucun ajout ni
aucune suppression

Entreprises en coparticipation

Aucun ajout ni
aucune suppression

Organismes internationaux

Banque africaine de développement
Commission des pêcheries des Grands Lacs (CPGL)
Commission internationale du flétan du Pacifique (CIFP)
Conseil international de contrôle de la rivière de la Pluie
Pacific Salmon Commission (PSC)

Supprimée
Ajoutée
Ajoutée
Supprimé
Ajoutée

Autres entités

Administration de l'aéroport international MacDonald-Cartier d'Ottawa
Aéroport international d'Halifax
Agriculture Adaptation Council (AAC)
Agri-Food Innovation Fund
Comité organisateur des championnats nordiques mondiaux de 1995
Conseil de fiducie du Fonds canadien de recherches de la
Reine Élisabeth II sur les maladies de l'enfance
Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ)

Ajoutée
Ajouté
Ajouté
Ajouté
Supprimé
Supprimé
Ajouté

CHANGEMENTS APPORTÉS AU RÉPERTOIRE

Autres entités (Suite)

Esprit sportif Canada	Supprimé
Fonds québécois d'adaptation des entreprises agroalimentaires (FQAEA)	Ajouté
Greater London International Airport Authority	Ajouté
Greater Moncton Airport Authority, The	Ajouté
Greater Toronto Airports Authority	Ajouté
Kamloops 1993 Canada Games Host Society	Supprimé
L'éducation au service de la Terre	Ajouté
L'Institut canadien de formation de l'énergie	Ajouté
Nav Canada	Ajouté
1989 Jeux Canada Games Foundation Inc.	Supprimé
1994 Victoria Commonwealth Games Host Society	Supprimé
1999 Corner Brook Canada Winter Games Host Society	Ajouté
Saint John Airport Transition Team	Ajouté
Saskatoon Airport Authority	Ajouté
Société aéroportuaire de Québec	Ajoutée
Société des Jeux d'hiver 1995	Supprimée
St. John's Regional Airport Planning Group	Ajouté
Thunder Bay International Airports Authority Inc.	Ajouté
Victoria Airport Authority	Ajouté
Winnipeg Airports Authority Inc.	Ajouté
Sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité	Aucun ajout ni aucune suppression

ENTREPRISES MIXTES

Description et renseignements généraux

Ministre de tutelle/société	Mandat/objectifs du gouvernement	Renseignements sur le siège social	Loi applicable et année de constitution	Fin de l'exercice/ actif total (A)/ passif (P)/ vérificateur	Participation fédérale
Ministre des Finances					
Compagnie nationale des produits de la mer Ltée					
	Traiter et mettre en marché des produits et des sous-produits de la pêche à l'échelle du monde.	C.P. 910 Lunenburg (N.-É.) B0J 2C0 (902) 422-9381	Fusionnée en 1967 en vertu de la Loi sur les sociétés de Nouvelle-Écosse	30 décembre A = 148,0 M\$ P = 118,7 M\$ Ernst & Young	10,65 %
Petro-Canada					
	Améliorer l'avoir de l'actionnaire en mettant en valeur, en produisant et en distribuant les hydrocarbures et autres types de carburants et de produits énergétiques.	150, 6 ^e avenue, S.-O. 52 ^e étage, Tour ouest Calgary (Alberta) T2P 3E3 (403) 296-8000	Loi sur les corporations commerciales canadiennes, 1975	31 décembre A = 6,49 G\$ P = 2,41 G\$ Arthur Andersen & Company	20 %
Ministre des Ressources naturelles					
Gérance de projets nucléaires NPM du Canada Inc.					
	Gestion de projets de construction et de projets nucléaires. Transférer cette activité au secteur privé.	2020, rue Université 22 ^e étage Montréal (Québec) H3A 2A5 (514) 288-1990	Loi sur les corporations commerciales canadiennes, 1982	31 mars A = 33,3 M\$ P = 28,6 M\$ Price Waterhouse	17 %
Ministre des Transports					
Compagnie de navigation Canarctic Limitée					
	Faire la preuve de la compétence du Canada dans les domaines de la conception et de l'exploitation des navires de l'Arctique, et utiliser les navires pour faire avancer la technologie de la navigation à travers les glaces et pour vérifier en toute efficacité la possibilité de prolonger la saison de navigation dans l'Arctique.	150, rue Metcalfe C.P. 39 Ottawa (Ontario) K2P 1P1 (613) 234-8414	Loi sur les corporations commerciales canadiennes, 1976	31 décembre A = 15,1 M\$ P = 14,4 M\$ Coopers & Lybrand	51 %

ENTREPRISES EN COPARTICIPATION

Description et renseignements généraux

Ministre de tutelle/société	Mandat/objectifs du gouvernement	Renseignements sur le siège social	Loi applicable et année de constitution	Fin de l'exercice/ actif total (A)/ passif (P)/ vérificateur	Participation fédérale
Ministre de l'Industrie et ministre responsable du Bureau fédéral de développement régional-Québec					
Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud					
	Favoriser, dans la ville de Lauzon, le développement d'un parc industriel et portuaire destiné aux projets industriels d'envergure. Gérer ce parc industriel et portuaire.	10, rue Giguère Lévis-Lauzon Québec (Québec) G6V 1N6 (418) 833-5925	Loi spéciale du Gouvernement du Québec (1974)	31 mars A = 2,6 M\$ P = 0,3 M\$ Laliberté, Lancôt, Coopers & Lybrand	40 %
Ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien					
North Portage Development Corporation & The Forks Renewal Corporation					
	Favoriser la relance socio-économique de la région du Portage du Nord de Winnipeg.	201, chemin One Forks Market Winnipeg (Manitoba) R3C 4L9 (204) 943-7752	Loi sur les sociétés du Manitoba (1983)	31 mars A = 129,6 M\$ P = 26,9 M\$ Deloitte & Touche	33,3 %
Ministre des Ressources naturelles					
Lower Churchill Development Corporation Limited					
	Établir le mode de mise en valeur, en totalité ou en partie, du potentiel hydroélectrique du bassin inférieur du fleuve Churchill et l'acheminement de cette énergie aux marchés.	C.P. 12700 St. John's (T.-N.) A1B 3T5 (709) 737-1400	Loi sur les sociétés de Terre-Neuve, 1978	31 décembre A = 30,1 M\$ P = 3,0 M\$ Ernst & Young	49 %

ORGANISMES INTERNATIONAUX

Description et renseignements généraux

Ministre de tutelle/société	Mandat/objectifs du gouvernement	Renseignements sur le siège social	Loi applicable et année de constitution	Fin de l'exercice/ actif total (A)/ passif (P)/ vérificateur	Participation fédérale
Ministre de l'Environnement					
Comité international du Niagara					
	Le Comité présente chaque année aux deux gouvernements un rapport sur le respect des conditions du Traité par les parties. Des inspections des centrales hydroélectriques exploitées le long de la rivière sont effectuées à intervalles réguliers par le personnel technique relevant du Comité.	a/s EC, Région de l'Ontario 867, chemin Lakeshore Burlington (Ontario) L7R 4A6 (905) 336-4713	Le Traité concernant la dérivation d'eau du Niagara, de 1950, administré par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et le State Department des États-Unis.	N.D.	N.D.
Conseil international de contrôle du lac des Bois					
	Le lac des Bois fait partie des eaux internationales limitrophes. Le Conseil de contrôle du lac des Bois est chargé de la régulation des niveaux du lac des Bois et du lac Seul, ainsi que des écoulements dans les rivières Winnipeg et English en aval de ces lacs à leur confluent, conformément aux engagements internationaux et aux lois fédérales et provinciales.	a/s EC, Service de protection de l'environnement 17 ^e étage 351, boul. Saint-Joseph Hull (Québec) K1A 0H3 (819) 953-1523	Le Conseil a été créé en vertu de l'article 2 de la Loi pour le contrôle du lac des Bois et il est en outre mandaté par le Traité des eaux limitrophes conclu entre le Canada et les États-Unis (convention et protocole, 1925).	N.D.	N.D.
Conseil international de contrôle du lac Memphremagog					
	Le Conseil assure la présence d'une tribune pour le règlement des conflits relatifs à la régulation des niveaux du lac Memphremagog, conformément aux engagements internationaux et aux lois fédérales et provinciales.	a/s EC, Région du Québec 100, boul. Alexis-Nihon Bureau 300 St-Laurent (Québec) H4M 2N8 (514) 283-1628	Le Conseil a été créé en vertu d'une entente conclue entre le gouvernement du Canada et celui des États-Unis.	N.D.	N.D.
International Porcupine Caribou Board					
	Fournir des conseils et des recommandations de nature à améliorer la coopération et la coordination entre le Canada et les É.-U. aux fins de la gestion du troupeau de caribous Porcupine.	a/s EC Région du Pacifique et du Yukon C.P. 340 Delta (C.-B.) V4K 3Y3 (604) 946-8546	Entente conclue par le Canada et les É.-U. sur la conservation du troupeau de caribous Porcupine, 1987	N.D.	N.D.

ORGANISMES INTERNATIONAUX

Description et renseignements généraux

Ministre de tutelle/société	Mandat/objectifs du gouvernement	Renseignements sur le siège social	Loi applicable et année de constitution	Fin de l'exercice/ actif total (A)/ passif (P)/ vérificateur	Participation fédérale
Ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants					
Commission des sépultures de guerre du Commonwealth					
	Entretenir les sépultures et monuments commémoratifs et tenir les dossiers sur les membres des armées du Commonwealth morts au cours des deux grandes guerres mondiales.	2, chemin Marlow Maidenhead, Berkshire Royaume-Uni SL6 7DX (0628) 34221	Charte royale, 1917	Coopers Lybrand & Deloitte	N.D.
Ministre des Affaires étrangères					
Banque africaine de développement					
	Contribuer au développement économique et à la promotion sociale des pays membres, individuellement et collectivement. Contribuer à la réalisation des objectifs canadiens en matière d'aide internationale, de politique étrangère et de commerce extérieur en Afrique.	01, C.P. 1387 Abidjan 01 Côte d'Ivoire Afrique 011-225-20-44-44	Entente signée par les pays membres, 1963, et Loi d'aide au développement international (institutions financières)	Deloitte & Touche; Tohmatsu International	3,32 %
Banque asiatique de développement					
	Favoriser l'essor économique et la promotion sociale des pays en développement membres de la Banque. Contribuer à la réalisation des objectifs canadiens en matière d'aide internationale, de politique étrangère et de commerce extérieur en Asie.	C.P. 789 1099 Manille Philippines 011-632-711-3851	Entente signée par les pays membres, 1965, et Loi d'aide au développement international (institutions financières)	Deloitte & Touche	6,39 %
Banque de développement des Caraïbes					
	Contribuer à la croissance et au développement économique harmonieux des pays membres et à leur intégration en portant une attention spéciale et urgente aux besoins des pays moins développés de la région. Contribuer à la réalisation des objectifs canadiens en matière d'aide internationale, de politique étrangère et de commerce extérieur.	C.P. 408 Wilday, St. Michael Bridgetown (Barbade) 1-8-809-429-3550	Entente signée par les pays membres, 1969, et Loi d'aide au développement international (institutions financières)	Price Waterhouse	10,44 %
Banque interaméricaine de développement					
	Contribuer à accélérer le développement socio-économique des pays membres de la région en développement, individuellement ou collectivement. Contribuer à la réalisation des objectifs canadiens en matière d'aide internationale, de politique étrangère et de commerce extérieur.	1300 New York Ave. North-West Washington (D.C.) 20577 U.S.A. (202) 623-1000	Entente signée par les pays membres, 1959 et Loi d'aide au développement international (institutions financières)	Price Waterhouse	4,26 %

ORGANISMES INTERNATIONAUX

Description et renseignements généraux

Ministre de tutelle/société	Mandat/objectifs du gouvernement	Renseignements sur le siège social	Loi applicable et année de constitution	Fin de l'exercice/ actif total (A)/ passif (P)/ vérificateur	Participation fédérale
Ministre des Affaires étrangères (fin)					
Commission de la frontière internationale					
	Maintenir la démarcation et la représentation graphique de la frontière sur les terres et les eaux, entre le Canada et les États-Unis, et régler tous les travaux de construction, en deça de trois mètres de la ligne de démarcation.	615, rue Booth Pièce 571 Ottawa (Ontario) K1A 0E9 (613) 992-1294	Traité de Washington, 1908, Loi sur la Commission de la frontière internationale, 1960		N.D.
Ministre des Finances					
Agence multilatérale d'assurance des investissements					
	Encourager le flux des investissements à des fins productives entre les pays membres, complétant ainsi les activités de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de la Société financière internationale et d'autres institutions financières de développement international.	1818 H. Street N.W. Washington (D.C.) 20433 U.S.A. (202) 477-1234	Loi sur les accords de Bretton Woods et les lois connexes, 1988	Price Waterhouse	2,97 %
Association internationale de développement					
	Promouvoir le développement économique, augmenter la productivité et ainsi relever les niveaux de vie des pays sous-développés.	1818 H. Street N.W. Washington (D.C.) 20433 U.S.A. (202) 477-1234	Articles de l'accord; 1960, Loi sur l'Association internationale de développement, 1960	Price Waterhouse	3,06 %
Banque européenne pour la reconstruction et le développement					
	Mettre sur pied une entreprise privée dynamique et faciliter la transition des économies centralisées aux économies de marché dans la nouvelle Europe.	1 Exchange Square Londres (Angleterre) EC2 2EH 071-338-6000	Loi créant la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, 1991	Deloitte Touche Tohmatsu	3,4 %
Banque internationale pour la reconstruction et le développement					
	Aider à la reconstruction et au développement des territoires des pays membres.	1818 H. Street, N.W. Washington (D.C.) 20433 U.S.A. (202) 623-1000	Loi sur les accords de Bretton Woods, 1955	Price Waterhouse	3,18 %
Fonds monétaire international					
	Favoriser le bien-être économique par l'expansion du commerce, le maintien d'accords commerciaux ordonnés et la diminution de la balance des paiements.	700 19th St. N.W. Washington (D.C.) 20431 U.S.A. (202) 623-7430	Entente signée par les pays membres, 1945	Comité de vérification externe	2,98 %

ORGANISMES INTERNATIONAUX

Description et renseignements généraux

Ministre de tutelle/société	Mandat/objectifs du gouvernement	Renseignements sur le siège social	Loi applicable et année de constitution	Vérificateur	Participation fédérale
Ministre des Finances (fin)					
Société financière internationale					
	Promouvoir le développement économique en encourageant la croissance d'entreprises productives dans les pays membres, et en assurant un complément aux travaux de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.	1850 H. Street N.W. Washington (D.C.) U.S.A. 20433 (202) 477-1234	Articles de l'accord; crédit 731, Loi n ^o 6 portant affectation de crédits, 1956	Price Waterhouse	3,63 %
Ministre des Pêches et Océans					
Commission des pêcheries des Grands Lacs (CPGL)					
	Effectuer des études sur les pêches des Grands Lacs; voir à l'installation d'appareils et à l'utilisation de lampricides dans le secteur visé par la Convention et ses affluents aux fins du contrôle des lamproies et garantir la présence d'une tribune pour l'élaboration des programmes de gestion des pêcheries.	2100, boul. Commonwealth Pièce 209 Ann Arbor (Michigan) 48105-1563 U.S.A.	Loi sur la convention relative aux pêcheries des Grands lacs, 1955, S.R.C. 1970, c. F-15.	Deloitte & Touche	
Commission internationale du flétan du Pacifique (CIFP)					
	Assurer la conservation, la restauration et la gestion ainsi que le partage rationnel des ressources de flétan de l'océan Pacifique.	C.P. 95009 Seattle (WA) 98145-2009 U.S.A.	Loi sur la convention relative au secteur de la pêche du flétan du Pacifique nord S.R.C. c. 43	Coopers & Lybrand	
Pacific Salmon Commission (PSC)					
	Assurer la conservation, la restauration, et la gestion ainsi que le partage rationnel des stocks de saumon du Pacifique nord-est. Créer des programmes de gestion et d'amélioration du saumon afin de réduire les intersections, d'empêcher la surpêche et de garantir à chaque pays des retombées équivalentes à la production de saumon dans les eaux relevant de sa compétence.	600-1155, rue Robson Vancouver, C. B. V6E 1B5	Traité conclue entre les gouvernements du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant le saumon du Pacifique (signé le 28 janvier 1985, ratifié le 18 mars 1985).	Peat Marwick Thorne	

AUTRES ENTITÉS

Description et renseignements généraux

Ministre de tutelle/société	Mandat/objectifs du gouvernement	Renseignements sur le siège social	Loi applicable et année de constitution	Vérificateur
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire				
Agriculture Adaptation Council (AAC)				
	Le Conseil a pour principal objectif d'aider les associations professionnelles agricoles, les agro-entreprises et les collectivités rurales admissibles de l'Ontario à s'adapter aux changements qui s'opèrent dans les domaines de l'agriculture et dans l'industrie agroalimentaire et de favoriser l'accroissement à long terme de l'emploi et de la compétitivité au sein de l'industrie et des régions rurales de l'Ontario.	C.P. 20040 Comptoir postal Woodlawn Guelph (Ontario) N1N 6H6 (519) 822-7554	Règlements administratifs d'Agriculture et agroalimentaire Canada.	Société nouvellement constituée - vérificateurs à désigner.
Agri-Food Innovation Fund				
	Le mandat du Fonds, énoncé dans la Loi, est d'améliorer la diversification de l'industrie agricole et agroalimentaire de la Saskatchewan, d'appuyer les travaux de recherche et de développement dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Saskatchewan et d'encourager les cultivateurs et les habitants des régions rurales de la Saskatchewan à créer des débouchés économiques et des emplois.	329-3085, rue Albert Régina (Saskatchewan) S4S 0B1 (306) 780-8262	The Crown Corporations Act, 1993 (Sask.)	Vérificateur provincial de la Saskatchewan
Conseil des grains du Canada				
	Encourager les intervenants à déployer un effort concerté afin d'améliorer la performance du Canada sur les marchés mondiaux des céréales, promouvoir et effectuer la recherche, formuler des recommandations et donner des conseils au gouvernement, en fonction d'un consensus dégagé au sein de l'industrie.	360, rue Main Bureau 760 Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3 (204) 942-2254	Loi sur les corporations canadiennes, 1969	Prychitko Kapitoler Burdey
Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ)				
	Administrer le processus de prise de décisions et l'exécution de la répartition de l'ensemble du fonds d'adaptation du Québec. Le Conseil établit les priorités et finance les projets concernant l'amélioration de la compétitivité, l'aide au développement des marchés, la diversification et l'aménagement rural, ainsi que la recherche.	555, boul. Roland-Thérien Longueuil (Québec) J4H 3Y9	Règlements administratifs du CDAQ.	Société nouvellement constituée - vérificateurs à désigner.
Fonds québécois d'adaptation des entreprises agroalimentaires (FQAEA)				
	Administrer le processus de prise de décisions et l'exécution de la répartition de l'ensemble du fonds d'adaptation du Québec. Le Fonds établit les priorités et finance les projets concernant l'amélioration de la compétitivité, l'aide au développement des marchés, la diversification et l'aménagement rural ainsi que la recherche.	9002, boul. de l'Acadie Bureau 200 Montréal (Québec) H4N 3H7	Règlements administratifs du FQAEA.	Société nouvellement constituée - vérificateurs à désigner.

AUTRES ENTITÉS

Description et renseignements généraux

Ministre de tutelle/société	Mandat/ objectifs du gouvernement	Renseignements sur le siège social	Loi applicable et année de constitution	Vérificateur
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (fin)				
Institut international du Canada pour le grain				
	Favoriser, en régime non lucratif, pour le plus grand bien du Canada, le développement, la conservation et l'élargissement du marché canadien et des marchés internationaux pour les céréales et les oléagineuses canadiennes, ainsi que pour les produits qui en découlent.	303, rue Main Pièce 1000 Winnipeg (Manitoba) R3C 3G7 (204) 983-3289	Loi sur les corporations canadiennes, 1972	Deloitte & Touche
POS Pilot Plant Corporation				
	Jouer le rôle d'installation de recherche et de développement de qualité mondiale pour l'industrie canadienne et l'industrie étrangère, de façon à instaurer et à perfectionner un secteur secondaire et tertiaire au Canada.	118, chemin Veterinary Saskatoon (Saskatchewan) S7N 2R4 (306) 975-7066	Loi sur les corporations canadiennes, 1973	KPMG Peat Marwick Thorne
Société canadienne d'enregistrement des animaux				
	Assurer des services aux membres des cinquante associations d'éleveurs et en leur nom. Voir au maintien des livres généalogiques sur le bétail.	2417, Holly Lane Ottawa (Ontario) K1B 0M7 (613) 731-7110	Loi sur la généalogie des animaux, 1988	Ernst & Young
Western Grains Research Foundation				
	Lancer, encourager, appuyer et mener des recherches dans le domaine de la production des céréales et dans les domaines de la promotion économique et du développement des marchés des produits dérivés des céréales.	118, chemin Veterinary Saskatoon (Saskatchewan) S7N 2R4 (306) 975-0060	Loi sur les corporations canadiennes, 1981	Coopers & Lybrand
Ministre de l'Environnement				
Habitat faunique du Canada				
	Promouvoir la préservation, la restauration et l'amélioration de l'habitat faunique au Canada en vue de maintenir la diversité, la répartition et l'abondance de la flore et de la faune à l'état naturel.	7, avenue Hinton Pièce 200 Ottawa (Ontario) K1Y 4P1 (613) 722-2090	Loi sur les corporations canadiennes, 1984	KPMG Peat Marwick Thorne

AUTRES ENTITÉS

Description et renseignements généraux

Ministre de tutelle/société	Mandat/ objectifs du gouvernement	Renseignements sur le siège social	Loi applicable et année de constitution	Vérificateur
Ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants				
Fonds de bienfaisance de l'armée				
	Soulager l'infortune et promouvoir le bien-être des anciens combattants qui ont servi dans l'armée canadienne pendant la Seconde Guerre mondiale et contribuer au bien-être des personnes à leur charge, en distribuant une aide financière.	245, rue Cooper Ottawa (Ontario) K2P 0G2 (613) 996-6150	Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée, 1947	Vérificateur général du Canada
Fonds du Souvenir				
	Veiller à fournir des funérailles dignes aux anciens combattants admissibles.	685, rue Cathcart Pièce 921 Montréal (Québec) H3B 1M7 (514) 866-2888	Charte fédérale, 1921	Conseil et Vérification Canada
Ministre de la Santé				
Centre canadien de lutte contre les toxicomanies				
	Sensibiliser davantage les Canadiens à l'abus de l'alcool et des drogues et accroître leur participation à l'élimination de tels abus et promouvoir des programmes ayant trait à l'abus des drogues et de l'alcool.	75, rue Albert Bureau 300 Ottawa (Ontario) K1P 5E7 (613) 235-4048	Loi sur le Centre canadien de lutte contre la toxicomanie, 1988	McIntyre & McLarty
Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie				
	Mener des recherches et recueillir, interpréter et communiquer de l'information concernant la condition physique des Canadiens.	185, rue Somerset ouest Bureau 201 Ottawa (Ontario) K2P 0V2 (613) 233-5528	Loi sur les corporations canadiennes, 1980	Ouseley Hanvey
PARTICIPaction				
	Informers les Canadiens des effets positifs de la bonne forme physique et les inciter à adopter un style de vie sain qui fait place à l'activité physique. Promouvoir la bonne condition physique, grâce à la participation à l'activité récréative, sportive et physique.	40 rue Dundas ouest Bureau 220 Toronto (Ontario) M5G 2C2 (416) 977-7467	Loi sur les corporations canadiennes, 1971	KPMG Peat Marwick Thorne
Prix humanitaire Terry Fox Inc.				
	Encourager les jeunes Canadiens à tendre vers de hauts idéaux, à l'exemple de Terry Fox, en décernant des bourses commémoratives qui permettront aux bénéficiaires de poursuivre leurs études. Établir, maintenir et administrer un fonds de dotation.	185, rue Somerset ouest Bureau 201 Ottawa (Ontario) K2P 0V2 (613) 233-5528	Loi sur les corporations canadiennes, 1980	Ouseley Hanvey

AUTRES ENTITÉS

Description et renseignements généraux

Ministre de tutelle/société	Mandat/objectifs du gouvernement	Renseignements sur le siège social	Loi applicable et année de constitution	Vérificateur
Ministre des Affaires étrangères				
Centre international des droits de la personne et du développement démocratique				
	Promouvoir et appuyer la coopération entre le Canada et les autres pays pour la promotion et le renforcement des institutions visant les droits de la personne.	63, rue de Brésoles 1 ^{er} étage Montréal (Québec) H2Y 1V7 (514) 283-6073	Loi sur le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, 1988	Vérificateur général du Canada
Commission du parc international Roosevelt de Campobello				
	Administrer le parc international Roosevelt de Campobello, comme site commémoratif.	C.P. 9 Welshpool Île Campobello (N.-B.) E0G 3H0 (506) 752-2992	Loi sur la Commission du parc international Roosevelt de Campobello, 1964	Foster, Carpenter, Black & Co.
Fondation Asie-Pacifique du Canada				
	Raffermir les liens entre les citoyens et les institutions du Canada et ceux de la région Asie-Pacifique.	999, Place Canada Pièce 666 Vancouver (C.-B.) V6C 3E1 (604) 684-5986	Loi constituant la Fondation Asie-Pacifique du Canada, 1984	Arthur Andersen & Co.
Ministre des Affaires indiennes et du Nord				
Société des pêcheurs autochtones du Nord				
	Garder une flotte de navires de pêches et les permis pertinents, pour le profit à long terme des pêcheurs autochtones, et encourager ces derniers à mettre sur pied leurs opérations commerciales indépendantes.	C.P. 876 4-214, 3 ^e avenue O. Prince Rupert (C.-B.) V8J 3Y1 (604) 627-8436	Loi sur les sociétés de la C.-B., 1982	Carlyle Shepherd & Co.
Ministre des Pêches et Océans				
Société de caisse de retraite de la Commission internationale des pêcheries				
	Prendre les dispositions pour que les employés canadiens de toute commission internationale de pêches établie et maintenue par le Canada et/ou les États-Unis, dont l'administration centrale est située dans n'importe quel pays, soient protégés par une caisse de retraite ou un régime d'assurance et voir à leur administration.	a/s Ministère des Pêches et Océans 200, rue Kent Ottawa (Ontario) K1A 0E6 (613) 993-1860	Loi sur les corporations canadiennes, 1957	Directeur général Direction de l'examen ministériel, de l'évaluation et de la vérification, Pêches et Océans

AUTRES ENTITÉS

Description et renseignements généraux

Ministre de tutelle/société	Mandat/objectifs du gouvernement	Renseignements sur le siège social	Loi applicable et année de constitution	Vérificateur
Ministre des Ressources naturelles				
Fondation nationale communautaire de l'arbre				
	Favoriser la sensibilisation et l'éducation de la population en ce qui a trait aux forêts canadiennes, et se faire l'instigateur d'un mouvement communautaire à ce chapitre en élaborant un code de déontologie au Canada, en coordonnant les initiatives et en sollicitant la collaboration des intervenants ainsi que des fonds en faveur de la plantation d'arbres et de la restauration des forêts.	220 avenue Laurier ouest Pièce 1550 Ottawa (Ontario) K1P 5Z9 (613) 567-5545	Loi sur les corporations canadiennes, 1991	KPMG Peat Marwick Thorne
Forintek Canada Corporation				
	Jouer un rôle de premier plan en ce qui concerne le développement technologique de l'industrie canadienne des produits du bois, grâce à la création et à la mise en oeuvre de concepts, de produits et de programmes d'enseignement novateurs.	2665, Mail Est Université de C.-B. Vancouver (C.-B.) V6T 1W5 (604) 224-3221	Loi sur les corporations canadiennes, 1979	Deloitte & Touche
Institut canadien de formation de l'énergie				
	L'ICFE favorise l'essor de l'efficacité énergétique en offrant aux usagers ultimes et aux autres intervenants dans le domaine de l'efficacité énergétique les solutions les plus efficaces et les plus efficaces dans les domaines de la gestion de l'énergie et de ses incidences environnementales.	200, rue Simcoe nord C.P. 385, succursale A Oshawa (Ontario) L1H 7L7 (905) 721-3050	Loi sur les corporations canadiennes, 1976	À désigner
Institut canadien de recherches en génie forestier				
	Effectuer des activités de recherche et de développement dans le but d'améliorer l'efficacité des opérations liées à la récolte et au transport du bois, ainsi qu'à l'amélioration du matériel utilisé aux fins de la sylviculture et de l'exploitation forestière des bois privés.	580, boul. Saint-Jean Pointe-Claire (Québec) H3R 3J9 (514) 694-1140	Loi sur les corporations canadiennes, 1976	Bélaïr, Deloitte & Touche

AUTRES ENTITÉS

Description et renseignements généraux

Ministre de tutelle/société	Mandat/objectifs du gouvernement	Renseignements sur le siège social	Loi applicable et année de constitution	Vérificateur
Ministre des Ressources naturelles (fin)				
Institut canadien de recherches sur les pâtes et papiers				
	Rehausser la compétitivité technique des entreprises membres en leur fournissant des données de recherche de base et une technologie améliorée.	570, boul. Saint-Jean Pointe-Claire (Québec) H9R 3J9 (514) 630-4100	Loi sur les corporations canadiennes, 1950	Samson Bélair/Deloitte & Touche
L'éducation au service de la Terre				
	Organisme à but non lucratif ayant pour vocation d'améliorer la capacité des systèmes d'éducation au Canada afin de dispenser un enseignement conforme aux concepts et aux principes qui sous-tendent la durabilité.	45, rue Rideau Bureau 303 Ottawa (Ontario) K1N 5W8 (613) 562-2238	Loi sur les corporations canadiennes, 1976	Marcil, Lavallée, Loyer & Associés.
Société du complexe sylvicole des Maritimes				
	Établir un complexe régional sylvicole dans les Maritimes.	Centre de la foresterie Hugh John Flemming RR 10 Fredericton (N.-B.) E3B 6H6 (506) 453-3801	Loi sur la Société du complexe sylvicole des Maritimes, N.-B., 1980	Deloitte & Touche
Ministre des Transports				
Administration du pont Blue Water				
	Acquérir, détenir, exploiter réparer et améliorer la partie canadienne du pont Blue Water qui relie Point Edward (Ontario) et Port Huron, au Michigan.	Rue Bridge Point Edward (Ontario) N7V 4J5 (519) 336-2720	Loi sur l'Administration du pont Blue Water, 1964	Deloitte & Touche
Administration du pont du port de Saint John				
	Construire un pont qui traverse le port de Saint John, conclure des ententes concernant le financement, la construction et l'exploitation financière du pont et percevoir des droits de péage et autres aux fins de l'exploitation et de l'entretien du pont.	29, rue King C.P. 3728 Succursale B Saint John Ouest (N.-B.) E2M 5C1 (506) 635-1320	Loi établissant une administration du pont du port de Saint John dans la ville de Saint John (N.-B.), 1962	Deloitte & Touche

AUTRES ENTITÉS

Description et renseignements généraux

Ministre de tutelle/société	Mandat/objectifs du gouvernement	Renseignements sur le siège social	Loi applicable et année de constitution	Vérificateur
Ministre des Transports (suite)				
ADMINISTRATIONS AÉROPORTUAIRES CANADIENNES :				
Le mandat des administrations aéroportuaires canadiennes est de gérer, d'exploiter et d'aménager l'aéroport ou les aéroports dont elles sont responsables, d'une manière sûre, efficace, économique et viable, en exigeant des frais raisonnables des utilisateurs des aéroports et en assurant un accès équitable à tous les transporteurs aériens; d'assumer et de favoriser l'aménagement des terrains de l'aéroport dont elles sont responsables à des fins compatibles avec les activités liées au transport aérien, d'agrandir les installations de transport et de créer de l'activité économique compatible avec les activités liées au transport aérien.				
Administration de l'aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa		Centre de la Banque royale 90, rue Sparks Bureau 1132 Ottawa (Ontario) K1P 5B4	Loi sur les corporations canadiennes, partie II.	À désigner
Aéroport international d'Halifax		800-1959, rue Upper Water Halifax (N.-É.) B3J 2X2	Loi sur les corporations canadiennes, partie II.	À désigner
Greater London International Airport Authority		Xenon Capital Corporation 248, rue Pall Mall Bureau 400 London (Ontario) N6A 5P6	Loi sur les corporations canadiennes, partie II.	À désigner
Greater Moncton Airport Authority, The		236, rue Saint-George Bureau 110 Moncton (N.-B.) E1C 1W1	Loi sur les corporations canadiennes, partie II.	À désigner
Greater Toronto Airports Authority		C.P. 6031 Toronto AMF (Ontario) L5P 1B2	Loi sur les corporations canadiennes, partie II.	À désigner
Saint John Airport Transition Team		New Brunswick Telephone Company Ltd. Un, Carré Brunswick C.P. 1430 Saint John (N.-B.) E2L 4K2	Loi sur les corporations canadiennes, partie II.	À désigner

AUTRES ENTITÉS

Description et renseignements généraux

Ministre de tutelle/société	Mandat/objectifs du gouvernement	Renseignements sur le siège social	Loi applicable et année de constitution	Vérificateur
Ministre des Transports (suite)				
ADMINISTRATIONS AÉROPORTUAIRES CANADIENNES : (suite)				
Saskatoon Airport Authority		700-122, Première ave. sud Saskatoon (Saskatchewan) S7K 7E5	Loi sur les corporations canadiennes, partie II.	À désigner
Société aéroportuaire de Québec		Maison régionale de l'industrie et du commerce du Québec 17, rue Saint-Louis, C.P. 430 Québec (Québec) G1R 3Y8	Loi sur les corporations canadiennes, partie II.	À désigner
St. John's Regional Airport Planning Group		Chambre de commerce de St. John's Centre Baine Johnston 10, place Fort William C.P. 5127 St. John's (T.-N.) A1C 5V5	Loi sur les corporations canadiennes, partie II.	À désigner
Thunder Bay International Airports Authority Inc.		a/s Carrel & Partners C.P. 638, Arthur Place ouest Thunder Bay (Ontario) P7B 4W6	Loi sur les corporations canadiennes, partie II.	À désigner
Victoria Airport Authority		1175, rue Douglas, Bureau 1212 Victoria (C.-B.) V8W 2E1	Loi sur les corporations canadiennes, Partie II.	À désigner
Winnipeg Airports Authority Inc.		Pièce 124, rez-de-chaussée Immeuble de l'administration 2000, av. Wellington Winnipeg (Manitoba) R3H 1C1	Loi sur les corporations canadiennes, Partie II.	À désigner

AUTRES ENTITÉS

Description et renseignements généraux

Ministre de tutelle/société	Mandat/objectifs du gouvernement	Renseignements sur le siège social	Loi applicable et année de constitution	Vérificateur
Ministre des Transports (suite)				
Buffalo and Fort Erie Public Bridge Authority				
	Construire le Peace Bridge entre Buffalo (New York) et Fort Erie (Ontario) et en assurer l'entretien et l'exploitation.	The Peace Bridge Peace Bridge Plaza Buffalo (N.Y.) 14213 U.S.A. (716) 884-6744 (905) 871-1608	Loi constituant la Buffalo and Fort Erie Public Bridge Company, 1934	Ernst & Young
COMMISSIONS PORTUAIRES :				
Administrer et contrôler le port ainsi que les ouvrages et les biens immobiliers qui relèvent de sa juridiction. Exploiter le port et faire fonction d'agent catalyseur pour favoriser l'utilisation des installations du port et l'amélioration des échanges commerciaux au pays et à l'étranger.				
Commission du port d'Oshawa				
		1050, rue Farwell C.P. 492 Oshawa (Ontario) L1H 6N6 (905) 576-0400	Loi sur les Commissions de port, 1964	Deloitte & Touche
Commission du port de Hamilton				
		605 rue James nord Hamilton (Ontario) L8L 1K1 (905) 525-4330	Loi de 1957 concernant les commissaires du havre de Hamilton	Coopers & Lybrand
Commission du port de Nanaimo				
		104, rue Front C.P. 131 Nanaimo (C.-B.) V9R 5K4 (604) 753-4146	Loi sur les Commissions de port, 1964	Bestwick and Partners
Commission du port de North Fraser				
		2020, chemin Airport Richmond (C.-B.) V7B 1C6 (604) 273-1866	Loi sur les Commissions de port, 1964	BDO Dunwoody

AUTRES ENTITÉS

Description et renseignements généraux

Ministre de tutelle/société	Mandat/objectifs du gouvernement	Renseignements sur le siège social	Loi applicable et année de constitution	Vérificateur
Ministre des Transports (fin)				
COMMISSIONS PORTUAIRES : (fin)				
	Commission du port de Port Alberni	2750, chemin Harbour C.P. 99 Port Alberni (C.-B.) V9Y 7W6 (604) 723-5312	Loi sur les Commissions de port, 1964	Newman Hill Duncan & Lacoursière
	Commission du port de Thunder Bay	100, rue Main Thunder Bay (Ontario) P7B 6R8 (807) 345-6400	Loi sur les Commissions de port, 1964	KPMG Peat Marwick Thorne
	Commission du port de Toronto	60, rue Harbour Toronto (Ontario) M5J 1B7 (416) 863-2020	Loi de 1911 concernant les commissaires du havre de Toronto	KPMG Peat Marwick Thorne
	Commission du port de Windsor	500 promenade Riverside ouest Windsor (Ontario) N9A 5K6 (519) 258-5741	Loi sur les Commissions de port, 1964	Coopers & Lybrand
	Commission du port du fleuve Fraser	713, rue Columbia Bureau 505 New Westminster (C.-B.) V3M 1B2 (604) 524-6655	Loi sur les Commissions de port, 1964	Doane Raymond
Nav Canada				
	Acquérir, posséder, gérer, exploiter et développer le système canadien de navigation aérienne civile d'une manière sûre, efficiente et économique.	160, rue Elgin Bureau 2600 Ottawa (Ontario) K1P 1C3	Loi sur les corporations canadiennes, partie II	KPMG Peat Marwick Thorne

AUTRES ENTITÉS

Description et renseignements généraux

Ministre de tutelle/société	Mandat/objectifs du gouvernement	Renseignements sur le siège social	Loi applicable et année de constitution	Vérificateur
Premier ministre				
Institut Vanier de la famille				
	Favoriser le bien-être spirituel et matériel des familles canadiennes et, pour y arriver, étudier leur milieu et leurs caractéristiques sociales, physiques, mentales, morales et financières.	300-120, avenue Holland Ottawa (Ontario) K1Y 0X6 (613) 722-4007	Loi sur les corporations canadiennes, 1965	McCay Duff
Nature Trust of British Columbia, The				
	Acheter et préserver des étendues de terre ayant une importance écologique en Colombie-Britannique.	808-100 Parc Royal sud Vancouver Ouest (C.-B.) V7T 1A2 (604) 925-1128	Loi sur les corporations canadiennes, 1971	KPMG Peat Marwick Thorne
Vice première ministre et ministre du Patrimoine canadien				
Association canadienne des entraîneurs				
	Améliorer la formation officielle des entraîneurs dans le cadre du Programme national de certification des entraîneurs et des programmes connexes, et consolider la profession d'entraîneur de façon qu'elle puisse offrir des candidats qualifiés pour répondre aux possibilités d'emploi.	1600, promenade James Naismith Gloucester (Ontario) K1B 5N4 (613) 748-5624	Loi sur les corporations canadiennes, 1971	Ouseley Hanvey Cripsham Deep
Association de développement olympique de Calgary				
	Favoriser le développement de l'athlétisme canadien; administrer le Fonds de dotation olympique; assurer le fonctionnement et l'entretien du Parc olympique du Canada.	88, chemin Canada Olympic S.O. Calgary (Alberta) T2M 4N3 (403) 247-5416	Loi sur les sociétés de l'Alberta, 1979.	Coopers & Lybrand
Association pour l'exportation du livre canadien				
	Promouvoir l'exportation de livres canadiens. Administrer le budget de l'exportation pour le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition du ministère du Patrimoine canadien.	1, rue Nicholas Bureau 1101 Ottawa (Ontario) K1N 7B7 (613) 562-2324	Loi sur les corporations canadiennes, 1972	Robert B. Shortley

AUTRES ENTITÉS

Description et renseignements généraux

Ministre de tutelle/société	Mandat/ objectifs du gouvernement	Renseignements sur le siège social	Loi applicable et année de constitution	Vérificateur
<i>Vice première ministre et ministre du Patrimoine canadien (suite)</i>				
Centre canadien d'administration du sport et de la condition physique				
	Fournir des services de soutien dans les secteurs de l'administration et de la publicité.	1600, promenade James Naismith Gloucester (Ontario) K1B 5N4 (613) 748-5708	Loi sur les corporations canadiennes, 1974	KPMG Peat Marwick Thorne, et Mitchell & Co.
Centre d'excellence sportive du Commonwealth				
	Établir et exploiter un centre d'excellence sportive ayant pour mission de former des athlètes et des entraîneurs de calibre international, capables de participer à des compétitions de sports amateurs au pays et sur la scène internationale.	4636 Elk Drive Victoria (C.-B.) V8Z 5M1 (604) 744-3538	Loi sur les sociétés de la C.-B., 1988	KPMG Peat Marwick Thorne
Centre de documentation pour le sport				
	Assurer la présence d'un centre de documentation national à but non lucratif pour le sport, afin de répondre aux besoins éducatifs des intervenants qui s'occupent de la mise en valeur du sport et de la condition physique au Canada.	1600, promenade James Naismith Gloucester (Ontario) K1B 5N4 (613) 748-5658	Loi sur les corporations canadiennes, 1987	Guindon Charron

AUTRES ENTITÉS

Description et renseignements généraux

Ministre de tutelle/société	Mandat/objectifs du gouvernement	Renseignements sur le siège social	Loi applicable et année de constitution	Vérificateur
<i>Vice première ministre et Ministre du Patrimoine canadien (fin)</i>				
Centre national d'excellence sportive - Calgary				
		a/s Faculté d'éducation physique Université de Calgary 2500, Promenade University NO Calgary (Alberta) T2N 1N4 (403) 282-6972 télé: (403) 220-8196	Loi sur les sociétés de l'Alberta, 1994	Price Waterhouse
Conseil des Jeux du Canada				
	Assurer l'organisation d'une grande manifestation sportive nationale multidisciplinaire à l'intention des meilleurs jeunes athlètes de toutes les provinces et territoires.	1600, promenade James Naismith Gloucester (Ontario) K1B 5N4 (613) 748-5799	Loi sur les corporations canadiennes, 1991	Deloitte & Touche
1997 Brandon Canada Games Society Inc.				
	Planifier, organiser et présenter les Jeux d'été de 1997.	108, 18 ^e rue Brandon (Manitoba) R7A 5A4 (204) 729-1997	Loi sur les sociétés du Manitoba, 1993	Ernst & Young
1999 Corner Brook Canada Winter Games Host Society				
	Planifier, organiser et présenter les Jeux d'hiver du Canada de Corner Brook en 1999.	Case postale 1999 Corner Brook (T.-N.) A2H 6T2 (709) 637-1999 (709) 785-1999 (télécopieur)	Loi sur les sociétés du gouvernement de Terre-Neuve (1995)	N.D.
Société des Jeux panaméricains (JPW 1999) Inc.				
	Planifier, organiser et présenter les Jeux panaméricains de 1999 à Winnipeg	500, boul. Shaftsbury Winnipeg (Manitoba) R3P 0M1 (204) 985-1999	La loi sur les sociétés du Manitoba, 1994	N.D.

LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ

Descriptions et renseignements généraux

En vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, le surintendant des faillites a reçu des actions dans les sociétés suivantes :

1. Amertek Inc.
2. Carvern International Industries Ltd.
3. Colby Resources Corp.
4. Gemini Technology Inc.
5. Kenloch Distillers Ltd.
6. Les laboratoires Quelab Inc.

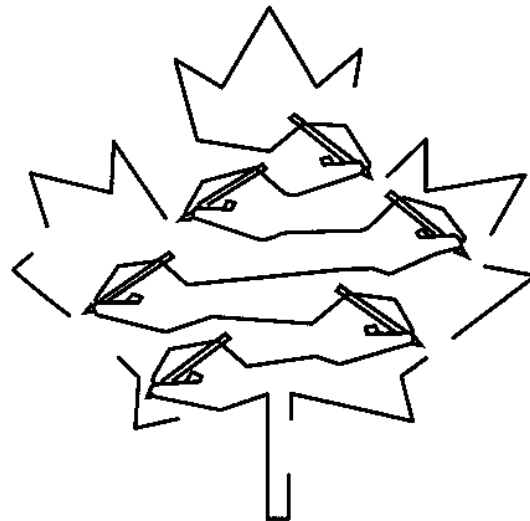
INTRODUCTION

Importance de la prestation au Parlement de renseignements de bonne qualité dans les délais prévus

La prestation au Parlement de renseignements de bonne qualité dans les délais prévus est l'un des principaux objectifs du régime de contrôle et de responsabilisation des sociétés d'État. Le bon fonctionnement du cadre de responsabilisation se fonde sur l'hypothèse selon laquelle le Parlement et le gouvernement recevront une information utile qui leur permettra constamment de porter un jugement sur le rendement des sociétés.

Les sociétés font état de leur rendement au moyen du résumé du plan d'entreprise et du rapport annuel. À cette fin, les ministres de tutelle des sociétés d'État déposent au Parlement pour chaque société d'État qui figure aux parties I et II de l'annexe III de la LGFP, les documents ci-après : le résumé du plan d'entreprise, le résumé du budget d'investissement et le rapport annuel. La Loi prévoit en outre le dépôt du résumé du budget de fonctionnement des sociétés figurant à la partie I de l'annexe III.

Dépôt des rapports au Parlement



Le résumé du plan d'entreprise et les résumés des budgets ont pour objet de tenir le Parlement au courant des principaux éléments stratégiques et financiers de chacune des sociétés d'État. Les résumés sont fondés sur le plan d'entreprise et les budgets approuvés et ils ont pour objet de présenter toutes les activités et tous les investissements touchant l'exploitation future des sociétés d'État et de leurs filiales en propriété exclusive. Le rapport annuel de la Société d'État indique au Parlement le rendement de la société par rapport aux objectifs, aux stratégies et aux activités approuvés par le gouvernement et déposés dans les résumés précédents du plan d'entreprise et des budgets.

La présentation des rapports par les sociétés d'État est suivie de près et le président du Conseil du Trésor fait parvenir aux ministres de tutelle des sociétés d'État une lettre leur rappelant l'obligation qui lui incombe de déposer les rapports au Parlement au moment voulu, et détaillant l'état des rapports déposés dans les délais prescrits.

Rapports déposés au Parlement

Cette section du rapport fait état du dépôt au Parlement, par les ministres de tutelle, des documents relatifs aux sociétés d'État, pour l'exercice terminé le 31 juillet 1996, conformément aux dispositions du paragraphe 152(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le rapport sur le dépôt des rapports

annuels et des résumés pour la période allant du 1^{er} août 1995 au 31 juillet 1996, qui est illustré dans le tableau ci-après, fournit les renseignements à propos des documents qui devaient être déposés ou ceux qui l'ont été pendant la période visée par le rapport, et il indique les documents qui devaient être déposés au cours d'une période de rapport antérieur et qui ont effectivement été déposés pendant la période à l'étude. Dans certains cas, le délai prescrit est postérieur au 31 juillet 1996 et, étant donné qu'il est impossible de prévoir quels seront les jours de séance ultérieurs, les dates d'échéance n'ont pas été déterminées. Dans les cas où la date d'échéance n'a pas été déterminée et où le rapport a été déposé, on considère qu'il a été déposé à temps et il n'en sera pas fait mention dans les rapports des années ultérieures.

Le paragraphe 152(2) de la LGFP exige que le vérificateur général du Canada atteste l'exactitude de ces renseignements dans le rapport annuel du vérificateur général à la Chambre des communes.

Délais prescrits pour le dépôt des documents au Parlement

Les dates de séance dont on se sert pour déterminer les délais sont extraites des *Journaux* de la Chambre des communes et des *Journaux* du Sénat (anciennement les *Procès-verbaux* du Sénat).

Les délais prescrits pour le dépôt devant chacune des chambres du Parlement du résumé du plan d'entreprise, du résumé des budgets et du rapport annuel sont les suivants :

- **Résumé du plan d'entreprise :** dans les 30 jours de séance suivant l'approbation du plan d'entreprise par le gouverneur en conseil. Ce délai est également applicable aux résumés des plans d'entreprise modifiés.
- **Résumé des budgets :** (Investissement et fonctionnement) : 30 jours de séance suivant l'approbation des budgets par le Conseil du Trésor.
- **Rapport annuel :** Les sociétés doivent présenter leur rapport annuel au ministre de tutelle, dans les trois mois suivant la fin de leur exercice. Le ministre de tutelle est tenu de déposer le rapport annuel devant chacune des chambres du Parlement dans les 15 jours de séance suivant sa réception.

Le délai indiqué dans le présent rapport pour le dépôt du résumé du plan d'entreprise est déterminé en fonction de la date du décret approuvant le plan d'entreprise et le délai de dépôt du résumé des budgets est déterminé en fonction de la date à laquelle la réunion du Conseil du Trésor a été fixée pour l'approbation du Budget. Lorsque le budget de fonctionnement et/ou le budget d'investissement sont intégrés au plan d'entreprise, le

délai prévu pour le dépôt des résumés des budgets est déterminé de la même façon que dans le cas du délai du dépôt du résumé du plan d'entreprise. Dans le cas du rapport annuel, le délai est déterminé en fonction de la date à laquelle il a été reçu par le ministre de tutelle, lorsque cette date est indiquée dans un accusé de réception, ou trois mois après la clôture de l'exercice de la société; le délai le plus court s'applique.

Renseignements supplémentaires

On peut obtenir des renseignements sur les rapports annuels ainsi que sur le résumé du plan d'entreprise et les résumés des budgets, en communiquant avec chaque société d'État visée. La section des fiches descriptives du présent rapport fournit des renseignements supplémentaires sur chacune des sociétés d'État.

DÉPÔT DES RAPPORTS AU PARLEMENT

Sociétés d'État mères

Rapports annuels et résumés des plans d'entreprise et des budgets pendant l'exercice se terminant le 31 juillet 1996.

DOCUMENT DEVANT ÊTRE DÉPOSÉ	Chambre des communes		Sénat	
	Date limite	Dépôt	Date limite	Dépôt
Administration de la voie maritime du Saint-Laurent				
1994/95 Rapport annuel	06-oct.-95	19-juillet-95	08-nov.-95	03-oct.-95
1995/96 Rapport annuel	non déterminée	17-juillet-96	non déterminée	non
1996/97 Résumé du budget d'investissement	28-mai-96	16-mai-96	non déterminée	27-mai-96
1996/97 Résumé du budget de fonctionnement	28-mai-96	16-mai-96	non déterminée	27-mai-96
1996/97 Résumé du plan d'entreprise	28-mai-96	16-mai-96	non déterminée	27-mai-96
Administration de pilotage de l'Atlantique				
1995 Rapport annuel	03-mai-96	30-avril-96	29-mai-96	01-mai-96
1996 Résumé du budget d'investissement	22-avril-96	15-avril-96	12-juin-96	23-avril-96
1996 Résumé du budget de fonctionnement	22-avril-96	15-avril-96	12-juin-96	23-avril-96
1996-2000 Résumé du plan d'entreprise	22-avril-96	15-avril-96	12-juin-96	23-avril-96
Administration de pilotage des Grands Lacs, Ltée				
1995 Rapport annuel	03-mai-96	30-avril-96	29-mai-96	01-mai-96
1996 Résumé du budget d'investissement	22-avril-96	15-avril-96	10-juin-96	23-avril-96
1996 Résumé du budget de fonctionnement	22-avril-96	15-avril-96	10-juin-96	23-avril-96
1996-2000 Résumé du plan d'entreprise	22-avril-96	15-avril-96	10-juin-96	23-avril-96
Administration de pilotage des Laurentides				
1994 Résumé du budget d'investissement Modification	04-nov.-94	18-sept.-95	16-mars-95	03-oct.-95
1995 Résumé du budget d'investissement Modification	22-avril-96	non	12-juin-96	non
1995 Rapport annuel	03-mai-96	30-avril-96	29-mai-96	01-mai-96
Administration de pilotage du Pacifique				
1995 Rapport annuel	03-mai-96	30-avril-96	29-mai-96	01-mai-96
1996 Résumé du budget d'investissement	22-avril-96	15-avril-96	10-juin-96	23-avril-96
1996 Résumé du budget de fonctionnement	22-avril-96	15-avril-96	10-juin-96	23-avril-96
1996-2000 Résumé du plan d'entreprise	22-avril-96	15-avril-96	10-juin-96	23-avril-96
Banque de développement du Canada				
1995/96 Rapport annuel	non déterminée	19-juin-96	non déterminée	20-juin-96
1996/97 Résumé du budget d'investissement	31-mai-96	31-mai-96	non déterminée	04-juin-96
1996/97 Résumé du budget de fonctionnement	31-mai-96	31-mai-96	non déterminée	04-juin-96
1996/97-2000/01 Résumé du plan d'entreprise	31-mai-96	31-mai-96	non déterminée	04-juin-96
Commission canadienne du lait				
1994/95 Rapport annuel	28-nov.-95	20-nov.-95	07-déc.-95	21-nov.-95
1995/96 Résumé du budget d'investissement	03-nov.-95	03-nov.-95	28-février-96	06-nov.-95
1995/96 Résumé du budget de fonctionnement	03-nov.-95	03-nov.-95	28-février-96	06-nov.-95
1995/96-1999/2000 Résumé du plan d'entreprise	03-nov.-95	03-nov.-95	28-février-96	06-nov.-95
Commission de la capitale nationale				
1994/95 Rapport annuel	06-oct.-95	16-août-95	08-nov.-95	03-oct.-95
Conseil canadien des normes				
1994/95 Rapport annuel	06-oct.-95	19-juillet-95	08-nov.-95	03-oct.-95
1995/96 Rapport annuel	non déterminée	17-juillet-96	non déterminée	non
1996/97 Résumé du budget d'investissement	31-mai-96	27-mai-96	non déterminée	28-mai-96
1996/97 Résumé du budget de fonctionnement	31-mai-96	27-mai-96	non déterminée	28-mai-96
1996/97 Résumé du plan d'entreprise	31-mai-96	27-mai-96	non déterminée	28-mai-96
Construction de défense (1951) Limitée				
1995/96 Rapport annuel	non déterminée	17-juillet-96	non déterminée	non
1996/97 Résumé du budget d'investissement	31-mai-96	17-avril-96	non déterminée	23-avril-96
1996/97 Résumé du budget de fonctionnement	31-mai-96	17-avril-96	non déterminée	23-avril-96
1996/97-2000/01 Résumé du plan d'entreprise	31-mai-96	17-avril-96	non déterminée	23-avril-96

DOCUMENT DEVANT ÊTRE DÉPOSÉ	Chambre des communes		Sénat	
	Date limite	Dépôt	Date limite	Dépôt
Corporation commerciale canadienne				
1995/96 Rapport annuel	non déterminée	17-juillet-96	non déterminée	non
1996/97 Résumé du budget d'investissement	28-mai-96	16-mai-96	non déterminée	27-mai-96
1996/97 Résumé du budget de fonctionnement	28-mai-96	16-mai-96	non déterminée	27-mai-96
1996/97-2000/01 Résumé du plan d'entreprise	28-mai-96	16-mai-96	non déterminée	27-mai-96
Corporation de développement des investissements du Canada				
1995 Résumé du budget d'investissement	14-juin-95	19-juillet-95	05-oct.-95	03-oct.-95
1995/99 Résumé du plan d'entreprise	14-juin-95	19-juillet-95	05-oct.-95	03-oct.-95
1995 Résumé du budget d'investissement	03-nov.-95	06-nov.-95	28-février-96	07-nov.-95
Modification				
1995/99 Résumé du plan d'entreprise	03-nov.-95	06-nov.-95	28-février-96	07-nov.-95
Modification				
1995 Rapport annuel	03-mai-96	15-avril-96	29-mai-96	23-avril-96
1996 Résumé du budget d'investissement	22-avril-96	27-février-96	10-juin-96	19-mars-96
1996-2000 Résumé du plan d'entreprise	22-avril-96	27-février-96	10-juin-96	19-mars-96
Énergie atomique du Canada Limitée				
1994/95 Rapport annuel	06-oct.-95	19-juillet-95	08-nov.-95	non
1995/96 Rapport annuel	non déterminée	17-juillet-96	non déterminée	non
1995/96 Résumé du budget d'investissement	03-nov.-95	03-nov.-95	28-février-96	06-nov.-95
1995/96 Résumé du budget de fonctionnement	03-nov.-95	03-nov.-95	28-février-96	06-nov.-95
Marine Atlantique S.C.C.				
1995 Rapport annuel	03-mai-96	03-mai-96	29-mai-96	08-mai-96
1996 Résumé du budget d'investissement	22-avril-96	21-mars-96	10-juin-96	26-mars-96
1996 Résumé du budget de fonctionnement	22-avril-96	21-mars-96	10-juin-96	26-mars-96
1996-2000 Résumé du plan d'entreprise	22-avril-96	21-mars-96	10-juin-96	26-mars-96
Monnaie royale canadienne				
1995 Rapport annuel	03-mai-96	29-avril-96	29-mai-96	30-avril-96
1996 Résumé du budget d'investissement	30-avril-96	29-mars-96	18-juin-96	non
1996-2000 Résumé du plan d'entreprise	30-avril-96	29-mars-96	18-juin-96	non
Musée canadien de la nature				
1994/95 Résumé du budget d'investissement	25-avril-95	09-nov.-95	14-juin-95	20-nov.-95
Modification				
1994/95-1998/99 Résumé du plan d'entreprise	25-avril-95	09-nov.-95	14-juin-95	20-nov.-95
Modification				
1994/95 Rapport annuel	06-oct.-95	16-août-95	08-nov.-95	03-oct.-95
Musée canadien des civilisations				
1994/95 Rapport annuel	06-oct.-95	16-août-95	08-nov.-95	03-oct.-95
1995/96 Résumé du budget d'investissement	03-nov.-95	14-déc.-95	28-février-96	15-déc.-95
1995/96 Résumé du budget de fonctionnement	03-nov.-95	14-déc.-95	28-février-96	15-déc.-95
1995/96-1999/2000 Résumé du plan d'entreprise	03-nov.-95	14-déc.-95	28-février-96	15-déc.-95
Musée des beaux-arts du Canada				
1994/95 Rapport annuel	06-oct.-95	16-oct.-95	08-nov.-95	17-oct.-95
Musée national des sciences et de la technologie				
1994/95 Rapport annuel	06-oct.-95	18-sept.-95	08-nov.-95	03-oct.-95
1995/96 Résumé du budget d'investissement	04-oct.-95	16-août-95	21-nov.-95	03-oct.-95
1995/96 Résumé du budget de fonctionnement	04-oct.-95	16-août-95	21-nov.-95	03-oct.-95
1995/96-1999/2000 Résumé du plan d'entreprise	04-oct.-95	16-août-95	21-nov.-95	03-oct.-95
Office canadien du poisson salé				
1994/95 Rapport annuel ¹	06-oct.-95	14-déc.-95	08-nov.-95	15-déc.-95
Office de commercialisation du poisson d'eau douce				
1994/95 Rapport annuel	06-oct.-95	08-nov.-95	22-nov.-95	20-nov.-95
1995/96 Résumé du budget d'investissement	27-sept.-95	18-sept.-95	07-nov.-95	03-oct.-95
1995/96 Résumé du budget de fonctionnement	27-sept.-95	18-sept.-95	07-nov.-95	03-oct.-95
1995/96-1999/2000 Résumé du plan d'entreprise	27-sept.-95	18-sept.-95	07-nov.-95	03-oct.-95
1996/97 Résumé du budget d'investissement	non déterminée	10-juin-96	non déterminée	11-juin-96
1996/97 Résumé du budget de fonctionnement	non déterminée	10-juin-96	non déterminée	11-juin-96
1996/97-2000/01 Résumé du plan d'entreprise	non déterminée	10-juin-96	non déterminée	11-juin-96

Les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts

DOCUMENT DEVANT ÊTRE DÉPOSÉ	Chambre des communes		Sénat	
	Date limite	Dépôt	Date limite	Dépôt
Petro-Canada Limitée				
1995 Rapport annuel	30-avril-96	23-avril-96	27-mai-96	24-avril-96
1996 Résumé du budget d'investissement	22-avril-96	06-mars-96	10-juin-96	19-mars-96
1996-2000 Résumé du plan d'entreprise	22-avril-96	06-mars-96	10-juin-96	19-mars-96
Queens Quay West Land Corporation				
1995/96 Résumé du budget d'investissement Modification (i)	03-nov.-95	30-oct.-95	14-déc.-95	31-oct.95
1995/96 Résumé du budget de fonctionnement Modification (i)	03-nov.-95	30-oct.-95	14-déc.-95	31-oct.95
1995/96 Résumé du plan d'entreprise Modification (i)	03-nov.-95	30-oct.-95	14-déc.-95	31-oct.95
1995/96 Résumé du budget d'investissement Modification (ii)	22-avril-96	21-mars-96	10-juin-96	26-mars-96
1995/96 Résumé du budget de fonctionnement Modification (ii)	22-avril-96	21-mars-96	10-juin-96	26-mars-96
1995/96 Résumé du plan d'entreprise Modification (ii)	22-avril-96	21-mars-96	10-juin-96	26-mars-96
1995/96 Rapport annuel	non déterminée	17-juillet-96	non déterminée	non
1996/97 Résumé du budget d'investissement	31-mai-96	14-mai-96	non déterminée	15-mai-96
1996/97 Résumé du budget de fonctionnement	31-mai-96	14-mai-96	non déterminée	15-mai-96
1996/97 Résumé du plan d'entreprise	31-mai-96	14-mai-96	non déterminée	15-mai-96
Société canadienne des ports ²				
1995 Rapport annuel	03-mai-96	28-mai-96	29-mai-96	29-mai-96
1996 Résumé du budget d'investissement	22-avril-96	27-février-96	10-juin-96	19-mars-96
1996-2000 Résumé du plan d'entreprise	22-avril-96	27-février-96	10-juin-96	19-mars-96
Société canadienne des postes				
1995/96 Rapport annuel	non déterminée	13-juin-96	non déterminée	18-juin-96
1996/97 Résumé du budget d'investissement	31-mai-96	13-juin-96	non déterminée	18-juin-96
1996/97-2000/01 Résumé du plan d'entreprise	31-mai-96	13-juin-96	non déterminée	18-juin-96
Société canadienne d'hypothèques et de logement				
1995 Résumé du budget d'investissement Modification (i)	07-déc.-95	07-déc.-95	28-mars-96	12-déc.-95
1995 Résumé du budget d'investissement Modification (ii)	14-déc.-95	07-déc.-95	28-mars-96	12-déc.-95
1995 Résumé du budget de fonctionnement Modification	14-déc.-95	07-déc.-95	28-mars-96	12-déc.-95
1995 Rapport annuel	03-mai-96	03-mai-96	29-mai-96	08-mai-96
1996 Résumé du budget d'investissement	28-mai-96	17-mai-96	non déterminée	27-mai-96
1996 Résumé du budget de fonctionnement	28-mai-96	17-mai-96	non déterminée	27-mai-96
1996-2000 Résumé du plan d'entreprise	28-mai-96	17-mai-96	non déterminée	27-mai-96
Société d'assurance-dépôts du Canada				
1994/95 Rapport annuel	06-oct.-95	19-juillet-95	08-nov.-95	03-oct.-95
1995/96 Rapport annuel	non déterminée	19-juin-96	non déterminée	20-juin-96
1996/97 Résumé du budget d'investissement	28-mai-96	17-mai-96	non déterminée	27-mai-96
1996/97 Résumé du budget de fonctionnement	28-mai-96	17-mai-96	non déterminée	27-mai-96
1996/97-2000/01 Résumé du plan d'entreprise	28-mai-96	17-mai-96	non déterminée	27-mai-96
Société de développement du Cap-Breton				
1995/96 Résumé du budget d'investissement	03-nov.-95	03-nov.-95	14-déc.-95	06-nov.-95
1995/96 Résumé du budget de fonctionnement	03-nov.-95	03-nov.-95	14-déc.-95	06-nov.-95
1995/96-1996/97 Résumé du plan d'entreprise	03-nov.-95	03-nov.-95	14-déc.-95	06-nov.-95
1995/96 Résumé du budget d'investissement Modification	22-avril-96	17-avril-96	10-juin-96	23-avril-96
1995/96 Résumé du budget de fonctionnement Modification	22-avril-96	17-avril-96	10-juin-96	23-avril-96
1995/96 Résumé du plan d'entreprise Modification	22-avril-96	17-avril-96	10-juin-96	23-avril-96
1995/96 Rapport annuel	non déterminée	17-juillet-96	non déterminée	non
1996/97 Résumé du budget d'investissement	non déterminée	09-mai-96	non déterminée	14-mai-96
1996/97 Résumé du budget de fonctionnement	non déterminée	09-mai-96	non déterminée	14-mai-96
1996/97-2000/01 Résumé du plan d'entreprise	non déterminée	09-mai-96	non déterminée	14-mai-96

DOCUMENT DEVANT ÊTRE DÉPOSÉ	Chambre des communes		Sénat	
	Date limite	Dépôt	Date limite	Dépôt
Société d'expansion du Cap-Breton				
1994/95 Résumé du budget d'investissement	04-nov.-94	17-juillet-96	01-mars-95	non
1994/95 Résumé du budget de fonctionnement	04-nov.-94	17-juillet-96	01-mars-95	non
1994/95-1998/99 Résumé du plan d'entreprise	04-nov.-94	17-juillet-96	01-mars-95	non
1994/95 Rapport annuel	06-oct.-95	15-avril-96	08-nov.-95	23-avril-96
1995/96 Résumé du budget d'investissement	27-sept.-95	15-mai-96	07-nov.-95	16-mai-96
1995/96 Résumé du budget de fonctionnement	27-sept.-95	15-mai-96	07-nov.-95	16-mai-96
1995/96-1999/2000 Résumé du plan d'entreprise	27-sept.-95	15-mai-96	07-nov.-95	16-mai-96
1995/96 Rapport annuel	non déterminée	17-juillet-96	non déterminée	non
1996/97 Résumé du budget d'investissement	31-mai-96	17-juillet-96	non déterminée	non
1996/97 Résumé du budget de fonctionnement	31-mai-96	17-juillet-96	non déterminée	non
1996/97-2000/01 Résumé du plan d'entreprise	31-mai-96	17-juillet-96	non déterminée	non
Société du crédit agricole				
1995/96 Rapport annuel	non déterminée	18-juin-96	non déterminée	19-juin-96
1996/97 Résumé du budget d'investissement	non déterminée	18-juin-96	non déterminée	19-juin-96
1996/97 Résumé du budget de fonctionnement	non déterminée	18-juin-96	non déterminée	19-juin-96
1996/97-2000/01 Résumé du plan d'entreprise	non déterminée	18-juin-96	non déterminée	19-juin-96
Société du port d'Halifax				
1995 Résumé du budget d'investissement Modification	22-sept.-95	19-juillet-95	07-nov.-95	03-oct.-95
1995 Rapport annuel	03-mai-96	28-mai-96	29-mai-96	29-mai-96
1996 Résumé du budget d'investissement	22-avril-96	27-février-96	10-juin-96	19-mars-96
1996-2000 Résumé du plan d'entreprise	22-avril-96	27-février-96	10-juin-96	19-mars-96
Société du port de Montréal				
1995 Rapport annuel	03-mai-96	28-mai-96	29-mai-96	29-mai-96
1996 Résumé du budget d'investissement	22-avril-96	27-février-96	10-juin-96	19-mars-96
1996-2000 Résumé du plan d'entreprise	22-avril-96	27-février-96	10-juin-96	19-mars-96
Société du port de Prince-Rupert				
1995 Rapport annuel	03-mai-96	28-mai-96	29-mai-96	29-mai-96
1996 Résumé du budget d'investissement	22-avril-96	27-février-96	10-juin-96	19-mars-96
1996-2000 Résumé du plan d'entreprise	22-avril-96	27-février-96	10-juin-96	19-mars-96
Société du port de Québec				
1995 Rapport annuel	03-mai-96	28-mai-96	29-mai-96	29-mai-96
1996 Résumé du budget d'investissement	22-avril-96	27-février-96	10-juin-96	19-mars-96
1996-2000 Résumé du plan d'entreprise	22-avril-96	27-février-96	10-juin-96	19-mars-96
Société du port de Saint John				
1995 Rapport annuel	03-mai-96	28-mai-96	29-mai-96	29-mai-96
1996 Résumé du budget d'investissement	22-avril-96	27-février-96	10-juin-96	19-mars-96
1996-2000 Résumé du plan d'entreprise	22-avril-96	27-février-96	10-juin-96	19-mars-96
Société du port de St. John's				
1995 Rapport annuel	27-mai-96	28-mai-96	05-juin-96	29-mai-96
1996 Résumé du budget d'investissement	22-avril-96	27-février-96	10-juin-96	19-mars-96
1996-2000 Résumé du plan d'entreprise	22-avril-96	27-février-96	10-juin-96	19-mars-96
Société du port de Vancouver				
1995 Rapport annuel	03-mai-96	28-mai-96	29-mai-96	29-mai-96
1996 Résumé du budget d'investissement	22-avril-96	27-février-96	10-juin-96	19-mars-96
1996-2000 Résumé du plan d'entreprise	22-avril-96	27-février-96	10-juin-96	19-mars-96
Société du Vieux-Port de Montréal Inc.				
1994/95 Rapport annuel	06-oct.-95	18-sept.-95	08-nov.-95	03-oct.-95
1995/96 Rapport annuel	non déterminée	17-juillet-96	non déterminée	non
1995/96 Résumé du budget d'investissement Modification	22-avril-96	23-avril-96	12-juin-96	24-avril-96
Société immobilière du Canada Limitée				
1994/95 Rapport annuel	06-oct.-95	19-juillet-95	08-nov.-95	03-oct.-95
1995/96 Résumé du budget d'investissement Modification	03-nov.-95	30-oct.-95	28-février-96	31-oct.-95
1995/96 Résumé du budget de fonctionnement Modification	03-nov.-95	30-oct.-95	28-février-96	31-oct.-95
1995/96-1999/2000 Résumé du plan d'entreprise Modification	03-nov.-95	30-oct.-95	28-février-96	31-oct.-95
1996/97 Résumé du budget d'investissement	31-mai-96	14-mai-96	non déterminée	15-mai-96
1996/97 Résumé du budget de fonctionnement	31-mai-96	14-mai-96	non déterminée	15-mai-96
1996/97-2000/01 Résumé du plan d'entreprise	31-mai-96	14-mai-96	non déterminée	15-mai-96

Les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts

DOCUMENT DEVANT ÊTRE DÉPOSÉ	Chambre des communes		Sénat	
	Date limite	Dépôt	Date limite	Dépôt
<i>Société pour l'expansion des exportations</i>				
1995 Rapport annuel	18-avril-96	19-mars-96	09-mai-96	20-mars-96
1996 Résumé du budget d'investissement	22-avril-96	17-avril-96	10-juin-96	23-avril-96
1996 Résumé du budget de fonctionnement	22-avril-96	17-avril-96	10-juin-96	23-avril-96
1996-2000 Résumé du plan d'entreprise	22-avril-96	17-avril-96	10-juin-96	23-avril-96
<i>VIA Rail Canada Inc.</i>				
1995 Rapport annuel	03-mai-96	03-mai-96	29-mai-96	08-mai-96
1996 Résumé du budget d'investissement	22-avril-96	17-avril-96	12-juin-96	23-avril-96
1996 Résumé du budget de fonctionnement	22-avril-96	17-avril-96	12-juin-96	23-avril-96
1996-2000 Résumé du plan d'entreprise	22-avril-96	17-avril-96	12-juin-96	23-avril-96

- ¹ L'*Office canadien du poisson salé* a été dissous le 31 mars 1995. Il s'agit du dernier rapport à paraître dans le Rapport annuel au Parlement.
- ² La *Loi sur la Société canadienne des ports* prescrit que le rapport annuel de la société doit englober les rapports annuels des sociétés portuaires locales et qu'il doit être soumis au ministre de tutelle dans les "quatre mois" suivant la fin de l'exercice. Ces rapport sont présentés sous la forme d'un seul et même document.

Annexe

États financiers

vérifiés de chacune

des sociétés

d'État mère

